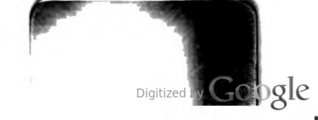

Princeton University Library
32101 064257304




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES. ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, rue Demolombe, 34

—

1914

MÉMOIRES

UN PROTÉGÉ DE COLBERT

MESSIRE JACQUES BELIN

CURÉ DE BLAINVILLE

POÈTE, ARCHÉOLOGUE, ÉRUDIT,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES BELLES-LETTRES DE CAEN

1680-1737

PAR

M. l'Abbé ALIX,
Membre correspondant.

UN PROTÉGÉ DE COLBERT

MESSIRE JACQUES BELIN

CURÉ DE BLAINVILLE

INTRODUCTION

Jacques Belin est un des personnages qui portent le mieux l'empreinte de l'époque où ils ont vécu. Il fut l'homme de son temps, l'homme à la mode; mais qui sait sortir du commun et briller dans tout ce qui flatte le goût du moment.

Comme tout honnête homme de cette époque, il avait été à la cour et avait conservé des relations avec les hommes de la cour.

Le goût était à la poésie et à l'érudition, il fut poète et érudit. Le Jansénisme régnait en maître dans la haute société et dans le clergé: avec Belin, il s'installa au presbytère de Blainville. Mais la mode passe vite, et la mode d'aujourd'hui fait oublier celle d'hier. Ainsi Belin, après avoir brillé dans les salons, les Palinods et les Académies, tomba vite dans un si profond oubli, que son nom est

complètement oublié dans un pays où il s'agita pendant plus d'un demi-siècle. Puissent ces quelques pages d'un de ses successeurs le remettre un peu en lumière.

§ I. Origines.

Bien que le curé de Blainville écrive invariablement son nom BELIN, nous le trouvons écrit « Blin » dans Guiot (1). Son manuscrit, conservé à la Bibliothèque de Caen (2), ainsi que les *Nouvelles ecclésiastiques* (3) et le *Nécrologe des défenseurs de la Vérité* (4), le nomment « BLAINET », mais il est évident qu'il s'agit du même personnage.

Le *Trésor de Littérature* (5) et une note d'un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (6), note plusieurs fois reproduite (7), nous apprennent que

(1) *Les trois siècles palinodiques, ou Histoire des Palinods de Rouen, Dieppe, etc.*, par Jos.-André Guiot, de Rouen, publié par l'abbé Tougard (d'après le manuscrit de Rouen). *Soc. de l'Hist. de Normandie;* Rouen, 1898, in-8°, t. I, p. 109.

(2) Ms. in-fol. 57.

(3) *Nouvelles Ecclésiastiques ou Mémoire pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus pour l'année M DCC XXXVII;* p. 84, c. 2.

(4) *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du XVIIIe siècle*, s. l., 1760, 2 vol. in-12.

(5) *Trésor de Littérature* [par Daniel Saint, prêtre de Saint-Jean de Caen]; Caen, veuve Godes Rudeval, 1741, in-8°, p. 354.

(6) Ms. de Quens, R[ecueil] J[ésuites], ms. in- 155.

(7) Charma et Mancel : *Le P. André, jésuite;* Paris, 1856,

M. Belin était originaire de la ville de Blois. Malgré de patientes recherches faites dans les Archives de cette ville, où le nom de Belin se rencontre fréquemment (8), il a été impossible de retrouver son acte de baptême. Ne serait-il pas fils de ce « Monsieur Belin, officier de la reine », qui épousa Marie Augeard le 6 juin 1646 ? Il fut élevé à la cour; son beau-frère, M. Hébert, époux de Marie Belin, fut aussi officier de la reine; autant de raisons qui feraient pencher pour cette hypothèse. En ce cas, Jacques Belin pourrait bien avoir été baptisé à Versailles ou à Paris, ce qui expliquerait l'absence de son nom sur les registres de Blois. Il est vrai que le chercheur avait à surmonter de graves obstacles. Si le lieu précis où naquit Belin reste une énigme, la date précise de sa naissance n'est pas moins mystérieuse. En 1731, il refusa la charge de secrétaire de l'Académie de Caen, à cause de son grand

2 vol. in-8°, t. II, p. 82. — G. Vanel: *Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. La vie privée à Caen;* Caen, 1912, in-8°.

(8) Nous devons adresser nos remerciements à M. Guignard de Butteville, qui a bien voulu compulser pour nous les Archives municipales de Blois. Il a trouvé: Belin, Mathieu, fils Jean, baptisé en 1544; Belin, Jehan, fils Cimon, baptisé en 1544; Belin, François, marié à Madelaine Boyvin en 1546; Belin, Anne, fille de feu Louis, vivant en 1637; M. Belin, officier de la reine, marié à Marie Augeard le 6 juin 1646; noble homme Claude Belin, vivant en 1643; Belin, Anne, fille de Pierre et de Marie Marchais, baptisée en 1684; Belin, fils de M. Belin et de Marie Malvy, décédé le 13 avril 1684, etc.

âge, et le *Trésor de Littérature* (9) nous dit qu'il avait alors plus de quatre-vingts ans. Le 7 février, il fut inhumé à Blainville, dont il avait été curé pendant cinquante-sept ans (10).

Plusieurs membres de la famille Belin sont qualifiés: *noble homme.* Ils faisaient partie des anoblis pour service. Plusieurs furent officiers à la cour, ainsi que nous venons de le voir. Parmi l'armée de fonctionnaires « servant Sa Majesté pour l'entretien de ses maisons et châteaux », nous trouvons à cette époque Claude et François Belin, chargés des jardins, parterres, canaux et *coulines* du château de Saint-Germain-en-Laye (11). En 1672, Louis Belin, écuyer, conseiller du roi, agissant comme mandataire de Colbert, achète la terre et seigneurie d'Hérouville (12). Ce même Louis Belin, conseiller secrétaire du roi, était greffiier civil en chef du Parlement de Normandie et demeurait à Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen (13). Dans les comptes des bâtiments du roi, de 1680 à 1683, figure à maintes reprises un sieur Belin, pour travaux de serrurerie artistique au château de Versailles : grilles, rampes, consoles, etc. (14). Guil-

(9) *Loc. cit.*

(10) Archives communales de Blainville. Registre paroissial.

(11) P. Clément : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert;* t. V, p. 460.

(12) *Ibid.*, t. VII, p. 393.

(13) Archives du Calvados, E. 811.

(14) J. Guiffrey : *Comptes des bâtiments du roi sous*

laume Belin, charpentier, émarge souvent dans les dépenses faites en ce temps au château de Chambord (15).

Jean Blin, prêtre, signe de nombreux actes de décès à Saint-Jean de Caen, entre 1675 et 1700, et assiste, le 2 décembre 1683, à l'inhumation de Jean Baudin, sieur de Saint-Luc (16), détail qui ne manque pas d'intérêt, comme il apparaîtra plus tard.

Une similitude de nom, même à une époque déterminée, est, au point de vue parenté, une preuve de bien mince valeur, mais, corroborée par d'autres témoignages, elle peut faire naître de fortes présomptions.

Nous prouverons bientôt que les Belin avaient des rapports très particuliers avec la famille de Colbert. D'ailleurs, les registres paroissiaux de Blainville nous apprennent que le 1er octobre 1724 fut inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de noble dame Marie Belin, veuve de noble homme Jacques Hébert, chef de fruiterie de Madame la Dauphine, en présence de Jacques Belin, son frère, curé du lieu (17).

Il ne nous a pas été permis de lever le voile qui enveloppe le berceau, ni celui qui nous cache la

Louis XIV; Paris, 1882-1901, vol. in-4°, t. I, c. 1276; t. II, c. 177, 184, 212, 332.

(15) *Ibid.*, t. V, c. 373, 463, 560, 733, 914.

(16) Registres paroissiaux de Saint-Jean de Caen, aux Archives municipales de Caen.

(17) Arch. comm. de Blainville. Registre paroissial.

jeunesse du futur curé de Blainville. Nous le retrouvons précepteur des enfants de M. de Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. L'occasion, qui fait les larrons, fait aussi les hommes. Et nous croyons pouvoir affirmer que le jeune Belin dut son avenir à ce poste de choix. Il eut comme élèves Jean-Baptiste Colbert, né en 1665, futur marquis de Torcy et ministre des Affaires étrangères; Charles-Joachim Colbert, né en 1667, qui devint évêque de Montpellier. Cependant, le jeune précepteur ne séjourna pas longtemps dans cette maison. Il la quitta en 1680. Ses deux élèves avaient alors quinze et treize ans, mais il leur restait un frère âgé seulement de trois ans. Était-ce une disgrâce ? Nous ne le croyons pas. En tout cas, c'était une disgrâce voilée ou singulièrement adoucie.

§ II. Le Curé de Blainville.

« Nul seigneur sans terre », c'était la devise de la noblesse. Et le fils du marchand de draps de Reims, parvenu au faîte des honneurs et des dignités dans une cour où chacun arborait fièrement les plus glorieux blasons sur de gigantesques arbres généalogiques, sentit l'humilité de son extraction. Il se piqua d'une origine illustre et prétendit descendre d'une ancienne famille d'Écosse, les Kolbert, venus en France au XIII[e] siècle. « Les preuves « s'en trouvèrent, dit l'abbé Legendre (18), dans le

(18) *Mémoires*, p. 66.

« cabinet du sieur d'Hozier, qui était en réputation « de créer des généalogies à ceux qui le payaient « bien ». Le roi pouvait lui donner un titre, mais il lui fallait l'asseoir. Tout autre que lui, dans la circonstance, eût marché à l'aventure et visé plutôt l'apparence que la réalité. Mais le jeune Colbert avait puisé à la maison paternelle des principes d'économie pratique dont le grand ministre ne se départit jamais. S'il n'eût été Champenois, on l'aurait dit Normand, et ce fut précisément du côté de la Normandie qu'il tourna ses vues. Un bon avis ne nuit jamais et, le 10 août 1672, il écrivait à Chamillart, intendant à Caen:

« L'on a proposé à mon frère l'acquisition d'une « terre sise à une lieue de Caen, sur la rivière « d'Orne. Comme l'on dit que cette terre peut va- « loir de 10 à 12.000 livres de rente, je suis bien « aise de savoir ce en quoi elle consiste et à com- « bien le revenu en peut monter... Vous me ferez « un singulier plaisir de vous en informer en se- « cret » (19).

La réponse dut être favorable. Le 30 septembre suivant, Louis Blin, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, achetait pour Colbert les terres et seigneuries d'Hérouville et de la Rivière, près Caen, moyennant 200.000 livres (20).

(19) Bibl. des Invalides. Mss. Correspondance de Colbert, 1672, f° 170.

(20) P. Clément: *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. VII, p. 393.

Bientôt après, Berryer et Cousin, autres mandataires du ministre, achetaient les fiefs nobles de Blainville, Lamberville, Ségrie et Carrel (21), le marais de Biéville, des herbages à Beauregard, hameau d'Hérouville, et la campagne de Longueval, à Ranville (22).

Presque aussitôt ces terres furent érigées en marquisat sous le nom de Blainville. Désormais, le puissant ministre avait un titre, des armes et des revenus. Sa seigneurie de Blainville lui donnait droit de présentation à la cure. Or, en 1679, la cure vint à vaquer par le décès de Jacques du Hamel, sieur du Cardonney, dernier titulaire. Outre la proximité de Caen, c'était un des meilleurs bénéfices du pays. Au curé appartenaient toutes les dîmes de la paroisse, rapportant bon an mal an 3.500 gerbes de froment, 800 gerbes d'orge, 600 d'avoine, 1.200 de pois, vesces et lentilles, plus le revenu de 12 acres de terre données par le prédécesseur (23).

Colbert présenta le précepteur des enfants de son frère, qui fut agréé et prit possession en 1680, après l'année de déport (24). Ce fut pour le nouveau curé que fut construit le vaste presbytère ac-

(21) Fiefs sis à Blainville.

(22) P. Clément, *op. cit.*, t. VII, p. 393.

(23) Nous devons ces détails à l'obligeance de M. Hunger, de Verson, qui possède l'authentique de la déclaration de ce revenu en 1727, signée par Belin.

(24) Droit qu'avaient les évêques de percevoir le revenu d'un bénéfice pendant l'année qui suivait la vacance, à charge par eux de le faire desservir.

tuel, qui sent si bien son époque, et dont l'ampleur était en rapport avec les revenus de la cure. Le nouveau curé se fit assister d'un vicaire: d'ailleurs, il était tenu par un legs de son prédécesseur à « fournir un prêtre pour les premières messes des « dimanches et festes » (25).

A cette époque, les bénéficiers, non tenus à la résidence, se contentaient trop souvent de percevoir les revenus et de faire desservir leur paroisse. Me Jacques Belin la desservit lui-même et vécut en son manoir presbytéral, non pas en ermite, mais en homme de condition. Il était homme d'esprit et de manières *honnêtes*, c'est-à-dire distinguées. Son habitation, vaste et bien aménagée, située sur le versant du plateau dominant l'Orne, ayant pour horizon le manoir et les bois de Longueval (26), était d'ailleurs un séjour délicieux. Ses parents, officiers à la cour, prenaient chez lui des vacances indéfiniment prolongées. Quel contraste reposant entre les bords calmes et champêtres du pittoresque petit fleuve normand et les jardins trop factices et trop mouvementés de Versailles et de Saint-Germain! En 1704 (13 janvier), Mre Jacques Hébert, officier de Mme la Dauphine, beau-frère du curé, est témoin de l'abjuration de Nicolas Gast. Le 20 mai de la même année, Renée-Gabrielle Hébert, fille du président, est marraine d'Anthonie Guéroult: elle est assistée de noble homme Antoine Gislain,

(25) Déclaration citée.
(26) Hameau de Ranville.

seigneur de Bénouville. Deux ans plus tard, la même, assistée de noble homme François Bosquet, officier de feu Son Altesse Royale Monsieur, est marraine de Jean-François d'Allemagne.

Marie Belin, veuve de noble homme Jacques Hébert et sœur du curé, fut inhumée en l'église de Blainville le 1er octobre 1724. Nous trouvons encore, parmi les commensaux du presbytère: Lubin Coulange, procureur de M. le marquis de Blainville (1701), noble dame Marie Hébert, femme de M. Horeau (1724), et Frère Jean-Bernard Rabec, prêtre, parent de M. le curé (1720) (27). Ses relations littéraires feront l'objet d'un chapitre spécial.

Depuis le XIIe siècle, les juges ecclésiastiques usaient des monitoires pour établir les preuves de crimes ou délits secrets. Lorsqu'un fait grave avait besoin d'éclaircissements pour être connu et jugé, l'official adressait au curé de l'endroit un monitoire ou sentence ordonnant aux fidèles, qui auraient connaissance de la cause, de venir à révélation. Quiconque, après trois monitions ou publications du monitoire, ne venait pas déclarer ce qu'il connaissait était excommunié. Cette coutume devint si fréquente aux XVIIe et XVIIIe siècles qu'elle y perdit son prestige et sa force. Or, en 1725, moururent successivement Pierre Gombault, intendant de M. le comte de Rochechouart, héritier de Colbert pour le domaine de Biéville, et Jeanne-Françoise de Montsoret, sa femme. Les héritiers soupçonnèrent

(27) Arch. comm. de Blainville. Registres paroissiaux.

plusieurs personnes d'avoir porté atteinte à l'héritage et obtinrent un monitoire qui fut publié en l'église de Blainville les 15, 22 et 29 juillet 1725. Chaque fois, plusieurs personnes se présentèrent devant leur curé, non pas pour révéler, mais pour faire opposition. Parmi les opposants, nous relevons les noms de Jeanne Miocque, servante chez la défunte; François Richard de la Londe, Jean d'Allemagne, Jacques Buisson, Jeanne Beuron, etc. (28).

Me Belin fit restaurer son église, ce qui était chose urgente. Mais, en ce faisant, il ne sut pas secouer les préjugés de son siècle. Les murs étaient crevassés, les fenêtres en mauvais état, la porte en ruine. Le tout fut réparé et remplacé. Mais, en même temps, on fit « relever deux rangs de car« reau le long des sablières » (29). Or, l'église était romane, et les sablières, ou entablement des murs, étaient ouvragées et soutenues par des corbeaux ou modillons sculptés. Au-dessous de ces modillons se voyaient plusieurs rangs de pierres ornées d'imbrications. Dans la réparation, on ne tint aucun compte de cette ornementation. Les maçons firent un mélange incohérent du tout, et heureuses les vieilles pierres romanes qui trouvèrent grâce devant leur barbarie et ne subirent qu'une dégradation honteuse au lieu de la destruction (1692) (30).

(28) Arch. comm. de Blainville. Registres paroissiaux.
(29) *Ibid.*
(30) *Ibid.*

Trente ans plus tard, la nef fut réparée et *vandalisée* à son tour, mais, comme le reste, elle avait déjà depuis longtemps subi les injures des hommes (31).

L'abbé Belin travailla à la prospérité matérielle de ses ouailles; il fut ce que nous appelons aujourd'hui un homme d'œuvres. « Colbert, dit-il (32), « considérant que le remède le plus certain à la « pauvreté du peuple étoit de lui ôter le prétexte de « l'oisiveté, insinua au roi d'établir par tout le « royaume toutes sortes de manufactures; il attira « des états voisins divers maîtres des arts qui nous « étaient les moins connus: il les partagea dans les « provinces pour les enseigner gratuitement, et « ainsi il ne laissa plus d'excuse à la mendicité ».

(31) Peu d'églises ont eu autant à souffrir du vandalisme des restaurateurs. Primitivement, cet édifice était entièrement roman. Au XV[e] ou au XVI[e] siècle, le chœur (aujourd'hui la nef) fut percé de fenêtres géminées. Au XVII[e], on gâcha l'entablement des murs. Le XVIII[e] siècle vit s'élever le clocher, un des plus beaux spécimens de laideur architecturale. Les deux chapelles pseudo-gothiques, ainsi que la voûte, sont l'œuvre du XIX[e] siècle. De plus, l'église a été changée d'orientation : le chœur est devenu la nef et réciproquement ! Il ne reste plus que deux petites fenêtres et des parois de mur de l'église primitive. C'est un vieil habit dont l'étoffe ancienne a presque complètement disparu sous les rapiècements les plus disparates. Cette église fait involontairement penser au monstrueux assemblage qu'Horace nous dépeint au début de son *Art poétique.*

(32) *Éloge de Louis XIV prononcé à la rentrée de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen en 1705* (ms. *penes nos*).

Parmi ces arts, il faut citer celui de la dentelle, industrie qu'on s'efforce aujourd'hui de relever. Colbert fit venir des dentellières d'Italie, qui créèrent le point de France imité du point de Venise; et le point d'Alençon devint bientôt une des plus belles dentelles du monde. En 1670, 52 villes et bourgs avaient des fabriques occupant plus de 20.000 ouvrières. Blainville eut sa manufacture de dentelles. Nous ne pouvons préciser à quelle époque, mais le 18 avril 1719, l'abbé Belin écrivait au-dessous de l'acte de décès de Catherine Lelarge: « La susdite « a, la première, établi une manufacture de den- « telles dans cette paroisse, et a travaillé pendant « dix ans, avec beaucoup de charité et d'édifica- « tion, à l'instruction des filles et est morte avec « beaucoup de piété ».

L'expression « la première » semble indiquer que déjà cette maîtresse avait eu des successeurs et qu'elle avait quitté ses fonctions après les avoir remplies pendant dix ans, ce qui pourrait nous reporter à la fin du XVII[e] ou au commencement du XVIII[e] siècle. La note nous montre d'ailleurs que si l'initiative de l'entreprise n'appartenait pas au curé, il avait au moins su la louer et la favoriser.

§ III. Le Poète.

Nascuntur poetæ. C'est vrai. Mais l'occasion, la mode et quelque nymphe aussi nous poussant, ne peut-on pas, sinon gravir le Parnasse, du moins se promener sur ses pentes les moins abruptes? La

nymphe de la Loire, voisine du berceau de Belin, put bien déposer dans son esprit le feu sacré, mais il revenait à la nymphe de l'Orne d'en faire jaillir les étincelles. Il nous apprend lui-même que

Dans un charmant loisir, sur cet heureux rivage,
De ses aulnes épais goûtant le frais ombrage,
C'est là qu'il apprit à chanter (33).

Eugène de Beaurepaire (34) écrit: « C'est en se « reposant sous les aulnes du rivage de l'Orne, dans « un trop court séjour passé en Normandie, que « Belin se sentit devenir poète et apprit à chanter ». Remarquons en passant que cet auteur est fort mal renseigné sur notre poète, qu'il nomme curé de *Nainville*, paroisse qui n'a jamais existé, et que le *trop court séjour passé en Normandie* dura cinquante-sept ans!

A cette époque, le goût de la poésie était très vif à Caen, où l'on disait communément que l'on faisait des vers jusque dans les boutiques. Nous devons ajouter que, trop souvent, la poésie se ressentit de son origine, et la surproduction se fit aux dépens du génie (35). Les Palinods, concours de poésie en l'honneur de l'Immaculée Conception,

(33) *La nymphe de la Loire à la nymphe de l'Orne, pour servir de Remerciement à Messieurs les juges du Jury.* Palinod de 1695.

(34) *Les Puys du Palinod de Rouen et de Caen;* Caen, 1907, in-8°, p. 304.

(35) G. Vanel: *Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. La vie littéraire;* p. 47 et 96.

suscitaient et tenaient en éveil beaucoup de poètes locaux. Celui de Rouen remontait à 1488 et celui de Caen à 1527. Notre poète y concourut, et avec succès. Trois fois il se vit décerner le prix de cent jetons d'argent fondé en 1607 à Caen par Lemarchand de Rosel, pour récompenser l'ode française. En 1695, le sujet du concours était ce passage de la vie de saint Bernard: Robert, parent du saint abbé, avait quitté Clairvaux pour entrer au monastère de Cluny. Accompagné d'un secrétaire nommé Guillaume, l'abbé gagne la campagne afin d'écrire en repos au transfuge. Soudain, un orage éclate et Guillaume veut abriter la lettre qu'il écrivait: « Ne « craignez rien, répond le saint, votre ouvrage est « l'ouvrage de Dieu: il ne faut pas l'interrompre ». Et le secrétaire continua, sans que la pluie, qui tombait abondamment, mouillât sa lettre. — Belin traita ce sujet dans le goût du temps et termina en comparant la Sainte Vierge, préservée de la tache originelle, à la lettre préservée de l'orage. Couronné, il remercie les juges du Palinod par une poésie intitulée : « La nymphe de la Loire à la nymphe de l'Orne », dont nous avons déjà parlé (36).

L'heureux lauréat remporte un nouveau succès en 1703. L'argument était tiré du IVe livre des *Géorgiques* de Virgile: « Entre tous les animaux, les « abeilles seules n'ont pas de sexe et elles recueil-

(36) *Recueil des poésies couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception tenu à Caen en 1695;* Caen, 1696, in-12, p. 17 à 22.



« lent sur les fleurs la semence de leur postérité ». L'abeille, d'après cette affirmation, en même temps vierge et mère, fournissait une facile allusion au dogme de l'Immaculée Conception (37).

Satyre, frère de saint Ambroise, préservé du naufrage après avoir reçu la Sainte Eucharistie, inspira notre poète en 1713. Non seulement la pièce couronnée fut publiée dans les recueils du Palinod (38), mais elle eut les honneurs d'un tirage à part (39), et fut de nouveau couronnée à Rouen. Nous lisons, en effet, dans *Les trois siècles palinodiques* de Guiot (40): « Blin, curé de Blainville pro-« che Caen, après avoir probablement fait ses preu-« ves sur les bords de l'Orne, se présenta sur ceux « de la Seine au Palinod de Rouen. Il avait com-« posé une ode française sur saint Satyre, préservé « d'un naufrage. On la trouva irrégulière dans la « forme lyrique: cependant, on la couronna en « ajoutant que c'était sans tirer à conséquence ». Le lauréat lui-même, dans son remerciement, avoue qu'il n'a pas suivi les préceptes de Malherbe.

M. de Beaurepaire a écrit (41): « Le sujet de l'ode « de Belin, couronnée au Palinod de 1680, a pour « sujet: saint Romain, archevêque de Rouen ». Ici, il y a encore erreur: ce n'est pas une ode, ce sont

(37) *Recueil des poésies, etc., couronnées en 1703*, p. 26.
(38) *Ibid.*, p. 26.
(39) Caen, Cavelier, 1714, in-16 de 5 pages.
(40) Bibl. de Caen, ms. in-fol., n° 56.
(41) *Op. cit.*

des stances et la pièce n'est pas de Belin, mais de M. Dubois de Feuguerolles, plusieurs fois couronné (42).

Assurément, Belin dut composer d'autres poésies qui n'eurent pas le même succès que celles que nous connaissons. Elles ont péri: devons-nous beaucoup le regretter?

§ IV. L'Archéologue.

Par ce qui précède, on pourrait s'étonner de trouver en Belin un archéologue. Lui-même nous en fait un portrait assez peu flatteur: « Ces savants de « profession, qui sont un espèce de peuple à part, « qui n'ont de commerce qu'avec les morts, ap- « prennent de ces auteurs comment on vivait dans « l'ancienne Grèce ou à Rome sous les Tarquins, « ignorent ordinairement la manière dont ils doivent « vivre eux-mêmes dans le siècle, etc., et sou- « vent prennent les mœurs grossières et barbares « des peuples dont ils étudient avec tant d'applica- « tion le langage et les coutumes » (43).

Avouons, pour sa défense, qu'en ce temps, la science archéologique s'occupait uniquement de l'antiquité et considérait le moyen âge comme une époque barbare. Et si tous manquaient de méthode,

(42) *Recueil de poésies*, etc., *tenu à Caen en 1680;* Caen, 1681, in-12.

(43) *Éloge de Segrais*, dans le *Trésor de Littérature*, t. I, Caen, 1741, in-8°, p. 267.

beaucoup avaient le feu sacré. Quoi qu'il en soit, la nymphe de l'Orne inspira le poète et les circonstances firent l'archéologue.

En 1689 arrivait à Caen un nouvel intendant, Nicolas-Joseph Foucault, savant et antiquaire distingué, auquel l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres avait ouvert ses portes. Saint-Simon nous apprend (44) que cet érudit entra en relations avec tous les savants que comptait sa Généralité, qu'il les excitait à l'étude et stimulait leur zèle.

Les goûts de l'abbé Belin ne semblaient nullement devoir attirer l'attention de Foucault; la poésie et l'archéologie étant d'ordre tout différent. Mais l'intendant de Caen et le curé de Blainville étaient tous deux protégés de Colbert. En fallait-il davantage pour les diriger l'un vers l'autre?

Foucault, qui avait fait exécuter des fouilles importantes à Alleaume (*Alauna*), près Valognes, fut amené à faire des recherches à Vieux. Nous en trouvons la première mention dans une lettre adressée par le P. Martin à Huet le 30 avril 1703:

« Depuis quelque temps, écrit-il, M. l'Intendant « fait fouir et refouir à Vieux pour y rechercher « quelques monuments d'antiquités romaines » (45).

Voici comment il y fut amené. Nous laissons la

(44) *Mémoires*, t. X, p. 4.

(45) A. Gasté: *Correspondance de P.-D. Huet et du P. Martin*, dans la *Revue catholique de Normandie*, t. VI, 1896-97, p. 103.

parole à Belin, qui prit part aux fouilles: « J'étais « seul avec M. de Foucault quand l'ancien seigneur « de Vieux (46) vint lui donner avis qu'on avait « trouvé deux pierres avec des inscriptions... Il prit « la résolution d'y aller le lendemain et m'engagea « à l'y accompagner. M. de Charsigné (47) fut « aussi de la partie » (48). M. Maurice Besnier, dans son *Histoire des fouilles de Vieux* (49), s'étonne que Belin ne nomme pas Galland, le célèbre orientaliste, membre de l'Académie des Inscriptions. Était-ce mépris, dédain ou simplement parce que ce dernier étant le secrétaire de Foucault, Belin ne mentionne que le maître pour ne rien lui ôter de l'honneur de l'entreprise? Les fouilles durèrent quinze jours, pendant lesquelles Foucault alla trois fois à Vieux en compagnie du curé de Blainville. Elles donnèrent les plus heureux résultats: « Un « bas-relief représentant Mercure avec son cadu- « cée, une belle statue de femme dont la tête était « voilée et qui tenait de la main droite une patère « comme pour faire des libations, huit inscriptions,

(46) M. de Pompierre-Dufour.

(47) Jean-Baptiste Piédoue, seigneur de Héritot, Hernetot, etc., naquit à Caen en 1658, devint procureur du Roy au bureau des finances de cette ville en 1695 et mourut en 1705. Il était neveu de Huet.

(48) Lettre adressée par M. Belin à M. François-Richard de la Londe (*Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XX, 1853, p. 484-485).

(49) *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXIX, p. 19.



« dont six sépulcrales et deux votives, des restes « de chaussée, des fragments de colonne, un aque- « duc, des bains, un gymnase, une multitude de mé- « dailles prouvèrent au plus incrédule (le paradoxal « évêque d'Avranches fut le seul qui ne se rendit « pas a l'évidence) qu'il y avait eu là autrefois, non « pas seulement un camp, comme le soutenait Huet, « mais bien une ville, et une ville importante » (50).

Ces dernières lignes nous prouvent que Huet, critique austère et jaloux, ne supportait pas la contradiction (51). Il avait avancé que Vieux ne pouvait être qu'un camp romain et il ne pouvait souffrir qu'on lui prouvât le contraire. Un exemplaire de ses *Origines de Caen*, conservé à la Bibliothèque de la ville, porte une curieuse note manuscrite écrite par l'abbé De La Rue:

« On a peine à concevoir comment M. Huet, qui « travaillait à la seconde édition de ses *Origines* « *de Caen* en 1706, a pu s'occuper sérieusement à « prouver que Vieux n'avait pas été une ville ro- « maine lorsque, dans les années précédentes, M. de « Foucault y avait fait faire tant de fouilles et fait « tant de découvertes qui annonçaient une ancienne « ville. M. Belin, curé de Blainville, nous a laissé

(50) A. Charma: *Notes sur les fouilles de Vieux;* Caen, 1853, in-8°, p. 2 et 3.

(51) D'humeur querelleuse, quelque peu pédant, il se prit de querelle avec Bochart, au sujet d'Origène; avec Boileau, au sujet de Longin; avec Segrais, à l'occasion de Virgile, etc.

« à cet égard des détails qu'il faut regarder comme « vrais puisqu'il accompagnait M. Foucault en qua- « lité de secrétaire de l'Académie de Caen et qu'il « dirigeait avec lui les fouilles qui eurent lieu ».

Pour vraie qu'elle soit, cette note renferme une inexactitude : Belin ne fut nommé secrétaire de l'Académie qu'en 1705, deux ans seulement après les fouilles (52).

Dans cette discussion, Huet eut ses amis, sinon ses partisans, entre autres M. d'Anisy Clinchamps, autrement dit « d'Anisy Donnay », descendant d'une vieille famille normande, qui s'intéressait vivement aux choses archéologiques.

Le 22 janvier 1703, l'ancien abbé d'Aunay écrivait à son neveu Charsigné : « Il y a longtemps que « nous avons eu commerce, M[r] d'Anisy et moi sur « les origines de Caen. Il m'a donné de fort bons « avis... » (53).

La Bibliothèque nationale (54) conserve une lettre de M. d'Anisy à Huet au sujet de l'antiquité de Vieux. La Bibliothèque de Caen (55) renferme la

(52) Sur les fouilles de Vieux, voir : Roze et l'abbé Goujet : *Histoire de l'Académie des Inscriptions ;* La Haye, 1718, in-12, t. I, p. 396, et t. II, p. 223 ; le *Mercure de France*, 1730 et 1732 ; les *Mémoires de la Soc. des Ant. de Normandie*, t. XX, p. 482-485 ; les *Mémoires de la Soc. des Ant. de France*, t. LXIX, ; A. Charma : *Notes sur les fouilles de Vieux ;* Caen, 1853, in-8°, etc.

(53) A. Gasté : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1901, p. 56.

(54) Ms. fr. 11911.

(55) Ms. in-4° 76, f[os] 46 et suiv.

copie de trois lettres écrites par Huet à M. d'Anisy au sujet d'une réédition des *Origines de Caen*, les 11 et 27 août et 7 octobre 1705. M. d'Anisy, de son côté, répondait à Huet les 16 et 31 août et 4 octobre. Les originaux, signés « d'Anisy Donnay » et datés d'Anisy, sont la propriété de M. de Formigny de la Londe.

Quoi qu'il en soit, M. d'Anisy était loin de partager l'opinion de l'évêque d'Avranches. « Les nom-« breux restes d'antiquité qu'on découvre tous les « jours à Vieux, écrit-il, notamment l'inscription « de Thorigny, ainsi que la voie romaine qui y pas-« sait, indiquent évidemment une ville romaine, qui « devait être la capitale des Viducasses » (56).

Mais il n'osait affirmer trop haut ses convictions, car il connaissait le caractère peu conciliant de Huet et il voulait rester dans son amitié.

L'abbé Belin trouva un partisan et un ami dans un de ses paroissiens, tout jeune encore, mais très épris des choses du passé. J'ai nommé François-Richard de la Londe, ancêtre de M. de Formigny. Né à Caen en 1685, il avait à Blainville un château, qui est devenu par droit successif la propriété de Mme Goujon de Saint-Thomas. Il habitait presque constamment cette paroisse, où nous le voyons servir de parrain, faire baptiser et inhumer ses enfants (57). Trop jeune pour avoir pu prendre une

(56) *Notes de M. Clinchamps d'Anisy sur une lettre de Huet*, Ducarel : *Antiquités normandes*, édit. de 1824, p. 288.
(57) M. François-Richard de la Londe, bourgeois, et da-

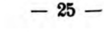
part active aux fouilles de Vieux, il s'en fit faire un rapport détaillé par son curé. En 1757, dans un Mémoire lu à l'Académie de Caen et intitulé: *Observations et réflexions sur l'origine et l'antiquité de la ville de Caen*, il écrit:

« Comme la mémoire de la découverte que fit « M. de Foucault s'est presque effacée... je vous « la donne icy telle qu'un de mes amis, témoin ocu- « laire, me l'a mise par écrit. Cet ami était M. Be- « lin, curé de Blainville, près Caen » (58). Ainsi nous ont été conservés les précieux détails de ces fouilles. Trente ans plus tard, Antoine de la Roque recueillait des documents pour son *Voyage en Basse-Normandie*. Grâce à l'intermédiaire de M. de la Londe, il vint interroger le curé de Blainville.

« Il me communiqua très obligeamment, écrit-il, « tout ce qu'il savait et me laissa emporter tout ce « que je voulus. J'appris de lui qu'à Blainville « comme à Vieux, on trouve de temps et temps des « médailles et d'autres monuments de l'antiquité ro- « maine, dont il me promit de me donner des preu- « ves. Nous vîmes ensuite les dehors du village, « qui nous parurent fort agréables, ce qui nous

moiselle Marie-Marguerite Wawran, parrain et marraine de Marie-Marguerite Paysant, 1725. M. de la Londe, parrain de François-Richard Brunet, 1733. Baptême de Jean-François-Ambroise de la Londe, fils de François Richard, 1734. Inhumation dans l'église de Jean-François-Ambroise de la Londe, 1737, etc. (Arch. comm. de Blainville).

(58) Ms. appartenant à M. Formigny de la Londe, qui nous l'a aimablement communiqué.



« mena chez M. d[e] l[a] L[onde], qui a une fort « jolie maison et possède un fief dans le marquisat « de Blainville; c'est un homme de très bon com- « merce, et qui sait bien de bonnes choses; il me « promit aussi une instruction sur les antiquités « trouvées dans ce canton » (59).

Ces détails nous montrent l'étroite amitié scientifique qui unissait le châtelain avec son curé. Des fouilles faites en commun eurent lieu sur le terrain de M. de la Londe et donnèrent des urnes remplies de cendres et de restes d'ossements brûlés, un certain nombre de médailles de Claude, Néron et Agrippa. Ils remarquèrent de plus que le curé de Ranville avait fait « ôter de son église une petite « statue d'Isis qui s'y trouvait depuis un temps im- « mémorial » (60). Ces deux savants affirmaient une proposition qui a été à nouveau émise de nos jours, à savoir que la plupart des Vierges noires ont pour origine des statues d'Isis christianisées.

§ V. L'Abbé Belin et l'Académie de Caen.

L'Académie de Caen, fondée par Moisant de Brieux en 1652, se trouva dispersée faute de logis en 1675. Bientôt le poète Segrais la reçut dans sa maison et lui donna une nouvelle vie. Il restait seu-

(59) *Mercure de France*, juin 1730. *Suite du voyage en Basse-Normandie;* lettre VII, p. 1292.

(60) *Observations*, etc., ms. cité.

lement treize anciens académiciens: on leur en adjoignit progressivement vingt-six autres, au nombre desquels était le curé de Blainville. Nous ignorons la date précise de son entrée; mais nous sommes portés à croire que ce fut peu de temps après son arrivée dans cette paroisse. En 1686, il fut chargé au nom de l'Académie de faire le discours pour la réception de M. de Gourgue, le nouvel intendant de Caen. La mort de Segrais, arrivée en 1701, priva la société d'asile et de protecteur, et les réunions cessèrent. Trois ans plus tard, Jean-Claude de Croisilles, seigneur de Bretteville, beau-frère de Segrais, réunit chez lui les académiciens. Sur son avis, ils choisirent l'intendant Foucault pour leur protecteur. Aucun choix ne pouvait être plus heureux. Foucault était un savant et, par ailleurs, un homme influent. Ami de Colbert, le fondateur de l'Académie des Inscriptions, dont il faisait partie, il confia au ministre son désir d'établir officiellement l'Académie de Caen. Par lettres patentes du roi données à Versailles en janvier 1705, la Société fut définitivement constituée sous le nom d'*Académie Royale des Belles-Lettres de Caen.*

Après avoir confirmé Foucault dans son titre de protecteur, établi M. de Croisilles directeur, les lettres ajoutaient:

« Ordonnons qu'il y aura un secrétaire perpé-
« tuel que nous nommons pour cette fois seule-
« ment, sans conséquence pour l'avenir, scavoir le
« sieur Blin, qui s'est rendu par ses capacités re-

« commandable parmi les gens de Lettres... » (61).

Le jeudi 12 novembre 1705, l'Académie se réunit au milieu d'un grand concours des personnes les plus considérables de la ville. Le président, M. de Croisilles, recommande l'obéissance aux statuts « dressés par la sagesse de l'illustre protecteur, « approuvés par l'autorité du premier Ministre, « confirmés par la bonté du Grand Prince ». Un des plus importants articles est celui qui ordonne de faire chaque année, au commencement des exercices le panégyrique du Roy, « ce Grand Monarque « dont le règne si fécond en merveilles fournira tou- « jours une matière inépuisable ». Lui-même en fait un éloge court, mais délicat, et annonce l'académicien qui s'est chargé de cet emploi (62). Le manuscrit de M. Belin, le secrétaire, se terminant en cet endroit, ne nous donne pas l'auteur du discours. Peut-être est-ce à dessein, dessein qui aurait pu créer une nouvelle énigme historique si la chose le méritait. Rien, en effet, n'aurait pu nous faire connaître ou deviner l'orateur sans une heureuse fortune qui a fait tomber son discours entre nos mains. Et cette pièce, bien que manquant de signature et de toute indication d'origine, ne peut être qu'authentique. Elle est de la main de Belin. Ce

(61) Hermant : *Histoire du diocèse de Bayeux;* Bibl. de Caen, ms. in-fol. 70, t. III, p. 104.

(62) A.-R. de Formigny de la Londe : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie Royale des Belles-Lettres de Caen;* Caen, 1854, in-8°, p. 50.

discours a été composé pour le rétablissement de l'Académie et pour obéir au premier article des statuts: « Il faut nous acquitter du devoir le plus juste « de notre reconnaissance envers le Grand Prince « à qui nous devons notre établissement, devoir où « nos cœurs ont plus de part que la loi qui l'impose... » Foucault, le protecteur de la jeune Académie, est désigné dans le texte et son nom est écrit en marge; l'orateur loue le président de Croisilles qui reçoit si magnifiquement la société dans sa maison; Colbert, dont il dit: « Permettez-moi, Mrs, de « renouveler dans vos esprits la mémoire d'un « homme que ses vertus ont rendu digne de votre « estime. Je m'acquitte par là d'une partie de ma « reconnaissance pour m'avoir procuré l'honneur « que je possède aujourd'hui: c'est à ses bontés que « je dois la douceur de mon séjour en cette pro« vince, qui m'a donné l'avantage d'être associé à « votre illustre Académie et de porter le glorieux « titre de votre confrère ».

Une froide analyse ne pourrait donner une juste idée de ce morceau d'éloquence académique, vraiment digne d'être conservé, et ne pourrait faire passer sous les yeux ces fines esquisses, ces tableaux délicatement brossés, dans lesquels l'auteur nous dépeint la carrière du Grand Roi, « couronné de « branches de chêne et d'ollivier par les mains de « la paix et de l'amour de la patrie et de mille lau« riers par la victoire ». Pour bien juger ce discours, il faut encore se rappeler qu'à cette époque l'étoile du monarque avait considérablement pâli:

au dehors, c'était la guerre et la défaite; au dedans, la misère et la famine. Belin devait faire un éloge. Il le fit, et s'il orna la Vérité, il ne la travestit pas. Il ne craint pas d'aborder les questions les plus épineuses, telles que la révocation de l'édit de Nantes. Il résout un problème qui a longtemps agité les historiens avant de recevoir une solution définitive: Colbert est-il mort d'un chagrin causé par la disgrâce du roi? — Chacun sait maintenant que si Colbert encourut un reproche du roi à cause de la négligence de son fils, le marquis de Blainville, intendant des bâtiments royaux, il ne fut pas disgrâcié et qu'il mourut plutôt usé par le travail et la maladie que tué par le chagrin.

Le roi, qui prenait chaque jour des nouvelles de son ministre malade, pleura sa mort et n'eut, dans la suite, que des égards pour sa famille (63).

Ce jugement tardif de l'histoire, qui a définitivement condamné une vieille légende, n'était que l'écho des sentiments de Belin, le protégé de Colbert. Après avoir fait l'éloge de son bienfaiteur, il ajoute: « Ce grand prince (Louis XIV) ne désap-
« prouvant pas ce témoignage: ... le nom de Col-
« bert ne lui ferait point de honte en le voyant mêlé
« au sien, tout auguste qu'il est. Il donna des re-
« grets à la perte de ce fidèle serviteur et par là
« honora sa mémoire. Tant de sang de cette illustre
« famille, versé pour son service, attire sur elle les

(63) Cf. Dussieux : *Étude sur Colbert;* Paris, 1886, in-8°, p. 305 à 346.



« grâces que la bonté de ce grand roy ne cesse « point d'y répandre. Ce sont des preuves qu'il « n'est pas moins content des services des enfants « qu'il le fut de ceux du père ».

Sans doute, les éloges du panégyriste sont un peu exagérés; mais en cela il fut bien plus pondéré que les poètes et les orateurs du temps, qui avaient presque déifié Louis XIV. Belin s'est contenté de nous montrer en ce prince l'idéal d'un grand homme et d'un grand roi.

La même année, M. Belin prononça l'éloge de Segrais, mort en 1701, et ancien protecteur de l'Académie, éloge publié dans le *Trésor de Littérature* (64). Le passage le plus intéressant de ce discours est celui où il nous parle des œuvres de son héros: « Où ne l'a point porté le Virgile mis en « notre langue avec la grâce de son original? La « fameuse *Zayde*, son ouvrage favori, sur lequel « il souffrait le plus volontiers d'être loué? Je nom- « merais encore la *Princesse de Clèves* si cet homme « modeste n'avoit pas toujours refusé l'honneur « qu'on lui en vouloit faire, sur ce prétexte qu'il « n'en étoit pas seul l'auteur » (65).

L'orateur parle ensuite du grand nombre de let-

(64) Caen, Godes Rudeval, 1741, in-8°, t. I, p. 261.

(65) Mme de Lafayette y avait travaillé avec lui. Il y eut au moins une voix discordante dans ce concert de louanges En 1705, M. d'Anisy-Clinchamps écrivait à Huet: « J'ay « sceu chez Mademoiselle [de Montpensier] par feu Mon- « sieur le comte de Tanesre, mon cousin germain,... amy « de Madame de Lafayette, que le livre de Zahide n'estoit

tres d'estime et d'affection qui ont été adressées à son héros par les hommes les plus illustres de l'époque. « Ces lettres, dit-il, seroient conservées comme « un monument du mérite de celui à qui elles ont « été écrites... On sçait qu'elles sont en dépôt entre « les mains d'un de ses plus illustres amis, d'un « digne Magistrat qui fait sa gloire d'être le protec- « teur des Muses, aussi bien que l'appui de la Jus- « tice » (66).

Le secrétaire de la nouvelle Académie remplit fidèlement ses fonctions de 1705 à 1714, où la Société, faute de protecteur, cessa de se réunir. Il nous a laissé le compte rendu des séances pendant ce laps de temps; malgré quelques lacunes, c'est un document du plus haut intérêt pour l'histoire de cette Société (67). Généralement bref, le rapporteur s'étend sur certains travaux qui lui paraissent mériter une plus grande attention, tels que: la dissertation du P. Servolles sur les anciens Gaulois, en 1708; les recherches de Gaultier sur les machines de guerre des Anciens, et une dissertation du même auteur sur l'origine des moulins en 1710.

« point l'ouvrage de Monsieur de Segrais, que ce qui est « de luy dans la fin estoit facile à connoistre, n'ayant ny « la force, ny la grâce de ce qui estoit de Madame de « Lafayette ». (Original, collection de M. de Formigny de la Londe.)

(66) L'intendant Foucault.

(67) A.-R. de Formigny de la Londe: *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie Royale des Belles-Lettres de Caen;* Caen, 1854, in-8°.

En 1712, M. Belin fit l'ouverture de l'Académie par le panégyrique du roi (68). Nous n'avons pu retrouver ce discours que celui de 1705 nous fait vivement regretter.

Par suite d'une discussion avec M. de Croisilles, le Protecteur, l'Académie fut de nouveau dispersée en 1714 (69). Mgr de Luynes, ayant été nommé évêque de Bayeux, convoqua, le 11 janvier 1731, les anciens académiciens dans son palais sis rue Neuve-Saint-Jean. Il accepta le titre de Protecteur, offrit son palais pour lieu de réunion et la Société fut reconstituée.

M. Belin, secrétaire perpétuel, se désista de sa charge, alléguant son grand âge et ses infirmités. L'excuse était bonne et valable, mais il ne serait peut-être pas téméraire de trouver un autre motif: nous verrons plus tard que le curé et l'évêque n'étaient pas sur tout point en parfaite communion d'idées.

Le curé de Blainville resta cependant jusqu'à sa mort membre de la Société (70).

Son successeur immédiat dans l'office de secrétaire fut M. de la Ducquerie, professeur royal en médecine, ancien doyen de la Faculté (71).

Le jeudi 12 janvier 1741, l'Académie s'assembla

(68) A.-R. de Formigny de la Londe, *op. cit.*, *passim.*

(69) Mancel: *Journal d'un bourgeois de Caen;* Caen, 1848, in-8°, p. 71, note 2.

(70) A.-R. de Formigny de la Londe, *op. cit.*

(71) *Ibid.*, p. 79.

publiquement. M. de Costard, seigneur d'Ifs et d'Urville, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, élu secrétaire, lut un remerciement en vers, renfermant un éloge de M. Belin, un de ses prédécesseurs:

Docile à vos leçons, attentif à vos loix,
De l'illustre Belin, successeur moins timide,
J'oserai le prendre pour guide
Sur les sommets sacrés qu'il a si bien connus.
Ses vers, son aimable éloquence,
Font voler son nom dans la France;
Et Caen résonne encor du bruit de ses vertus.
Dirai-je, pour combler sa gloire,
Que votre illustre Fondateur,
Louis, d'immortelle mémoire,
Des talents fort estimateur,
Ordonna que sa docte plume
De vos écrits naissants assemblât le volume?
Le choix de ce grand Roi pouvait-il balancer?
Ses yeux et ses bienfaits savaient dans son Empire
Discerner le mérite et le récompenser (72).

§ VI. Amitiés Littéraires

L'abbé Belin eut des relations avec tous les beaux esprits de son temps:

« Je fais [des Lettres], nous dit-il lui-même, ma « plus ordinaire occupation et le plus doux charme

(72) *Nouvelles littéraires;* Caen, 1741, in-8°, p. 47.



« de ma vie; elles m'ont sonsolé dans l'éloignement « de mes amis (73) et m'en ont fait retrouver, loin « de ma patrie, d'illustres parmi vous dont la mé- « moire me sera éternellement précieuse » (74). Déjà, nous avons eu l'occasion d'en nommer plusieurs, et au premier rang le célèbre intendant Foucault. Ce dernier possédait un riche cabinet de médailles et une splendide bibliothèque: le curé de Blainville en avait les clefs pour y travailler quand il le jugerait à propos. Il partageait cette faveur avec M. Malouin, curé de Saint-Étienne de Caen, docteur en théologie, licencié en droit et ancien recteur de l'Université. Et ces deux académiciens passaient pour les bibliothécaires de ce Mécène (75).

Là, Belin trouvait « ce que la littérature ancienne « et moderne fournit de meilleurs livres, et un amas « prodigieux des plus rares monuments... qui fait « aujourd'hui notre admiration » (76). Pendant plusieurs années, le bibliothécaire vécut dans l'intimité de l'intendant, qui se l'adjoignit en qualité de secrétaire pour les fouilles qu'il fit exécuter à Vieux. Mais, dès 1706, Foucault résigna sa charge en faveur de son fils, le marquis de Magny, et retourna habiter Paris. Dès lors, les relations ne consistèrent plus qu'en un commerce de lettres, sans doute intéressantes, mais aujourd'hui perdues.

(73) Lorsqu'il était précepteur chez Colbert.

(74) *Trésor de Littérature, loc. cit.*

(75) *Trésor de Littérature, loc. cit.*, p. 354.

(76) *Éloge de Segrais*, dans le *Trésor de Littérature, loc. cit.*

Ce qui honore par-dessus tout le curé de Blainville, c'est l'amitié et la confiance que lui voua Segrais. Tous deux avaient rimé sur les bords de l'Orne, et si les accents de la Muse s'étaient affaiblis en descendant d'Athis (77) à Blainville, ils n'en conservaient pas moins une certaine parenté. Belin admirait Segrais sans réserve et en faisait son modèle.

Segrais avait une si profonde estime pour le curé de Blainville qu'en mourant il lui confia le manuscrit de ses *Géorgiques*, son ouvrage de prédilection, qu'il préférait même à son *Énéide* (78).

L'abbé Belin promit de le faire imprimer (79) avec une préface, mais il ne réalisa pas sa promesse. Lorsque, en 1705, Belin prononça l'éloge de Segrais, il regrette « que le malheur des temps, peu « favorables aux Muses, ait contraint d'en diffé« rer la publication » (80). Le P. Martin écrivait, en octobre 1702, à Huet : « M. le curé de Blain« ville se proposa d'aller à Paris l'hyver prochain « et y faire imprimer les *Géorgiques* de feu M. Segrais » (81).

Dans la séance du 22 janvier 1704, l'Académie

(77) Ancienne commune réunie à Louvigny, dont Segrais a fait le théâtre d'une de ses pastorales.

(78) Hermant : *Recueil d'Éloges historiques*, ms. de la Bibl. de Caen, in-8° 39, t. I.

(79) Lettre de Galland à Huet, du 30 mars 1701 ; Bibl. nat., ms. fr. 6138, p. 159.

(80) *Trésor de Littérature*, loc. cit.

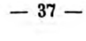
(81) *Revue catholique de Normandie*, 6e année, p. 24.

« mit sur le tapis l'ouvrage de Segrais sur les « *Géorgiques.* On en lut la première page, dont « bien des endroits furent critiqués. Comme il se- « rait trop long de retoucher ainsi cet ouvrage, on « en distribuera des morceaux à plusieurs qui en « feront la critique en particulier et la soumette- « ront au jugement de l'Académie; on a envie d'en « procurer l'impression, mais bien châtiée » (82).

Ce furent ces motifs qui firent retarder la publication. Elle ne parut qu'en 1711 (83); l'éditeur, qui signe F. P., accuse Belin de négligence et déclare publier ce travail d'après une copie en sa possession (84). L'original, conservé par le curé de Blainville, passa, avec sa bibliothèque, chez les Oratoriens. Depuis nous ignorons sa destinée.

Après la mort de son illustre ami, l'abbé Belin composa, ainsi que le voulait l'usage, une épitaphe funèbre en vers en l'honneur du défunt. Il la confia à Mme d'Osseville, qui, après l'avoir admirée, la transmit à Galland, secrétaire de l'intendant Foucault. La poésie et le billet qui l'accompagnait sont conservés (85) et ont été publiés par M. R. N. Sauvage dans *Le tombeau poétique de Jean Regnault de Segrais* (86):

(82) *Ibid.*, p. 464, lettre du P. Martin à P.-D. Huet.
(83) Paris, Jacques Lefèvre et Étienne Ganeau, in-8°.
(84) Voir la préface.
(85) Bibl. nat., ms. fr. 6138, p. 166-167.
(86) *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1912, 2e partie, p. 9.



« Une dame d'Ozeville, de Caen, faisait bien des « vers: son portrait, qu'on lui avait souvent de- « mandé avec instance, est très bien tourné. Le Père « André l'avait lu, il fut traduit en vers par le Père « Sanadon, qui était pour lors à Caen ». C'est ce que nous lisons dans un des manuscrits de Quens (87). Nous croyons devoir citer ici ce portrait si vanté, que nous croyons inédit:

Portrait de Mme d'Osseville par elle-même (88)

Muse, prenez votre pinceau:
Il demande un dessein nouveau.
Mais, au portrait que je compose,
N'employez ni jasmin ni rose.

S'il faut que vous preniez des fleurs,
Pour mieux imiter les couleurs,
Allez cueillir pour cette emplette
Les soucis et la violette.

N'allez point placer dans mes yeux
L'Amour ni le flambeau des cieux.
La triste langueur y préside
Et la timidité les guide.

Loin de vanter mon embonpoint,
Peignez la maigreur de tout point.
Elle a fait un cruel ravage
Sur mon corps et sur mon visage.

(87) Bibl. de Caen, ms. in-fol., 154, p. 211.
(88) Bibl. de Caen, ms. in-4°, 172, f° 1.

Dans mon air de simplicité,
Vous promettez quelque bonté.
Icy l'amour propre me presse
D'ajouter la délicatesse.

Mon humeur passe en un moment
Du sérieux à l'enjoûment.
Je règle sur la compagnie
Ma joye ou ma mélancolie.

J'éprouve dans le moindre écrit
La disette de mon esprit.
Le monde, dont j'ay peu d'usage,
Me le fait sentir davantage.

Aussi, je ne m'empresse pas
De courir après ses vains appas.
Un peu d'ouvrage, un peu d'étude,
Me font goûter la solitude.

Mon cœur, c'est à vous de parler,
Vous pouvez sans dissimuler
Dire que sur votre franchisse
On ne fit jamais d'entreprise.

Aussi, lorsqu'un tendre penchant
A mon cœur a paru touchant,
J'en ay remporté la victoire
Sans en avoir tiré gloire.

Ayant trouvé ma sûreté
Dans peu d'attraits et de beauté,
Je me trouve dédommagée
D'en estre si mal partagée.

L'amitié paraît à mon goût
De tous les charmes le plus doux.
Je la mets toujours de partie
Dans tous les plaisirs de ma vie.

Chacun de générosité
Fait trophée à sa vanité.
J'éprouve en moi le contraire
Et ne crois jamais assez faire.

Hélas! Seigneur, c'est devant vous
Que, prosternée à deux genoux,
Je sens la vive inquiétude
De mon extrême ingratitude.

Pendant que mon cœur agité
De soins et de vivacité,
S'occupe de choses mortelles,
Je languis pour les éternelles (89).

Ainsi s'exprimait Françoise, fille de Louis Scelles, sieur de la Varengère, qui avait épousé en 1677 Louis-Jacques Le Forestier, seigneur et patron d'Osseville. Avec elle, le goût de la poésie entra dans cette famille, où il s'est conservé jusqu'à nos jours (90). Femme aimable, éprise de littérature,

(89) Pour la traduction en vers, cf. *Natalis Stephani Sanadonis e Societate Jesu carminum libri quatuor;* Parisiis, 1754, in-12, p. 116.

(90) Le vicomte d'Osseville a publié, en 1837, un volume de poésie, et le comte d'Osseville nous a donné, en 1904, le *Passe-temps poétique normand.*

elle tenait ses portes ouvertes à tous les beaux esprits de la ville et des environs. Elle faisait aussi les honneurs de sa muse à ses amis et les vers de circonstance adressés à M. Foucault, à Mme de Saint-Luc et à Mme de Coigny sont fort joliment tournés, pleins d'aisance et d'esprit. Si les charmes physiques lui manquaient, c'est elle-même qui nous l'apprend, les dons de l'esprit et du cœur, qu'elle mettait bien au-dessus des séductions de la beauté, lui attiraient toutes les sympathhies.

Homme d'esprit et de distinction, poète couronné, « en qui la proximité de la cour avoit perfectionné « la politesse qu'il tenoit du lieu de sa naissance, « lieu bien longtemps réputé pour la pureté du lan- « gage » (91), l'abbé Belin était un des intimes du cénacle littéraire de Mme d'Osseville. Ne serait-ce pas à lui que faisaient allusion ces vers de l'aimable poétesse, que nous trouvons dans un sonnet adressé à Foucault, leur ami commun:

Charmant abbé, chéri de Melpomène,
Sous toy Pégase est toujours en haleine;
Pour moy qui joue à peine du pipeau,
Muses diront: chassons-le du costeau.
Troublée, on voit notre claire fontaine (92).

Lors de la mort de Segrais, l'un et l'autre rimèrent l'éloge du défunt: l'aimable Mécène se chargea

(91) *Trésor de Littérature, loc. cit.*
(92) Bibl. de Caen, ms. cité, f° 32.

de transmettre à Galland les vers du curé de Blainville et elle le fit de la manière la plus galante:

« J'avais, dit-elle, sur le cœur de vous avoir en-« voyé de mauvais vers. En voici, Monsieur, qui « vous dédommageront. Aussi ne sont-ils pas de « moi » (93).

Belin sut rendre éloge pour éloge à son admiratrice dans le discours qu'il fit sur Segrais lors du rétablissement de l'Académie en 1705: « Pourrois-« je, dit-il, terminer plus glorieusement pour lui « (Segrais) et d'une manière plus agréable pour « vous qu'en répétant ici ce qu'une estime parfaite « et la douleur sensible de sa perte dictèrent à une « personne, que je n'oserois me hasarder de nom-« mer publiquement, et dont je tairoi les louanges « dus à ses rares talents et à ses vertus encore plus « estimables, par la crainte de m'attirer les repro-« ches de sa modestie. Écoutez, Mrs, vous la recon-« naîtrez à la délicatesse de cet éloge court, mais « riche et précieux qui comprend tout ce que nous « avons voulu dire pour louer dignement M. de « Segrais ». Suit l'épitaphe du poète par Mme d'Osseville, dont le nom était déjà facile à deviner (94).

Dans ce salon, l'abbé Belin rencontra le P. Sanadon, jésuite, très connu pour sa politesse et l'aménité de son caractère; le P. Gabriel Porée, de l'Oratoire, successivement bibliothécaire de Fénelon,

(93) R. N. Sauvage: *Le tombeau poétique de Segrais*, p. 11.

(94) *Trésor de Littérature*, t. I, 1741, *loc. cit.*

curé de Noyant, au diocèse de Bourges, puis de Louvigny, près Caen, et chanoine de Saint-Patrice de Bayeux, auteur spirituel et caustique (95), et surtout le jeune Voltaire, exilé à Caen. Mais ce dernier, d'abord très bien accueilli, fut bientôt exclu pour son libertinage (96).

Belin était un des habitués de Mme de Saint-Luc, dont la maison était un autre centre littéraire. Rien de plus énigmatique que l'origine de cette dame, qui vit accourir chez elle tout ce que la ville avait d'esprits les plus délicats. A. Charma et G. Mancel, dans leur ouvrage sur le P. André, nous disent qu'ils ne connaissent à ce sujet que la mention d'un opuscule de de Quens: « Edmond Auger, sieur de « Saint-Luc, anobli... en mars 1667 ».

C'est vraiment peu. Au reste, cette nouvelle anoblie nous semble bien petite dame en comparaison de celle qui nous occupe, et rien ne milite en faveur de cette première hypothèse; ce qui nous donne droit de chercher ailleurs.

François III de Harcourt, nommé lieutenant général en Normandie en 1651, épousa Renée d'Épinay de Saint-Luc, dame d'Ectot (97).

Le 2 décembre 1683 fut inhumé à Saint-Jean de

(95) Gabriel Porée fonda, en 1740, une feuille périodique, *Les Nouvelles littéraires*, qui publièrent, en 1741, un éloge de Belin.

(96) G. Vanel: *Une grande ville au XVIIIe siècle. La vie privée à Caen*, p. 345.

(97) Dom Le Noir: *Preuves généalogiques et historiques de la maison d'Harcourt;* Paris, 1907, in-4°, p. XXIX.





Caen Jean Beaudin de Saint-Luc, en présence de Me Jean Blin, prêtre (98).

Or, Mme de Saint-Luc, l'amie des hommes de lettres, habitait la rue Saint-Jean, et voici un Jean Blin, prêtre, qui assiste à l'inhumation du sieur de Saint-Luc. Pures coïncidences, pourra-t-on dire, mais coïncidences intéressantes à noter.

Les d'Espinay de Saint-Luc sont d'une vieille famille normande qui produisit, sous Louis XIII, le fameux maréchal de ce nom. Son fils, François II, épousa en 1643 Anne de Birade, et son petit-fils François s'allia en 1674 avec Marie de Pompadour, dont la fille unique épousa en 1715 le marquis de la Rochefoucault (99).

Voilà beaucoup de dames de Saint-Luc. Aucune marque authentique ne peut nous désigner celle dont nous voulons parler. Le problème est soulevé; nous laissons à d'autres, plus heureux que nous dans leurs recherches, le soin de le résoudre. Ajoutons encore que Mme de Saint-Luc, dont nous cherchons l'identité, résidait parfois à Valognes en compagnie d'une demoiselle de Harcourt, ainsi que nous l'apprend une lettre de M. de Verrières (100):

« Il faut l'avouer, à la honte de nostre ville, Madame, depuis que vous estes à Valogne je ne reconnais plus vostre muse, tant elle a pris l'essor...

(98) Arch. municipales de Caen, Reg. par. de Saint-Jean.

(99) Moréri : *Dictionnaire*, v° Espinay de Saint-Luc.

(100) De notre collection.

« J'ay écrit, il y a huit jours, à Mademoiselle de « Harcourt. Si ma lettre est arrivée à bon port, « vous avez vu, Madame, que je n'ay pas mérité les « imprécations dont vous me chargez et que je me « souviens de vous et d'elle... ».

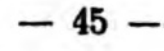
Quoi qu'il en soit, une dame de Saint-Luc avait à cette époque un salon littéraire à Caen. Elle demeurait rue Saint-Jean et possédait un carrosse (101). « Elle avait beaucoup d'esprit, une con-« versation des plus agréables, toujours soutenue et « intéressante par les nouvelles publiques et autres « relations qu'elle avait à Paris et dans nos armées. « Quoique grabataire et avancée en âge, elle atti-« rait chez elle toute la ville » (102).

Ce portrait, tracé par le P. André, qui vint à Caen en 1726, nous montre cette dame fort avancée en âge: elle ne mourut qu'en 1742 (103). De ce portrait, nous pouvons rapprocher celui tracé par M[me] d'Osseville, qui le complète:

Sur votre teint règne en tout temps
L'aimable fraîcheur du printemps.
Aussi, ne doutant point que vous ne fussiez Flore,
La terre vient de faire éclore
Ce mélange divers des plus aimables fleurs... (104).

Être l'ami de M[me] de Saint-Luc était un titre que beaucoup enviaient et qui faisait honneur à Segrais

101) Bibl. de Caen, ms. de Quens, in-4° 156, f° 20.
(102) *Ibid.*, f° 403.
(103) Charma et Mancel: *Le Père André*, t. I, p. 85.
(104) Bibl. de Caen, ms. in-4° 172, f° 41.



lui-même (105). Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, qui fut membre de l'Académie française, ne manquait pas de venir la voir quand il résidait à Caen et il lui faisait des excuses lorsqu'il y manquait (106).

Elle avait son franc parler avec l'évêque de Bayeux: « Monseigneur, lui disait-elle, les Luynes « sont distraits » (107).

Mgr de Lorraine, prédécesseur de Mgr de Luynes, ayant favorisé le jansénisme, ce dernier crut devoir réagir et il le fit avec toute l'énergie dont était capable un ancien colonel d'infanterie.

L'abbé Belin, ami de Mme de Saint-Luc, fut dénoncé comme suspect de jansénisme au prélat, qui voulut le poursuivre: « Laissez-le donc mourir en « paix, écrivit Mme de Saint-Luc à l'évêque, savez- « vous bien que c'est dans votre maison qu'il a pris « ces idées-là » (108). En effet, M. Belin avait été précepteur des neveux de Colbert, et Mgr de Luynes était petit-fils de Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, fille du puissant ministre, mariée en 1667 à Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse (109).

(105) Ms. cité, f° 251.
(106) Ms. cité, f° 403.
(107) Ms. cité, f° 202.
(108) Charma et Mancel: *Le Père André*, t. II, p. 9; — Vanel: *Une grande ville. La vie privée à Caen*, p. 360.
(109) L. Dussieux: *Colbert*, p. 229.

§ VII. L'Abbé Belin et le Jansénisme

Mgr de Luynes ne crut pouvoir obéir à son amie, M[me] de Saint-Luc, il fit passer le devoir avant l'amitié. Belin vécut au moment le plus passionné et le plus critique de cette lutte de l'hérésie janséniste contre l'orthodoxie catholique. Fils honteux de Luther et de Calvin par Baius, cherchant à s'abriter derrière les grands noms de saint Augustin et de saint Thomas; père des convulsionnistes, ancêtre de Bayle et de Voltaire, cabale, orgueil insensé, esprit de susceptibilité et de chicane, tel fut le jansénisme. Il connut cependant des âmes bien nées, des volontés fortes, des esprits profonds qui se laissèrent duper par son rigorisme. A ce moment, Quesnel, prêtre de l'Oratoire, portait la controverse à son apogée en publiant ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Par la bulle *Unigenitus*, le pape Clément XI condamna cent-une propositions de cet ouvrage. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, la Sorbonne, les Parlements se prononcèrent en faveur du jansénisme. Quatre évêques en appelèrent de la bulle au futur concile général (1717) et ils furent suivis par un grand nombre de docteurs de Paris, Reims, Nantes et Caen. En 1718 montait sur le siège épiscopal de Bayeux, François-Armand de Lorraine, docteur en Sorbonne, favori du Régent, duc d'Orléans, qui fit « son conseil » de l'abbé Petit-Pied, un des plus fougueux jansénistes. C'est dans ce milieu que vécut le curé de Blainville. Protégé des Colbert, favorables aux nou-

velles idées, ami de l'Université et des Oratoriens, soumis aveuglément à son évêque, et sans doute aussi par inclination personnelle, l'abbé Belin se rangea du côté des appelants. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* (110) font de lui presque un martyr et son nom est inscrit au *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du XVIII*e *siècle* (111). Nous ne pouvons que citer l'article qui y est inséré:

« De Caen, Dioc. de Bx, le 2 mai.

« La paroisse de Bleinville, qui n'est qu'à une « lieue d'ici, a perdu vers le commencement de « cette année un excellent curé, déjà vieux, mais « sans nul affoiblissement pour la Vérité, à laquelle « il est demeuré attaché jusqu'à la fin. M. Blainet « (c'était le nom de ce vertueux ecclésiastique) avait « rassemblé avec soin tous les écrits concernant les « affaires de l'Église depuis un siècle et plus; il « en avait disposé depuis plusieurs années en faveur « des PP. de l'Oratoire de cette ville, dont le Supé« rieur n'a pas cru devoir l'abandonner dans le « triste état où il étoit, sans secours, sans conso« lation, délaissé de tous les curés et autres ecclé« siastiques de son canton et de la ville même de « Caen. Ce R. Père remplit donc auprès de lui « dans une première visite tous les devoirs de la « religion et de l'humanité. Peu de jours après, il

(110) ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la bulle Unigenitus*, 1737, p. 84, c. 2.

(111) S. l., 1760, 2 vol. in-12, t. I, p. 298.

« partit pour Bayeux, il informa M. l'Évêque de la « triste situation du pauvre malade, et fit tant « auprès du Prélat, en intéressant (dit-on) sa « gloire et son honneur, qu'il obtint la permission « de retourner à Bleinville, d'y procurer au curé « les secours convenables, et d'y veiller à ce que « tout se passât dans l'ordre et la bienséance; ce « qu'il exécuta avec exactitude jusqu'aux obsèques « inclusivement. Le vicaire de la paroisse, logé « chez ce digne pasteur et nourri à sa table, le re- « gardait comme un athée et ne daignait pas s'in- « former de sa santé. Il est ordinaire aux curés de « ce diocèse, qui sont Appelans, d'avoir chez eux « en la personne de leur Vicaire, leur plus cruel « ennemi ».

Cet article, reproduit en abrégé dans le *Nécrologe des défenseurs de la Vérité*, ce Martyrologe du jansénisme, et dans le *Moréri des Normands*, de Guiot (112), est sans nul doute dû à la plume de quelque Oratorien de Caen. Si l'Oratoire n'avait pas donné en masse dans l'erreur (113), nombre de ses membres, et non des moindres, en étaient zélés partisans et défenseurs. La maison de Caen avait fait ses preuves. Il faut remarquer que les *Nouvelles Ecclésiastiques*, organe officiel du parti janséniste, produit clandestin, rédigé secrètement par l'abbé Fontaine de la Roche, sont loin d'être impartiales.

(112) Bibl. de Caen, ms. in-fol., 57.
(113) Cf. Ingold : *L'Oratoire et le Jansénisme au temps de Massillon;* Paris, 1880, in-8°, p. 5.

Nous pouvons cependant affirmer que Belin avait embrassé et défendu avec ardeur la doctrine de Jansénius. Tout alla bien sous l'épiscopat de Mgr de Lorraine, janséniste exalté, qui ne voulait que des curés appelants. Dès son arrivée, en 1728, Mgr de Luynes se montra un adversaire décidé de cette doctrine et il ordonna à tous ses prêtres de se soumettre à la bulle *Unigenitus*. Le plus grand nombre obéit, quelques-uns seulement s'obstinèrent dans le schisme. Des lettres de cachet, moyen extra-légal de se débarrasser des gêneurs, purent en faire enfermer plusieurs dans les humides cachots de Beaulieu et de la Tour Châtimoine ou dans l'ombre secrète de quelque monastère (114).

Grâce à ses puissants amis, l'abbé Belin, opiniâtrément ancré dans son erreur, put éviter ce châtiment; mais il ne put recouvrer les bonnes grâces de son évêque. Pour cette même cause, les prêtres orthodoxes désertèrent peu à peu l'insoumis. Il semble tout naturel que les Oratoriens, ses amis, en faveur desquels il avait testé, ne l'abandonnassent point à ses derniers moments.

L'éloge de Belin fait allusion à plusieurs faits alors récents. Le Chapitre de la cathédrale avait refusé d'assister aux obsèques de l'abbé Peschard, ancien vicaire général de Mgr de Lorraine, mort

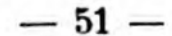
(114) Nous possédons deux originaux signés Labriffe, ordonnant de par le roi l'incarcération au prieuré du Plessis-Grimoult de l'abbé Malouin, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen (1737), et du Père Rondel, religieux de Sainte-Geneviève.



sans avoir voulu rétracter son erreur. On pouvait craindre que ce fait, qui n'était pas unique, se reproduisît aux funérailles du curé de Blainville. C'est ce à quoi veilla le supérieur de l'Oratoire; mais ce ne fut pas lui qui l'enterra, comme l'insinuent les *Nouvelles Ecclésiastiques* et comme l'affirme Guiot (115). L'acte de décès mentionne que le défunt fut enterré, selon l'usage, par son doyen, Me Jean l'Archer, curé de Reviers et doyen de Douvre, en présence du vicaire Gervais du Val. Nous n'avons trouvé aucune preuve de l'insinuation malveillante des *Nouvelles Ecclésiastiques:* il est ordinaire « aux curés de ce diocèse qui sont appelans « d'avoir chez eux en la personne de leur vicaire « leur plus cruel ennemi ». Assurément, l'autorité épiscopale ne pouvait donner aux curés insoumis un vicaire de leur opinion, c'eût été augmenter le mal. Pour être l'auxiliaire du curé, le vicaire n'est pas toujours obligé d'épouser ses idées, surtout lorsqu'elles sont fausses. Et si le bon maître fait le bon serviteur, M. Belin n'eut jamais droit à des auxiliaires bienveillants. Esprit froid, autoritaire, impatient de contradiction, n'approuvant que ce qu'il faisait, le curé de Blainville fut un maître peu aimable. Les Registres paroissiaux nous ont révélé les noms de ses trente-deux vicaires successifs (116).

(115) *Moreri des Normands*, ms. cité.

(116) Pierre Lithare, 1679; Robert Quesnel, 1681; Mathurin Bydel, 1682; Louis Billet, 1684; Gervais Bertrand, 1685; Jacques le Moine, 1686; René Robehier, 1687; Robert



Et il y eut des vacances et nous avons dû en omettre, car le curé seul rédigeait et signait les actes. L'absence ou la maladie permettaient seules au vicaire d'user de ses pouvoirs et de nous transmettre son nom. Un petit fait nous montrera le peu d'aménité de M. Belin avec ses auxiliaires. En 1717, le 18 août, Gallien, nouveau vicaire de Blainville, baptise la fille de Pierre Biron. De retour, le curé enregistre l'acte et y ajoute cette note:

« Le précédent baptême ayant été fait en mon « absence par un vicaire nouvellement arrivé et qui « ne savait pas l'état de la paroisse, moy, prestre, « curé de Blainville soussigné, déclare que le père « et la mère de cet enfant ne faisant aucun devoir « de catholique et ayant esté mariés sans m'en don- « ner aucune connaissance, ce que font la plupart « des religionnairs, cet enfant n'a dû être baptisée « que comme une bâtarde née d'un mariage illé- « gitime ».

de la Rivière, 1688; Constant le Rebours, 1690; Girard Gaultier, 1692-1693; Richard du Thoys, 1697; Charles le Baron, 1699; Louis de la Londe, 1703-1704; Jean Dupont, 1704, 1706; Louis Saillard, 1705; Jacques de Brossart, 1706; Jean Halley, 1707-1711; Guillaume le Tainturier, 1707; Le Grips, 1712; Henri Costuel, 1713; Jacques Noël, 1713; Jean-Jacques Goubert, 1714; Meritte du Landé, 1715; Robert Lamoureux, 1716; Adam, 1716, revient en 1718; Gallien, 1717; Jean-Gabriel-Marie le Jeune, 1721; Jean-Baptiste Londe, 1722-1724; Charles Jardin, 1725-1729; François Briene, 1729-1731; Michel le Fèvre, 1733; Gervais Duval, 1734-1737.

L'infortuné vicaire dut être houspillé et si le curé avait raison dans le fond, il eût pu être plus conciliant dans la forme. Bref, M. Belin eut de nombreuses amitiés littéraires, mais il se fit peu d'amis parmi les ecclésiastiques.

§ IX. Sa Mort

Parvenu à une extrême vieillesse, le curé de Blainville perdit l'usage de la vue (117). Les *Nouvelles Ecclésiastiques* (118) nous montrent « le vicaire de « la paroisse, logé chez son curé, nourri à sa table, « le regardant comme athée et ne daignant pas « s'informer de sa santé ». A en juger par cette description, la situation du pauvre curé nous paraît bien triste, et le rôle de l'évêque et du vicaire peu empreint de charité chrétienne. Mais la feuille janséniste, dont l'impartialité était le moindre souci, avait tout intérêt à faire de ce prêtre, ennemi irréductible de l'autorité pontificale, un martyr de sa cause. D'ailleurs, à cette époque, si les vicaires avaient besoin de l'agrément de l'évêque, leur choix restait le droit du curé. « Les curés sont ordinaires « dans leurs paroisses pour le for intérieur, et leur « pouvoir dans leurs paroisses doit ressembler, « quand la loi ne le défend pas, en cette matière, « à celui des évêques auxquels nul ne conteste la « nomination d'un vicaire général quand ils en ont

(117) *Trésor de Littérature, loc. cit.*
(118) *Loc. cit.*

« besoin ». Ainsi raisonnent les canonistes (119). L'approbation épiscopale était nécessaire pour écarter les favoris, les vicieux et les ignorants. Que l'évêque de Bayeux ait contesté à M. Belin un vicaire absolument de son choix, nous ne pouvons en être surpris. Qu'il lui ait imposé un espion pour surveiller ses dires et ses actions, nous ne pouvons le supposer. Quoi qu'il en soit, vieux, infirme et malade, le curé de Blainville était digne de compassion. Les Oratoriens, avec lesquels il avait combattu, vinrent l'assister lorsqu'il fut tombé sur le champ de bataille. C'était justice. Le supérieur des Oratoriens de Caen se rendit à Blainville, où il prodigua au malade ses soins les plus empressés. Il alla même à Bayeux afin d'intéresser l'évêque au sort du curé. Le prélat, plus compatissant que les jansénistes n'ont voulu le dire, laissa l'Oratorien libre de s'occuper de son ami. Le malade avait depuis plusieurs années légué à la maison de l'Oratoire sa magnifique bibliothèque, « renfermant tous « les écrits concernant les affaires de l'Église de- « puis un siècle et plus » (120). On sait encore « que le Supérieur de l'Oratoire veilla à ce que tout « se passât dans l'ordre et la bienséance, qu'il veilla « jusqu'aux obsèques inclusivement ». Mais ici, nous prenons les *Nouvelles ecclésiastiques* en flagrant délit d'inexactitude, témoin l'acte de décès:

(119) Mgr Meric: *Le clergé sous l'ancien régime;* Paris, 1890, in-12, p. 454.

(120) *Nouvelles ecclésiastiques, loc. cit.*

« Le jeudy septième de febvrier mil sept cent « trente sept, par nous Jean Larcher, prêtre, curé « de Reviers, doyen de Douvres, a été inhumé dans « le chœur de l'église de Blainville le corps de Me « Jacques Belin, curé dudit lieu, décédé hier en pré- « sence de Gervais Duval, prêtre, vicaire dudit « lieu » (121).

Il n'y eut donc ni scandale, comme voulaient le faire craindre les jansénistes, ni changement à la règle suivie en pareille circonstance (122).

En écrivant ces lignes, nous avons suivi, autant qu'il nous a été possible, la vieille règle formulée par Cicéron (123) et rappelée par Léon XIII (124) aux historiens modernes: « *Quis nescit primam esse « historiæ legem ne quid falsi dicere audeat, deinde « ne quid veri non audeat?* » La première loi de l'histoire est de ne jamais affirmer rien de faux; la seconde de ne jamais se permettre de cacher la vérité.

(121) Arch. mun. de Blainville.

(122) « Le doyen du lieu fera la cérémonie de la sépul- « ture des curés de son doyenné, et il aura pour l'hono- « raire la somme de huit livres et le bréviaire du diocèse « appartenant au feu curé ». *Mandement de Mgr l'Évêque de Bayeux, portant règlement pour les doyens de son diocèse.* Donné à Rouen, le 6 mai 1732.

(123) Cicéron : *De oratore*, II, 15.

(124) Léon XIII : *Lettre sur les études historiques*, 1883.

PANÉGYRIQUE DE LOUIS XIV

Mrs,

A quoi devons-nous attribuer cette assemblée extra ordinaire de tant d'illustres personnes distinguées par le mérite et les dignités? Pourquoi voions-nous ce concours de tous les ordres de la ville vous honorer aujourd'huy de leur présence? Oserai-je le dire, Mrs: si notre Académie respondoit aux espérances qu'elle donna dès sa naissance, si la première ardeur ne s'étoit pas rallentie; si la noble émulation qu'excitoit en nous l'amour de notre protecteur, Mr Foucault, consr d'état, pour les belles lettres, continuoit à produire ces discours pleins des grâces de l'éloquence et de la plus profonde érudition dont lui-même nous donnoit de si riches modèles; si les manières gratieuses de ce digne chef répandoient encore dans nos assemblées les mêmes charmes qui nous y rendoient si assidus, nous pourrions nous flatter que cette nombreuse compagnie attirée par la curiosité et le plaisir viendroit aujourd'huy nous animer par ses applaudissemens; mais *un sujet plus noble et plus digne*

d'attention nous assemble, il faut nous acquiter du devoir le plus juste de notre reconnoissance envers le grand prince à qui nous devons notre établissement, devoir où nos cœurs ont plus de part que la loy qui nous l'impose; le même amour pour Louis le grand, le même zèle qui nous presse pour sa gloire, et qui nous engage à célébrer les louanges ont conduit ici cette nombreuse compagnie pour les entendre, c'est à ce seul amour que nous devons l'honneur de la voir remplir le lieu de nos exercices. Heureux si, pour satisfaire à son attente, toute cette illustre compagnie m'inspiroit leurs pensées, me prestoit des paroles dignes des sentiments de leur cœur, et m'animoit d'une ardeur aussi âme que j'en vois briller dans leurs yeux.

J'ai lieu de craindre, Mrs, que vous ne vous plaignies du choix que mes confrères ont fait du moindre sujet d'entre eux si peu capable de répondre à vos désirs: vous dires sans doute que l'éloge de Louis le grand devoit être confié à une plume plus éloquente que la mienne. Oui, Mrs, je joindrois volontiers mes reproches aux vôtres; si je n'avois pas lû dans leur esprit le motif d'un choix si peu proportionné à la grandeur du dessein, c'est un effet de la justice qu'ils rendent aux vertus du grand prince dont je dois parler, et de l'idée favorable qu'ils ont de votre amour pour lui; ils ont vu que ses louanges n'ont pas besoin du secours de l'art, et que, pour vous les faire écouter avec plaisir, il n'est pas nécessaire de les parer des ornements de l'éloquence.

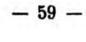
En effet, Mrs, si la postérité aura peine à trouver

de la vraysemblance dans l'histoire toute simple d'un règne si fécond en événements; ne seroit-ce pas en rendre les merveilles absolument incroiables que de vouloir les relever par des ornemens étrangers; avec quelque sincérité qu'on l'écrive, cette histoire un jour, peut-être un jour, les critiques partagés par ce sujet en feront un *paradoxe; ils la rangeront, comme la cyropédie, entre ces ouvrages qui laissent à douter si l'autheur n'a point plutôt prétendu tracer l'idée d'un prince tel qu'on souhaiteroit qu'ils fussent, que de faire le récit fidel des actions et des vertus réelles du héros dont ils empruntent le nom.*

Nous mêmes, Mrs, qui voions ce monarque de plus près, pouvons-nous retenir notre admiration. De quelque côté que nous regardions ce grand roy; en quelque âge, en quelque état qu'on le considère, dans sa jeunesse comme dans le cours de cette longue vie, dans le plus haut éclat de sa gloire et de ses prospérités; même, disons-le, Mrs, sans craindre de faire tort un jour à sa mémoire, même dans les revers de la fortune qu'il a éprouvés, Louis ne paroit-il pas toujours également admirable, toujours au-dessus des autres hommes.

Oui, Mrs, dans des vûes si opposées, il nous paroit toujours égal, modéré dans sa grandeur, constant dans l'adversité, sa vertu ne s'est jamais démentie, son courage ne s'est ny trop élevé, ny trop abbatu, une sagesse mesurée au-dessus de tous les événements qui forme le caractère de Louis lui conservera toujours le nom de grand.

Rappellés dans votre souvenir les prodiges qui pré-



cédèrent sa naissance longtems désirée, demandée au ciel par des vœux fervens, mille voix la prédirent lorsqu'on en avoit presque perdu l'espérance: quelle fut la joie des peuples, Mrs, par combien d'actions de grâce, de fêtes magnifiques et d'acclamations la France témoignat-elle ses transports; le ciel y répondit par des victoires éclatantes qui comblèrent notre bonheur, en signalèrent les beaux jours; et nous furent d'heureux présages de la gloire de son règne. La cour, auparavant partagée en différens intérêts, étoit remplie de trouble, de cabale et d'intrigues qui se répandoient dans les provinces: la possession de la couronne assurée par cette naissance y fait luire un nouveau jour, l'ambition n'ose plus se découvrir; ce nouvel astre s'élève pour éclairer la France en change toute la face, les esprits se réunissent et tous concourent au bien de l'état. Le ciel ne nous fit point un présent imparfait, il n'épargna rien pour le rendre précieux; il versa à pleines mains sur cet auguste enfant les plus riches dons de la nature, les grâces environnèrent son berceau, et répandirent sur lui tous leurs charmes; les muses rappellées en France semblèrent ny avoir fixée leur demeure, dans la célèbre académie nouvellement établie, que pour y former des hommes capables de conduire son enfance, et de chanter un jour dignement ses triomphes; les beaux arts se perfectionnèrent pour servir à la magnificence de ses palais, à la grandeur de ses desseins, à rendre immortelle la mémoire de ses faits glorieux, et faire de toutes les villes de son roiaume comme autant de temples consacrés à sa gloire par les arcs de

triomphes et les trophées magnifiques que l'amour de ses peuples lui ont élevés à l'envie dans leurs enceintes.

A peine ce prince aimable eut-il pris en main les rhenes de son empire que sa sagesse étonna ses plus habiles ministres; ils découvrirent dans la pure raison de ce jeune monarque des lumières qu'ils n'avoient pu acquérir que par une longue expérience; ces hommes formés par le plus sublime génie qui eut peut-être jamais été appellé à la conduitte d'un état le fameux Richelieu; et après lui instruit par un autre cardinal, dont la notion fait gloire de la politique la plus rafinée; ces grands hommes avouèrent plus d'une fois qu'ils ne pouroient asses admirer que le jeune Louis portat souvent ses vues plus loin qu'eux et prit des mesures plus justes pour réussir dans ses projets.

La justice, Mrs, doit être la base et le fondement d'un règne chrétien, elle en fait toute la gloire, dit l'écriture, Louis en fait aussi son premier devoir et sa principale étude; il écoute lui-même jusqu'au moindre de ses sujets, et ne dédaigne pas de prendre de leurs mains tremblantes les requêtes qu'ils lui présentent, il écoute leurs plaintes, il y répond avec tendresse, il répand lui-même ses grâces, fais justice à tous le monde. Si l'éclat de la majesté qui l'environne en étonne quelques-uns, il les rassure, par sa bonté et sa douceur; et contraint malgré lui de punir quelques coupables, sa clémence tempère la sévérité des loix, autant que la justice le peut permettre sans authoriser le crime; ses soins s'étendent partout: en

même temps qu'il s'applique au bon ordre dans son roiaume, il s'ouvre *de nouveaux ports dans les contrées les plus éloignés*, et, par là, ramène l'abondance dans ses états: les *mers nettoyées de corsaires* qu'il scoit renfermer dans leurs rochers rassurent nos marchands et leur font entreprendre de nouvelles courses: on voit au dehors nos voisins envieux de nos avantages ou redouter sa puissance, on recherche son amour; on vit au dedans le bon ordre rétabli dans les provinces, les violences des grands réprimées, et l'authorité des loix rétablie et respectée; cette source inépuisable de mout qui, par des contestations sans fin conduisoit également à une ruine inévitable deux parties, à qui souvent après plusieurs procès il ne restoit que des haines irréconciliables, ce cahos immense de chicanne fut purgé par de nouvelles ordonnances qui réglèrent la justice et dissipèrent les ténèbres dont la malice s'efforçoit de l'obscurcir. Des princes voisins que le règne précédent avoit retenu dans le devoir croient profiter de sa jeunesse, ils entreprennent sur les droits de sa couronne et veulent l'assujetir à des soumissions qu'eux-mêmes doivent à la supériorité de son thrône; il réprime leur audace par sa fermeté, et par les ordres rigoureux envoiés à ses ambassadeurs; son intrépidité le fait craindre comme un jeune lion dont il est dangereux d'exciter le courage. Trouble-t-on ses alliés, il vole à leur secours et deffend leurs intérêts; son ambassadeur est insulté au milieu d'une ville qui doit être l'azile assuré de tous les princes chrétiens, sa dignité est violée à Rome en la personne de son ministre, il scait, Mrs, séparer la

religion de la politique sans manquer en ce qu'il doit à la dignité du souverain pontife; il humilie une cour qui veut s'eslever au-dessus des rois dont elle tient sa grandeur temporelle, l'injure est hautement réparée pour l'honneur de la souveraineté, mais aussitôt oubliée par son respect pour l'église; et la piramide élevée et abbatue sera ainsi dans l'histoire un double monument de son courage et de sa piété.

Toutes ces choses sont grandes, Mrs, et suffiroient pour rendre immortelle la mémoire de plusieurs règnes, ce ne sont cependant que les commencemens de celui de Louis; sa vertu s'exerce pour se préparer de plus éclatantes actions, et nous en verrons bientôt des effets qui feront trembler toute l'Europe.

Pourrions-nous, Mrs, oublier ici l'événement de son règne le plus avantageux à la France et le plus glorieux à la mémoire du prince; ouvrage dont il ne partage le mérite avec aucun autre, qui est tout ensemble le fruit de sa sagesse, de sa piété et de son amour pour sa noblesse; dont le ciel lui inspira sans doute le dessein et dont l'exécution fut l'effet visible du secours de la grâce.

Le grand Augustin, Mrs, entre tant de merveilles qu'il a fait pour la gloire de l'église, ne regardes pas comme une des moindres d'avoir aboli *dans Alger une* usage détestable qui, depuis longtems, coutoit la vie à une infinité de ses habitans. Le peuple, tous les ans à des jours marqués, se partageoit en deux bandes: on livroit un furieux combat, la victoire s'y disputoit avec une ardeur barbare, parens contre parens, frères contre frères, pour le seul intérest d'un

faux honneur. Funeste également aux vaincus et aux vainqueurs, parce qu'il ne revenoit aux uns et aux autres que la honte et le crime d'avoir étés les cruels meurtriers de leurs concitoiens; cette sanglante tragédie se renouvelloit tous les ans, en vain, les ministres de l'église menaçoient des jugemens de Dieu; en vain, le prince avoit tenté de l'abolir, ny le respect de la religion, ny l'authorité du souverain n'avoient pu jusqu'alors déraciner cette barbare coutume. *Augustin paroit dans Alger*, il entreprens ce que mille autres avant lui avoient tenté inutilement, il emploie les forces de son éloquence, et l'authorité de son caractère. Il fait valoir la raison et les sentimens de la nature, il fait voir la honte et l'horreur dont est suivie une si cruelle victoire, il s'apperçoit enfin que les auditeurs sont attendris, il rassemble alors toutes ses forces, il trouve par ses menaces; il s'insinue par une douce persuasion; enfin, aidé de la grâce, comme il le reconnoit lui-mesme, il arrache du cœur de ses auditeurs cette rage qui les possédoit, et par un seul discours, abolis pour jamais cette déplorable coutume. Est-il besoin, Mrs, d'en faire l'application, *n'en faites que changer les noms*, et vous reconnoitrés dans cette histoire le ravage des maux qu'ont causés *les duels*, qui, pareils à cette fureur de l'Affrique, ont si longtems désolés la France, non seulement, Mrs, par deux ou trois combats dans une année, mais tous les jours par des fréquentes rencontres; non dans une seule ville, mais dans toutes les provinces. Le sang le plus pur de la France couloit par toutes les campagnes et soulloit toutes les villes, le plus brave étoit

exposé à la témérité d'un insensé ou d'un désespéré; le frère même quelque fois engagé contre son frère ne respectoit plus les loix de la nature et n'écoutoit que celles d'un honneur chimérique. On voit des familles désolées, souvent éteintes, et l'état perdoit tous les jours par cette détestable manière des hommes braves capables de porter sa gloire aux extrémités de la terre, combien de nos rois avoient inutilement emploiés leur authorité pour y remédier. Il étoit réservé à la fermeté et à la sagesse du jeun Louis de produire un tel miracle. Le plus grand des évecques avoit été destiné de Dieu pour détruire dans l'Affrique une coutume barbare qui déshonoroit l'église: le plus grand des rois étoit réservé pour abolir un aussi cruel usage qui déshonoroit et désoloit en même tems le plus chrétien du roiaume. Combien de braves gens, Mrs, doivent à Louis pour cette action le jour qu'ls n'auroient peut-être jamais respiré. Combien d'illustres familles subsistent encore qui peut-être seroient éteintes. Que de grands noms sont aujourd'huy en honneur qui seroient ensevelis dans un éternel oubli.

Si ce sage prince par sa sévérité à faire observer ses loix contre les duels assura la vie de la noblesse, il n'eust pas moins de soin de sauver celle de ses moindres sujets dans une conjoncture où le péril étoit encore plus present: une disette affreuse ravagoit les provinces; tout étoit à craindre dans une pareille extrémité, où la nécessité ne reconnoit point de loix, ou la plus sévère justice est souvent contraint de laisser impunis des crimes forcés. N'arrêtons pas, Mrs, notre idée sur des images si tristes, rappellons seu-

lement ce que nous vimes dans les dernières annéez quoy qu'on puisse dire quelles auroient paru abondantes comparées à celle dont je veux parler; en un mot, cette disette alloit rendre ce roiaume comme une seconde Égypte, si l'amour du prince pour ses peuples, secondé par la prévoiance d'un ministre zélé, Colbert, et *agissant comme un autre Joseph,* n'eut apporté un prompt remède à ce mal le plus pressant et le moins supportable de tous les maux.

Ce fidel ministre le plus actif qui fut jamais exécuta les ordres de son maître avec une diligence telle que le demandoit une pareille nécessité, il fit venir des pays étrangers quantité de bled qu'il partagea dans les provinces et il ne craignit pas d'avilir les palais de son maître en changeant ses beaux jardins en des bureaux, où, sous les yeux du prince, on distribuoit le pain à ses sujets. Ainsi, Paris, délivré des horreurs inévitables sans ce prompt secours, regarda Louis comme son sauveur, et cette libéralité lui acquit, non comme au prince de l'Égypte les biens et la liberté de ses sujets, mais leurs *cœurs;* domaine mille fois plus glorieux, mille fois plus désirable.

Ce ne furent pas là, Mrs, les seuls effets de sa prudence et de sa tendresse pour ses peuples, il porta ses vûes plus loin; les misères passées lui firent former le dessein de prévenir celles de l'avenir. Aidé des lumières du sage ministre dont je viens de parler, il considéra avec ce grand homme que la pauvreté du peuple ne vient ordinairement que de son oisiveté ou de son peu d'industrie, il charga le ministre de penser aux moiens dy remédier.

Permettés-moi, Mrs, de renouveller dans vos esprits la mémoire d'un homme que ses vertus ont rendus digne de votre estime. Je m'acquite par là d'une partie de ma reconnoissance pour m'avoir procuré l'honneur que je possède aujourd'huy: *c'est à ses bontés que je dois la douceur de mon séjour en cette province qui m'a donné l'avantage d'être associé à votre illustre académie et de porter le glorieux titre de votre confrère.* Le grand prince dont j'ay entrepris l'éloge ne désaprouveroit pas sans doute ce témoignage de mon juste ressentiment. Le nom de Colbert ne lui feroit point de honte en le voiant mêlé avec le sien, tout auguste qu'il est, il donna des regrets à la perte de ce fidel serviteur, et par là honora sa mémoire. Tant de sang de cette illustre famille versé pour son service attire sur elle les graces que la bonté de ce grand roy ne cesse point d'y repandre ce sont des preuves qu'il n'est pas moins content des services des enfans qu'il le fut de ceux du père. Ce prudent ministre donc, considérant que le remède le plus certain de la pauvreté du peuple étoit de lui ôter le prétexte de l'oisiveté et qu'il en reviendroit même un double avantage pour la gloire de l'état et le bien des particuliers; il insinua au roy d'établir par *tout le roiaume toutes sortes de manufactures:* il attira des états voisins divers maîtres des arts qui nous étoient les moins connus; il les partagea dans *les provinces pour les enseigner gratuitement*, et ainsi il ne laissa plus d'*excuse à la mandicité du peuple ;* peuple vraiment heureux si les grands desseins de ton prince, inspirés par ce fidel ministre n'eussent

point été traversés par la jalousie de tes voisins. Le bonheur dont la France alloit jouir irrita l'envie, cette ennemie du repos des hommes sortie de l'enfer, armée de tous ses serpens, ne respira que la fureur, et alluma bientôt par toute l'Europe les funestes flambeaux de la discorde que quarante années de guerre presque sans interruption n'ont pu éteindre dans des mers de sang.

Jusqu'ici, nous n'avons vû Louis que dans les occupations tranquilles de la paix, ses vertus douces nous l'ont représenté comme un prince sage, et un père plein de tendresse, ne songeant qu'à rendre heureux les peuples charmés de son empire. Il faut à présent vous le faire voir comme un héros terrible a ses ennemis comme un conquérant infatigable dans les durs travaux des champs de mars: et après l'avoir montré couronné de branches de chesne et d'olivier par les mains de la paix et de l'amour de la patrie, il est tems de vous le faire admirer couronné de mille lauriers par la victoire.

Ce jeun lion n'avoit encore exercé son courage que dans les guerres innocentes des forests; dès qu'il est provoqué par des ennemis plus dignes que lui, il déploya toute sa valeur, c'est un fleuve longtems suspendu qui a rompu toutes ses digues: ses premiers efforts, terribles à ceux qui ont excité son ardeur, ne trouvent point d'obstacles capables de les arrêter et j'ose dire, Mrs, qu'il ne rencontra partout que des ennemis aussi timides devant lui que les victimes craintives de ses jeux et de ses divertissemens. Ne prenés pas ceci, Mrs, pour une exaggération, souvenez-

vous de la rapidité de ses premières conquêtes: il emploie moins de tems à soumettre des provinces entières qu'il n'en faut presque à les traverser; les plus fortes places tiennent à peine trois jours contre l'impétuosité de ses armes, il force les saisons, il assujeti la nature: ny la rapidité des plus grands fleuves, ni la hauteur des boulevarts, les neiges ny les glaces ne peuvent rallentir son ardeur, il n'est point de rochers inacessibles au courage que sa présence inspire à ses troupes, les plus grandes rivières ne sont que des faibles barrières pour couvrir ses ennemis, et la terre s'eslève ou s'applanit selon qu'il est utile à ses desseins, on diroit que la victoire le porte lui et ses soldats sur ses ailes pour les placer sur les remparts les plus élevés, pour les transporter au delà des fleuves débordés et sur le sommet des plus hautes montagnes. A peine la renomée peut suffire à publier ses exploits, elle n'a pas encore appris aux dernières provinces de la France les premières attaques d'une place que déjà deux ou trois autres ont subits le joug du vainqueur, et ouvert ses portes pour recevoir la loy. Il faut moins de tems à ce héros pour les prendre qu'à d'autres pour les reconnoître. Tel le virent la Flandre, la Franche-Comté, la Lorraine et la Hollande rouler comme un torrent qui porte partout l'épouvante. Mais ce torrent va tout inonder, il roule sans règle, sans tenir de route certaine, il confondra ensemble ennemis et alliés, sa fureur aveugle ne gardera ni mesure ni justice. Tels pouvoient être autrefois ces conquérans qui n'étoient guidés que par leur vanité qui, en ravageant la terre et remplissant tout d'hor-

reur, n'avoient d'autre vûe que de satisfaire leur ambition démesurée. Il n'en est pas ainsi de Louis, il ne s'arme que pour la justice, la justice le désarme dès que ses ennemis humiliés témoignent être près à le satisfaire.

La vraie valeur ne doit avoir d'autre fin que de procurer la paix, autrement elle n'est plus qu'une injuste tirannie, le magnanime Louis scait donner des bornes à ses victoires comme il en donne à ses désirs; il est tout prêt d'en arrêter le cours si ses ennemis arrêtent le cours de leurs injustices. Toute l'Europe étonnée de la rapidité de ses conquêtes s'unit pour apaiser sa colère; aux moindres propositions de paix qu'elle lui fait, il suspend son ardeur, de grands hommes sont chargés d'une négociation qu'une infinité de différens intérests rend difficile à conduire; Louis a les siens propres à ménager; mais il en a d'autres qui lui sont plus chers; ce sont ceux de ses alliés; facile pour les premiers, il est inflexible pour les autres, et, tandis qu'il se relâche sur ses propres droits, il fait rendre à ses amis une pleine et entière satisfaction; il en prescrit lui-même les conditions et les articles; sa volonté déclarée avec fermeté devient une loy pour toute l'Europe, forcée enfin de le regarder comme son souverain arbitre ; habiles et sages politiques rassemblés dans Nimègue rendu fameuse par cette paix, j'en atteste votre sincérité! Combien de fois admirates-vous les lumières de ce prince dans les ordres qu'en recevoient ses ministres, sa pénétration dans les affaires les plus difficiles, sa fidélité pour ses amis, sa condescendance pour le bien publique.

Ne croiés pas, Mrs, qu'après tant de longs travaux Louis s'endorme dans l'oisiveté, il ne prens pas pour lui le repos qu'il donne à toute la terre, sa vigilance, son application se réveillent, ses soins s'étendent par tout où la renommée portant le bruit de ses victoires et de sa puissance fait désirer sa protection. Eh! chés quels peuples les plus inconnus et les plus barbares, dans quelles contrées les plus reculées n'a point retenti la grandeur de son nom et de ses triomphes. Oui, Mrs, des peuples dont les noms nous étoient aussi inconnus que leur pais sont venus des extrémités de l'univers rendre homage à sa puissance, des rois d'un autre monde ont faits faire à leurs ambassadeurs le tour du globe de la terre pour rechercher son alliance; il n'est point de forest si impénétrable où son nom n'ait pénétré; point d'isle si séparée de la terre où il n'ait été porté, point de nation si sauvage qui n'ait été adouci et civilisé par le respect qu'il leur a imprimé. Vous scavés, Mrs, quels en ont été les fruits heureux pour la gloire de la religion et pour le salut de ces peuples.

Sous ses auspices et par la protection de ce grand roy qui fait plus consister sa grandeur à mériter la qualité de très chrétien et de fils ainé de l'église que dans sa puissance et dans ses victoires; sous son règne, dis-je, *il s'est formée des compagnies de Sts prêtres dont le zèle apostolique* a porté et fait adorer dans ces vastes pays le nom de Jésus-Christ qui y avoit été jusqu'alors inconnu, il les a appuié de la plus tendre protection, et n'a pas épargné ses finances pour avancer ce grand ouvrage, il a animé le zèle de ces Sts mis-

sionaires par ses caresses et par mille témoignagnes de sa bonté, en sorte que le salut d'*un million d'âmes fut le fruit* de la prédication de l'évangile, et celui de la piété et de la libéralité de Louis. Heureuses contrées d'avoir reçu la véritable lumière sans laquelle toutes les autres ne sont que ténèbres. Peuples fortunés d'avoir esté réservés au tems de Louis pour profiter de ses soins charitables et de son zèle. Quelque pur que soit le ciel; quelques brillans rayons que lance sur nous l'astre qui donne le jour, vous seriés encore ensevelis dans les ombres de la mort, si la providence ne s'étoit servie de ce religieux prince pour faire luire sur vous le jour de la vérité, et le vrai soleil de justice qui seul illumine véritablement tous les hommes.

Mais croiés-vous, Mrs, que ce pieux monarque si zélé à faire porter l'évangile à des peuples si éloignés ait pu demeurer insensible à l'aveuglement d'une partie de ses sujets; qu'il ait pu, sous ses yeux, les laisser dans l'erreur, tandis qu'aux extrémités du monde ses soins se sont appliqués à détruire l'idolâtrie; c'est ici le comble de sa gloire et ce qui couronne toutes les actions de Louis. Par tant de victoires, il songeoit moins à rendre son nom célèbre qu'à travailler à l'honneur de la religion, et à préparer des triomphes à l'église. Il n'avoit jetté la terreur dans le cœur de ses ennemis que pour donner entrée à la vérité dans le cœur de ses sujets qui l'auroient malheureusement abandonné. Je ne m'arresterai point à retracer ici la funeste image des horreurs dont l'hérésie de Calvin remplit la France au moment qu'on l'y vit naître;

passons sur des malheurs dont gémissent aujourd'huy les enfans heureusement revenus de la fureur de leurs pères. Effacons le souvenir des crimes qu'ils ont effacés par leurs larmes, et, étouffant des reproches qui pourroient altérer la charité qui doit nous unir, embrassons comme frères ceux que nous avons longtemps regardés comme nos plus cruels ennemis. Il n'est pas besoin, Mrs, que je m'étende d'avantage sur ce bel endroit de l'histoire de Louis; la mémoire en est trop présente, contentons-nous de dire que par son zèle l'hérésie est abbatue pour ne se relever jamais. L'arrêt irrévocable de sa ruine fit retentir l'église d'actions de grâces jusque dans le centre de la pierre qui en est le fondement; la foy triomphe de l'erreur dans toutes les parties du roiaume, ce fut toute l'application de ce grand monarque, il inspira la même ardeur à tous ses ministres: nous en voions encore tous les jours d'heureux fruits par le retour sincère de plusieurs au sein de l'église; que si quelques-uns, arrêtés par des respects humains ou par leur préventions, retiennent encore dans leurs cœurs l'amour de leurs premières erreurs, espérons que Dieu achèvera bientôt son ouvrage, qu'il accordera enfin cette paix si désirée et demandée par des vœux si fervens; alors, n'aiant plus aucun fondement de l'espérance dont on les futte si vainement, ils se rendront dociles pour écouter la raison et ouvriront les yeux à la lumière de la vérité. Peut-être, Mrs, que je lasse votre attention, et je sens moi-même que mes forces s'épuisent, cependant combien de grandes choses, vous le scavez, nous restent-il encore à admirer dans

Louis le grand. Des républiques humiliées, des pirates punis, des alliés secourus, la marine, presque inconnue en France, portée par ses soins à la plus haute perfection, le commerce rétabli, des nouveaux ponts construits, les places fortifiées, la jonction des mers ouvrage commencé et abandonné par les revers, reprit sous le règne précédent et laissé de nouveau comme impossible, enfin glorieusement achevé sous celui de Louis. Toutes ces choses que je confonds sans ordre et qui fourniroient la matière de plusieurs volumes furent les fruits du repos toujours agissant de ce sage monarque.

Je me hâte, Mrs, pour me rapprocher de notre tems, le démon de l'hérésie banni pour jamais de la France craignit le même sort dans un roiaume voisin et amy, il songea à s'y fortifier et à s'y préparer une retraite assurée. Il y régnoit un prince ramené depuis peu à la religion de ses pères qui joignoit à la pureté de la foy une piété solide, un tendre amour pour ses peuples et un zèle fervent pour l'église dans le sein de laquelle il avoit eu le bonheur de rentrer. Une reine respectable, gratieuse, pleine de bonté, ornée de tous les charmes de l'esprit et du corps, mais plus illustre encore par la pureté de sa foy qui a toujours été celle de ses ancêtres, qui ont donnés à l'église des souverains pontifes dont les vertus ont fait honneur à la thiare; cette pieuse reine secondoit avec ardeur le nouveau zèle de son époux. Que de sujets de crainte pour l'esprit des ténèbres, que de motifs d'exciter sa rage contre ces fidels serviteurs du Dieu de vérité qu'il a en horreur; que ne tentera-t-il point

pour troubler leur repos et les empêcher de gagner leurs peuples par l'exemple de leur piété. Serais-je téméraire, Mrs, si j'ose dire que c'est là la véritable source de toutes les horreurs qui ravagent l'Europe depuis tant d'années. Une si longue suitte de guerre funeste et opiniâtre est moins l'effet de l'ambition d'un prince orgueilieux et plein d'artifice que de la rage du démon de l'hérésie, et ce ne peut être que lui qui inspira l'audace au prince artisan de tous les maux dont nous gémissons. Quelque violente que soit l'ambition dans les hommes, il est rare qu'elle seule les pousse à violer tous les droits de la nature et à le porter sans honte et sans remords aux plus grands crimes, tel que l'infidélité et le parricide, cependant ce fut par où commença l'autheur de tous les troubles.

Le même esprit qui le possédoit porta en même temps les peuples d'Angleterre à *la révolte contre leur roy légitime*, et bientôt, par une désertion générale, ils démentirent le nom qu'ils se donnent de sectateurs du pur évangile, puisque jamais sa doctrine ne peut autoriser la perfidie contre les souverains que Dieu nous a donné. Que fera le S[t] roy abandonné, et n'ayant autour de lui qu'une petite troupe de fidels serviteurs trop faibles pour le deffendre. Iroit-il se livrer lui-même, la reine son épouse et le précieux gage de leur amour entre les mains d'un usurpateur sacrilège fier de ses avantages. Quelle seureté, mais ou fuir et se mettre à couvert? en quels lieux, Mrs, ailleurs que dans ce roiaume de tout temps en possession d'être l'azile des princes persécutés. Après

quelque peu de résistance telle que vous l'a scavés, Mrs, ce fut le parti qu'il fallut prendre. Nous le vimes cet illustre fugitif, nous fûmes ici témoins de sa constance; la cause si glorieuse qui le dépouilloit des ornemens de sa dignité augmentoit en nous le respect dû à l'élévation de son rang. Jamais l'éclat de sa couronne dans les plus beaux jours de ses triomphes ne nous l'auroit fait voir si grand que notre imagination nous le représentoit paré de la gloire de sa foy. Tel aussi parut-il à notre religieux monarque. Sa générosité lui fit considérer les devoirs les plus sacrés violés dans la personne d'un grand roy, la religion poursuivie, l'innocence opprimée, et la majesté royalle foulée aux pieds, Il ne doute pas que la protection qu'il alloit donner à ce prince n'attirat sur lui-même la rage de l'usurpateur dont il enlevoit la proye: il scavoit que le démon de l'hérésie agitoit des mêmes fureurs tous ses partisans, princes, républiques, jusqu'à ses propres sujets, infidels qui étoient eux-mêmes les trompettes de la discorde, mauvais François indignés de porter un si beau nom, fugitifs, déserteurs, traîtres à leur patrie, rebelles à leur souverain, devenus ses plus irréconciliables ennemis par un zèle de religion qui devoit leur être suspect, c'est ce qui leur inspiroit des sentimens si contraires aux lois de la nature et aux maximes de l'évangile, il n'ignoroit pas ce roy si éclairé que la grandeur où Dieu l'avoit élevé excitoit contre lui l'envie de plusieurs autres souverains, et que cette passion non moins aveugle que l'hérésie, dont souvent elle est la mère, avoit trop d'affinité avec elle pour ne pas unir

dans le dessein d'une vangance commune. Il voioit tout ce qu'il avoit à craindre d'une conspiration générale, d'une ligue formée par des passions violentes entre des princes qui sacrifioient les intérests les plus réels de leurs états, pour satisfaire le vain intérest de leur haine particulière; il prévit même que les flambeaux de cette guerre cruelle qui alloit s'allumer seroient difficiles à éteindre et que si les pères la commençoient, ce sont ses propres termes, à peine les enfans la verroient finir. Louis, Mrs, scavoit toutes ces choses, sa prudence en prévoioit les terribles suittes, cependant son grand cœur s'élève au-dessus des craintes et des faiblesses; il s'agit de l'intérest de Dieu et de la religion, tout cède en son âme à ce puissant motif, il n'examine plus rien et met sa confiance moins dans sa puissance et ses forces que dans la justice *de la cause* qu'il va deffendre. Que cette *ardeur* fidelle, Mrs, que cette confiance chrétienne relève bien la gloire d'un roy chrétien. Que ces sentimens sont dignes du fils ainé de l'église, du petit-fils de S[t] Louis. Quelque succès qu'ait ensuite une guerre entreprise par des motifs si S[tes], c'est le soin de la providence, ce sont des jugemens que nous devons adorer, auxquels nous devons humblement nous soumettre sans oser les examiner, ni en juger téméairement. Le plus S[t] de ses ancêtres abandonna son roiaume pour entreprendre une guerre que tous les politiques regardoient comme imprudente, elle étoit toutefois inspirée de Dieu, l'événement n'en fut pas heureux au jugement des hommes, Dieu avoit ses desseins pour la sanctification de ce prince et peut-être en étoit-ce

la fin. Personne n'ignore le triste succès de la croisade que St Bernard publia, et qu'il authorisa par une infinité de miracles, on murmura contre lui, on le traita de faux prophète, il souffrit cette humiliation devant les hommes, tandis que Dieu lui en préparoit la récompense. On ignore encore quelle sera la fin de cette guerre, Dieu le connoît et en est le maître; mais telle qu'elle puisse être, la résolution de Louis n'en est pas moins juste et moins s^te dans son principe.

Dispensés moi, Mrs, d'entrer dans le détail de ce qui s'est passé jusqu'ici, ce seroit abuser inutilement de vos attentions, vous scavés quels ont été d'abord les glorieux exploits de nos troupes, par combien de combats et de siège, Louis a fait sentir sa puissance à ses ennemis, Fleurus, Steinkerque, Neerwinde, la Flandre entière, les campagnes de Piémont et d'Italie, les bords du Rhin et de la Meuse montrent encore aux yeux effraiés les monceaux des pitoiables restes de tant de victimes de ses triomphes, ses troupes ont portés la terreur des bords du Danube jusqu'aux rivages de l'Èbre; l'Espagne ne se deffend encore que par les soins de Louis, par la bonne conduite et le courage de ses généraux et par la valeur qu'a réveillé en elle celle de nos braves François, ces grands avénemens ont été les effets de la sagesse, autant que de la valeur de notre grand prince, mais le sage comme les autres hommes est sujet aux lois du sort, parlons plus chrétiennement, Mrs, une sagesse supérieure à la nôtre; une volonté toute puissante à laquelle rien ne peut s'opposer; une providence éclai-

rée et toujours juste dans ses décrets règle le progrès et la grandeur des états, elle met des bornes à leurs victoires, non selon ce que notre faible prudence en prévoit, mais selon ses desseins toujours adorables; elle tient en ses mains la destinée des plus grands rois; leur puissance n'est que faiblesse contre ce qu'elle ordonne; leurs plus sages conseils sont rendus vains; leurs plus justes précautions déconcertés par des événemens que la prudence humaine ne peut prévoir, et que cette sagesse souveraine conduit à des fins dont elle seule se réserve la connoissance. Que fait l'homme sage alors dans la dépendance où il est de Dieu; que lui reste-t-il que de soutenir son courage contre l'adversité, et supporter avec une religieuse constance ce que la providence divine ordonne de lui. Je scay que cette constance est d'un difficile usage. Cette épreuve manquoit à la gloire de Louis le grand; nous n'avions vu son courage qu'à moitié, la plus belle partie de sa vie nous étoit inconnue. Il est aisé de paroître toujours égal dans un bonheur qui ne varie point, mais voit-on bien des héros tomber dans l'adversité sans s'abbatre. Qu'il faut de force, d'esprit et de sagesse alors pour ne se point démentir. C'est l'épreuve de la vertu parfaite, et c'est ici que celle de Louis paroît dans son plus grand éclat. L'a-t-on vû, Mrs, tomber dans la langeur; a-t-il été moins actif à donner ses ordres, à chercher le remède aux maux arrivés, ne disons pas par la faute de ses généraux, par le deffaut de valeur dans ses troupes, disons par une permission de Dieu et par le seul effet de sa volonté. La cour s'est-elle apperçue du moindre

changement dans sa conduite, a-t-elle remarqué moins de sérénité sur son visage, moins de calme, moins d'égalité dans son humeur et dans son esprit. Hélas! Mrs, hélas, nous venons de le voir, ce grand roy dans une épreuve bien plus sensible. En a-t-il été ébranlé, renouvellerois-je ici votre douleur, Mrs, ne comptons pour rien les malheurs précédens; ce dernier est le comble de tous; et il n'est point de François qui ne voulut racheter par la perte de cent villes et de plusieurs batailles la perte de notre illustre Dauphin, ce grand prince qui faisoit nos espérances, nos plus chers délices et qui fait aujourd'huy notre douleur. Prince magnanime, prince gracieux et aimable, prince sage et débonaire plein de tendresse pour des peuples qui vous adoroient. Pourquoi des jours si beaux ont-ils eu si peu de cours. Pourquoi une fleur si brillante a-t-elle été sitôt moissonnée, pourquoi un fruit si doux qui donnoit tant d'espérance est-il tombé avant son authomne. Suspendons, Mrs, les mouvemens de notre douleur pour admirer la constance de Louis dans le plus grand de ses malheurs; et jugeons par son courage dans cette affligante conjoncture de sa fermeté dans toutes les autres. Permettés-moi, Mrs, de vous le représenter sous l'image du plus grand et du plus saint des rois, à David; il craint pour la vie d'un fils qu'il aime; il se dérobe aux yeux de sa cour, il interromps ses soins ordinaires, et suspend toutes ses occupations; il néglige son repos et s'oublie soi-même, uniquement occupé de perdre ce cher objet de sa tendresse; rien ne peut l'arracher à ses inquiétudes; il lève les mains

au ciel, il s'humilie devant Dieu, et lui fait un sacrifice continuel de ses larmes et de ses vœux les plus ardens; tant qu'il lui reste quelque espérance d'obtenir de Dieu la santé de ce fils si cher, il n'oublie rien pour le fléchir, cependant le prince meurt, le St roi dans le même moment se lève de terre, il reprens les ornemens de sa dignité; entre dans le temple pour adorer Dieu, et paroissant au milieu de sa cours avec sa première sérénité, il se remet à ses exercices ordinaires: cette conduite étonne tout le monde, quelques-uns en murmurent en secret; ses plus confidens serviteurs ne peuvent s'empêcher de lui en témoigner leur surprise. Que répond à cela ce roy si sage, si éclairé. Je me suis humilié, dit-il, j'ai pleuré pour mon fils tant qu'il a vescu parce que je disois qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'Il ne lui sauvera point la vie, mais maintenant qu'il est mort, pourquoi m'affligerois-je, est-ce que je puis encore le faire revivre; c'est moi qui dois aller à lui, il ne reviendra plus à moi.

Même conduitte, Mrs, mêmes sentimens dans ces deux princes, dignes de l'un et de l'autre, et qui méritent notre admiration. Tant que Louis voit, comme David, quelque espérance, il prie le Seigneur, il s'humilie devant lui: la volonté de Dieu s'est-elle manifestée, il s'y soumet avec foy. D'où pouvoit venir que du même fond de piété qui animoit le roy prophète la constance qu'a fait voir en cette occasion notre religieux monarque; peut-on douter de son extrême tendresse pour son fils; il en avoit donné mille preuves; et cet aimable prince si charmant ne



l'avoit jamais obligé d'avoir d'autres sentimens, toujours respectueux, toujours soumis. Ce tendre père venoit d'exposer sa vie en respirant auprès du prince un air mortel pour animer par sa présence ses serviteurs à ne rien négliger pour conserver une vie si précieuse. La constance du roy en cette occasion a donc été une constance toute chrétienne et une parfaite soumission aux ordres de Dieu.

Fasse le Ciel, prince admirable, que le mérite d'un si grand sacrifice et d'une foy si vive prolonge vos jours précieux; que les larmes que votre piété a resserrées prolongent pour longtems celles que causeroient votre perte. Puisse le généreux prince, héritier des vertus de son père, qui vous console de son absence, apprendre encore longtems de vos exemples le grand art de régner pour être un jour, après vous, les délices et l'admiration de ses peuples; quelles espérances ne donnent point déjà les vertus dont il est orné, tout retentit déjà de l'équité de ses jugemens, de sa compassion pour les malheureux, de son application à tout ce qui peut former un grand roy.

Je me suis engagé, Mrs, à vous faire voir Louis *aussi grand dans l'adversité* par sa constance que dans le plus brillant éclat de son bonheur par ses victoires. Je crois avoir dégagé ma parole et plut au Ciel n'en avoir pas une preuve si convainquante. Mais quand je n'aurois eu à vous parler que des revers de fortune que ses troupes ont éprouvées depuis quelques années, en deveroit-il paroit moins grand, et moins digne de notre estime et de nos louanges. Car, enfin, de quoy donc peuvent tant se glorifier nos ennemis?

depuis plus de vingt années de guerre, ils ont gagné deux batailles, combien en auroient-ils perdus de plus sanglantes. Ont-ils mis le pied dans la France; nous avons pénétré jusque dans le cœur de l'Allemagne; nous avons fait trembler Vienne; ont-ils pris aucunes places du corps du roiaume; celles qu'on leur rend réduites en poudre, et qui leur coûtent tant de sang sont les mêmes que Louis leur avoit enlevés et qu'ils lui avoient laissés presque entières: jusqu'ici, ils n'ont point franchis nos frontières, et nous avons toujours portés la guerre au milieu de leurs états: nous vivons encore à couvert des insultes du soldat étranger par l'éloignement, du nôtre par la bonne discipline. Quel est donc le sujet de tant de vains triomphes? Hé quoy, cinquante princes ligués contre un seul ont fuis devant lui pendant vingt années, ont perdus vingt batailles, laissés prendre cent villes; et on s'étonne qu'ils aient eu quelque forces. Il est bien plus étonnant, Mrs, bien plus merveilleux que ce prince seul ait pû leur résister si longtems; et soit encore en état de le faire: n'en désespérons pas, Mrs, nos ennemis ont pû sentir depuis peu la valeur des François n'est pas encore rebutée et la sagesse du prince est toujours la même.

Je finirois ici, Mrs, si le lieu où j'ai l'honneur de parler ne m'avertissoit que j'oublie une des plus justes louanges düe à Louis le grand, et qui nous doit être la plus chère, le généreux magistrat (Mr le président de Croisilles) qui nous reçoit ici si magnifiquement par son tendre amour pour les muses qu'il cultive avec passion. Vous tous, Mrs, qui faites votre gloire

de leur scavantes études et qui en connoissés toutes les délicatesses quels reproches ne me feriés-vous pas si j'omeltois dans l'éloge de notre monarque la protection dont il les honore. Et vous, Mrs, qui avés reçu des deux sources de votre sang un amour naturel pour elles, dont les pères ont étés dans le plus auguste sénat du monde l'admiration de leurs temps par les graces et les charmes de la plus vive éloquence de la politesse et du bon goût. Vous qu'elles ont élevés dès le berceau, et qu'elles ont introduit dans les ministères les plus secrets du Parnasse dans le zèle qui nous anime pour votre grand prince seriés-vous content de ce petit éloge que vous avés honoré de votre présence, s'il y manquoit cette partie qui n'est pas le moindre sujet des louanges qui lui sont dues.

Oui, Mrs, au milieu de tant de soins différens, dans le plus grand tumulte des armes, Louis a su trouver du loisir pour les muses. Il n'a rien oublié pour les rendre plus illustres et leur faire aimer de plus en plus le doux climat de la France, tous les beaux-arts en honneur sous son règne, tant de fameuses académie érigées par ses soins et comblées de grâces par ses libéralités; la retraite qu'il leur donne en son palais pour les avoir toujours auprès de son throsne, sont des preuves de son amour dont elles ne perdront jamais le souvenir.

Non, grand roy, elles ne se tairont jamais sur vos justes louanges, elles rendront votre nom célèbre dans tous les siècles, vénérable à tous les scavans; d'une plume immortelle, d'un ciseau que le tems ne

poura émouser, elles décriront à la postérité les prodiges de votre règne. Ce seront elles, Mrs, qui feront dignement son éloge, qui suppléront à ma faiblesse, et qui, dans des ouvrages plus étendus, et plus durables que ce discours, transmettront à nos neveux les étonnantes vérités de l'histoire de Louis le grand.

SUR LA
TRÈS ANCIENNE TOPOGRAPHIE
DE LA
CAMPAGNE DE CAEN

PAR

Le Dr F. GIDON,
Membre titulaire.

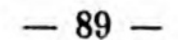
SUR LA TRÈS ANCIENNE TOPOGRAPHIE

DE LA CAMPAGNE DE CAEN

Dans son état actuel, la campagne de Caen offre, en tant que région naturelle, une unité géographique très fortement accusée. *Plateaux mollement ondulés reposant sur les calcaires bathoniens, zone de production de céréales, betteraves sucrières, colza et d'élevage de chevaux* (1), elle conserve actuellement des caractères remarquablement uniformes dans toute son étendue, de la Seulle à la Dive, aussi loin que se continue la plate-forme calcaire qui supporte les terres à blé (voir la carte).

Des faits de divers ordres semblent cependant indiquer que l'unité topographique de la campagne de Caen n'a pas toujours existé. Aux temps préhistoriques, les populations très particulières auxquelles sont dus les *tumulus néolithiques à galeries et*

(1) A. Bigot : *Notice explicative sur la carte géologique*, feuille de Caen. (Réimprimée : *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, année 1914).





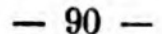
pseudo-coupoles (2) n'ont occupé qu'une partie bien déterminée de la campagne : le sud-est et un coin du nord-ouest; ce qui peut faire présumer l'existence, à cette époque, d'une subdivision naturelle du pays. Encore actuellement, il existe au point de vue agricole des différences assez nettes entre les terres arables de ces deux moitiés de la campagne de Caen. Enfin, l'étude de la flore (3) révèle l'existence, dans la campagne de Caen, de deux sous-régions botaniques bien distinctes, coïncidant, l'une avec la zone des tumulus, et l'autre avec les zones ouest et nord, où les tumulus manquent.

La Flore. — J'envisagerai tout d'abord ce dernier point. L'étude de la flore actuelle de la campagne de Caen montre qu'une importante série d'espèces xérophiles (4), assez largement disséminées

(2) Dr F. Gidon : *Le Mégalithique du Calvados* (*Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 6e série, 5e vol., 40 pp., Caen, 1913). — Idem : *Tumulus à coupoles et terres arables primitives dans la campagne de Caen.* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1914, t. XXIX, pp. 428 à 433). — Un premier aperçu de la question a été donné au Congrès du Hâvre (août 1914) de l'Association française pour l'avancement des sciences.

(3) Dr F. Gidon : *Sur certaines variations locales de la flore dans la campagne de Caen.* (*Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie*, 6e série, 1er vol. ; Caen, 1907). — Idem : *Stations résiduelles d'une ancienne flore xérophile dans la campagne de Caen.* (A paraître, même Bulletin, en 1915). (V. note préliminaire même Bulletin, 1914).

(4) *Plantes des lieux secs.* Sur la valeur exacte du terme, on peut consulter : C. Flahaut : *Introduction à la Flore de*



dans le secteur sud-est de la campagne et dans une partie du nord-ouest, manque dans le nord et dans l'ouest. J'ai donné ailleurs la liste détaillée de ces espèces, avec l'indication des localités (5). La présence de ces espèces dans une des moitiés de la région, leur absence de l'autre, la coïncidence de l'aire de dispersion de ces espèces avec la zone des tumulus et la coïncidence de celle-ci avec la région des terres légères du sud-est sont les *données* actuelles de l'observation. Leur signification paraît assez précise pour qu'on puisse se risquer à en induire quelques conclusions sur l'état ancien du pays.

Actuellement, les habitats *arides* nécessaires aux espèces *xérophiles* sont largement existants dans toutes les parties de la campagne de Caen. On ne peut donc, je crois, admettre que la localisation d'un certain groupe de ces espèces dans une partie seulement de la région résulte de l'état actuel du sol. Bien plus probablement (et c'est l'hypothèse que je propose), la distribution actuelle de ces espèces est le témoin d'un état ancien du pays.

Sous le climat normand, les espèces dont il s'agit sont *strictement* xérophiles, c'est-à-dire qu'on les trouve *uniquement* en habitat découvert aride. L'absence de ces espèces dans le nord et l'ouest de la campagne de Caen paraît donc indiquer qu'à l'époque de la constitution des flores actuelles, ces régions

France du chanoine Coste; 3 vol.; Paris, 1901) (vol. 1, p. 13).

(5) *Stations résiduelles*, etc.



étaient couvertes de forêts qui ont empêché ces espèces de s'y établir, ou, plus probablement, qu'à une certaine époque ces espèces ont été expulsées du pays par un épisode plus ou moins prolongé d'envahissement forestier. La disparition de ces forêts du nord et de l'ouest de la campagne de Caen ne remonte probablement pas à une époque très lointaine puisque le nom (ligure) (6) de la localité d'Ardenne, à 4 kilomètres ouest de Caen, en conserve le souvenir.

Au contraire, la présence de ces mêmes espèces xérophiles dans le sud-est de la campagne de Caen et dans un coin du nord-ouest indique que ces régions sont restées constamment libres de forêts depuis l'époque de la constitution des flores actuelles ; c'est-à-dire que ces régions sont restées d'une façon continue à l'état de *steppe* (en prenant le mot de steppe au sens très large qu'on lui donne lorsqu'on dit, par exemple, qu'après la fin de la dernière période glaciaire, le plat pays de l'Europe moyenne se trouva divisé entre la steppe et la forêt). Une période de forêts denses aurait en effet éliminé de la flore locale les espèces xérophiles strictes. On ne peut d'ailleurs supposer que la présence actuelle de ces espèces résulte d'une pénétration récente, contemporaine des conditions actuelles du climat. Sous le climat maritime actuel, en effet, les espèces dont il s'agit sont absolument dépourvues de tout pouvoir d'extension ; elles sont

(6) Voir Camille Jullian : *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 113.

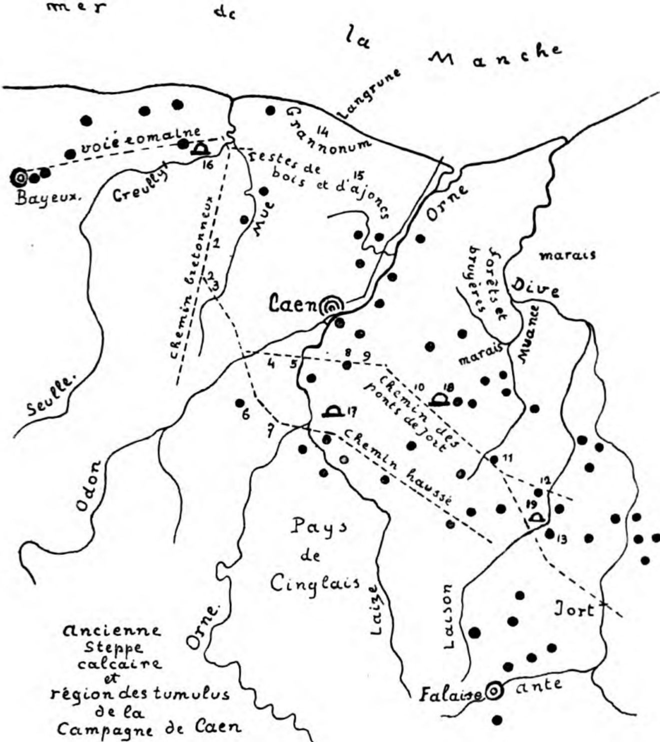
partout en régression devant la végétation vulgaire, capable d'adaptations plus variées ; enfin leur faible pouvoir d'extension sous le climat actuel nous est bien démontré par ce fait que les espèces ne passent pas des stations arides du sud-est sur celles du nord et de l'ouest. C'est donc bien à la permanence des conditions de steppe dans le sud-est de la campagne de Caen, depuis le début des époques actuelles, que peut être due la présence des espèces dont il s'agit.

L'étude de la flore conduit donc à distinguer dans la campagne de Caen, d'une part, la région d'une ancienne forêt, d'autre part, la région d'une ancienne steppe. Il est du reste évident que depuis la disparition des forêts, la plupart des plantes de la steppe sont passées dans le domaine de l'ancienne forêt pour en couvrir les surfaces nouvellement découvertes. Mais quelques espèces spécialement défavorisées, au point de vue de la concurrence vitale, par le climat actuel, n'ont pu prendre part à cette migration : ce sont précisément les espèces restées encore actuellement propres au sud-est de la campagne de Caen. Leur distribution actuelle peut, grâce à leur faible pouvoir d'extension, nous renseigner encore aujourd'hui sur les limites anciennes de la surface restée autrefois libre de forêts.

L'ancienne steppe, l'ancien climat. — Actuellement, et sauf en ce qui concerne les espèces qui se disséminent avec les céréales, les espèces xérophiles propres au sud-est et au nord-ouest de la campagne de Caen sont en général des espèces

rares, assez rares, ou peu communes, localisées sur des habitats spéciaux : pentes pierreuses, talus arides. Plusieurs faits nous autorisent cependant à penser que la formation végétale xérophile ancienne était une *vaste formation de steppe*, couvrant d'une façon continue tout le pays. En effet, la très large dissémination des stations actuelles de cette flore xérophile spéciale contraste avec la rareté actuelle des espèces qui la composent, et qui sont actuellement en régression manifeste devant la végétation vulgaire. Ceci semble bien indiquer que les stations actuelles de cette flore sont les reliquats dissociés d'un ensemble autrefois cohérent. D'autre part, il existe un indice précis montrant que cette végétation (et même les éléments actuellement les plus rares de cette végétation) étaient autrefois abondamment répandus sur le plat pays comme sur les habitats spéciaux, où cette végétation s'est actuellement réfugiée On trouve, en effet, quelques-uns des éléments les plus rares de cette flore xérophile sur les petits tumulus de Condé-sur-Ifs et de Colombiers-sur-Seulle, situés en rase campagne, et qui n'ont pu recevoir les éléments de leur flore que du plat pays environnant (7). Tout le sud-est fut donc à une certaine époque occupé par une végétation xérophile ayant les caractères d'une formation de steppe. Mais il est évident que les conditions de climat devaient être alors différentes des conditions

(7) J'ai donné (*Stations résiduelles*, etc.) la florule totale du petit tumulus de Condé.



Extension de l'ancienne pseudo-steppe calcaire et zone des terres arables calcaires légères.

1 à 13. — Deux anciens itinéraires néolithiques et romains. — 1. Secqueville-en-Bessin. — 2. Bretteville-l'Orgueilleuse. — 3. Norrey. — 4. Éterville. — 5. Villa romaine des clos d'Athis. — 6. Esquay. — 7. Vieux. — 8. Ifs. — 9. Bras. — 10. La Hogue. — 11. Fierville-la-Campagne. — 12. Condé-sur-Ifs. — 13. Ernes (ancien centre de l'Otlinga Harduini ?).

14. — Région des grands ouvrages militaires romains du littoral (Grannonum ?). V. ma note: *Rues cavées* et *Camps cavés* (Congrès préhistorique de Nîmes, 1911). — 15. Vestiges romains de Roncheville.

16 à 19. — Tumulus à coupoles. — 16. Colombiers-sur-Seulle. — 17. Fontenay-le-Marmion. — 18. Groupe de Chicheboville. — 19. Groupe de Condé-sur-Ifs.

actuelles. Le développement de la steppe a dû coïncider avec une période ancienne de climat *continental* plus favorable à la végétation xérophile que le climat maritime actuel. Nous savons qu'en Basse-Normandie il y a eu des périodes anciennes de climat continental, lors des phases d'émersion du territoire actuellement occupé par la Manche (8). Lors de la dernière immersion, le climat sec a dû se prolonger dans une certaine mesure tant que la Manche n'eut pas acquis une trop grande largeur, c'est-à-dire peut-être jusqu'à une époque beaucoup plus proche de nous qu'on ne le suppose communément (9). Quoi qu'il en soit, il dut y avoir synchro-

(8) Sur les oscillations du niveau de la Manche depuis l'origine du quaternaire, voir : A. Bigot : *La Basse-Normandie*, fasc. 3 du t. VII de la *Revue annuelle de géographie de Vélain ;* Paris, 1913 ; pp. 15-22 et suiv. et p. 62. (V. aussi Edm. Hue : *Bulletin Soc. préhistorique française*, nov. 1914).

(9) A une époque ancienne, contemporaine de l'industrie humaine primitive, le territoire occupé par la Manche était émergé et l'Elbe, après avoir reçu le Rhin, la Tamise, la Seine, comme affluents, se jetait dans l'Océan, au large de la Cornouaille. Survint ensuite, de très bonne heure, une immersion de la Manche. Mais la structure compliquée des terrasses fluviatiles indique qu'il y eut encore, par la suite, plusieurs oscillations du niveau. En ce qui concerne l'immersion actuelle, plusieurs faits semblent indiquer que ses dernières phases ne remontent pas à une époque extrêmement lointaine. Cette immersion est post-néolithique puisque des dolmens sont devenus sous-marins (v. les travaux de M. Marcel Baudouin, etc.). Le souvenir de certains épisodes locaux de l'immersion s'est conservé et a



nisme entre l'extension de la steppe et l'une de ces périodes de climat continental.

Un autre synchronisme peut être déduit de la présence de la végétation xérophile sur les deux tumulus dits néolithiques de Condé-sur-Ifs et de Colombiers-sur-Seulles. Ces tumulus ayant reçu leur végétation du plat pays environnant, il fallait que la végétation xérophile couvrît encore le plat pays à l'époque où ils furent construits et que même la végétation xérophile fût encore favorisée par le climat plus que la végétation vulgaire, puisqu'elle a pu prendre pied sur les tumulus. Il nous est malheureusement impossible encore actuellement d'arriver par cette voie à une donnée précise en chronologie absolue. On ignore en effet l'âge véritable des monuments dont il s'agit (10). Si on les considère comme néolithiques (suivant l'opinion courante), on se heurte encore aux incertitudes actuelles de la chronologie du néolithique en ce qui concerne notre région. Notons en effet, à titre d'exemple, que Montelius et l'école suédoise, suivis par Déchelette, considèrent le néolithique comme terminé dans le

donné naissance à un ensemble important de traditions. Peut-être ces traditions ont-elles autrefois concouru à la formation de la légende de l'Atlantide, car les anciens confondaient, à une certaine époque, la direction de l'Atlantique et celle des îles de l'Étain. Voir Cam. Jullian : *Notes gallo-romaines*, XXVIII, *Revue des Études anciennes*, t. VII, 1905, p. 376.) Remarquons aussi que l'ambre n'a pénétré en Armonique abondamment (c'est-à-dire par la voie de mer) qu'à la fin du néolithique seulement.

(10) Dr F. Gidon : *Bulletin des Antiquaires*, 1914; p. 428.

centre et le nord de la France Gaule en 2200, tandis que Sophus Muller, l'école danoise et Camille Jullian le considèrent comme se continuant encore lors de la fondation de Marseille en 597 (11).

Variétés locales du sol arable: la flore des moissons. — L'existence ancienne de forêts dans le nord et l'ouest de la campagne de Caen, et d'autre part, la continuation ininterrompue des conditions de la steppe dans le sud-est, semblent avoir imprimé des caractères distinctifs encore appréciables aux deux moitiés de la région.

Dans le nord et l'ouest, le sol arable, profondément décalcifié, est actuellement constitué par des couches épaisses de terre franche. La charrue le retourne en larges masses très cohérentes. Au contraire, les limons arables du sud-est sont restés en bien des endroits si peu profonds que, suivant l'expression consacrée, il reste à peine assez de terre pour « beurrer les cailloux » (12). Presque partout, dans ces terres du sud-est, la charrue pénètre jusqu'aux plaquettes calcaires (13) du sous-sol et en mélange les fragments au sol arable, de sorte que ces terres sont très aérées, légères, faciles à travailler. Il résulte de cet état du sol que les moissons du sud-est sont accompagnées d'une flore annuelle spéciale, éminemment xérophile, qui

(11) Voir Camille Julian: *Histoire de la Gaule;* t. I, p. 161.

(12) On y plante maintenant des bois de pins.

(13) A. Bigot: *La Basse-Normandie*, p. 27.

manque dans les « fortes terres » du domaine de l'ancienne forêt. L'élément le plus vulgaire de cette flore est le bleuet (Centaurea Cyanus L.), dont j'ai, dans une précédente note (14), étudié la distribution dans la campagne de Caen. Si on envisage l'ensemble des xérophiles propres aux terres légères, on constate que leur zone de dispersion dans les terres arables suit à peu près exactement celle des xérophiles rares des talus.

Topographie des tumulus à coupoles. — Une autre relation très remarquable existe entre l'étendue ancienne de la steppe et la distribution topographique dans la campagne de Caen (2) des tumulus dont il a été précédemment question : *les tumulus néolithiques à galeries multiples avec chambres rondes voûtées en pseudo-coupoles*. Ces tumulus, situés à Colombiers-sur-Seulle (existant), à Bellengreville et Chicheboville (nombreux tumulus détruits), à Fontenay-le-Marmion (existant), à Condé-sur-Ifs (un existant et un détruit), sont situés dans l'axe même de l'ancienne steppe et de son prolongement nord-ouest. Souvent, les localités où se trouvent des stations résiduelles importantes de la flore de steppe sont même précisément celles où il y avait aussi des tumulus.

On a observé en beaucoup d'autres pays des relations étroites entre l'existence d'anciennes steppes locales et l'occupation préhistorique du sol. Lorsque le climat humide actuel, favorable à l'ex-

(14) *Sur certaines variations de la flore calcicole*, etc.

tension des forêts, succéda au climat post-glaciaire plus favorable au développement des steppes, c'est probablement l'intervention de l'homme, et spécialement la dent de ses troupeaux, qui empêcha l'Europe moyenne de se transformer en une vaste *forêt primitive* inhabitable pour l'homme (15) et en tout cas impropre à devenir un centre de civilisation (16). Plus tard, c'est sur les surfaces ainsi protégées que l'homme établit ses champs de graminées céréales, continuation de la steppe naturelle. Il est probable que la région sud-est de la campagne de Caen fut assez facile à défendre contre les forêts, puisque, encore aujourd'hui, malgré l'épaississement séculaire des limons, beaucoup de points de cette région demeurent à l'état de landes herbeuses, arides et sèches lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes (13) Aux premiers temps des périodes post-glaciaires, cette tendance des terres du sud-est à rester à l'état de steppe ou de lande devait être plus marquée encore qu'aujourd'hui. Mais les populations purement pastorales et chasseresses des temps paléolithiques pouvaient s'accommoder (en Normandie) à peu près également bien de toute espèce de sol. Il me semble qu'en effet, jusqu'à présent, les trouvailles d'outils paléolithiques n'indiquent aucune

(15) Voir Rob. Gradman : *Das mitteleuropaeische Landschaftsbild nach seiner geschischtlichen Entwickelung* (*Geographische Zeitung*, 7, 1901, p. 361).

(16) La forêt *habitable* dont parle Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. I, pp. 89-92) n'est pas la forêt primitive.



localisation particulière des populations dans telle ou telle région.

Au contraire, aux temps où furent élevés les tumulus à coupoles, c'est-à-dire à une époque assez avancée des temps néolithiques (peut-être même au bronze), certaines sociétés humaines, devenues plus particulièrement agricoles, devaient nécessairement se localiser sur certaines variétés du sol. Or, il existe dans la campagne de Caen, comme je l'ai dit déjà, deux catégories bien distinctes de terres : les terres franches, profondes, compactes, du nord et de l'ouest (domaine de l'ancienne forêt) et, d'autre part, les terres légères du domaine de l'ancienne steppe. Les premières sont actuellement préférées comme étant les plus fertiles. Mais on a souvent fait remarquer que les populations agricoles primitives, en possession seulement de la charrue à croc, ne pouvaient utiliser facilement que les terres légères (15). Lorsque nous voyons, dans la campagne de Caen, la distribution des tumulus à coupoles suivre exactement celles des terres légères, nous pouvons assez naturellement supposer que les constructeurs des tumulus étaient des agriculteurs installés sur les seules terres pratiquement arables de l'époque. J'ai envisagé ailleurs le côté archéologique de la question (10). Plus tard, les Esuvii, fournisseurs de blé de César, semblent avoir occupé le même domaine (17).

(17) Voir H. Prentout : *Essai sur les Origines du duché de Normandie* (*Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts*

* * *

Comme conclusion, nous dirons donc que la campagne de Caen, aujourd'hui si uniforme, offre encore actuellement des traces très nettes d'un dualisme topographique ancien. On peut distinguer, d'une part, la *région des tumulus à coupoles* (région des terres légères du sud-est et du nord-ouest, région de l'ancienne steppe), et, d'autre part, la région des terres profondes de l'ouest et du nord : région de l'ancienne forêt (18). Cette dernière comprend l'ensemble des secteurs ouest et nord de la campagne, de Caen à la Seulle et de Caen à la mer. La région des tumulus, plus compliquée dans ses contours, comprend, tout d'abord, au nord-ouest, les environs de Creully, avec le tumulus de Colombiers-sur-Seulle. Après une interruption qui va de la Seulle jusqu'aux abords de la vallée de l'Orne, on voit reparaître les reliquats de la flore de steppe au nord de Caen, avec les importantes stations botaniques de Biéville, Blainville, Ranville, Mondeville. Puis vient la partie principale de la région des tumulus, qui comprend tout le sud-est, entre

et Belles-Lettres de Caen, vol. supplémentaire du Millénaire ; Caen, 1911 ; p. 31, — et *La Normandie*, t. VII des *Régions de la France*, publication de la Revue de Synthèse historique 1910, p. 27 (d'après un travail inédit de N. Sauvage).

(18) La pénétration de l'occupation humaine dans le Bessin *semble* avoir comporté une transgression au bronze et non au gallo-romain comme dans les exemples cités par Gradman.

les marais de la basse Dives, la vallée de la Dives, le pays de Cinglais, et au sud, la ligne de hauteurs qui porte les bois de Montabard et la forêt de Gouffern. Au delà de ces bois, la région des tumulus se continue, dans le département de l'Orne (tumulus d'Habloville, etc...), toujours avec la même flore (voir la carte).

La culture et la civilisation ont considérablement atténué les caractères d'opposition de ces deux anciennes subdivisions naturelles de la campagne de Caen. Mais remarquons qu'il suffit de cinquante ans pour que la forêt défrichée renaisse sur un sol favorable. Pareil accident s'est-il produit, dans notre région, au moins dans une certaine mesure, lors des troubles qui accompagnèrent la migration des peuples ? Le dualisme ancien de la région reparut-il alors jusqu'à un certain point ? C'est ce qu'on peut se demander en constatant l'existence dans la campagne de Caen, vers l'époque carolingienne, d'un système de divisions territoriales comprenant, suivant un capitulaire de 853, et en succession géographique naturelle, un *Corilisus* et deux *Otlinga*, le tout intercalé entre Bayeux et Exmes, sur un trajet romain bien connu. Mais nous entrons ici dans le domaine de l'histoire et je me borne à indiquer un contact possible entre la topographie de nos tumulus à coupoles et la question de l'Otlinga.

(19) Voir H. Prentout : *loc. cit.*, et R.-N. Sauvage : *La question de l'Otlinga Saxonia. (Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIX.)

UNE

AVENTURE AVEC LES CHOUANS

EN 1794

PAR

M. G. VANEL,
Membre titulaire.

UNE

AVENTURE AVEC LES CHOUANS

En 1794

Le principal personnage de cette aventure n'est pas un Normand, bien qu'elle se soit passée aux environs de Caen. Jean-François Landolphe était né à Auxonne, le 5 février 1747. Il était le dernier des vingt-deux enfants d'Antoine Landolphe, arquebusier du roi et régisseur des biens des marquis de la Perrière et d'Argens.

En 1766, à l'âge de dix-neuf ans, après avoir suivi des cours de chirurgie, profession pour laquelle il ne se sentait pas une vocation prononcée, le jeune Landolphe s'embarqua à Nantes, comme mousse, à bord du *Royal-Louis*, qui était en partance pour Saint-Domingue. Le métier lui plut et il s'y donna avec ardeur.

Aussi fit-il rapidement son chemin, commanda plus tard de nombreux navires de la Compagnie des Indes et se signala, pendant la guerre d'Amérique,

comme capitaine de corsaire. Il infligea des pertes sensibles au commerce des Anglais.

La Révolution le trouve à la Martinique, le fait enseigne de vaisseau et lui confie le commandement de la corvette *la Liberté*, attachée à la station des Iles-sous-le-Vent. Avec cette corvette, il prend, dans la mer des Antilles, plusieurs navires marchands et rend de grands services au commerce français.

Il venait de s'emparer d'un corsaire ennemi de seize canons, quand, aux environs de l'île Saint-Barthélemy, il est atteint et forcé au combat par la frégate anglaise *l'Alarm*, de 32 pièces de 30. La lutte était trop inégale, et, après une défense brillante, *la Liberté* coulant bas, Landolphe est obligé d'amener son pavillon (1). La corvette s'abîme dans les flots au moment où il monte sur le pont de *l'Alarm*.

Conduit en Angleterre avec ses officiers et transféré dans plusieurs prisons, ils furent compris, grâce à l'amitié d'un Anglais reconnaissant, dans un échange de prisonniers, en décembre 1794.

Il arrive sur la rade de Cherbourg avec son capitaine en second, M. Lesourd, et ses deux lieute-

(1) Le capitaine Mils, commandant de *l'Alarm*, rendit pleine justice à la bravoure du capitaine Laudolphe. Il fut l'attendre à la coupée et refusa de recevoir son épée en lui disant qu'il l'avait trop bien défendue pour qu'il la lui ôtât. Il ajouta qu'il ne devait son succès qu'à des forces supérieures. Il voulut aussi qu'il partageât son appartement et sa table. Criblée par plusieurs centaines de boulets, *la Liberté* s'était engloutie dans les flots sans permettre à l'équipage d'emporter la moindre chose.

nants, MM. Hamont et Viavant, le 16 du même mois. Il n'était pas revenu en France depuis 1786; il ne faut pas s'étonner s'il y trouva, aussi bien dans la forme du gouvernement, que dans les mœurs et la manière de vivre, un changement auquel il était peu préparé.

Il y avait alors, sur la rade, un vieux vaisseau, *le Brillant*, qui s'était autrefois illustré dans les escadres de Tourville, en 1692, et qui terminait sa longue carrière comme bâtiment stationnaire (2). C'est sur cet honorable, mais incommode ponton qu'on débarqua nos marins, et on les y laissa pendant toute la journée sans leur porter à manger. Le soir, une chaloupe vint les prendre et les conduire à terre, où ils furent casernés dans un vieux corps de logis servant d'hospice. Ils y restèrent deux jours, mal couchés et mal nourris.

Après interrogatoires et vérification d'identité, on leur délivra enfin leurs passeports et on leur compta en même temps six mille francs en assignats (3).

(2) Le vieux vaisseau *le Brillant*, qui avait fait partie des escadres de Tourville, avait été conduit sur la rade de Cherbourg en 1787; on voulait s'assurer si les fonds avaient une bonne tenue pour l'ancrage. Ce vaisseau resta sept ans sur ses ancres, résistant à plusieurs tempêtes et à de nombreux coups de vent.

(3) Le commissaire ajouta même : « Si cela ne suffit pas pour votre voyage, vous pouvez vous présenter à la municipalité du lieu où l'argent vous manquera. Vous y recevrez, au vu de votre passeport, le supplément nécessaire. » La « Planche aux assignats » pouvait, en effet, faire des largesses, sans grand inconvénient.



Cette fois, ils crurent que le Pactole était passé dans leurs poches, mais bientôt il fallut déchanter. Laissons le capitaine Landolphe nous dépeindre sa surprise : « J'avais le dessein de me rendre à Rouen; avant de commencer mon voyage, je voulais passer quelques jours à Cherbourg, pour examiner les travaux du port. J'allai prendre un logement à l'*Hôtel de France.*

« Après le dîner, je demandai la carte de ma dépense. « Citoyen, je n'en donne point, me dit le « chef. Il me faut deux cent cinquante francs comp« tant pour la journée. Les provisions augmentent « chaque jour : demain, vous me paierez trois cents « francs, et je dois vous avouer que, si je vous « traite avec tant de faveur, c'est, qu'arrivant des « prisons d'Angleterre, votre situation me touche « l'âme. » J'ouvrais de grands yeux et de plus grandes oreilles à ce langage. Du reste, j'acquittai le lendemain les cent écus ; en recevant cette somme, l'hôtelier m'annonça que le jour suivant la verrait encore augmentée.

« Alors, épouvanté de ces énormes frais et comprenant la libéralité du gouvernement, je ne songeai plus qu'à fuir au plus tôt un pays si brûlant. Le troisième jour, nous étions partis. Notre bagage consistait en un petit paquet qui renfermait toutes nos richesses. »

A chaque auberge où nos voyageurs s'arrêtaient pour prendre quelque nourriture, on leur demandait invariablement : « Avez-vous du pain ? » Et comme la réponse était négative, il fallait s'en passer et

atteindre une ville où la municipalité donnait un bon pour deux livres de pain noir.

Arrivés à Caen tant bien que mal, ils en répartent le lendemain pour Lisieux et Bernay. C'est à ce moment que l'aventure, plus ou moins inséparable des voyages entrepris le bâton à la main, les attendait (4). Il faut avouer toutefois qu'elle ne fut pas ordinaire.

La matinée était déjà très avancée et ils suivaient, à quelques lieues de Caen, un chemin qu'on leur avait indiqué comme raccourcissant leur trajet, quand les branchages des haies qui bordaient les talus à droite et à gauche, s'ouvrent tout à coup. Huit hommes, armés de fusils, sautent sur la route et les entourent en criant : « Halte-là ! D'où venez-

(4) Le capitaine Landolphe écrivit fort tard ses *Mémoires*. Peu lettré, il hésitait à les publier. Les insistances d'un vieil ami, marin comme lui, M. I. Quesné, auteur de divers ouvrages, eurent raison de ses scrupules. M. Quesné se chargea de leur donner une forme plus « littéraire » et on peut même regretter que, dans nombre de passages, il les ait écourtés et corrigés.

Ces *Mémoires*, parus en 1823, sont devenus très rares. Pour le fait qui nous occupe et qui y est rapporté sommairement, nous avons eu l'heureuse chance d'obtenir la communication d'une lettre du capitaine, écrite peu de temps après l'événement. Cette lettre rendait compte à M. Ponteney, qui devint le beau-frère du capitaine, de la rencontre peu ordinaire qui lui était arrivée. Elle contenait des détails qui n'existent pas dans les *Mémoires*, et qui rendent cette rencontre plus intéressante et plus animée. Malheureusement, étranger au pays, M. Landolphe n'indique nulle part le nom du hameau ou du village où la scène s'est passée. Peut-être aussi ne s'en était-il pas inquiété.

« vous ? Où allez-vous ? » Ici nous laissons la parole au capitaine Landolphe, qui, dans le style du temps, va nous traduire ses impressions.

« Nous sommes, leur dis-je, des marins sortis « des prisons d'Angleterre : nous retournons paisi- « blement au pays qui nous a vu naître. » Un d'eux, s'approchant de moi, jeta les yeux sur les boutons de mon habit. Comme il lut, autour de l'ancre, les mots : *marine militaire*, il dit à ses camarades : « Ce sont de braves gens qui ne nous font aucun « mal. » Puis, se tournant de notre côté : « Où cou- « cherez-vous cette nuit ? » — « Véritablement, mes- « sieurs, nous l'ignorons, car ce pays nous est « inconnu. » — « Eh bien ! si vous voulez nous sui- « vre, nous vous conduirons dans un bon endroit. « Soyez assurés qu'on vous recevra de manière à « ce que vous n'aurez aucun regret d'avoir accepté « ce gîte. » — « Messieurs, votre ton et vos maniè- « res annoncent des personnes sur lesquelles on peut « compter ; nous mettrons beaucoup d'empressement « à vous suivre. »

Prenant à travers champs, nos marins emboîtent le pas derrière leurs nouvelles connaissances et arrivent dans un clos où se trouvait une métairie qui paraissait inhabitée. Cependant, au milieu d'une salle dans laquelle ils entrèrent, une table, avec un broc et des verres, prouvait qu'on s'y était arrêté peu de temps auparavant. On s'assit et l'on but quelques verres de cidre qu'un des nouveaux venus alla chercher non loin de là. Après un repos assez long, tout le monde se remit en route.

Ne connaissant pas le pays, le capitaine Landolphe et ses officiers ne purent savoir ni le nom de la contrée, ni celui des villages qu'ils apercevaient de loin de temps à autre et qu'on évitait de leur désigner (5). Ils remarquèrent aussi qu'on prenait surtout des chemins couverts et éloignés de tout centre habité.

« Enfin on arriva, dit le capitaine, dont nous reprenons le récit, vers le déclin du jour, dans un village situé sur une éminence. On nous fit entrer dans une petite auberge, à l'enseigne de *la Civette*, tenue par une veuve. On remarquait, pendus au croc, un fort dindon plumé, plusieurs poules et un gros gigot. « Ma bonne mère », dit un de ces messieurs à l'hôtesse, « vous voyez ici, douze lurons qui tous ont « un grand appétit. Décrochez ce dindon, le gigot et « deux volailles. Faites-nous souper sur l'heure et « donnez-nous une chambre particulière. En atten- « dant que tout soit cuit, apportez quatre bouteilles « de vin sur la table : nous ne boirons pas de cidre « ce soir. »

« Ces façons de commander le repas, qui coulaient de source de la bouche de ces messieurs, en révélant à mes compagnons et à moi de quelle manière en usaient nos interlocuteurs, nous surprit fort. Nous nous regardâmes quelques secondes comme des gens sur le visage desquels se manifeste un certain embarras ; puis je représentai humble-

(5) Le fait a dû se passer dans les cantons de Mézidon ou de Livarot.



ment à ces lurons que des prisonniers de guerre ont autant et quelquefois plus d'appétit que des hommes en liberté, mais qu'il est bien rare aussi que leur bourse puisse soutenir la volonté de le satisfaire. « Soyez tranquilles, nous répliqua-t-on, votre écot « sera réduit à peu de chose ; vous passerez sans « doute ici la nuit ? » — « Oui, messieurs. » — « Bonne mère, vous fournirez un excellent lit à ces « braves marins. Quant à nous, nous partirons de « bonne heure. »

« On servit le repas dans une assez belle salle. Le misérable état de notre portefeuille, réveillant nos idées, à la vue d'une table excellente, nous fit encore hésiter à nous y asseoir, mais ces honnêtes chevaliers français, ne voulant pas laisser ainsi les choses imparfaites, vinrent tous les huit nous prendre par le bras. « Allons, messieurs, nous brûlons du désir de vous régaler et de boire à vos santés ! » Il n'était plus possible de reculer devant une si grande politesse, sous peine de passer pour des hommes par trop bourrus. C'est pourquoi nous nous laissâmes doucement entraîner vers le banquet.

« Notre appétit, aiguisé par une longue mauvaise chère, fit honneur à tous les morceaux qu'on nous offrit. Le vin les arrosait souvent et toujours avec délices. Inutile de dire que des anecdotes de tous les genres émaillèrent la conversation. On nous fit raconter nos campagnes ; on porta des toasts à la marine, sans toutefois employer le mot nouveau de *république ;* on fut gai ; on s'amusa.

« Il était déjà fort tard quand, tout à coup, la

porte de l'appartement s'ouvrit et l'hôtesse parut, précédant un gaillard grand et vigoureux, coiffé d'un bonnet rabattu sur les yeux, et armé d'un fusil. Cet homme s'approcha de celui des nôtres qui paraissait être le chef et lui dit quelques mots à l'oreille. Ils sortirent aussitôt tous les deux et tous les autres se dirigèrent précipitamment sur leurs traces.

« Nous ne savions ce que cela voulait dire et il faut avouer que nos têtes, légèrement échauffées par le bon vin et l'eau-de-vie de cidre, ne nous permettaient guère de faire de longues réflexions. L'hôtesse était repartie et nous nous trouvions seuls.

« Au bout de quelque temps, nos amis rentrèrent en nous donnant une raison dont nous ne nous mîmes pas en peine, dans l'état où nous étions. Cependant, au lieu de huit, ils n'étaient plus que cinq, ce qui ne nous empêcha pas de deviser et de fumer pendant une partie de la nuit. Vers une heure du matin, le chef se leva et fit appeler l'hôtesse. Il demanda le compte, paya et, se tournant vers nous, ajouta avec courtoisie : « Messieurs les marins, vous ne devez « rien : tout est acquitté. Nous sommes ravis d'avoir « rencontré de valeureux hommes tels que vous. « Allez reposer tranquillement dans vos lits, comme « sur un vaisseau dans le calme, en pleine paix. « Adieu, messieurs, nous vous souhaitons le bon- « soir, ainsi qu'un bon voyage. » Là-dessus, ils prirent leurs fusils et se retirèrent de leur côté.

« Nous ne fûmes pas longtemps à gagner nos chambres et à goûter un sommeil réparateur. Mais il était dit que nous n'étions pas au bout de notre

aventure. Il était à peine jour quand nous fûmes réveillés par un bruit de pas précipités, de portes violemment ouvertes, comme si quelque chose d'extraordinaire venait d'arriver dans la maison.

« Tout à coup nous voyons apparaître l'hôtesse, à peine vêtue, qui nous crie :« Levez-vous vite et sui« vez-moi. Il y va de votre vie ! » Nous nous levons à la hâte et prenant notre léger bagage, nous la suivons dans les combles de l'auberge. Elle nous fait monter, au moyen d'une échelle, dans un appentis très étroit et garni de fagots, nous cache derrière et en amasse une certaine quantité devant nous. Puis, elle retire l'échelle et nous crie de ne pas bouger avant qu'elle revienne nous chercher.

« Nous étions depuis quelque temps dans cette cachette basse et incommode, où il n'était possible de se tenir qu'assis, quand nous entendîmes, à une distance assez rapprochée, plusieurs détonations d'armes à feu. Je laisse à penser les réflexions que nous faisions mentalement, car nous n'osions parler et les minutes nous paraissaient des heures. Il fallait cependant attendre patiemment en s'ingéniant à ne pas toucher au branlant échafaudage de fagots qui masquait notre retraite.

« Il faisait grand jour quand l'hôtesse vint nous délivrer. Nous sortîmes de notre trou, couverts de poussière et de toiles d'araignées. Elle nous apprit en pleurant que ces *lurons*, ces chevaliers français, qui nous avaient si bien traités, n'étaient point ce que nous pouvions penser. « Ah ! s'écria cette femme, « que vous êtes heureux d'avoir rencontré une bonne

« veine de leur humeur ! Sachez que vous buviez « et mangiez hier soir au milieu d'une bande de « Chouans ! Et si l'on vous avait surpris avec eux, « votre affaire eût été mauvaise. Ils étaient à peine « sortis que les gendarmes nationaux sont entrés « ici et se sont mis à leur poursuite. A moins d'une « lieue, ils ont tiré plusieurs coups de fusil sur eux « et ont tué le brigadier de gendarmerie. Vous l'avez « échappé belle ! Un détachement de hussards, en « cantonnement dans les environs, doit être à leur « recherche. »

« Cette femme était encore tout émotionnée. Nous nous étions bien doutés que les manières de ces *lurons* n'étaient pas des plus légales et qu'arrêter ainsi les gens sur les grands chemins n'était pas le propre des amis de la gendarmerie. Toutefois, ils nous avaient si bien reçus et nous avions fait si bonne chère, que nous ne nous étions pas émus de ces premiers soupçons.

« Mais les confidences de l'aubergiste nous firent mieux apprécier le péril auquel nous venions d'échapper et le nom de *Chouans*, alors inconnu, nous fut révélé d'une façon qui dut se renouveler bien peu dans la suite. Nous devions nous estimer heureux d'en être quittes à si bon marché.

« L'alerte, en effet, avait été donnée. Les allées et venues remarquées pendant la nuit et au petit jour n'étaient que le prélude de la surprise dont nous fûmes les témoins. Si nous avions été pris en compagnie de ces honnêtes gens, il est probable que nous aurions eu grand'peine à nous justifier et que

notre voyage eût été pour longtemps interrompu.

« Afin d'éviter de mauvaises rencontres, l'hôtesse nous procura un jeune garçon qui nous guida au milieu de sentiers détournés et nous fit retrouver, au bout d'une assez longue marche, la route de Rouen. Au débouché de l'un de ces sentiers, nous aperçumes une patrouille de hussards qui galopait à la poursuite de nos amis d'occasion. »

Telle est l'aventure du capitaine Landolphe et de ses compagnons, qui arrivèrent ensuite sans encombre à Rouen et à Paris. Elle prouve qu'à la fin de 1794, sans être bien organisée, car elle ne le fut jamais absolument dans le Calvados, la chouannerie comptait déjà des partisans. Il s'y mêlait aussi beaucoup de vulgaires brigands.

L'Orne, à ce point de vue, était plus sérieusement soulevée. Cependant, dans notre département, Puysaie, d'Oillamson et d'autres royalistes avaient préparé des rassemblements et il faut remarquer que les pouvoirs de Frotté, comme lieutenant-colonel et délégué du roi en Normandie, datent précisément du mois de décembre 1794. Il n'est donc pas étonnant que Landolphe soit tombé au milieu d'un groupe de chasseurs du roi.

L'accueil qui lui fut fait le prédisposait à l'indulgence. Ces chouans si redoutés ne lui avaient laissé voir que des gens d'agréable compagnie, aimant à faire bonne chère et à passer joyeusement leurs soirées, même avec des marins de la République. Landolphe, dans la lettre qui nous a permis de compléter le récit de son aventure, paraît leur avoir beaucoup

pardonné, peut-être parce que, grâce à eux, il avait fort bien dîné.

Ajoutons que le capitaine, après avoir pris quelque repos, continua brillamment sa carrière. Promu capitaine de vaisseau, il fut, en l'an VIII, nommé commandant d'une escadre, composée des frégates *la Concorde*, *la Médée* et *la Franchise*, et chargé d'une mission au Brésil. Il rentrait en France, après avoir accompli sa mission, quand, le 20 août 1800, il fut poursuivi et atteint par une escadre anglaise de huit vaisseaux, commandée par le commodore Bulteel.

Bien qu'en état de flagrante infériorité, Landolphe accepta résolument le combat. Au bout de deux heures de violente canonnade, sa frégate était percée à la flottaison et *la Médée* coulait bas. Il dut amener son pavillon (6). Plus heureuse, *la Franchise*, grâce à sa marche supérieure, put gagner le large. Elle était commandée par le capitaine Jurien, qui devint plus tard l'amiral Jurien de la Gravière.

A son retour de captivité, Landolphe, fatigué et malade, dut prendre sa retraite. Dans sa longue carrière, il avait coulé 64 bâtiments anglais, portant 830 canons. Il mourut en 1825.

(6) Le commodore sir Rouley Bulteel traita le capitaine Landolphe comme avait fait le capitaine Mils, de *l'Alarm*. Il lui offrit de partager sa chambre et lui fit les honneurs de sa table. Il lui témoigna tous les égards dus au courage malheureux.

LES DE MEULLENT

BARONS DE COURSEULLES

1204-1453

PAR

M. MOISY,
Membre titulaire.

LES DE MEULLENT

BARONS DE COURSEULLES

1204-1453

Il y a quelque temps, faisant une recherche dans la *Statistique monumentale du Calvados*, je lisais au mot COURSEULLES (1) la phrase suivante, sur laquelle se porta mon attention : « Les De Meullent « étaient seigneurs de Courseulles au XIIIe siècle « et au XIVe ». M. de Caumont fait encore allusion à un membre de cette famille dans l'article consacré à LION-SUR-MER et où il s'exprime ainsi : « *Prieuré « de Lion.* — Guy de Meullent, seigneur de Cour« seulles et de Lion, fonda en 1327, à Lion, le « prieuré de Saint-Thomas, en faveur de l'abbaye « d'Ardenne et donna pour cette fondation 14 acres « et une vergée de terre, un manoir, un colombier « et un moulin à vent. Raoul de Meullent, son fils, « confirma cette donation » (2).

On sait que les comtes de Meullent ou de Meulan, — les anciens auteurs emploient indifféremment

(1) T. 1er, p. 369. (Caen, Hardel, 1846, 5 vol. in-8°.)
(2) L. c., p. 392.

l'une ou l'autre orthographe (3), — étaient originaires de la ville de ce nom et possédaient dans l'Ile-de-France de vastes domaines formant le comté de Meulan. (*Mellentum*, *Melletum*, *Meullentum* en bas-latin).

§ 1er. — Par suite de quelles circonstances cette famille vint-elle s'installer à Courseulles, où elle résida pendant plus de deux siècles ? J'ai tenté quelques recherches sur ce point ; voici les renseignements que j'ai pu recueillir.

En 1079, Hugues II, comte de Meullent, parvenu à la vieillesse, prit l'habit monastique à l'abbaye du Bec-Hellouin, suivant, en cela, l'exemple de nombre de ses contemporains. Comme il n'avait pas d'enfants, son titre et ses domaines, comprenant toute la portion occidentale de l'Ile-de-France, passèrent sur la tête de Roger à la Barbe, comte de Beaumont-le-Roger, qui avait épousé sa sœur, Adeline de Meullent.

Le comte Roger devint, par suite, l'un des plus puissants seigneurs de la contrée et en même temps l'un des plus considérés :

> Ki mult esteit a enorer
> Mult esteit tenu pour sage...
> Sire est de Belmont le Rogier
> Grant terre avait a justissier...

dit de lui Wace dans son *Roman du Rou*.

(3) Dumoulin, dans son *Histoire de Normandie* (Rouen, 1631, gr. in-4°), écrit de Meulanc ou de Meullanc ; d'autres chroniqueurs écrivent de Meullant.

Pour ne pas laisser éteindre le titre de comte de Meullent, tombé en déshérence, il adopta ce nom pour lui et pour ses descendants : « *Relicto* « *Bellomontis titulo, Mellenti nomen prætulit, tan-* « *quam potioris* » (4).

Les De Meullent étaient toujours titulaires du comté de Beaumont-le-Roger, dont ils avaient fait leur résidence principale, lorsqu'en 1199, Philippe Auguste entreprit la conquête de la Normandie, alors aux mains de Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Au moment où s'engagea cette lutte, le comte de Beaumont, Robert de Meullent, se rangea sous la bannière de Jean sans Terre, qui était son suzerain comme duc de Normandie.

Il confia la garde de son château fort de Beaumont-le-Roger à son fils Pierre. Mais ce dernier, qui ne partageait pas les idées politiques de son père, suivant l'expression d'un chroniqueur (5), s'empressa de livrer sans combat cette forteresse aux troupes de Philippe Auguste, lorsque celles-ci se présentèrent, en 1203, pour en faire le siège. Un document, cité par de la Roque dans son *Histoire de la Maison de Harcourt* (6), précise davantage le mobile auquel obéit Pierre : « *Le Roy* « *Philippes print Tours et toutes les places de* « *Touraine et d'Anjou et la pluspart du Poictou,*

(4) *L'art de vérifier les dates* (t. III, p. 226), qui cite comme références : *Guill. Gemet*, p. 269 ; *Ann. Ben.*, t. IV, pp. 59 et 435.

(5) *M. Guilmeth*, *Brionne*, p. 40. (Louviers, 1834, in-8°.)

(6) T. III, p. 59. (Paris, S. Cramoisy, 4 vol., 1662, in-f°.)

« *qui fut cause d'induire plusieurs Grands Sei-* « *gneurs de Normandie et d'ailleurs, à quitter le* « *Roy d'Angleterre, comme Hugues de Gournay,* « *Pierre de Meullent et Robert comte d'Alençon* ».

Le traité du 1er juin 1204, intervenu après la conquête de la Normandie, entre le roi de France et ses nouveaux sujets, exclut personnellement de la capitulation Robert de Meullent, contre lequel le vainqueur croyait avoir les plus justes griefs : « *Excepto comite de Mellento... quos Dominus Rex* « *Franciæ de omnibus conventionibus subsequen-* « *tibus excepit...* » (7).

Tous les fiefs des seigneurs de Meullent et particulièrement leur domaine de prédilection, Beaumont-le-Roger, furent dévolus à la couronne de France : « *Sciatis*, dit une charte de Philippe « Auguste de 1204 (8), *quod honor de Gravenchon* « *qui fuit comitis Ebroïcensis est de Dominico* « *nostro... et similiter terra comitis Mellenti...* ». Pour apprécier l'importance de cette confiscation, il suffit de rappeler que le comte de Beaumont devait au duc de Normandie, son suzerain, le service de quinze chevaliers et que le même service lui était dû personnellement par soixante-treize chevaliers.

Mais cette mesure lésait Pierre de Meullent; Philippe Auguste n'oublia pas que celui-ci lui avait remis volontairement et dès la première heure, les

(7) De la Roque : t. IV, p. 1351.
(8) L. c., t. IV, p. 2175.

clefs du château fort de Beaumont-le-Roger. Aussi lui assigna-t-il, ou plutôt assigna-t-il à son fils Raoul (car Pierre était décédé (9) sur les entrefaites), à titre de compensation, 600 « livrées de terre » sur les domaines de Courseulles, Bernières, Bény et Lion.

Cette donation fut ratifiée en 1225 par Louis VIII, successeur de Philippe Auguste. Il m'a été impossible de retrouver le texte de la donation primitive et celui de cette ratification. Mes recherches (10) ont été plus heureuses en ce qui concerne une troisième charte, celle du mois d'août 1255, par laquelle saint Louis, petit-fils du donateur, confirma de nouveau cette « assignation » et la changea en propriété immobilière jusqu'à concurrence de 600 livres tournois de rente annuelle (11).

M. Léopold Delisle, dans son *Cartulaire de Normandie*, reproduit intégralement la charte de saint Louis ; ce qui me permet de préciser quelques

(9) Eodem anno (1203). Petrus de Mellento, filius Comitis Mellenti, transivit ad Regem Francorum et tradidit ei Castrum Bellimontis ; nec multo post, mortuus est (Sigebert).

(10) Je dois adresser mes vifs remerciements à notre savant confrère, M. Sauvage, qui, avec la plus parfaite amabilité, s'est empressé de m'indiquer et de mettre à ma disposition tous les documents que la Bibliothèque municipale possédait à ce sujet.

(11) La livre, à cette époque, valait à peu près 88 francs de notre monnaie, dit M. Petit-Dutaillis, dans son *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, Bouillon, 1894, in-8°), p. 378 ; ce qui donne un produit supérieur à 52.000 francs.



points. Le roi attribue à Raoul de Meullent « *totam* « *terram de Corcellia et de Berneriis* », en outre, une assez grande quantité d'immeubles situés à Bény et à Lion et, enfin, d'innombrables redevances féodales. Les charges de la donation ne sont pas considérables ; en dehors du service de deux chevaliers, le bénéficiaire doit verser, chaque année, dix setiers de blé, à titre d'aumône « *piis locis con-* « *cessis* », six setiers d'orge au chapelain de la Léproserie de Courseulles, vingt sols aux lépreux eux-mêmes (12), un boisseau d'orge aux religieuses du Neufbourg de Mortain et, enfin, deux setiers de la même céréale aux moines de Barbery.

On remarque également, en parcourant ce document, que certains des droits immobiliers qui étaient attribués à Raoul de Meullent, sur le territoire de Lion, avaient précédemment appartenu à Guérin de Glapion, Sénéchal de Normandie, à Damien de Plumetot et au comte de Chester, d'anciens alliés de Jean sans Terre.

(12) *Cartulaire normand* (n° 536) publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1852. La charte dit : « ... *Autem tenetur idem Radulphus* « *solvere annuatim... presbitero leprosorum Corcellie sex* « *sextaria ordei, ipsisque leprosis viginti solidos...* » A mon estime et bien que certains auteurs, notamment M. Léchaudé d'Anisy (*Recherches sur les léproseries et maladreries*, publiées dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1847, p. 149), aient indiqué le contraire, il ne résulte pas de ce texte la preuve que ce soient les De Meullent qui aient fondé cette léproserie : ils sont uniquement chargés de servir deux rentes à un établissement qui existait déjà.

La famille de Meullent (13) resta titulaire de la baronnie de Courseulles jusqu'en 1453; elle a su, pendant cette période, acquérir une grande situation dans la contrée et a contracté des alliances avec des familles notables. Elle possédait, affirme-t-on (14), un bel hôtel, rue de Geôle; je n'ai rien trouvé jusqu'ici qui vînt corroborer le fait.

§ **II.** — Il me reste quelques mots à dire sur ceux des membres de cette famille qui, pendant leur séjour à Courseulles, ont plus particulièrement appelé l'attention.

a) Raoul de Meullent (premier du nom), qui, après la confiscation des terres patrimoniales par Philippe Auguste, avait bénéficié de l'assignation de 600 livrées de terre à Courseulles et aux environs — était toujours titulaire de cette baronnie lorsqu'intervinrent les ratifications de Louis VIII et de saint Louis. Après son décès, il fut enterré dans l'abbaye d'Ardennes; l'épitaphe suivante fut gravée sur sa pierre tombale : « *Hic jacet Radulphus* « *de Meullent, miles, dominus de Courseulles et* « *de Lion* »; cette pierre a, depuis longtemps, disparu.

Je dois faire, à ce propos, une observation que l'examen des documents m'a suggérée et que je soumets au contrôle et à la critique de personnes beaucoup

(13) « Un eschiquier d'or et de gueulles » composait leurs pleines armes, dit De la Roque, t. Ier, p. 83.

(14) Liot : *Lion-sur-Mer et Hermanville*, p. 49 (Caen, 1896, pet. in-8°).

plus compétentes que moi. De la Roque, l'historiographe de la maison d'Harcourt (dont les De Meullent sont une branche), me paraît avoir commis une double erreur : 1° en attribuant l'épitaphe ci-dessus à Raoul III de Meullent ; 2° en indiquant que la donation du prieuré de Saint-Thomas (15) en a été consentie par le fils de ce Raoul III.

Mon argumentation repose sur un fait et sur une date. Le fait est mentionné dans les Archives de l'Abbaye où on lit le passage suivant : « *Sancti* « *Thomæ de Leone supra mare, dictæ diocesis, ea* « *fundatione domini Guidonis de Meullent, cujus* « *pater Radulphus in Capitulo Ardenensi sepultus* « *est* » (16). Il en résulte que le De Meullent qui est enterré dans l'abbaye d'Ardennes, est le père de celui qui a fondé le prieuré de Saint-Thomas.

La date qu'il s'agit de préciser est celle de la donation. Or, le Chartrier de l'Abbaye (17) contient une copie de ce document qui se termine ainsi : « Ce fut faict en lan de grace mil III^c XXVIII, le « vendredi après la Marchêque et scellé ». Cette donation fut, d'ailleurs, ratifiée la même année (1328) par Raoul de Meullent (17 *bis*).

(15) C'est à cette donation que fait allusion le passage de M. de Caumont que j'ai cité en commençant.

(16) Il est relaté par De la Roque (t. III, p. 66) ; cet historien ne précise pas le document dans lequel il l'a puisé.

(17) Manuscrit sur velin, en trois volumes, déposé à la Bibliothèque municipale de Caen (n° 60).

(17 *bis*) Cette seconde charte se trouve aux Archives du Calvados, H, 341.

Ces deux points acquis, il semble facile de démontrer la double erreur commise par De la Roque : 1° ce n'est pas le baron Raoul III, mais son ancêtre, Raoul Ier, qui a été inhumé dans l'abbaye d'Ardennes. En effet, ce Raoul III est issu du mariage contracté en 1326 par son père avec Agnès de Thibouville (18) ; il ne pouvait donc avoir un fils qui, en 1328, consentît une donation à l'abbaye.

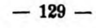
2° Ce n'est pas Guy (second du nom) le fils de Raoul III, qui a fait cette libéralité ; Raoul III s'est marié en 1378, avec Tiphaine de Husson et c'est de cette union qu'est issu Guy (second du nom) ; ce dernier n'est, en conséquence, venu au monde que longtemps après la donation de 1328.

Dans mon hypothèse, au contraire, les dates paraissent concorder ; Raoul Ier a été inhumé dans l'Abbaye d'Ardennes, à la fin du XIIIe siècle (vers 1298) et son fils Guy a donné, en 1328, le prieuré de Saint-Thomas.

De la Roque semble avoir confondu deux membres de la famille de Meullent, nés à plus d'un siècle d'intervalle, mais portant le même prénom Guy, et il faut reporter au premier d'entre eux ce qu'il a dit du second.

Je reviens, après cette trop longue digression, à Raoul (premier du nom) et j'en aurai fini avec lui lorsque j'aurai dit que de son mariage avec Jeanne Painel de Hambie sont issus trois fils :

(18) Voir les tableaux généalogiques publiés par De la Roque en tête de son ouvrage.





1° Raoul qui lui succéda dans la baronnie ; 2° Galien ou Guy, seigneur du Teil et probablement de Lion, celui qui a consenti la donation de 1328 ; 3° Jean, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen.

b) Raoul de Meullent, second du nom, fut appelé le 1er avril 1304 à se joindre aux troupes royales convoquées à l'occasion de la guerre des Flandres ; il prit part, le 22 du même mois, à la bataille de Mons-en-Puelle, où il se signala par sa belle conduite. Il fit également campagne sous les ordres du duc de Normandie du 1er juillet 1339 à la fin de septembre 1340. On le voit, enfin, se battre, en 1364, en Bretagne, sous les ordres de Du Guesclin.

La bravoure qu'il avait montrée dans ces diverses circonstances ne devait pas le mettre à l'abri des inimitiés : « Estant plus aagé, nous apprend de « la Roque (19), il receut plusieurs disgraces en « ses Terres, parcequ'il estoit allié avec le Roy de « Navarre qui disputoit le Duché de Bourgogne ».

A son décès, il laissait deux enfants issus de son mariage avec Agnès de Thibouville, dame de Fontaine-la-Sorel : Raoul, qui lui succéda dans la baronnie de Courseulles, et Guillaume, qui eut en partage la seigneurie de Bernières.

c) Raoul de Meullent, troisième de nom, avait déjà servi, en 1375, c'est-à-dire avant le décès de son père, dans les troupes du Roi et assisté notamment au siège de Cognac. En 1382, il fut de nouveau convoqué par son suzerain ; il se fit remarquer

(19) T. Ier, p. 84.

à la bataille de Rosbecque, où l'armée de Charles VI défit les Flamands. Il était encore sous les armes l'année suivante ; le Registre des Comptes, tenu par Guillaume d'Enfermet, Trésorier des guerres du Roi, le qualifie ainsi : « Monseigneur Raoul de « Meullent, sire de Courseulles, Baneret » et dit qu'il était accompagné de « trois Bacheliers et de « vingt et un Escuyers ».

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1390, des difficultés d'ordre judiciaire s'élevèrent entre la Couronne et la Baronnie de Courseulles.

Sur le *Registrum manuale placitorum et negociorum Scacarii Normaniæ*, se trouve, à la date de 1390, la mention suivante : « *Judicia Cadomi* — « *Inter Radulphum de Meullent, dominum de Cour-* « *seulles, ex una parte et procuratorem Regis, ex* « *altera — Cedula judicii lecta, dictum fuit quia in-* « *debite impedivit procurator Regis dictum mili-* « *tem in possessione sua, et levatur manus Regis* ».

L'abbé de la Rue, dans ses *Nouveaux Essais* (20), sous la date de 1390, résume ainsi le litige : « Il « résulte des actes de cette année que les ports de « Bernières, de Courseulles et de Heurtaut, près « Anelles, avaient quelqu'importance et que le Roi, « pour y percevoir les droits, les avait réunis à la « Prévoté de Caen ; mais par un arrêt de l'Echi- « quier, rendu contre le Roi, le seigneur de Cour-

(20) T. II, p. 253 (*Nouveaux Essais historiques*, Caen, Mancel, 1842, in-8°).

« seulles fut déclaré seul fondé à percevoir ces « droits... ».

Notons en passant que cette citation du savant abbé, jointe aux documents du procès, prouve, ainsi que le fait si justement remarquer M. Gaston Lavalley (21), que le port de Courseulles existait dès 1390, contrairement à ce que soutiennent certains auteurs qui prétendent qu'il fut créé seulement dans les premières années du XVII[e] siècle, lorsqu'une tempête, restée fameuse, eut comblé le port de Bernières et le bras de la Seulles qui se jetait en mer à cet endroit.

Raoul III, qui paraît être décédé tout à fait à la fin du XIV[e] siècle, après avoir longtemps rempli les fonctions de Conseiller et Chambellan du Roi (22), avait eu cinq enfants de son mariage avec Tiphaine (ou Estiennette) de Husson, dame de Ducé :

1° Louis de Meullent, seigneur de Saint-Célerin ;

2° Guy de Meullent, seigneur de Lion-sur-Mer et du Teil (23) ;

3° Thomas de Meullent, baron de Courseulles ;

4° Jean de Meullent, seigneur du Quesnay ;

5° Jeanne de Meullent, dame du Molley-Bacon, de Beaumont, de Launé et de Saint-Denys.

d) Maistre Thomas de Meullent succéda à son père dans la baronnie de Courseulles.

(21) *Histoire de Caen*, p. 205 (Caen, Brunet, s. d., in-18).

(22) De la Roque, t. I[er], p. 85.

(23) Voir ce que j'ai dit à son sujet, pp. 9 à 11.

Sa qualification de « Maistre » suffit, étant donnée l'époque dont je parle, pour indiquer que c'était un « prestre » ; je n'ai trouvé aucun document intéressant sur son compte, pas même l'indication des fonctions ecclésiastiques qu'il remplissait. On sait seulement qu'il était mentionné, dès 1385 et 1390, comme sire de Courseulles, sur les Registres de l'Échiquier de Normandie.

A son décès, survenu en 1414, la baronnie de Courseulles passa sur la tête de son neveu Thomas, fils de Jean de Meullent, seigneur de Quesnay et de Marguerite Le Servain, baronne de Saint-Pair.

e) Thomas de Meullent, second du nom, se vit privé de sa Baronnie de Courseulles dans les conditions suivantes :

En 1417, c'est-à-dire deux ans après la désastreuse bataille d'Azincourt, Henri V, roi d'Angleterre, débarqua avec son armée à l'embouchure de la Touques et s'empara de toute la Normandie ; pour punir les De Meullent de leur fidélité envers la Couronne de France, il confisqua leurs domaines et, par lettres patentes données à Caen, le 22 mai de l'an sixième de son règne (1419), il octroya à Hortault de Vaucloux, chevalier anglais, le château et la baronnie de Courseulles avec toutes leurs dépendances ; « *Hortansius Vauclox, miles, habet* « *Castrum et Baroniam de Courseulle cum omnibus* « *terris, etc, quæ fuerunt Radulphi de Meulent,* « *militis...* » (24). Ce n'est que trente ans plus tard

(24) De la Roque, t. II, p. 65.

que les De Meullent purent rentrer en possession du fief qui leur avait été confisqué.

Thomas II de Meullent se maria deux fois. De sa première union avec Béatrice d'Yvoy, naquit une fille, Jeanne, qui devint plus tard baronne de Saint-Pair et épousa Jean d'Auray. De son second mariage avec Jeanne d'Avaucourt il eut une seconde fille, Perrinne.

Il décéda vers 1445.

f) Perrine de Meullent vit, après l'expulsion des Anglais, la baronnie de Courseulles rentrer entre ses mains.

L'historien de la maison d'Harcourt nous dit (25) comment se fit cette restitution : « Le Roy « (Charles VII), par ses Lettres patentes données « à Tours le 23 janvier 1448, et registrées en la « Chambre des Comptes, donna à Perrine de Meul- « lent, fille de feu Thomas de Meullent, chevalier, « estant lors en la garde-noble de l'Admiral de « France pour la minorité et le bas-aage de cette « Demoiselle, les terres et seigneurie de Cour- « seulles... assises en Normandie dans le ressort « du bailliage de Caen... que Thomas Gonner, « Anglois, pretendoit lui appartenir, pour en jouyr, « par la dite Perrine de Meullent, ses hoirs, succes- « seurs ou ayant-cause ».

En 1453, Perrine épousait un seigneur breton, Guillaume de Rosenivinen. Par ce mariage, la

(25) De la Roque, t. Ier, p. 102.

baronnie de Courseulles cessait d'avoir des de Meullent comme titulaires (26).

(26) Cette baronnie (érigée en marquisat en 1728), passa successivement entre les mains des familles De Morant (dont l'un des membres fit construire le château actuel), De Leuville et De Bellemare-Valhébert.

LES

CORSAIRES FRANÇAIS A CHERBOURG

PENDANT LA GUERRE DE 1744

PAR

M. G. VANEL,
Membre titulaire.

LES CORSAIRES FRANÇAIS A CHERBOURG

PENDANT LA GUERRE DE 1744

I

Le 23 octobre 1739, l'Angleterre avait déclaré la guerre à l'Espagne, et la France, — obligée par ses traités d'assister sa voisine, — dut faire convoyer les galions d'Amérique pour les empêcher de tomber entre les mains des corsaires anglais, sortis de tous les ports du Royaume-Uni.

La France fut longtemps avant de répondre aux provocations anglaises. Le cardinal de Fleury, plein d'une naïve confiance dans les frères Walpole, craignait de mécontenter ses amis et de fournir des motifs de rupture à l'Angleterre. De plus, il se sentait mourir et ne voulait pas que la paix fût compromise pendant sa vie. Mais il expirait en 1743 et il avait pu voir déjà tout ce qu'il redoutait à la veille de s'accomplir. William Pitt avait remplacé Walpole et nos provinces maritimes souffraient d'affronts qu'on n'avait que trop prévus.

Depuis deux ans, la Manche était sillonnée de

corsaires anglais et espagnols. Les îles normandes en avaient armé un grand nombre. S'ils avaient souvent réussi dans leurs croisières, ils avaient aussi enregistré de graves échecs. L'un des principaux négociants de Guernesey, le sieur Le Marchand, fut pris, au mois de septembre 1742 (1), sur l'un de ses navires, *La Jeanne*, capitaine Pitton, au moment où il naviguait de conserve avec deux autres bâtiments de Southampton, entre Aurigny et Saint-Pierre-Port. Le feu, très vif de part et d'autre, n'avait pas épargné des Français passagers, qui se trouvaient à bord.

Il est bon d'ajouter que la guerre de course n'avait pas alors le caractère inhumain qu'elle revêt de nos jours, par l'emploi de procédés indignes d'une nation civilisée. On n'envoyait pas au fond de la mer de malheureux équipages, sans leur donner le temps nécessaire pour évacuer leur bâtiment, et, même au plus fort des rencontres entre corsaires et marchands, il arrivait rarement que ceux-ci fussent coulés. On se battait franchement et rudement, mais, après le combat, les sentiments d'humanité succédaient aux fureurs de l'attaque et de la défense.

Au printemps de 1744, les flottes française et anglaise échangèrent des coups de canon devant Toulon. L'événement attendu était inévitable.

(1) *Nouvelles Gazettes*, numéro du 29 septembre 1742. La *Gazette* appelle Le Marchand « le fameux négociant de Guernesey ».

La guerre fut déclarée au mois de mars (2). Le roi de France, dans son manifeste, protestait qu'il n'avait d'autre but, en prêtant à ses alliés les secours qu'il s'était engagé à leur donner, que de rétablir la tranquillité de l'Europe, et qu'il avait été provoqué, au mépris du droit des gens et des traités. Cette déclaration fut publiée dans les provinces : on l'afficha à Cherbourg le Vendredi Saint, 3 avril 1744.

Le port venait d'être remis en état. De grands travaux avaient été terminés et les portes à flot du nouveau bassin posées sous le haut patronage du comte d'Asfeld (3). De nombreux navires, profitant des facilités nouvelles qui leur étaient données pour l'atterrissage et l'embarquement des marchandises, garnissaient les quais.

Cette guerre, prévue depuis longtemps, n'avait pas pris au dépourvu quelques capitaines entrepre-

(2) Dès le mois d'août 1743, l'irritation contre les procédés des Anglais était arrivée à un degré extrême. On disait partout que le Roi était décidé à sortir de cette situation équivoque. On se plaignait aussi, surtout en Normandie, que les côtes n'eussent pas été mises en état de défense. En effet, presque tous les corps de garde et les batteries côtières tombaient en ruines.

(3) Le bassin à flot avait été terminé en 1742. Dans un des manuscrits qui nous ont servis pour cette étude, on lit cette mention : « Le mercredi 4 juillet 1742, on plaça deux inscriptions latines des deux costez du Port, gravées sur des tables de marbre noir et écrites en lettres d'or ». Nous avons donné le texte de ces inscriptions dans notre étude sur *la Prise de Cherbourg par les Anglais en 1758.*

nants, désireux de courir sus aux Anglais. Les prises qu'avaient faites récemment les corsaires espagnols, et qui étaient entrées dans le port, redoublaient leur ardeur. L'activité des chantiers de construction avait été stimulée par les gros profits réalisés. Plusieurs navires avaient été construits et des vaisseaux marchands armés en guerre.

Les canons de 4, de 8 et de 12 ne manquaient pas dans l'arsenal et le ministre avait ordonné au gouverneur, comte de Raymond, qui, dans la suite, acquit une triste célébrité, de les faire délivrer sans retard.

Ces préparatifs n'avaient pas été sans donner de l'inquiétude aux insulaires de Jersey et de Guernesey. L'espionnage ne date pas d'hier, et ils inondaient le Cotentin de leurs espions. L'un d'eux fut arrêté à Carteret et conduit dans la prison de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Un autre, habillé en prêtre, fut saisi, en même temps que quinze individus qui arrivaient de Dinan (4). On ne savait plus où enfermer une foule de gens suspects qui allaient et venaient entre la Bretagne et la Normandie.

Ils ne purent d'ailleurs que constater l'activité dont faisait preuve notre grand port normand.

(4) La contrée n'en fut pas purgée. Les îles continuèrent à faire passer des espions sur les côtes du Cotentin. Ils atterrissaient souvent au hâvre de Portbail. Au commencement de l'année 1745, on en saisit un qui débarquait d'une chaloupe venant de Jersey.

II

Dès le lendemain de la déclaration, le 4 avril, un premier coup de main se produisit. Une trentaine de matelots, montés sur deux grosses chaloupes, armées à l'aventure, cinglèrent vers les parages d'Aurigny, où ils s'emparèrent d'un lougre de 40 tonneaux qui se rendait à Jersey, chargé de diverses marchandises.

Deux corsaires, prêts dès les jours suivants, *La Castille*, armée à Cherbourg, et *Le Bon Larron*, arrivé de Dieppe, firent, coup sur coup, quatre prises, trois navires anglais et un danois de cent tonneaux, chargé de bois de sapin.

Pendant le mois de mai, la flotte anglaise, croisant sur nos côtes, rendit impossible toute tentative de nos corsaires. Cette situation, qui mettait le port de Cherbourg en état de blocus, se prolongea jusqu'en septembre (5). Au commencement d'octobre, la mer redevint libre.

Le 16 octobre, Cherbourg fut en liesse. Le corsaire *La Castille*, sorti récemment, rentra dans le port en annonçant que le vaisseau de premier rang anglais *La Victoire*, de cent canons, venait de se perdre, corps et biens, sur les récifs de la pointe

(5) Deux corsaires de Boulogne réussirent cependant à sortir de Cherbourg. Quelques autres, qui tentèrent des sorties pendant la nuit, furent obligés de rentrer sur rade, poursuivis par des frégates anglaises.

nord de Guernesey. Il était passé sur les lieux du sinistre et rapportait une chaloupe, des tonneaux et des voiles recueillis en mer.

Le 24 décembre, au plus fort d'un coup de vent qui obligeait tous les navires à se réfugier dans les ports voisins (6), une goélette anglaise de 60 tonneaux, pour éviter un naufrage imminent, fut forcée d'entrer en rade, où des canots allèrent faire l'équipage prisonnier et conduisirent le bâtiment dans le port.

Peu de temps après, on mit en mer un corsaire de douze canons, nommé *Le Renard*, dont le commandement fut confié au capitaine Figoli, d'origine italienne. Cette corvette se signala par des qualités de marche et de manœuvre qui lui permirent d'échapper plusieurs fois à des frégates anglaises. Ses débuts furent heureux : en deux mois, son capitaine fit entrer dans le port trois vaisseaux anglais, dont la vente, coque et marchandises, rapporta 150.000 livres.

Cherbourg, dont la situation, vis-à-vis des côtes anglaises, était exceptionnelle, devint bientôt le rendez-vous de nombreux corsaires de Saint-Malo, de Boulogne, de Nantes et même de Bordeaux et de Bayonne, qui apportèrent dans la ville des ressources considérables, tant en marchandises qu'en argent monnayé.

(6) Ce même jour, deux navires anglais firent naufrage à Fermanville. On réussit à sauver onze hommes; cinq se noyèrent.

Il ne se passait guère de semaine sans qu'il n'arrivât sur rade (7) un ou deux navires escortés par des corsaires.

Le 5 avril 1745, deux importantes prises anglaises, faites, l'une par un vaisseau nantais et l'autre par une frégate du Havre, rallièrent un autre anglais, arrivé peu auparavant et capturé dans les mêmes circonstances. Leur chargement consistait en bœuf salé, saindoux, cuirs et charbon, qui se vendirent aisément.

Il ne faudrait pas croire que, dans ces courses aventureuses, tout se passait sans périls, ni pertes, souvent graves, de part et d'autre. Si nous avions des navires bien armés, les Anglais n'en manquaient point aussi et les rencontres étaient assez fréquentes. Leurs vaisseaux marchands portaient presque toujours quelques pièces de canon et ne se rendaient que contraints et forcés par la supériorité de manœuvre et d'audace de leurs adversaires.

La Galatée, du port de Nantes, corsaire de 24 canons, commandé par le capitaine Louvel, qui était venu relâcher sur la rade de Cherbourg, eut, à peine ressortie des passes, un combat d'une extrême violence avec un corsaire de Guernesey, qu'elle rencontra au large de la pointe d'Omonville, le 14 juin. L'anglais, pour éviter l'abordage, essaya

(7) Dans la nuit du 2 au 3 mai 1745, un trois-mâts du Havre-de-Grâce, de 250 tonneaux, armé moitié en guerre et moitié en marchandises, fit naufrage sur la pointe nord-ouest de l'île Pelée. Il portait 16 canons et 45 hommes d'équipage. Un seul petit mousse fut sauvé.



de prendre chasse vers Aurigny; mais, bientôt dépassé par *La Galatée*, il dut accepter le combat et, après deux heures d'un feu soutenu, coula bas au moment où le français allait l'amariner. Une grande partie de son équipage disparut dans les flots.

Deux jours après, le capitaine Louvel fut attaqué, non loin de l'île de Wight, par une forte frégate, *La Grande-Bretagne*, armée de 44 canons et de 30 pierriers. L'action fut rude et les pertes considérables de part et d'autre. *La Galathée* obligea l'ennemi, par la vivacité et la justesse de sa mousqueterie, de fermer ses sabords, la plus grande partie des servants de la batterie ayant été tués. Profitant de la consternation des Anglais, le capitaine avait ordonné l'abordage, quand une balle qu'il reçut à la tête lui ôta la parole et permit à la *Grande-Bretagne* de prendre la fuite.

Un corsaire boulonais, qui était venu prendre Cherbourg comme port d'attache, s'acquit même en ce genre une réputation méritée. Le *Bacquancourt* était un petit trois-mâts, armé de 10 canons de 8. Il portait le nom de l'intendant de l'Artois, M. de Bacquancourt, et il était commandé par le capitaine André de La Mer, vieux loup de mer qui n'en était pas à son coup d'essai. Il avait déjà fait quelques prises de bonne valeur, quand il rencontra, au large de l'île de Wight, un corsaire anglais, *La Levrette*, armé de 6 canons de 12 et monté par 55 hommes d'équipage. L'attaque fut vive, de même que la riposte. Le français, qui avait manœuvré pour aborder l'anglais, se vit obligé de revirer de bord, après

avoir reçu une décharge à bout portant, qui lui tua 5 hommes et en blessa le double. Pendant deux heures, le capitaine de La Mer essaya de renouveler sa tentative, mais l'anglais, criblé de boulets, amena son pavillon au moment où elle allait réussir (8). Il avait eu une trentaine d'hommes hors de combat.

Cet épisode ne fut que le prélude de nombreux succès. Quand, de la rade, on apercevait une voile à l'horizon, on croyait toujours voir arriver le *Bacquancourt* convoyant un anglais. Et, souvent, on ne se trompait pas.

Vers la même époque, le 6 septembre, il se passa, au large de Cherbourg, un événement malheureux qui mit en deuil une des familles les plus considérées de la ville. Un échange de prisonniers avait eu lieu et le sieur Robert Le Turc, écuyer, capitaine du corsaire *Le Grand Turc*, de 32 canons, revenait d'Angleterre, avec d'autres marins, sur un paquebot nolisé à cet effet et portant pavillon neutre. Vers deux heures du matin, soit que le pavillon manquât à ce moment, soit qu'il fût masqué par la voilure, deux frégates du Havre, *L'Émeraude* et *La Fine*, prirent le vaisseau pour un ennemi et lui envoyèrent une bordée qui fit quelques victimes, notamment le sieur Le Turc et un autre officier. L'affaire s'était passée à peu de distance de la

(8) Un autre combat eut lieu entre un corsaire français et une frégate anglaise à la pointe de Barfleur. Le français, grâce aux courants et à son faible tirant d'eau, put se réfugier à Saint-Waast, en rasant les récifs de la pointe de Saire.

pointe de Barfleur, pendant la nuit, ce qui pouvait excuser l'attaque des deux frégates. Cet accident produisit une pénible impression dans la ville; le sieur Le Turc fut inhumé le lendemain dans l'église de Sainte-Trinité, proche la porte du chœur.

III

Le métier de corsaire avait bien aussi ses déboires, et tel qui était parti plein d'ardeur et comptant ramener à la fois navire et fortune, allait souvent réfléchir en Angleterre sur les dangers des surprises d'un autre genre.

Si la lutte était quelquefois très vive, elle était d'autres fois l'occasion de ruses bizarres qu'inventait l'ingéniosité des capitaines pour échapper à l'ennemi. C'est par une de ces ruses que le lougre *L'Hirondelle* évita d'être capturé par une frégate anglaise.

Le français s'était emparé d'une barque de 40 tonneaux et se dirigeait vers Cherbourg, quand il fut aperçu par une frégate anglaise de force très supérieure. Il vit bientôt qu'il ne pourrait la gagner de vitesse; aussi eut-il recours au stratagème suivant.

L'équipage français fut retiré de la prise et on pratiqua à la hâte, dans la cale, un trou suffisant pour l'envoyer au fond de l'eau. Ensuite, l'équipage anglais fut embarqué dans une mauvaise chaloupe qui faisait eau de toutes parts et abandonnée à son sort.

Les choses étant ainsi réglées, l'*Hirondelle* se couvrit de toile et prit la fuite. Les Anglais de la chaloupe, menacés de couler bas à chaque instant, faisaient des appels désespérés à la frégate de leur nation, qui, pour leur porter secours, dut mettre en panne et perdit un temps précieux. Cela suffit au français, qui put gagner Cherbourg et se réfugier dans la rade, sans avoir couru d'autre danger.

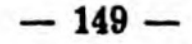
Ces périls n'arrêtaient pas le zèle des capitaines corsaires, qui se souvenaient des exploits des Tourville et des Jean Bart. L'appât des gros bénéfices exerçait aussi, il faut bien le dire, un attrait particulier.

Nous avons noté que la situation privilégiée de Cherbourg amenait dans ce port des vaisseaux d'autres provinces et même de la Méditerranée.

En novembre 1745, une frégate de Bordeaux, *La Marquise de Tourny*, de 22 canons, après une croisière fructueuse, entra dans la rade avec un trois-mâts anglais, *Le Duc de Cumberland*, de 270 tonneaux, chargé de tabac, fer, pelleteries, etc., d'un prix rémunérateur. La *Marquise de Tourny* désarma à Cherbourg pour se réparer (9) et entreprendre une autre campagne.

Les exploits du *Bacquancourt* excitèrent, à cette époque, l'envie de tous ses rivaux et méritent une mention à part. Le nombre de ses prises augmenta rapidement.

(9) L'hiver de 1745 fut particulièrement mauvais. Les coups de vent et les tempêtes furent très fréquents.





Le 5 décembre, ce corsaire capture un vaisseau anglais, chargé de sucre, riz, bois de gaiac et de campèche, après une lutte très vive. A peine réparé et reparti, le 17 décembre, un autre navire anglais, chargé de laines, tombe en son pouvoir. La cargaison est vendue 50.000 livres.

Sept jours après, le 24, il rentre en rade avec une galiotte anglaise, chargée de peaux de loups marins et d'huile de phoque. Il se passa même, à propos de cette prise, un incident assez rare. Cette galiotte avait déjà été rencontrée par un corsaire de Boulogne, qui l'avait amarinée. Mais celui-ci, pressé d'en finir, à cause d'un autre navire en vue qu'il tenait à poursuivre, s'était contenté de rançonner l'anglais pour une somme de 8.000 livres (10), que l'armateur du *Bacquancourt* fut obligé de lui payer.

Le 2 janvier, après avoir pris des vivres et comblé les vides de son équipage, il remettait en mer. Le dimanche 9 janvier, il reparaissait sur rade, en compagnie d'un petit corsaire d'Honfleur. Cette fois, ce sont trois navires anglais de 180 à 200 tonneaux, chargés de blé, de fer, de charbon, de chevaux et de mulets, qu'ils ont enlevés et dont la vente leur rapporte une somme élevée.

Après quelques jours de repos, le *Bacquancourt* réappareille. Il revient le 22 janvier avec deux prises, chargées d'orge et de froment. Il remet à la voile le soir du même jour et le lendemain, 23, il

(10) Ce fait était assez rare, vu la difficulté de se faire payer ensuite la rançon convenue.

est de nouveau sur rade, convoyant un navire anglais qui portait des laines d'Amérique.

Sa sortie suivante fut moins heureuse. Chassé par une frégate anglaise, il lui échappe au moyen d'une contremarche de nuit, mais non sans avoir subi, dans ses bordages et sa mâture, des avaries telles qu'il fallut le mettre à sec et entreprendre de longues réparations.

De nouveau prêt en septembre 1746 et toujours commandé par le capitaine de La Mer, il fait, le mois suivant, trois prises importantes sur les Anglais. L'une d'elles, bien armée, s'était défendue et avait été si maltraitée qu'elle coula bas dans le raz Blanchard; une autre ne put le franchir et se réfugia à Saint-Malo. La dernière revint avec le *Bacquancourt* à Cherbourg.

Le 31 décembre suivant, il s'emparait encore d'un brigantin, chargé de vins et de bois de charpente.

On voit que la carrière de ce petit vaisseau était bien remplie. Malheureusement, la fin de ces courses brillantes approchait. Le mardi 3 janvier 1747, le *Bacquancourt* croisait au large des Sorlingues, quand la vigie aperçut une voile à l'horizon. Confiant dans la marche de son navire, le capitaine de La Mer mit le cap sur le vaisseau pour le reconnaître. Quand la distance permit de mieux se rendre compte de la force du bâtiment, il vit qu'il avait affaire avec une forte frégate, puissamment armée.

Virant de bord aussitôt, il mit toutes voiles dehors et se rapprocha des côtes françaises. Mais il ne

tarda pas à s'apercevoir que l'anglais gagnait de vitesse sur lui et qu'il l'aurait rejoint avant la nuit. En effet, à quatre heures de l'après-midi, la frégate était à portée de canon. Une première bordée ne produisit pas de résultat; la seconde abattit le grand mât de hune, tua et blessa plusieurs matelots et rendit le *Bacquancourt* ingouvernable. Le capitaine de La Mer fut obligé d'amener son pavillon.

Ainsi finit un corsaire dont l'audace et l'activité étaient alors légendaires à Cherbourg.

IV

Le *Bacquancourt* n'eut pas l'heureuse chance d'un autre corsaire du même port, dont nous avons déjà parlé, *Le Bon Larron*. Celui-ci, après une courte croisière, avait été pris par un guernesiais, et, sous pavillon anglais, faisait la guerre de course contre nous.

Or, le 18 mai 1746, un corsaire d'Honfleur le rencontra dans le raz, escortant une prise française dont il venait de s'emparer. Après un combat opiniâtre, le *Bon Larron* et sa prise furent amarinés et ce dernier revit la rade de Cherbourg sur laquelle il avait été lancé.

Les corsaires de Boulogne prenaient surtout cette rade comme base de course. Ils furent très nombreux pendant les années 1746 et 1747. Leurs prises montèrent, peu à peu, à un chiffre élevé. Les Anglais et les Hollandais en firent les frais. Une seule

prise hollandaise, chargée de vins, eau-de-vie, café, etc, rapporta à elle seule 178.000 livres, somme très forte pour l'époque.

En avril et en mai 1746, une dizaine de prises, dont la cargaison se composait de blé, d'orge, de farines, de légumes secs, de plomb, d'étain, de pelleteries et de charbon, furent conduites et vendues à Cherbourg. Deux de ces chargements rapportèrent aux armateurs plus de 200.000 livres (11). De plus, une de ces prises fut aussitôt armée en course. Le 15 août 1746, un hardi coup de main fut exécuté par un petit corsaire, nommé *La Bourette*. C'était un lougre de faible échantillon, armé de 2 canons de 4 et portant 30 hommes résolus. Malgré sa faiblesse, il n'hésita pas à attaquer un navire anglais de 130 tonneaux, armé de 6 pierriers et pourvu d'un nombreux équipage. Sans vouloir entamer une lutte inégale, il se lança sur lui, au risque de s'abîmer dans le choc et le prit à l'abordage.

Un autre corsaire de Cherbourg, construit et armé dans ce port, *La Mauve*, termina sa carrière comme le *Bacquancourt*, sans avoir toutefois réalisé d'aussi brillants exploits. Ce navire portait 8 canons et 72 hommes. Il était commandé par le capitaine René Flahaut, connu pour son courage et sa décision.

Il fit, pendant l'année 1747, plusieurs prises; mais quelques-unes se trouvèrent sur lest, ce qui

(11) Un corsaire de Boulogne s'empara notamment d'une corvette anglaise chargée de 98.000 livres d'étain, qui fut vendu 18 livres la livre.



ne fut pas d'un grand profit pour les armateurs. Le jeudi 21 décembre, il mit à la voile pour une croisière de quelques jours. Depuis cette date, on n'en eut plus aucune nouvelle. Comme son nom ne figura pas dans la liste des navires pris par les Anglais, on dut admettre qu'il s'était perdu corps et biens (12) au cours des tempêtes qui avaient sévi pendant le mois de novembre et de décembre de cette année.

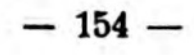
Cependant, la fin de 1747 et les premiers mois de 1748 furent particulièrement favorables aux corsaires français. La rade était presque toujours occupée par des vaisseaux qui allaient se ravitailler ou conduire leurs prises. Nous avons déjà dit que les navires de tous les ports venaient y aborder. Un corsaire de Saint-Malo, *La Marie-Madeleine*, y amena un gros trois-mâts anglais, pris dans les débouquements de la Manche, chargé de plomb, de fer, de lainages et d'autres marchandises variées.

Peu de jours après, il revenait avec un brigantin breton, amariné récemment par un corsaire anglais que le nôtre avait combattu et auquel il avait repris la barque française.

En août 1747 (13), une tartane de Bayonne, com-

(12) « Le mardi 25 juillet 1747, un navire de Cherbourg, chargé d'huile et d'autres marchandises, capitaine Pierre Héron, fut pris par un petit corsaire des Iles. On estime cette perte à 10.000 livres, tant pour nos marchands, que pour ceux de Valognes, Saint-Pierre-Église, etc. ». *Manuscrit précité.*

(13) Le 7 juillet 1747, un important convoi de navires marchands, escortés par la frégate *La Carpe*, entra dans le port. Cinq vaisseaux anglais parurent le lendemain devant



mandée par le capitaine Dominique Ramel, entrait aussi à Cherbourg, escortant une caravelle anglaise chargée de farine et de blé.

Le mois suivant, c'était le tour d'un lougre de Dieppe qui reprit également sur les Anglais un vaisseau marchand français et le ramena à Cherbourg.

Un corsaire de Bayonne se signala même par une entreprise (nous dirions aujourd'hui un *raid*) d'une audace inouïe. Très bon marcheur et fort ras sur l'eau, il osa, par une marche de nuit, pénétrer dans le Solent, canal qui sépare l'île de Wight de la terre ferme. Malgré la surveillance des frégates anglaises, il réussit à s'emparer, devant Milford, de deux brigantins richement chargés. Malheureusement, aperçu trop tôt par des croiseurs, il dut renoncer à se faire suivre par ses prises qu'il fut obligé de brûler.

Vigoureusement poursuivi, il se sauve, grâce à un brouillard épais qui ne permet plus de rien distinguer. Le brouillard dure toute la nuit et, le lendemain, notre corsaire se trouve en perdition, très près de terre, dans les parages du cap Saint-Albans. Le vent change heureusement, et il peut se tirer de ce mauvais pas. Mais un anglais l'aperçoit et le chasse en prenant l'avantage du vent, ce qui ne lui permet pas de mettre le cap sur les côtes de France.

Cherbourg, mais il était trop tard. Le convoi et la frégate qui l'escortait restèrent dans le bassin à flot jusqu'au 3 septembre suivant.



Atteint près d'Eddystone, il reçoit une bordée qui lui tue ou blesse quelques hommes. Grâce à une tempête qui s'élève, il échappe à la frégate anglaise qui doit pourvoir à sa sûreté et, après une contremarche de nuit, il rentre deux jours plus tard sur la rade de Cherbourg, avec ses agrès en pantenne et la plupart de ses voiles en lambeaux.

Nous avons cité, au début de ce mémoire, le nom du capitaine Antoine Figoli, qui commandait le *Renard*. Ses profits avaient été considérables; aussi avait-il fait construire une corvette de seize canons, qu'il baptisa de son nom et qui lui coûta 45.000 livres. Ce bâtiment fut prêt en 1747 et répondit aux espérances de son capitaine. Le 28 janvier 1748, il arrivait sur rade avec une prise hollandaise de 220 tonneaux. Ce navire, qui venait du Portugal, était chargé de citrons, d'oranges, de raisins, de liège et d'une grande quantité de lingots de plomb.

Le lendemain 29, un corsaire de Boulogne atterrissait, convoyant un hollandais de Flessingue, pris sur la côte d'Irlande, avec une importante cargaison de cuirs, suif, chandelles, etc. Le tout fut vendu plus de 100.000 livres.

Mais la prise dont le prix atteignit la valeur la plus haute fut faite le 3 février 1748, au large d'Aurigny, par un corsaire de Calais, qui l'amena le même jour sur la rade. Les merceries, draperies et soieries contenues dans la cale de ce brigantin anglais rapportèrent 600.000 livres aux armateurs.

La nouvelle corvette du capitaine Figoli se si-

gnala également par des prises de grande valeur. Le 4 février, ce capitaine rentrait au port avec un hollandais de 300 tonneaux, chargé de vins et d'eau-de-vie. A peine ressorti, il revenait, le 14, escortant une autre prise de pareille origine et d'importance à peu près égale.

Les Hollandais furent durement éprouvés pendant ce mois, car d'autres corsaires leur enlevèrent plusieurs navires de fort échantillon.

Au cours du mois suivant, le *Figoli* s'empara encore de trois navires anglais. Mais la première de ces prises avait été précédée d'un combat opiniâtre. Le 6 avril 1747, le *Figoli*, après avoir chassé deux voiles suspectes, se trouva en présence d'un corsaire anglais portant 12 canons et monté par un nombreux équipage. Il convoyait une prise bretonne de 60 tonneaux. L'action, très vive des deux côtés, dura peu, mais fut très meurtrière. Grâce à la vitesse de sa marche, l'anglais put s'échapper et gagner Guernesey. Le capitaine Figoli reprit la barque française et les Anglais qui la montaient. Il avait eu des tués et des blessés et son navire avait reçu de nombreux boulets dans ses bordages et dans sa voilure.

V

Une des dernières prises avant la fin de cette guerre fut faite par un corsaire dieppois, qui, au large des Cornouailles, s'empara d'un hollandais, richement chargé de sucre, café, indigo, coton et

marchandises exotiques. Cette cargaison, vendue à Cherbourg, rapporta une fortune à l'armateur.

Malheureusement, de notre côté, nous avions également subi des pertes dans notre flotte marchande. Ces pertes, très inférieures à celles des ennemis, affectèrent plusieurs unités des ports de Cherbourg et de Barfleur.

Les corsaires anglais, bien qu'énergiquement chassés par les nôtres, sillonnaient la Manche, et ceux qui sortaient des îles normandes, mieux placés que les autres au flanc du Cotentin, se signalèrent par des coups de main assez souvent couronnés de succès. Leurs capitaines, dont beaucoup portaient des noms normands et descendaient de familles françaises, causèrent à notre commerce de sérieux embarras.

Les équipages des navires français faits prisonniers par ces corsaires étaient cantonnés à Jersey et à Guernesey. Quoique très surveillés, quelques-uns de nos marins réussirent à franchir le détroit. Les tentatives d'évasion étaient fréquentes, mais les précautions des Anglais, qui avaient entouré les îles d'une ceinture de garde-côtes et d'une grande quantité de petits postes échelonnés le long des rivages, rendaient ces tentatives fort périlleuses.

Cinq prisonniers d'un navire français, internés à Jersey, réussirent cependant à s'évader, après avoir couru des dangers de toute sorte. Ils s'étaient enfuis de leur cantonnement pendant la nuit et au petit jour ils se trouvèrent aux environs de la baie de Sainte-Catherine. Durant deux jours, ils se ca-

chèrent dans les rochers du rivage et ne vécurent que de racines qu'ils allaient, la nuit, arracher dans les champs et qu'ils mangeaient crues. Ils profitèrent d'un orage affreux, qui éclata le soir du troisième jour, pour s'aventurer sur le bord de la baie et gagner à la nage un petit canot ancré assez loin de la rive.

Transis et à bout de forces, ils se dirigèrent cependant vers les côtes françaises, mais ils avaient compté sans les vents et les courants qui les jetèrent sur un récif des Écrehous, où ils durent aborder dans un état pitoyable. Pendant trois jours, ils attendirent que la tempête se calmât, vivant de coquillages et étanchant leur soif avec l'eau contenue dans le creux des rochers.

Le quatrième jour, ils se rembarquèrent et, au moyen d'un aviron, établirent une voile faite avec des lambeaux de vêtements, car leurs forces étaient épuisées. Ils errèrent encore sur la mer, au gré des vents, et ce ne fut que le huitième jour après leur fuite que, mourant de faim et de soif, ils vinrent s'échouer sous les dunes de Carteret (14). Des marins les trouvèrent à moitié évanouis dans les sables et, après leur avoir donné les soins que nécessitait leur état, ils furent dirigés sur Cherbourg.

(14) Une autre fois, des marins prisonniers réussirent à s'emparer, par surprise, d'un bateau pêcheur, mouillé dans le hâvre de Rosel. Ils purent gagner Granville, après avoir essuyé le feu d'un garde-côte anglais qui leur donna la chasse auprès des îles Chausey.



D'autres probablement ne furent pas aussi heureux et payèrent de leur vie le désir de reprendre leur liberté.

VI

Si la guerre de course continuait, la France, il faut bien l'avouer, aspirait à la paix. Les impôts avaient augmenté dans des proportions considérables (15) et la misère du peuple exigeait des secours que l'État, épuisé, ne pouvait lui donner.

De plus, au commencement de 1748, la flotte anglaise avait paru devant La Hougue et les croisières des corsaires étaient devenues plus difficiles.

Il se passa, au mois de mai, une affaire qui se termina mieux qu'on n'eût pu l'espérer. Le 10 mai, trois navires de Cherbourg, *Le Jupiter*, commandé par le capitaine Hélène, une caravelle, commandée par le capitaine Poutrel, et un lougre, tous les trois chargés de lard et de vivres pour la Compagnie des Indes, sortirent de la rade, escortés par un petit corsaire armé de 4 canons.

Arrivés aux abords du raz Blanchard, le calme les prit et les courants séparèrent les vaisseaux marchands de leur escorte. Un petit corsaire de Guernesey, caché derrière Aurigny, en profita pour

(15) Au mois de mars 1748, on avait été obligé de frapper de taxes élevées divers objets de consommation, tels que le papier, la cire, les indiennes, les produits pour la toilette, etc. Les impôts, en outre, avaient été augmentés d'un cinquième.

armer ses avirons de galère et se porta à la rencontre des trois navires français qui dérivaient sur lui. Le nôtre, dépourvu d'avirons, dut assister, impuissant, à la capture de son convoi, qui disparut bientôt à l'horizon.

Mais cette affaire eut un épilogue assez inattendu. Une suspension d'armes (16) avait été signée le 30 avril entre les puissances belligérantes et, par suite de cette suspension, qui avait commencé à courir le 12 mai suivant, les trois navires capturés furent rendus et rentrèrent à Cherbourg les 3 et 10 juin 1748.

On voit, par cette longue nomenclature, que le port de Cherbourg n'était pas resté inactif pendant cette guerre. Les marchandises prises et vendues par les corsaires avaient enrichi beaucoup de commerçants. Malgré la décadence de la marine royale, qui, à la signature de la paix d'Aix-la-Chapelle, était réduite à un seul vaisseau de ligne, l'activité des armateurs avait suppléé, pour une part, hélas ! trop réduite, à la faiblesse des moyens de l'État.

(16) Cette suspension d'armes, réglée par un des articles préliminaires du traité de paix, portait : « que les prises, faites en mer, seraient rendues réciproquement ; que le terme serait de six semaines pour les prises faites dans la Manche et dans les mers du Nord, jusqu'au cap Saint-Vincent, à commencer douze jours après la signature desdits préliminaires ; qu'il y aurait encore six semaines de plus pour les navires qui seraient au delà dudit cap, jusqu'à la ligne ou Equateur, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, et six mois pour ceux qui seraient au delà, — dans les Indes, etc. »

Le commerce anglais avait eu à subir des pertes sérieuses et notre port normand pouvait en revendiquer une bonne moyenne. Sa flotte marchande s'était augmentée par l'achat des bâtiments pris à l'ennemi. Faut-il ajouter que, malheureusement, la plus grande partie de ces navires fut brûlée ou reprise par les Anglais, au moment de leur descente à Urville en 1758 ?

Aujourd'hui, les querelles séculaires sont apaisées. Les adversaires d'autrefois combattent côte-à-côte et le vieux sang normand a retrouvé, dans les descendants de Guillaume, les fils de la même terre et les défenseurs du droit et de la liberté.

L'ART DU CHARIVARI

EN 1831

PAR

M. G. LAVALLEY,
Membre titulaire.



L'ART DU CHARIVARI

EN 1831

I

Si le Gouvernement de Juillet fut reconnu assez facilement par les différentes puissances de l'Europe, on peut dire qu'il rencontra une intransigeance acharnée chez les trois grands partis qui se disputaient le pouvoir en France : les légitimistes, les bonapartistes et les républicains. Dès le début de son règne, Louis-Philippe eut à réprimer les émeutes démocratiques, l'expédition royaliste de la duchesse de Berry, les insurrections de Lyon et de Paris. Personnellement, il fut la cible que visaient les machines infernales ou les coups de feu isolés des régicides. Et, chaque fois, au lendemain des émotions populaires ou des tentatives d'assassinat, il se montrait sur les places publiques, accompagné de ses enfants, comme s'il eût voulu accoutumer ainsi les esprits « à confondre le rétablissement

de l'ordre (1) avec la conservation de sa personne et de sa race ».

Peut-être cette attitude courageuse fut-elle interprétée de cette manière par les grands propriétaires qu'étaient la plupart des légitimistes. Partagés entre leur haine contre l'usurpateur et la peur des révolutionnaires, ils ne tardèrent pas à découvrir que l'homme au drapeau tricolore pourrait être utilisé, comme une sorte de plastron, entre les barricades et leurs riches hôtels. Dans la crainte du pillage, ils le considérèrent comme un bon gendarme à ménager. Et, renonçant peu à peu à la lutte armée, ils se contentèrent de discréditer, par une foule de petites machinations, le régime qu'ils abhorraient.

La province était le terrain le plus favorable à ces mesquins procédés d'opposition, qui n'étaient que la menue monnaie des grandes insurrections. On espérait ainsi user le pouvoir, l'énerver, le pousser à des répressions, qui le couvriraient de ridicule. Les archives locales et les souvenirs de quelques contemporains nous ont conservé de curieux spécimens de cette petite guerre, entreprise par les alarmistes pour jeter le trouble dans les esprits.

« Depuis quelques jours, écrit dans son jour-
« nal (2) le mémorialiste Esnault, il était question
« à Caen d'une dame blanche et d'une dame noire,

(1) Louis Blanc : *Histoire de dix ans.*

(2) Tome II, page 295. *Manuscrit de la Bibliothèque de Caen.*

« qui se montraient, vers les 10 à 11 heures du soir, « l'une dans le quartier des Fossés Saint-Julien et « de Bagatelle, l'autre sur la place du Sépulcre. Et, « dans le voisinage, on ne savait à quoi attribuer « ce déguisement, ni présumer quel était le but de « ces prétendus revenans. « Ce sont des carlistes », « disaient les uns ; « ce sont des fraudeurs », disaient « les autres. Cette dernière idée paraissait la plus « probable. On pouvait croire que l'on cherchait à « effrayer les employés de l'octroi ou à attirer la « surveillance sur un point, tandis que des frau- « deurs associés agiraient d'un autre côté. Car on « disait que, depuis la suppression du droit de vi- « site, il se faisait beaucoup de fraude dans notre « ville. Cependant, la scène qui eut lieu le 25, à « 11 heures du soir, fixa l'opinion. Plusieurs jeunes « gens, qui voulaient approfondir le but de cette « mascarade, se portèrent sur les Fossés Saint-Ju- « lien. Ils ne virent point de fantôme isolé, mais, « au contraire, ils trouvèrent 25 à 30 individus réu- « nis, qui manifestèrent leur opinion politique en « s'écriant : « Voilà les héros ou les vainqueurs des « pavés ! » Ne doutant plus, à cette exclamation, à « qui ils avaient affaire, les jeunes gens s'armèrent « de pierres et dispersèrent promptement cette « bande, qui prit la fuite dans toutes les directions, « surtout par la rue des Cordeliers, où le bruit de « leur course précipitée réveilla tout le quartier. »

Ce tapage nocturne fut peut-être le seul résultat obtenu par la mise en scène qui l'avait précédé. Mince succès pour les carlistes, qui avaient jeté,

avant de fuir, leur cri de mépris pour les vainqueurs des Journées de Juillet. Le parti fut plus habile en s'assurant la collaboration d'un clergé qui pouvait mettre au service de l'opposition les ressources que lui offraient les rapports, toujours délicats, entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile.

Ce fut surtout la prière du *Domine salvum fac regem*, imposée par l'usage et les règlements, qui fournit aux curés des paroisses d'incessantes occasions de conflits. A Caen, dans le courant de l'année 1831, le général commandant de place se plaint qu'on n'ait point chanté le *Domine salvum* à la messe militaire du 19 juillet. On fait droit à sa réclamation le 26, mais en récitant la prière à voix tellement basse que personne ne put l'entendre. Nouvelle réclamation, cette fois, auprès de l'évêque. Suivant le vicaire général, qui répond au nom du prélat, c'était à la musique militaire de donner le signal du *Domine salvum.* Or, la garnison ne se composait plus que d'un bataillon sans musique. A sa place, ce serait aux chantres d'entonner la prière officielle. Et malheureusement, il n'y a pas de chantres à la messe militaire.

Le chroniqueur local Esnault, qui nous a conservé le souvenir de cette grotesque discussion (3), en tire à sa façon cette moralité : « Les prêtres semblent ne pas vouloir reconnaître Louis-Philippe. « Mais, lors du paiement de leur traitement, ils ne

(3) Mémoires, t. II, p. 261.

« refuseront pas les pièces marquées au coin de ce « roi et ne les regarderont pas comme de la fausse « monnaie. »

Partisan de l'ancien régime, mais rallié, par crainte de l'anarchie, au nouveau gouvernement, qu'il croyait capable d'assurer l'ordre, le mémorialiste ajoutait à son plaisant argument cette critique, inspirée par le bon sens : « Ils ne veulent pas prier « pour le roi Louis-Philippe, et cependant ils « annoncent qu'il faut se soumettre à la volonté de « Dieu et qu'il n'arrive rien sur la terre sans son « ordre ou sa permission. Comment arranger leurs « discours avec leur conduite ? »

Avec sa naïve honnêteté, le bon chroniqueur caennais s'étonnait de l'entorse que le clergé de sa ville natale donnait à la logique. Quel blâme sévère n'eût-il pas trouvé sous sa plume pour condamner les procédés d'opposition employés par nombre de curés des communes rurales C'est là que se déployait avec audace l'étendard de la révolte contre le régime détesté. Mais il arrivait quelquefois que cet état d'hostilité entraînait des représailles. Non moins fanatique dans son genre que le curé de la paroisse, le maire de la commune répliquait par une défense qui n'était pas moins brutale que l'attaque. Parfois même, il prenait l'offensive. Et, comme on combattait le feu par le feu dans l'incendie des prairies vierges d'Amérique, le paysan en blouse, qui tenait pour le roi, engageait le premier la lutte contre le paysan en soutane.

C'est une scène de ce genre qui eut lieu, le 31 juil-

let 1831, dans l'église de Hennequeville, bâtie au sommet d'une falaise, d'où l'on domine un immense horizon de mer, encadré, d'un côté, par le cap et les phares de la Hève, de l'autre, par les plages de Cabourg et l'embouchure de l'Orne.

Ce dimanche-là, la garde nationale de la commune avait été convoquée pour assister à une messe où l'on aurait dû régulièrement réciter des prières pour les victimes de la Révolution de Juillet. Le maire n'ignorait pas que le curé, un sieur Mousset, s'était fait remarquer par la violence de son langage envers la nouvelle dynastie. Et il n'était entré dans l'église, à la tête de sa petite troupe armée, qu'avec l'intention d'obliger le prêtre intransigeant à observer les règlements. Après la lecture de l'Évangile, l'officiant, revêtu seulement d'un surplis, traverse les rangs des fidèles pour gagner la chaire. De là, il récite des prières, mais simplement pour les malades de la paroisse. Rien pour Louis-Philippe, ni pour le repos de l'âme des morts des Trois Glorieuses. Il ne les oublie pas cependant, puisque, dès les premiers mots de son prône, il les confond dans le même anathème.

Alors, un long roulement de tambour retentit sous les voûtes sonores de l'église. Le curé proteste et enjoint au maire de faire cesser le tapage.

— Non ! réplique le premier magistrat de la commune. Il vous est interdit de prêcher aujourd'hui.

— Avec un maire comme il faut, j'aurais bientôt fait sortir cette canaille de l'église, reprend le ministre du culte en désignant les gardes nationaux.

Précipitamment, il descend de la chaire et, en passant entre les bancs occupés par les femmes, il essaie de semer parmi elles les germes de rébellion dont son âme est pleine.

— Ton Louis-Philippe ne vaut pas mieux que toi, crie-t-il au maire. C'est un coquin.

— C'est Charles X qu'il te faudrait ! réplique un des gardes nationaux.

Cependant, le curé est rentré dans le chœur. Le dos tourné à l'autel, il continue d'adresser des invectives au maire.

— Monstre, démon ! que le feu du ciel te consume !

Il prêche en même temps l'esprit de révolte à ses paroissiens. Les hommes restent indécis; mais les femmes commencent à s'émouvoir. Galamment, ou prudemment, le maire bat en retraite devant ce bataillon d'amazones, qui brandissait déjà ses livres de prières. Et le voilà parti sans trompette, mais avec tambour, accompagné de ses soldats-citoyens, qui lui font escorte jusqu'à la maison commune. Là, en présence des officiers de la garde nationale, il dresse un procès-verbal destiné au préfet du Calvados.

Cette pièce authentique, dans laquelle le maire appelle la chaire une *chaise à presché*, nous surprend moins par son absence d'orthographe que par la pusillanimité de son auteur. Dans les notes manuscrites, que le préfet lui-même a dû y ajouter, nous remarquons, en effet, ce singulier aveu : « Le « maire déclare ne pas se regarder en sûreté avec

« ce curé. Il craint pour ses bâtiments le feu, et « pour ses bestiaux le poison. » Le superstitieux bonhomme prenait les choses au tragique; et, pour l'administration qu'il avait prétendu défendre, l'affaire tournait en même temps au comique. Maladroit ami du pouvoir, il lui avait même lancé un pavé inattendu.

Car voilà maintenant que, par une lettre (4) du 18 août 1831, le vicaire général du diocèse de Bayeux somme le préfet d'ordonner une enquête. Suivant lui, il y aurait eu, en la circonstance, une entrave au libre exercice du culte. « Et ce délit, ajoute le vicaire général en s'appuyant sur l'article 261 du Code pénal, me paraît d'autant plus grave qu'il a été commis par un fonctionnaire public agissant en cette qualité. »

Cet épisode confirme une fois de plus le danger qu'il y a pour l'autorité civile à affronter la lutte avec une puissance ecclésiastique quelconque. C'est la défaite assurée, sans avoir jamais les honneurs de la guerre. Et le même sort lui sera réservé toutes les fois qu'elle tentera aussi de réprimer les soulèvements d'opinion, qui se manifestent sans faire appel aux insurrections armées.

(4) Cette lettre du vicaire général et le procès-verbal du maire d'Hennequeville, du 31 juillet 1831, se trouvent aux Archives du Calvados, dossier : *Événements et Incendies*, 1819-1841.

II

C'est à ces perfides attaques que fut particulièrement exposé Louis-Philippe dans les premières années de son règne. Lutte inégale. Comme la troupe devant une émeute, il faut que le pouvoir y reçoive imperturbablement les projectiles sans riposter. Avec cette différence toutefois que les traits lancés font souvent plus de mal que les blessures d'où le sang s'échappe.

La triple opposition des légitimistes, des républicains et des révolutionnaires avait alors organisé un système de tapage qui entretenait dans les rues une agitation perpétuelle. Ce fut l'époque des concerts discordants. Il y en eut tant que le tumulte nocturne était devenu l'état normal des cités, même des communes rurales. Les musiciens d'orchestres, composés des instruments les plus barbares, saisissaient les moindres prétextes pour aller donner d'infernales sérénades sous les fenêtres des partisans du nouveau gouvernement.

Cela devint une mode et, lors de la fondation de son journal, destiné à poursuivre Louis-Philippe de son crayon régicide, Philipon n'eut pas une minute d'hésitation sur le choix du titre à donner à son recueil de caricatures. Il l'appela le *Charivari*.

Dans le courant de l'année 1831, il n'y eut pas de localité, grande ou petite, dont les paisibles dormeurs ne fussent réveillés en sursaut par les au-

teurs de grotesques fanfares. « Dans toutes nos provinces, écrivait alors le *Corsaire*, on donne un charivari par décoration nouvelle ; on sera forcé d'y renoncer; il y a maintenant plus de croix que de chaudrons. » Et, à la même date, on lisait dans le *Temps :* « On assure que le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'il ne serait plus fait à l'avenir de propositions de nominations de l'ordre de la Légion d'honneur pour les départements, sans qu'au préalable les préfets aient été consultés sur les chances que les candidats pourraient avoir à un charivari. »

Peut-être cette décision fut-elle inspirée par les trois journées de tintamarresques concerts qui, à Caen, suivirent de près les « Trois Glorieuses ». Dans la soirée des 15, 16 et 17 juin 1831, il se fit, dans cette ville, sous les fenêtres d'un nouveau décoré, un tapage nocturne, que l'on pourrait considérer comme un chef-d'œuvre du genre. A ce titre, il mérite d'être étudié comme un classique dont les beautés s'imposent à l'imitation de ceux qui veulent s'amuser aux dépens d'un gouvernement sans s'exposer à son retour offensif.

Au mois de mai 1831, à l'occasion de sa fête, le roi avait nommé chevaliers dans l'ordre de la Légion d'honneur plusieurs fonctionnaires de Caen. « Ces nominations, écrit à ce propos le chroniqueur « Esnault (5), parurent si déplacées qu'on se dis- « pose, au lieu d'aubades de félicitations, à les ho- « norer d'un charivari. »

(5) *Mémoires*, t. II, p. 255.

Qu'aurait dit notre difficile mémorialiste s'il avait vu, comme aujourd'hui, épingler la croix sur la poitrine de vulgaires agents électoraux ou de gens qui n'ont rendu que des services tellement exceptionnels qu'on rougirait de les dévoiler Mais voilà : on venait précisément d'acclamer en qualité de légionnaire un simple marin de la commune d'Ouistreham, Vasnier, qu'on avait trop longtemps oublié et qui s'était pourtant signalé, par son héroïque conduite, dans le combat de Navarin. Cette touchante et patriotique cérémonie avait été approuvée par tout le monde. Et l'on reprochait maintenant au pouvoir de prodiguer le même insigne à nombre de fonctionnaires, beaucoup moins élevés dans l'estime publique que dans les antichambres des ministères.

Dans la soirée du 15 juin, vers 10 heures, lorsque se réunit, sur une des places de la ville, une troupe nombreuse de jeunes gens, munis d'instruments de musique de toute espèce, il dut y avoir une angoissante incertitude au cœur des nouveaux décorés. Où, chez qui ce cortège allait-il se rendre ? Quant au genre de morceaux qu'exécuteraient les musiciens, on le devinait à l'avance par la nature même des pièces qui composaient leur orchestre. A côté des cors de chasse, des trompettes, des cornets à bouquin, d'une grosse caisse, on voyait des couvertures de marmites, des chaudrons. Quelques jeunes gens s'exerçaient déjà à frapper sur des feuilles de tôle ou à secouer sur les pavés des chaînes de puits. Un instrument démodé, qui servait autrefois dans les musiques militaires et encore dans les églises,

laissait sortir de ses flancs enroulés des notes graves ou rauques, que pimentait l'aigu carillon de clochettes agitées dans son voisinage, de telle sorte que l'ensemble aurait pu recevoir le nom de serpent à sonnettes.

En guise de bâton, le chef d'orchestre tenait à la main un porte-voix. Comme ceux qu'il dirigeait, il avait un chapeau blanc. Cette couleur était mal vue à Caen, puisqu'un des commissaires de police avait précédemment dressé procès-verbal à des personnes qui avaient attaché un ruban blanc à un pot de fleurs.

Fallait-il en conclure que le rassemblement, composé surtout d'étudiants en droit ou en médecine, ne renfermait que des carlistes. Il eût été exagéré de l'affirmer, puisque cette réunion tumultueuse paraissait avoir la sympathie d'une foule de curieux où toutes les opinions étaient représentées. Le public ignorait d'ailleurs auquel des légionnaires devait s'adresser l'éclatant hommage qui se préparait. L'incertitude cessa lorsque les musiciens entrèrent dans la rue de l'Engannerie, où demeurait le docteur Trouvé, ami et médecin du maire, qui avait sollicité pour lui une distinction honorifique, destinée à amener la bruyante protestation des élèves de la très célèbre Université de Caen.

Ne voulant pas sans doute prodiguer inutilement leur talent, les musiciens, en bons Normands pratiques qu'ils étaient, ne commencèrent leur sérénade qu'après s'être assuré de la présence de leur principal auditeur. Quand on eut appris, par son do-

mestique, que le docteur Trouvé était chez lui, le chef d'orchestre, embouchant son porte-voix, fit connaître à la foule accourue l'objet et le programme du concert.

Aussitôt, un morceau d'ensemble infernal éclate, ébranlant les vitres des maisons. Tout à coup, le bruit cesse. Le porte-voix répète sa formule. Le tapage recommence, plus âpre, plus assourdissant. Subite accalmie. Reprise de l'orage musical. Lorsque les symphonies diaboliques prennent fin, les membres de l'orchestre se reforment silencieusement en colonne et s'éloignent sans bruit, sans cris, sans injures. Comment sévir contre un désordre organisé avec tant d'ordre ? Imitant l'exemple qu'on leur donne, les spectateurs se dispersent en riant, et tout rentre dans le calme le plus profond. Les voisins, amusés, referment leurs fenêtres et regagnent paisiblement leurs lits, en se réjouissant de l'hilarante soirée que les nocturnes corybantes leur avaient offerte.

Comme il n'est pas, suivant le proverbe, de belle fête sans lendemain, le public caennais s'attendait à une nouvelle sérénade pour la soirée du 16. Elle eut lieu, en effet, au même domicile, à la même heure et avec un art encore plus perfectionné. La remarquable discipline de la veille fut observée rigoureusement par les exécutants et leurs auditeurs. Le tapage dura, avec intermèdes de repos, pendant une demi-heure environ. La police eut le bon goût et l'intelligence de ne pas se montrer, de sorte que tout se termina paisiblement.

Pour se conformer aux lois du genre, cette sorte d'opéra-bouffe devait avoir un troisième acte. Mais, si le public s'amusait de cette bruyante fantaisie, l'auditeur malgré lui se lassa et se plaignit de l'indifférence de l'autorité, qui avait pourtant le devoir de veiller à la tranquillité dans les rues.

Obligée d'agir, l'administration eut l'heureuse idée de confier à la garde nationale le soin d'assurer l'ordre. Il y eut donc, dans la troisième soirée du charivari, de nombreuses patrouilles, qui circulèrent de temps à autre dans la rue de l'Engannerie. Leur attitude n'avait rien de provoquant. Et la foule considérable, où l'on remarquait beaucoup de femmes de toutes les classes, se promenait tranquillement, sans paraître redouter le moindre conflit entre la force armée et les organisateurs du charivari. A toutes les fenêtres du quartier se penchaient des dames, dont les joyeux propos jetaient une note gaie, comme pour servir de prélude au retentissant morceau qu'on attendait.

On s'étonnait cependant de ne pas voir arriver les musiciens. Quelques coups de sifflets, lancés par moments, permettent aux plus impatients de supporter un retard, calculé peut-être pour exciter l'appétit des gourmands de scandales. Les pessimistes craignent, au contraire, que les jeunes gens n'aient été intimidés par le passage continuel des fantassins et des cavaliers de la garde nationale. Cette opinion fait sourire les fortes têtes, qui regardent les soldats-citoyens comme des figurants de théâtre inoffensifs. Et ceux-là ont raison; car, au

moment où la retraite sonne, à 10 heures, on entend des pas éloignés. Le bruit se rapproche. Les voilà ! les voilà ! crie une bande de gamins qui précèdent, comme une avant-garde, la troupe tant désirée.

Ce sont, en effet, les musiciens de l'étrange orchestre. Ils s'avancent quatre de front et en silence. Quand ils ont fait halte, leur chef embouche son porte-voix. « C'est pour avoir l'honneur de saluer le nouveau décoré ». A ces mots, lancés dans la foule, un coup frappé sur un tambourin donne le signal. La troupe docile se met en action. Chaudrons, timbales, grosse-caisse, cors de chasse, tôles, sifflets, serpents font une tempête discordante.

Mais la garde veille aux portes du crucifié. Une patrouille se présente et engage les musiciens à se retirer. Pas de résistance; telle est la consigne des exécutants, qui s'éloignent dans la direction des quais pour délibérer. Juste le temps qu'il faut aux gardes nationaux pour sortir de la rue. Alors, on revient vers la maison de l'infortuné docteur. Avec la même méthode, les mêmes préambules, on recommence le même tintamarre. Réapparition d'une patrouille. Deuxième retraite, non des Dix mille, mais des cent ou cent cinquante musiciens, opérée avec un ordre auquel il ne manquera, pour passer à la postérité, qu'un Xénophon. Trois fois chassés, les héroïques symphonistes reviennent trois fois à la charge et restent maîtres du terrain. Mais ils ne veulent pas abuser de leur victoire. Ils se contentent d'une dernière sérénade. Et, à 11 heures du soir, ils s'éloignent dignement, laissant le souvenir



d'une protestation pacifique, sans cris, sans injures, sans vitres cassées.

C'était le modèle du genre, le charivari idéal. Malheureusement, tant d'ordre ne pouvait satisfaire les ennemis irréconciliables du gouvernement. Des agents provocateurs à leurs gages avaient, dit-on, payé dix à douze polissons des rues pour aller donner un autre charivari au préfet, qui venait d'être nommé aussi chevalier de la Légion d'honneur.

Leur tentative avorta et fournit même au premier fonctionnaire du département l'occasion de se faire une jolie réclame dans le *Journal des Débats*. Suivant une note adressée de Caen à l'organe ministériel, le préfet du Calvados se serait avancé seul audevant des agitateurs et, par une courageuse allocution, les aurait décidés à se disperser, non sans acclamer celui qu'ils venaient conspuer.

En réponse à cet article par trop fantaisiste, les étudiants de Caen publièrent une lettre de protestation, du 22 juin 1831, dans le *National* et le *Courrier Français*. Il ne sera pas sans intérêt d'en détacher ces deux passages :

« Une feuille aux gages du Ministère a dénaturé, « avec la mauvaise foi la plus révoltante, les détails « d'une ovation nocturne décernée à M. Trouvé, « nouveau décoré de la Légion d'honneur. Si l'on « en croyait le récit mensonger de son correspon- « dant, cette joyeuse protestation contre un abus « ne serait rien moins qu'un vaste complot médité « longuement et mûri sous une influence étran-

gère... Enfin, elle a laissé croire que nous faisions « partie du rassemblement qui s'est porté à l'hôtel « de la préfecture, et sans doute pour exalter le « courage de M. le Préfet, elle lui a donné une « importance qu'il était loin d'avoir.

« Que d'ailleurs cette pièce, sortie des officines « de la préfecture, fasse de son héros un Don-Qui- « chotte administratif, qu'elle le décore de la lance « et du plat à barbe, peu nous importe; le ridicule « est là qui en fera justice; le simple bon sens indi- « que assez que si un préfet s'oubliait au point de « taxer de lâcheté une multitude, quelle qu'elle soit, « ses services incognito pendant quinze ans et sa « loquacité d'avocat ne le sauveraient pas d'un trai- « tement où sa dignité de préfet se trouverait fort « compromise. Mais, ce qui nous importe, c'est que « l'on sache bien que nous n'obéissons à aucune « influence étrangère, et que nous ne sommes les « instrumens d'aucun parti. Nous ajouterons en- « core que, quoique personne n'ait jamais dû par- « tager la triple sérénade de M. Trouvé, qui n'a « d'autre titre à la décoration que sa qualité de « médecin de M. le Maire, d'autre célébrité que « celle d'un procès trop fameux, si quelqu'un avait « des droits égaux à cet honneur, ce serait sans « doute M. le Préfet, puisque les révélations de sa « conscience l'ont averti d'un danger qui n'existait « pas pour lui. »

Il semble résulter de cet article que le pauvre docteur Trouvé aurait eu des raisons particulières de déplaire à la gent universitaire. En cette circons-

tance, il aurait servi de paratonnerre à ses collègues de la promotion de mai dans la Légion d'honneur. Lui seul aurait attiré sur sa tête les foudres d'une justice trop sommaire. Condamné sans être entendu, faut-il voir en lui une victime de haines injustifiées ?

D'après la biographie que lui a consacrée l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie* (année 1838), né de simples artisans, il aurait su, par un travail acharné, conquérir les places enviables de médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen et de l'établissement des aliénés du Bon-Sauveur. Étant le fils de ses œuvres, comment n'avait-il pas attiré sur lui la sympathie des étudiants, qui se trompent rarement sur le mérite de leurs professeurs ? Nous sommes bien obligés de constater qu'il s'était au contraire aliéné la jeunesse des Écoles. Qu'était le « procès fameux » dont celle-ci, dans sa protestation aux journaux, paraissait lui faire un crime ? Nous l'ignorons. Mais il est certain qu'à ce reproche, formulé par les étudiants, s'ajoutait en ville le souvenir de griefs que la méchanceté publique accumula dans une chanson qui courut les rues (6).

Quoi qu'il en soit, l'infortuné docteur ne fut que le prétexte ou l'occasion de charivaris, qui se proposaient moins de l'atteindre que de déconsidérer le gouvernement. Il est certain que la feuille légitimiste de Caen, l'*Ami de la Vérité*, ne lui épargna pas les plaisanteries, bonnes ou mauvaises.

(6) Voir l'appendice.

« Rien ne pourrait peindre, écrivait-elle dans son « numéro du 19 juin, la sensibilité des oreilles de « M. Trouvé. Il a fait, dit-on, retirer sa sonnette, « dont le son aigu venait trop souvent lui rappeler « de cruels souvenirs; et il voulait, l'autre jour, « chasser sa cuisinière pour avoir osé, devant lui, « nettoyer un chaudron. »

Mais le même organe négligeait aussitôt le pauvre homme pour s'en prendre au régime, qui avait la lâcheté de supporter, sans intervenir, le tintamarre dont souffraient, depuis deux soirs, les paisibles habitants de tout un quartier. Le troisième jour, lorsque l'administration a donné satisfaction aux réclamations de la feuille carliste, en organisant des patrouilles dans les rues troublées, voici l'éloge qu'elle en reçoit :

« Quel rôle a-t-on fait jouer à la garde nationale ? L'autorité avait été prévenue et notre milice « citoyenne, en dépit de sa devise, a laissé paisi- « blement outrager la *liberté* et *l'ordre* public. »

Une fois de plus, le pouvoir avait toujours tort, et l'opposition toujours raison.

APPENDICE

Le jardinier Victor Dufour, qui demeurait à Caen, nous a conservé le texte de la chanson dont nous venons de parler dans les notes manuscrites qu'il a laissées sur la Révolution, l'Empire et la Restauration. Illettré malheureusement, il écrivait sous la dictée de ses souvenirs et péchait autant par le style que par l'orthographe : de là certains passages incompréhensibles dans les vers de cette chanson.

Le Charivary Trouvé
ou Les Trois Journées de Juin 1831

Le roi dit un jour : « On décore
« Trop de gens qui l'ont mérité !
« Que le signe dont on honore
« Avant peu soit décrédité !
« Ministre, cherchez par la ville
« Un sot... un pied plat renommé. »
— « Sire, la chose est bien facile,
« Et nous aurons bientôt Trouvé. »

Dans l'École de médecine,
Ils découvrent certain docteur
Qui traite assez bien la poitrine
Et pourtant n'entend rien au cœur.



« Sire, voyez qu'on est habile !
« Vous demandez un imbécile,
« Eh !... Sire, nous avons Trouvé. »

Sur le rapport de ses Ministres,
Le roi dit : « Qu'il soit décoré,
« En brevet énoncez ses titres.
« Sire, c'est un flatteur marré.
« De son protecteur que l'on chasse
« Au fauteuil qu'il soit accroché,
« Disant : un autre y prend place.
« Ah ! dit le Roi, c'est bien Trouvé ! »

Par la ville on s'enquière
Des hauts faits de notre docteur.
Peut-être que du Ministère
Il est le grand vaccinateur.
Mais enfin qu'importe à quel titre
Ce ruban lui soit accordé;
Puisque l'on voulait choisir un cuistre,
Certes, dit-on, c'est bien Trouvé.

Tandis que sur ce chacun jase,
Un plus rusé dit : « Mes amis,
« Le Roi mit chacun à sa place;
« C'est, quand au trône il fut assis,
« Qu'il est d'usage qu'on mette,
« Quand l'édifice est achevé,
« Un ruban à la girouette. »
Et chacun dit : « C'est bien Trouvé. »

VICTOR HUGO A BARFLEUR EN 1836

OU

LA PARTIE DE MER MANQUÉE

PAR

M. G. LAVALLEY,

Membre titulaire.

VICTOR HUGO A BARFLEUR EN 1836

OU

LA PARTIE DE MER MANQUÉE

Au mois d'août 1836, pendant son voyage en Normandie, l'auteur d'*Hernani* et des *Orientales* fut, à Barfleur, la victime d'une mésaventure qu'on pourrait appeler « la partie de mer manquée ». Ce peu de chose suffit à déchaîner, dans l'âme du poète, une si violente tempête que sa colère sembla justifier l'antique adage latin : *genus irritabile vatum*. Avant d'aborder le récit de cet incident, il ne sera pas inutile d'exposer quelles étaient alors la situation littéraire et la mentalité de celui qui devait, dans les dernières années de sa vie, atteindre les plus hautes cîmes de l'idéal et proposer son nom à l'admiration mondiale.

Comme caractère et comme écrivain, le Victor Hugo de 1836 constituait une personnalité toute différente du Victor Hugo du temps de l'exil. On ne s'étonnera donc pas qu'à cette date, un maire de bourgade, comme Barfleur, ait pu se contenter de le qualifier simplement de *célèbre auteur dramati-*

que. Car le poète n'avait pas conquis encore la gloire universelle que lui valurent les magnificences verbales de la *Légende des Siècles* et la sublime épopée humanitaire des *Misérables*. Si une partie de Paris l'acclamait, l'autre ne voyait encore en lui que l'auteur de pièces de théâtre dont le tapage, comme celui de la première d'*Hernani*, devait porter son nom, par un écho prolongé, jusque dans les coins les plus reculés de la province.

Comme chef de l'école romantique, il jouissait déjà d'une réputation retentissante. Mais, si nous ne considérons, à ce moment, que la valeur morale de l'homme et la portée de son œuvre, Victor Hugo n'avait pas encore mérité le titre de poète de la bonté. Pour atteindre à cette auguste sérénité, il lui fallut attendre d'être transfiguré par les épreuves de la vie et amendé par les enseignements de l'exil.

En 1836, « l'enfant sublime », comme on l'avait peut-être appelé prématurément, n'était plutôt qu'un enfant gâté par un étourdissant et corrupteur concert d'éloges. Il n'avait pas seulement sa cour comme un roi. La flatterie ne suffisait plus ; c'était de l'adoration. Ses partisans s'inclinaient devant lui, comme des fidèles agenouillés devant l'icone vénérée. Un de ses admirateurs les plus fanatiques, Théophile Gautier, a dit de lui plus tard, dans ses *Portraits contemporains :* « Jamais Dieu ne fut adoré avec plus de ferveur qu'Hugo. Nous étions étonnés de le voir marcher avec nous dans la rue comme un simple mortel, et il nous semblait qu'il n'eût dû sortir par la ville que sur un char triom-

phal, traîné en quadrige de chevaux blancs, avec une Victoire ailée suspendant une couronne au-dessus de sa tête. »

En vérité, l'Œil-de-Bœuf n'a jamais brûlé plus d'encens sous le nez du Roi-Soleil ! Au milieu d'un tel débordement d'admirations, quel cerveau aurait pu garder le sentiment de la mesure ? Ainsi porté sur le pavois par une jeunesse affolée, le triomphateur se crut au-dessus de tout et de tous. Dans le langage d'aujourd'hui, on l'aurait appelé un surhomme.

Résultat de cette éducation : A la veille de la première d'*Hernani*, voici comment l'adulé se présenta devant Philarète Chasles, au bureau du journal le *Temps*. « On allait donc se battre ce soir, nous dit le fameux critique (1), et mon visiteur était le général d'une troupe poétique. C'était Hugo. On devait, le soir même, affronter le feu de la rampe. Il visitait son monde, passait la revue du camp, disposait sa cavalerie légère et ses sapeurs. Il venait savoir si j'étais des siens. — Monsieur, me dit-il sans préambule, je suis Hugo ! »

Cet énorme orgueil aurait pu trouver son excuse dans la jeunesse du poète, que l'expérience n'avait pas encore mûri et qui acceptait, sans les contrôler, les adulations dont les romantiques exaltés entouraient leur idole. Il eût été d'ailleurs plus compréhensible dans les dernières années de la vie du poète, lorsque, après tant de chefs-d'œuvre accu-

(1) *Mémoires*, t. II, p. 13.



mulés, sa grande image se dressait comme une statue colossale, dominant tout un siècle prêt à finir. On prétend, en effet, que, peu de temps avant sa mort, il aurait dit, moitié plaisantant, moitié convaincu : « Je crois que l'heure est venue de désencombrer le monde ».

Mais, au moment dont nous parlons, en 1836, toutes ses œuvres, réunies pour lui former un piédestal qui l'élevait, comme une caricature de l'époque, au-dessus des tours de Notre-Dame de Paris, n'auraient pas suffi pour le placer démesurément au-dessus de ses contemporains les plus illustres. C'était, certes, un admirable et fécond écrivain. Ce n'était pas encore le génie acclamé dont l'effigie, comme la statue de la Liberté éclairant le monde, devait se dresser comme une gloire sur les rochers de l'exil.

Il avait alors de nombreux admirateurs; mais, à côté des fanatiques, des esprits pondérés ne le lisaient pas sans le discuter. Il n'était pas, comme il le pensait, au-dessus de la critique. S'il se considérait comme un colosse, certains osaient prendre sa mesure et lui trouvaient des égaux. Parmi ces audacieux ou indépendants, il convient de citer le rédacteur anonyme du Bulletin de la *Revue de Paris* (2) de l'année 1836. A propos de la candidature de Victor Hugo à l'Académie française, le publiciste se permettait d'écrire, non sans courage, cette appréciation :

(2) Page 147 du tome XXXVI.

« Sans flatter M. Hugo, nous pouvons bien être justes avec lui; sans appuyer l'outrecuidance de ses prétentions, nous saurons, quand il le faudra, apprécier ses efforts et rendre hommage à ses travaux. Malgré le côté défectueux des écrits auxquels il semble attacher le plus de prix, nous le croyons vraiment très digne d'entrer à l'Académie; nous souhaitons même qu'il y entre, ne fût-ce que comme représentant d'une école. Mais nous voudrions le voir briguer les suffrages des académiciens avec plus de modestie. Qu'il demande seulement à être élu comme Racine le demandait. L'Institut lui serait peut-être ouvert, s'il ne se présentait pas la tête si haute, comme un homme qui menace de faire sauter les verrous et de briser les portes. Pour se dresser ainsi sur son pavois, il faudrait que M. Hugo eût au moins une royauté reconnue, et nous pourrions lui citer plus d'un écrivain capable de la lui disputer. Après tout, M. Alex. Dumas a plus fait pour le drame moderne que lui; et si l'on pesait d'une main impartiale les titres réels de l'auteur des *Chants du Crépuscule* et ceux de l'auteur d'*Éloa*, nous voudrions bien voir lequel des deux l'emporterait. Outre le malheur de ne pas savoir reconnaître sa véritable position littéraire, M. Hugo en a encore un autre, dont nous le plaignons sûrement : c'est d'avoir autour de lui des amis imprudens, qui, au lieu de soutenir avec succès sa cause, lui aliènent de plus en plus les hommes dont il attend le suffrage. Les articles enthousiastes dont il a été l'objet, les réputations qu'on lui a immolées

ont peut-être favorisé l'élection de M. Dupaty, qui, certes, ne le vaut pas; peut-être favorisent-ils encore celle de M. Bonjour, qui peut être mis sur la même ligne que M. Dupaty. »

Et, appuyant de nouveau sur sa comparaison du talent d'Hugo avec celui d'Alfred de Vigny, le critique ajoute : « N'est-on pas étonné qu'un nom plus modeste, moins bruyant à la vérité, mais que des succès non moins légitimes ont consacré, le nom de M. Alfred de Vigny, ait été oublié dans ces projets de reprise ? Le drame de la *Maréchale d'Ancre* n'a-t-il pas droit, mieux que tout autre, à obtenir les honneurs d'un second triomphe ? *Chatterton* n'a-t-il pas été un des succès les plus éclatants obtenus au Théâtre-Français ? De tous les poètes dramatiques de notre époque, M. Alfred de Vigny est celui qui, par la pureté et l'élégance de sa diction, par l'élévation des sentiments qu'il a mis en scène, forme le lien le plus naturel et la transition la plus heureuse entre les grands maîtres de l'école classique et les novateurs modernes. »

Si cet article passa sous les yeux de Victor Hugo, le chef de l'école romantique dut pousser un rugissement de rage. Car son orgueil d'alors aurait pu se comparer à celui de César, qui aurait mieux aimé être le premier dans un village que le second à Rome.

Dans tous les cas, la leçon de modestie qu'on prétendait lui donner ne lui profita guère. Nous allons, en effet, le voir si convaincu de sa supériorité en tous genres qu'il mettra tout en œuvre pour

se venger de petits fonctionnaires qui avaient eu le tort de commettre à son égard, et sans s'en douter, une sorte de crime de lèse-majesté, en osant lui appliquer irrespectueusement le principe de l'égalité devant la loi. Voici l'aventure.

On connaît le roman de Victor Hugo avec la belle Juliette Drouet, admirée par le public de la Porte-Saint-Martin. Au mois de janvier 1833, cette jeune actrice se présentait dans l'appartement de la place Royale, où demeurait l'auteur de *Lucrèce Borgia*, pour solliciter de lui un rôle dans cette pièce, qu'on allait prochainement jouer. Le maître fut désolé de ne pouvoir lui offrir qu'un rôle secondaire, le seul qui restât à distribuer. Car la délicieuse comédienne l'avait tout à coup fasciné, conquis. Après ce coup de foudre, le premier rendez-vous d'amour date du 17 février 1836. Faisant à son illustre et jaloux amant le sacrifice de sa vie galante, Juliette Drouet, de son vrai nom Joséphine Gauvin, demeura désormais fidèle à Victor Hugo, dont elle devint la compagne dévouée et, en quelque sorte, l'inspiratrice.

Or, au mois de juillet 1836, le célèbre auteur dramatique eut l'idée de faire une sorte de pèlerinage à Fougères, jolie petite ville bretonne, où sa maîtresse était née. De là, on prolongerait le voyage à travers la Normandie.

A cette époque, malgré tous ses succès en librairie et au théâtre, Victor Hugo ne roulait pas sur l'or. Il songea donc à s'adjoindre, pour diminuer les frais de route, un compagnon qui partagerait

avec lui par moitié les dépenses (3). Le choix était facile. Il avait sous la main un de ses familiers, artiste de vingt-trois ans, Célestin Nanteuil, qui avait déjà exécuté à l'eau-forte un portrait du poète et un frontispice de *Notre-Dame de Paris*, qui avaient fait sensation dans le monde romantique.

En choisissant cet artiste aux cheveux blonds « séparés sur le côté et coupés (4) à la manière de François Villon », Victor Hugo ne s'assurait pas seulement un gai compagnon, il se donnait prudemment une sorte de chaperon contre la curiosité et les commentaires des aubergistes. Car c'était la première escapade amoureuse qu'il faisait avec sa maîtresse. Par précaution d'ailleurs, durant cette espèce de voyage de noces, il avait été convenu que l'aqua-fortiste se ferait passer pour le frère de la belle Juliette.

Les voilà donc partis tous les trois. On commença par la visite de Chartres, d'où Victor Hugo écrit, le 18 juin 1836, sa première lettre à sa femme, l'autrefois adorée Adèle Foucher, restée à Paris. Et ainsi, de ville en ville, la correspondance sera

(3) D'après plusieurs témoignages, le jeune artiste aurait payé cher l'honneur d'être le « fourrier de ce voyage à Cythère ». Le déficit, qui resta à son compte, se serait élevé à la somme de trois cents francs. C'était beaucoup pour la bourse d'un dessinateur à ses débuts. Mais, loin de s'en plaindre, « le bon Nanteuil exulta, dit son biographe Aristide Marie dans *Un imagier romantique* (p. 22); car il avait préservé l'idylle du maître de toute ombre de souci matériel ».

(4) Léon Séché: *Victor Hugo et les artistes*, p. 213.

envoyée à la femme légitime, tandis que la maîtresse pouvait lire, par-dessus l'épaule de son illustre amant, des phrases comme celle-ci, adressée le 9 juin d'Alençon : « Je songe tristement qu'il y a huit jours, j'étais bien heureux près de toi. Nous avions fait ensemble cette douce cavalcade dans la forêt de Saint-Germain. Nous étions l'un près de l'autre comme dans nos plus riantes années. Je tenais ton cheval par la bride, et je marchais l'œil sur nos chers petits. Mon Adèle, j'aime mieux mon dimanche d'il y a huit jours que mon dimanche d'aujourd'hui. »

Quel besoin de tromper au bout de la plume du correspondant ! Pourquoi d'ailleurs se donner tant de peine avec une femme qui n'était pas elle-même irréprochable depuis l'affaire de Sainte-Beuve ? Était-ce donc pour le monde, par égard pour les convenances sociales que le poète formulait ce retour de tendresse ? Cela encore se comprend difficilement de la part du grand chef de l'École romantique, qui n'avait que mépris pour l'étroite morale des bourgeois, ce vulgaire troupeau qu'on appelait *philistins !*

Lorsqu'on arriva à Fougères, afin d'être plus libre sans doute, Victor Hugo se sépara, pour quelques jours, de Célestin Nanteuil, qui devait l'attendre à Cherbourg. Peut-être voulait-il rester sans témoin avec la belle actrice, pour visiter la petite ville, pleine de souvenirs, où Juliette Drouet avait passé les premières années de sa jeunesse.

C'est, dans tous les cas, avec enthousiasme que,

dans sa lettre à Mme Hugo du 22 juin, le poète parle de la pittoresque cité bretonne. « Je suis à cette heure dans le pays des fougères, dans une ville qui devrait être pieusement visitée par les peintres, dans une ville qui a un vieux château flanqué de vieilles tours, les plus superbes du monde, avec des moulins à eau, des ruisseaux vifs, des rochers, des jardins pleins de roses, des rues à pignons qui montent à pic, des églises hautes et basses, de vieux buffets de bois luisant dans les boutiques, toutes sortes de vieilles architectures rongées de lierre. J'ai vu tout cela au soleil, je l'ai vu au crépuscule, je l'ai revu au clair de lune, et je ne m'en lasse pas. C'est admirable. »

Après l'éloge de la ville, dans une autre lettre au peintre Boulanger, Victor Hugo tombe à bras raccourcis sur ses habitants. « Il faut croire, dit à ce propos un critique assez malveillant, Edmond Biré (5), que Juliette Drouet n'était pas en odeur de sainteté auprès de ses compatriotes et qu'elle avait quelque vengeance à en tirer, car le poète ne les ménage guère. Évidemment, ils avaient manqué de respect à sa princesse Negroni, ce qui leur valut d'être traités par l'auteur de *Lucrèce Borgia* comme de simples critiques. »

Après Fougères, on visite Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel. Puis on arrive ou, plutôt, on échoue au petit port de Barfleur, situé sur le rivage nord-est du Cotentin, dans l'arrondissement de Valognes. Était-ce le souvenir du fameux naufrage de la

(5) *Victor Hugo après 1830*, t. I, p. 189.



Blanche-Nef, où périt presque toute la famille d'Henri Ier, qui attirait les trois voyageurs dans cette humble pêcherie ? Ou bien voulaient-ils visiter la grande tour ronde du phare, qui, depuis un an seulement, projetait ses feux tournants à éclipses, d'une hauteur de 71 mètres au-dessus de la pointe de Gatteville ? Tout simplement, le poète désirait se payer le plaisir d'affronter les vagues qui, se détachant du fameux *Raz de Barfleur*, roulent d'énormes ondulations entre les quais du port.

Victor Hugo se vantait, en effet, d'être à l'épreuve du mal de mer et d'avoir fait sans accident plusieurs excursions par de très gros temps. Le voilà donc embarqué avec ses deux compagnons sur un chasse-marée qu'une mer houleuse emplissait d'écume. « Je m'étais cramponné aux cordages, a-t-il dit lui-même (5 bis). J'étais monté debout sur le bord du petit navire; c'est une des impressions les plus charmantes que j'aie eues de ma vie. »

Cette promenade plut tellement au célèbre écrivain qu'elle se prolongea jusqu'au déclin du jour. Aussi résolut-il de lui donner un complément en organisant une pêche de nuit, qui lui permettrait de jouir du spectacle de la rade, illuminée par les feux des quais et les éclairs du puissant phare à éclipses. Les touristes firent donc marché avec le capitaine du chasse-marée pour une expédition nocturne, qui devait commencer à neuf heures du soir.

Mais, entre un projet et sa réalisation, il y a

(5 bis) Lettre datée d'Yvetot, 13 juillet 1836 ; p. 85 de *En voyage. France et Belgique.*



quelquefois plus loin qu'entre la coupe et les lèvres. Et ce ne fut pas sans une violente colère que le chef de l'École romantique apprit tout à coup qu'un minuscule maire de bourgade mettait obstacle au plaisir qu'il s'était promis pour la soirée.

Voici ce qui s'était passé. Dans l'après-midi, lorsque les trois voyageurs étaient arrivés à Barfleur, quelques personnes informèrent le maire de la commune, un certain M. Salley, qu'un auteur dramatique, qui disait s'appeler Victor Hugo, était accompagné « d'un jeune homme à épaisse barbe rousse, coiffé d'un bonnet phrygien, sans cravate, sans gilet et d'une attitude débraillée. Et cet étrange personnage donnait le bras à une dame mesquinement vêtue et si grotesquement accoutrée que les femmes la prenaient pour un homme déguisé ».

Peut-être que l'honorable fonctionnaire n'eût pas attaché beaucoup d'importance à cette façon bizarre de se présenter en public si, dans la soirée, on n'était venu lui apprendre que les trois voyageurs avaient le projet de passer la nuit en mer et qu'ils avaient retenu le bateau pour neuf heures du soir, quoique la marée ne fût bonne que de minuit à une heure du matin. Toutes ces circonstances parurent suspectes à l'administrateur de la commune de Barfleur.

Vivant dans son petit trou de province, loin du mouvement parisien, le brave homme ne devait guère être initié aux excentricités de costume des exaltés de la jeunesse romantique. Ce bonnet phrygien, promené dans la rue, ne lui disait rien qui

vaille. Et, dans celui qui le portait, il ne fut pas éloigné de soupçonner quelque Jacobin attardé sous le règne de Louis-Philippe. S'il avait été au courant des habitudes de Célestin Nanteuil, cette façon de juger l'artiste ne lui serait jamais venue. Mais il ignorait que ce tout jeune aqua-fortiste ne se contentait pas d'être original dans ses compositions. Personne ne lui avait appris qu'il se plaisait, comme ses camarades d'atelier, à épater le bourgeois par l'excentricité de ses costumes. Il ne savait pas qu'on l'avait vu déjà se couronner de roses, comme dans une orgie romaine, pour exécuter les peintures murales de la salle de bal préparée par Gérard de Nerval. Il vivait, en un mot, loin du monde épris d'étoffes éclatantes, de pourpoints extravagants, de barbes en pointe, de véhicules sensationnels, comme le cabriolet d'ébène et d'acier de l'éditeur romantique Eugène Renduel.

Mieux informé, il ne se serait pas inquiété de ce qui n'était qu'une fantaisie de rapin. Mais cette coiffure, sinistrement significative sous la Terreur, pouvait, dans les circonstances politiques présentes, lui inspirer quelque méfiance. Car cet humble M. Salley n'était pas « l'être stupide » que Victor Hugo désignait au mépris de sa femme dans une lettre écrite le 5 juillet, au lendemain de l'aventure. C'était tout simplement un administrateur prudent, qui surveillait avec soin les étrangers, à une heure très troublée du règne de Louis-Philippe.

Qu'on ne l'oublie pas : le 4 juillet 1836, jour de l'arrivée de Victor Hugo et de ses compagnons à

Barfleur, la petite ville était encore sous l'émotion de la nouvelle de l'attentat que venait de commettre Alibaud contre la vie du roi. En même temps, des journaux, tels que la *Gazette des Tribunaux*, annonçaient que des caisses d'armes et de cartouches avaient été saisies chez des particuliers, que le Conseil des Ministres avait contremandé une revue de la garde nationale. Outre ces bruits propagés par la presse, de sourdes rumeurs circulaient dans tout le pays et y semaient l'effroi. On affirmait, par exemple, qu'un corps considérable de Carlistes s'organisait à Guernesey. On disait aussi que l'autorité s'était alarmée de la présence dans Paris et de l'arrivée aux frontières d'une foule de gens dont les antécédents n'étaient pas de nature à la rassurer (6).

Un an à peine après la meurtrière explosion de la machine infernale de Fieschi, l'opinion s'exerçait aussi à chercher les causes qui avaient pu armer de nouveau le bras d'un assassin. Et les interprétations les plus diverses, quelquefois les plus ridicules, expliquaient à quelles influences avait obéi le cerveau déséquilibré d'Alibaud. On était même allé jusqu'à dire que le régicide avait agi sous l'obsession des drames de Victor Hugo (7).

Moins fantaisiste et mieux conseillé par son bon sens normand, le maire de Barfleur avait pensé,

(6) Bulletin de la *Revue de Paris;* année 1836, 2ᵉ série, 3, p. 35.

(7) *Gazette de France* du 9 juillet 1836.

comme cela d'ailleurs avait paru résulter des débats, qu'Alibaud avait été poussé au crime par son fanatisme républicain. Et, par une association d'idées toute naturelle dans les circonstances présentes, le naïf logicien ne fut pas éloigné de conclure que le bonnet phrygien de l'ami de Victor Hugo abritait, sous son éclat symboliste, quelque exaltation à surveiller.

C'est ainsi, sans doute, que l'administrateur fut amené à croire qu'il serait bon de prendre, à l'égard des étrangers qu'on lui avait signalés, quelques mesures de précaution. Et, tout simplement, sans requérir la force armée, il se contenta de faire demander aux voyageurs leurs passeports.

Ce fut Célestin Nanteuil, l'artiste à la coiffure suspecte, qui se chargea de présenter au maire les pièces réclamées. Celle qui concernait Victor Hugo ne laissait rien à désirer, mais l'autre offrait plus d'une irrégularité.

« Je remarquai, nous apprend le maire de Bar-« fleur (8), que le passeport de ce dernier (Célestin « Nanteuil), délivré par le Préfet de police de Paris « pour aller à Soissons, n'avait été visé nulle part, « et je lui conseillai de remplir cette formalité en « repassant à Valognes. Je me permis de lui faire « observer qu'il s'était bien écarté de sa direction « et que, *dans les circonstances présentes*, l'auto-

(8) Lettre rectificative adressée par le maire de Barfleur au rédacteur en chef du *Journal de Cherbourg*, qui l'inséra dans le numéro du 28 août 1836.



« rité devait être stricte à remplir ses devoirs. Il « me promit de se conformer à mon conseil; il ne « parla point du projet d'embarquement nocturne. « Cette réserve me déplut et me fit penser que, par « un de ces beaux mouvements de générosité à « l'usage des auteurs dramatiques, M. Hugo pour- « rait bien, à l'abri de son nom, favoriser une esca- « pade et m'en laisser la responsabilité. Je fis donc « surveiller les voyageurs et le patron de la bar- « que; je sortis moi-même, vers neuf heures, pour « voir ce qui se passait. Arrivé près du port, un « groupe nombreux était rassemblé, et je n'entendis « pas sans surprise et sans peine M. Hugo tenant « au syndic des marins des propos tels que ceux- « ci : Dans douze heures, vous serez destitué. Vous « n'êtes pas des Français. Quant au maire, si nous « en avions de tels à Paris, nous les ferions bien « sauter; il sera la cause de la ruine de votre com- « mune. Le voilà le maire, lui dit quelqu'un. Il « m'aborda sans baisser de ton, ni changer de « manière. Je le priai de remarquer que nous étions « dans la rue; il n'en tint pas compte, et, jusqu'à « son auberge, il ne fut question que de vingt jour- « naux pour y consigner *l'acte arbitraire et despo- « tique* du maire de Barfleur. M. Hugo ne fut ni « saisi au collet, ni empoigné, ni arrêté; il partit « quand il voulut s'en aller. »

Grâce à ce récit bien vivant et sincère du maire de Barfleur, nous assistons à la grande colère de Victor Hugo, qui tempête, menace et suspend la perspective d'une destitution sur la tête de petits

fonctionnaires, qui avaient commis le crime impardonnable de l'avoir privé d'une partie de plaisir. Pour la plupart des gens, un proverbe bien répandu veut que la nuit porte conseil. Mais, pour la haute personnalité de Victor Hugo, il ne fut point d'apaisement à sa rancune. Dès le lendemain matin, toujours furieux, il se fait conduire à Valognes et se présente devant le sous-préfet de l'arrondissement, M. de Clamorgan, pour se plaindre de l'odieuse conduite du maire de Barfleur. « J'ai fait donner une chasse au maire, qui va m'écrire une lettre d'excuses », écrit-il, le 5 juillet, à sa chère Adèle.

Nous avons toute raison de penser que l'irritable écrivain n'obtint pas même cette satisfaction. Car le maire de Barfleur n'était pas de ceux qui cèdent à l'intimidation ou consentent à s'incliner devant des supérieurs, qui prétendaient porter atteinte à leur indépendance.

Au *Journal de Cherbourg*, qui, dans son numéro du 14 août 1836, avait reproduit un entrefilet ironique emprunté à la *France littéraire*, d'où il avait fait son petit voyage à travers la presse de Paris et de la province, l'administrateur raillé avait répondu par une lettre rectificative, qui se recommandait par un mâle accent de loyauté. La sincérité du réclamant y était si évidente que, malgré la vieille habitude des publicistes, qui ne se résignent guère à subir le droit de réponse légale sans essayer d'avoir le dernier mot, le rédacteur du *Journal de Cherbourg* accepta l'insertion sans tenter la moindre réplique.

Si petit que fût l'humble maire en présence du grand homme de lettres, il ne consentit pas à plier. Il ne fut d'ailleurs ni destitué, ni obligé de faire amende honorable. Le poète dut se contenter, comme dédommagement, de l'accueil chaleureux qu'il reçut du sous-préfet de Valognes. Fier de donner l'hospitalité à un contemporain illustre, le fonctionnaire accabla même son hôte de prévenances, auxquelles Victor Hugo essaya de se dérober. « Le sous-préfet, écrivait-il à sa femme dans une lettre du 5 juillet, qui a été tout aimable, nous a voulu faire boire de son vin de Champagne et nous inviter à dîner et visiter les ruines romaines avec nous. Nous avons esquivé de notre mieux tout cela, mais il a bien fallu que je visitasse la bibliothèque, dont on m'a fait feuilleter les manuscrits (il y en a vraiment de fort intéressants), le collège, dont on m'a présenté les professeurs, etc., etc. J'ai du reste été dédommagé du tout. Le principal, en souvenir de ma visite, m'a demandé un jour de congé, que j'ai accordé, comme tu penses, au milieu des vivats de ces pauvres petits diables, qui m'adorent en ce moment. Ils se sont mis à jouer incontinent, et, en me promenant rêveur sous les murs du collège, j'entendais leurs cris de joie qui me faisaient du bien; en conséquence de quoi, je demande aussi au grand-papa un jour de congé pour mes chers petits le jour où cette lettre t'arrivera. »

Cette visite au petit collège apporta sans doute quelque soulagement à la blessure que le zèle d'un maire de province avait dû faire à l'amour-propre

de Victor Hugo. Là, du moins, comme s'il eût été un grand maître de l'Université ou un souverain en voyage, on avait pensé que sa royauté littéraire lui donnait assez d'autorité pour accorder un jour de congé à de jeunes écoliers.

Ainsi finit l'aventure, ou plutôt la mésaventure. Comme rien de ce qui touche à la vie de l'incomparable poète ne saurait rester indifférent, il nous a semblé utile de la rétablir dans son intégrité. Car elle a été, au moins deux fois, altérée.

Tout d'abord, la note, qui a circulé dans la presse au lendemain du petit événement, avait le tort d'être erronée dans le fond et ironique dans la forme, puisqu'elle ne se proposait que de couvrir de ridicule le pauvre maire, qui avait eu la maladresse de s'attaquer irrévérencieusement à la plus haute personnalité littéraire du temps. La voici, d'ailleurs, dans son intégralité :

« Les feuilles publiques annonçaient les jours « derniers (9) que M. Victor Hugo, voyageant tout « récemment sur nos côtes, où il était venu puiser « de nouvelles inspirations poétiques, avait voulu « se donner le spectacle d'une pêche de nuit, mais « qu'au moment où il montait au soir sur un chasse-« marée, pour jouir de ce plaisir nouveau pour lui, « il se vit tout à coup arrêté par un maire normand, « qui lui demanda son passeport, ne voulant jamais « croire qu'on choisît la nuit pour se promener sur « mer quand on n'avait pas de projets équivoques.

(9) *Journal de Cherbourg* du 14 août 1836.

« Le poète, comme on le pense bien, n'avait ni sa « malle, ni son passeport avec lui sur le chasse- « marée; il eut beau faire, beau décliner son nom; « saisi au collet par le prosaïque fonctionnaire, « force lui fut de renoncer à sa romantique prome- « nade. Mais les journaux n'ont pas dit où cette « aventure a eu lieu, où l'on arrête ainsi cavaliè- « rement les Muses, où l'on *empoigne* de la sorte « les poètes. — Eh bien ! voulez-vous savoir où « cette scène s'est passée. C'est à Barfleur, petit « port ruiné de l'arrondissement de Valognes, à « six lieues de Cherbourg. Nous conseillons à « MM. les voyageurs qui ne se soucient pas d'être « saisis au collet et arrêtés de ne point aller se « promener à Barfleur. »

La désignation de la commune où s'était passée l'aventure devenait une personnalité et permettait au maire de Barfleur de répondre à ce persiflage. Et c'est ce qu'il fit en adressant au journal une rectification aussi digne que sincère.

Une seconde fois, l'anecdote a été racontée avec une dépense d'imagination qui ne laisse plus de place pour la réalité (10). Le lieu où se passe la scène constitue la première inexactitude. On y a confondu Barfleur avec Harfleur, puisque le sous-préfet, qui avait joué un rôle dans l'affaire, aurait été celui du Havre. Quant au personnage suspect que le maire trop zélé de Barfleur aurait cru devoir

(10) *Propos de table de Victor Hugo*, recueillis par Richard Lesclide, p. 140 et suiv.



arrêter, ce n'est plus Célestin Nanteuil, l'homme au bonnet rouge, mais Mme Juliette Drouet elle-même. Le pauvre ignorant l'aurait prise pour la duchesse de Berry, venue sur la côte normande pour y allumer une nouvelle guerre civile.

L'auteur aurait donc oublié qu'en 1836, la captive de Blaye, mise en liberté par le gouvernement de Louis-Philippe dès l'année 1833, s'était alors embarquée pour la Sicile, où elle n'avait cessé de vivre dans la retraite, après avoir renoncé désormais à toute tentative politique.

Il serait superflu d'insister sur les autres singularités du récit, qui a dû être composé avec quelques souvenirs imprécis de la maîtresse de Victor Hugo. On y reconnaît surtout l'intention de se payer la tête du maire de Barfleur, qu'on sacrifiait une fois de plus à la persistante rancune du grand homme.

ÉMILE TRAVERS

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. Henri PRENTOUT,
Secrétaire de l'Académie.

ET

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

PAR

M. R. N. SAUVAGE,
Secrétaire de la Société des Antiquaires
de Normandie.

ÉMILE TRAVERS

MESSIEURS,

Il y a trois ans déjà que la santé de notre confrère nous donnait les plus vives inquiétudes. Au moment même du Congrès des Sociétés Savantes qui se tenait ici en 1911 et auquel il se faisait une fête d'assister, une première crise faillit nous l'enlever. Ses amis de Paris, MM. Héron de Villefosse, Omont, Lefèvre-Pontalis se succédaient à son chevet et venaient apporter au savant caennais le tribut de leur sympathie. Les organisateurs du Congrès avaient réservé à Émile Travers la présidence de l'une des sections et aussi la direction de l'excursion à Bayeux ; ils lui avaient demandé de vouloir bien présenter à nos confrères venus de tous les points de la France cette Tapisserie qu'il connaissait mieux que personne ; et personne fut-il jamais mieux préparé à l'étudier dans tout son détail archéologique ? Mais la maladie le clouait au lit ; il dut au dernier moment me prier de le remplacer. Au cours de la conférence que je fis dans la salle de la Tapisserie,



j'exprimai tous les regrets que nous causait l'absence de notre excellent ami, tous les vœux que nous formions pour son prompt rétablissement. Je montrais alors en quelques mots quelle était sa place parmi nous, quel rôle il jouait à Caen, et me servant d'une comparaison archéologique qui venait naturellement à l'esprit en parlant de lui, je disais qu'il était l'un des piliers, mieux, le pilier central des Sociétés Savantes de Caen.

M. Émile Travers aura été en effet, au cours de sa vie, l'homme représentatif des Sociétés Savantes, et voilà pourquoi nous devons ici un tout particulier hommage au savant, qui fut deux fois président de notre Académie, secrétaire pendant plus de quinze ans de la Société des Antiquaires de Normandie, vice-président de la Société des Beaux-Arts, membre du bureau de l'Association Normande, de la Société d'Agriculture, de la Société d'Histoire de Normandie, directeur de la Société française d'Archéologie, président du Comité des Assises de Caumont, dont il présida le dernier congrès l'année même de sa mort.

Au reste, M. Émile Travers, tant par sa naissance que par l'étendue et la diversité de ses connaissances et de ses relations, était destiné à remplir ce rôle, et à le bien remplir.

M. Émile Travers est né à Caen le 9 juillet 1840 ; son père y occupait déjà avec une grande autorité la place où il devait lui succéder. Julien Travers a été pendant un demi-siècle notre secrétaire ; il a

figuré, lui aussi, au bureau de toutes les Sociétés Savantes ; il a enseigné la littérature française à la Faculté des Lettres ; il symbolisait ainsi l'union qui doit exister entre l'Université et les Sociétés Savantes. Toute la vie d'Émile Travers devait se dérouler entre ces Sociétés et la bibliothèque paternelle, une des plus belles bibliothèques qui se puissent voir. Éditions classiques des auteurs latins et grecs, œuvres de tous les grands écrivains de la France et aussi des petits, des *poetæ minores* qu'Émile Travers aima tant, albums de toutes sortes, histoire locale, archéologie, livres anglais, tout cela s'amoncelait dans le logis de la rue des Chanoines où Émile Travers passa son enfance, pour être transporté plus tard en un autre logis de la même rue, dans la belle « librairie » de notre ami que vous avez tous connue. Mais déjà la bibliothèque était si considérable qu'elle ne put être logée tout entière dans la vaste pièce si claire qui lui était destinée ; des caisses nombreuses allèrent s'entasser au grenier, qui ne furent jamais rouvertes.

L'enfant grandit au milieu des livres ; on l'envoya à ce beau lycée de Caen où il fit de brillantes et solides études. Si vous voulez savoir quels maîtres le formèrent, ouvrez nos mémoires, lisez l'étude si intéressante de notre confrère M. Pouthas (1) et voyez quels professeurs de renom passèrent par

(1) *Le Lycée de Caen sous la Seconde République et le Second Empire*, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1907, pp. 131-260.



le Lycée Malherbe entre 1850 et 1860. Je me bornerai à citer le professeur d'histoire Puiseux, un de ceux qui ont le plus et le mieux travaillé à l'histoire de Normandie, dont il donna le goût à son élève.

A la sortie du lycée, l'École des Chartes devait attirer naturellement ce Normand lettré et érudit, comme elle a attiré de tout temps les Normands, toujours séduits par leur histoire qui est si belle, toujours épris de leurs monuments incomparables, car il n'est point de province française qui puisse se glorifier d'un plus remarquable ensemble archéologique.

A l'École, Émile Travers eut des camarades de grande valeur et noua de précieuses amitiés : Héron de Villefosse, de Marsy, Henry Lemonnier, qui vient de prendre sa retraite comme professeur d'histoire de l'art à la Sorbonne, Cauwès, Alfred de Foville, Arthur Loth, de Pontmartin, Marius Sepet, Courajod, Fagniez, Caix de Saint-Aymour, enfin Dolbet et Louis Duval, les futurs archivistes de l'Orne et de la Manche. En 1re année, il était classé le 3e *ex æquo* avec José Maria de Heredia, le grand poète ; le 1er était l'illustre archéologue De Mas Latrie ; le 6e, Marius Sepet. Émile Travers sortit le 3e comme archiviste paléographe avec une thèse, qui est restée manuscrite, sur l'*État des personnes chez les Anglo-Saxons avant la bataille d'Hastings* ; c'est une des questions les plus délicates qui préoccupent encore aujourd'hui les historiens et les juristes d'Outre-Manche. Cette thèse valut à M. Travers l'honneur d'être nommé membre honoraire de

l'Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

A l'École, il s'était lié surtout avec de Marsy, dont il fut plus tard le bras droit à la Société française d'Archéologie. Mais ce bon Normand contracta à Paris d'autres fortes amitiés : Jules Lair, de l'Institut, notre maître Armand Gasté, les frères de Beaurepaire. Gasté, Eugène de Beaurepaire et Émile Travers devaient former plus tard le trio des Sociétés Savantes de Caen. Vous savez enfin en quelle estime Léopold Delisle tenait notre ami.

A la sortie de l'École, on l'envoya d'abord classer les archives municipales de Béthune ; il s'éprit d'un goût très vif pour l'Artois, ce pays si riche qui a eu une histoire si agitée, des communes si puissantes, qui a subi tant de dominations avant sa réunion à la France.

A Béthune, le symbole de la commune, c'est le beffroi : il fait entendre son carillon. A ce carillon notre confrère consacra un amusant article. Il tira plus tard de ses travaux dans les archives de cette ville des *Notes et documents pour servir à l'histoire de la peste en Artois* et particulièrement à Béthune, qui lui valurent en 1876 une médaille d'or de deux cents francs de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Arras (2).

De Béthune il alla dans le Doubs comme archiviste départemental ; en Franche-Comté, il retrouve le passage des Espagnols : ce peuple devait le han-

(2) *Bibl. de l'École des Chartes*, XXXVII, 570.



ter. C'était plaisir de l'entendre évoquer tous les souvenirs de Besançon avec un de nos jeunes confrères, bon franc-comtois, d'opinions très lointaines de celles de M. Émile Travers, mais qu'il savait apprécier.

M. Travers fit mieux que de se plaire en Franche-Comté, il s'y maria et il assura ainsi le bonheur de toute sa vie, en se donnant une compagne qui partageait son goût pour les belles choses, savait interroger sa science inépuisable et l'entoura de soins affectueux qui ont prolongé ses dernières années.

En même temps qu'il avait suivi les cours de l'École des Chartes, Émile Travers avait fait son droit.

Bientôt la Normandie le rappela ; un décret du 16 mars 1870 le nomma conseiller de préfecture du Calvados. Pendant la guerre, il rendit de grands services comme sous-intendant auxiliaire. Il conserva jusqu'en 1875 ses fonctions de conseiller, fut nommé à Lyon, n'accepta pas, et dès lors les Sociétés Savantes et sa bibliothèque le possédèrent tout entier. Il était entré en 1873 à l'Académie, il en devint président pour la première fois en 1891. Aux Beaux-Arts, il fut plusieurs fois président, puis vice-président perpétuel, enfin, en 1899, il succédait au regretté M. de Beaurepaire comme secrétaire des Antiquaires. Là il allait continuer la lignée des Arcisse de Caumont, des Charma, des Eugène de Beaurepaire. Il était si bien l'homme des Sociétés Savantes qu'en 1879, il était à ce titre nommé membre correspondant du Comité des

Sociétés des Beaux-Arts des départements près de l'administration des Beaux-Arts, et enfin correspondant du Ministère.

Dès 1875, sa vie était organisée et fixée, car il y avait de l'ordre dans cette existence en apparence un peu dispersée et qui avait l'air de se laisser aller. Levé à sept heures, M. Émile Travers sortait vers huit heures et demie, il allait au *Moniteur du Calvados* s'informer des nouvelles, parfois il y jetait sur le papier un article archéologique ou une notice émue sur un ami disparu. Parfois encore, il prenait part, une part qui fut un instant très active, aux batailles électorales; mais passons; ceci ne doit point retenir notre attention, à nous qui nous interdisons la politique. M. Travers fut d'ailleurs le plus courtois des adversaires et, comme il convient à nos Sociétés, il savait apprécier les gens venus de toutes les extrémités de l'horizon politique.

Trop souvent un enterrement occupait sa matinée, Émile Travers a enterré un nombre considérable de ses contemporains; nul n'était plus fidèle que lui à rendre les derniers devoirs à un ami, à un camarade, à un confrère, et cette fidélité a abrégé ses jours : c'est en allant à l'inhumation d'un de ses voisins qui avait connu sa mère, — double fidélité du souvenir, — qu'il prit froid et contracta la congestion qui l'emporta. Si quelque devoir de ce genre ne le retenait, il s'en allait au Musée des Antiquaires ou à celui de la ville, ou bien, flânant par les rues, admirait la silhouette de quelque lucarne, interrogeait nos vieux bâtiments, charmé

par quelque détail qui lui paraissait aussi joli, aussi neuf que s'il l'eût vu pour la première fois ; car il ne se contentait pas de savoir nos monuments, de les décomposer en leurs formes, d'en retrouver les époques et les dates, il les aimait en artiste et les décrivait en maître. Il était, certes, un excellent archéologue, mais quelque chose de plus, un homme qui savait admirer les belles choses et en être ému. Parfois il rencontrait un ami, l'emmenait dans une cour voir quelque inscription de lui seul connue.

M. Schneider nous l'a joliment dépeint, campé au bord d'un trottoir, à quelque coin de rue, ressuscitant, en l'une de ces charmantes causeries où il se complaisait, le passé de notre ville, de notre province. Rentré à midi, il montait à deux heures dans sa bibliothèque, plein de projets de travail ; mais il avait un procès-verbal à rédiger, une communication à mettre sur pied pour une séance prochaine des Antiquaires ou de l'Académie ; quelque compte rendu d'ouvrage archéologique, anglais ou français, le sollicitait, ou encore quelque lettre. Il aimait à écrire ; il aura été un des derniers Français qui auront cultivé l'art épistolaire. D'abord, il avait une belle, grande et nette écriture, qualité devenue aussi rarissime que les plus belles impressions caennaises d'autrefois. Il avait aussi un style amusant et vif ; au besoin et à l'occasion, il écrivait en vers, je le sais ; puis les correspondants ne manquaient pas à cet homme complaisant, d'une érudition inépuisable, toujours prêt à répondre, à répandre ses

trésors. Quand je songe que presque chaque mois, je reçois une lettre de quelque savant ou non savant, français ou étranger, qui croit descendre de Guillaume le Conquérant ou de l'un de ses compagnons, je suppute combien M. Émile Travers a dû répondre de lettres de ce genre, lui qui connaissait le blason et d'Hozier et était un annuaire vivant de la noblesse. Il serait très piquant de recueillir la correspondance de notre confrère comme celle des grands érudits du XVIIe siècle ; ce serait amusant pour le nombre, la variété, la diversité des correspondants et aussi la variété des sujets traités avec une charmante aisance.

Puis survenait un confrère ; on savait que c'était l'heure propice, et une conversation s'engageait, où M. Travers dépensait le meilleur de lui-même et de son érudition. Quelquefois, nous avons regretté que tant de science n'ait pas abouti à quelque grande œuvre, mais, chers confrères, nous avons tous contribué à détourner notre ami de ses travaux commencés. Vers quatre heures et demie, M. Travers déposait sa pipe, prenait sa canne ; il s'en allait à une exposition, à quelque conseil d'administration, à quelque réunion de société ; souvent il y prenait la parole pour une communication personnelle ; un livre rare de sa bibliothèque, un de ses manuscrits, une observation archéologique, un article de revue de la *Gazette des Beaux-Arts* ou de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en étaient le point de départ. Quelque autre confrère avait-il lu un savant mémoire ? M. Travers y ajoutait quelque

complément, quelque remarque curieuse, quelque note inédite.

Quand il n'y avait pas séance, il s'en allait lentement, souvent arrêté par des amis, retrouver au cercle « ces Messieurs », comme il disait. Là, il lisait les journaux, faisait sa partie. A sept heures, il gravissait la rue des Chanoines ; le soir, il travaillait, montait se coucher à dix heures et emportait encore pour s'endormir quelque livre précieux qu'il venait de découvrir sur un rayon de sa bibliothèque ou dans une des annexes innombrables qu'avait cette *librairie* dans les divers coins de sa maison.

M. Travers était, vous le voyez, un homme fort occupé, mais fort réglé en ses habitudes et qui a beaucoup travaillé. Il a aussi beaucoup vu, car tous les ans, au mois de juin, il partait pour aller rejoindre le congrès de la Société française d'Archéologie, dont il a été jusqu'en ces dernières années l'un des directeurs, occupation fort absorbante.

Il avait son rôle à jouer dans la préparation des Congrès, surtout au temps où il partageait la direction avec son ami M. de Marsy ; il avait à suivre l'impression des beaux volumes de la Société chez Delesques. Rappelons qu'il y suivait, et de près aussi, l'impression du volume annuel des Antiquaires, et songez combien de temps il a passé chez notre excellent imprimeur et que d'épreuves il a corrigées en sa vie ! et vous savez avec quel soin. Mais épreuves, articles, mémoires, il laissait tout cela en juin pour aller retrouver la Société d'Ar-

chéologie, et il a suivi ses Congrès pendant près de trente ans. Il était l'un des hommes de France qui la connaissaient le mieux avec ses monuments, ses richesses archéologiques de toutes sortes et aussi ses savants, car un peu partout il rencontrait des amis. C'étaient là ses vacances, des vacances très occupées.

Il s'en allait aussi chaque année au Congrès de l'Association Normande qui, par un excellent usage, se tient en l'une des pittoresques petites villes de la province, dans l'une de ces rudes cités guerrières campées sur quelque promontoire saillant et qui domine de frais et verts paysages : Domfront, Falaise, Coutances, ou bien dans quelque port du pays de Caux, à Fécamp, ou dans quelque ville baignée par l'un des méandres de la Seine, Caudebec, dans quelque cité frontière longtemps disputée entre la France et l'Angleterre : Gisors. M. Travers y retrouvait ses amis de l'Association, le directeur M. de Vigneral, M. de Longuemare, son successeur et ami. Là, sa connaissance de l'archéologie locale était un des charmes du Congrès ; il connaissait la Normandie aussi bien que la France, et c'est chose fort difficile encore et aussi fort agréable, car nous avons tant d'églises, de vieux châteaux, tant de belles maisons de bois rustiques ou citadines, tant de belles demeures seigneuriales, qu'il faut pour les savoir la belle et précise mémoire de notre ami.

Pendant les vacances ordinaires d'août et de septembre, Caen le retenait ; il recevait alors moins



de visites, et c'était le moment de l'année où il pouvait le mieux travailler. Fidèle aux habitudes du passé qui étaient de prendre les vacances au début de l'automne, il s'en allait alors dans le Jura passer un mois dans un joli château, au milieu d'ombrages magnifiques. Il s'y reposait au sein d'une belle nature ; infatigable lecteur, il y retrouvait des livres, d'autres livres, et les jours de pluie, il faisait des vers. Car notre ami était poète à ses heures, et c'est sous cet aspect qu'il m'apparut d'abord.

Permettez-moi, pour le mieux dépeindre, quelques souvenirs personnels. Il y a bientôt vingt ans, nous venions de célébrer gaiement, par un banquet auquel assistaient tous les dignitaires, toutes les magistratures de la ville, et tous les amis des lettres et des sciences, la renaissance de nos Universités consacrée par la loi Poincaré de 1896 ; j'étais là avec quelques-uns de nos collègues, aujourd'hui dispersés dans toutes les Universités de France et jusqu'à Madagascar ; après le banquet, l'Association des Étudiants nous recevait. Sur la demande de M. Tillaye, on chanta : *En avant la Normandie*, cette Marseillaise normande qui étonna beaucoup nos collègues ; puis, à la prière de votre aimable et regretté recteur M. Zévort et à la joie de tous, M. É. Travers dit quelques-unes de ses poésies burlesques où s'amusait sa verve gauloise.

Permettez-moi, mes chers confrères, de me laisser aller au fil de mes souvenirs : n'est-ce pas la meilleure manière d'évoquer la personnalité si vivante, si variée, si complète de M. Travers, per-

sonnalité qui nous échapperait si nous voulions le ramasser en des formules didactiques ? Laissez-moi aussi parler en confrère reconnaissant. J'ai revu M. Travers quelques années plus tard, je venais de terminer ma thèse française sur Decaen, et à la recherche d'une thèse latine je m'étais immédiatement plongé dans l'histoire de l'Université de Caen; j'en explorais les archives, mais j'avais vite compris que les archives n'étaient pas tout, que c'étaient les hommes qu'il fallait faire revivre et que ces hommes étant des professeurs et des savants, je ne les connaîtrais que par leurs livres. Je cherchais ces livres sortis des presses caennaises des Macé et des Angier ; mes excellents maîtres Tessier et Gasté me mirent en rapports avec É. Travers, me révélèrent que c'était l'homme de Caen qui connaissait le mieux Caen et la Normandie et m'ouvrirent l'accès de la bibliothèque. Ai-je besoin de vous dire quel cordial accueil j'y reçus ? M. Travers me mit entre les mains ses très anciennes éditions des humanistes italiens que, pour les professeurs de l'Université, avaient mises au jour les imprimeurs caennais. Il me souvient d'un *Fausti Andrelini Hecatodistichon* imprimé chez J. Macé, en 1523, avec une épître de Jean Roger de Cornières, le médecin qui harangua François Ier, à son ami Guillaume le Rat, le grand théologien et prédicateur normand.

J'ouvrais ces livres avec respect, j'ouvrais en même temps les trésors de la science normande de notre ami, comme je l'ai dit en ma préface dans le mauvais et maladroit latin des thèses latines.

M. Travers me mit également en rapports avec notre confrère, son ami et camarade Hettier, qui me prêta une *Summula Raimundi* de 1535. Ainsi les savants lettrés du XVIᵉ siècle m'avaient conduit chez les savants lettrés du XIXᵉ, les Le Rat, les Auvray, les Héraut, chez Gasté, Travers, Hettier.

Depuis lors, j'ai repris bien des fois le chemin de la maison de M. É. Travers. Dès l'entrée, on y était salué par le cordial bonjour de la cuisinière provençale, Mariette, qui vous disait que « certainement Monsieur Émile était là et qu'il serait content de vous recevoir » ; à l'entrée de la spacieuse bibliothèque, le maître de céans accueillait « M. le professeur », plus tard « M. le secrétaire », d'un ironique salut et d'un aimable *Comment vous va ?* En face du bureau chargé de livres, de brochures, de papiers de toutes sortes, et dont je n'ai jamais vu le bois, je prenais place sur ce canapé que vous connaissez tous, et je m'y installais pour un long séjour ; ce n'était point un de ces lieux où l'on se campe sur le bord d'une chaise, prêt à repartir au premier signe d'ennui de l'hôte ; je savais que j'étais là pour longtemps, je m'enfonçais confortablement dans le coin du canapé, je provoquais par quelque question la causerie de notre confrère et je la laissais aller en ses détours, émerveillé toujours, à chaque nouvelle perspective qui m'était ouverte, de son érudition, de sa connaissance des choses du passé, de son immense lecture et aussi de son fondamental bon sens de Normand avisé.

J'écoutais les anecdotes qui faisaient revivre la

société et la génération du Second Empire : Coppée, Barbey d'Aurevilly, ou encore la génération d'auparavant, celle de Julien Travers, le fin lettré, l'éditeur de Vauquelin de la Fresnaye, tout plein des anciens, tout plein aussi des modernes, du XVIIIe siècle et de Voltaire. Ce bourgeois sceptique était lui aussi le reflet d'une autre société, disparue complètement, celle-là, de cette société dont Talleyrand disait que ceux qui n'avaient pas vécu avant la Révolution n'avaient pas connu la douceur de vivre. Julien Travers, c'était la Restauration et la Monarchie de Juillet, Émile Travers, le Second Empire, si plein de gaieté encore. Ni les tristesses de 1870, ni les chagrins privés n'avaient pu entamer ce robuste optimisme. Émile Travers aura été le dernier des optimistes. Aussi, comme on se plaisait dans sa société, comme on aimait ses histoires ! Quand je me levais pour prendre congé, parfois la fenêtre était ouverte ; on restait encore là debout à bavarder. M. Travers admirait et j'admirais avec lui ce panorama que notre confrère Schneider a si bien évoqué ; j'admirais Saint-Jean avec sa tour penchée et sa tour Renaissance inachevée, mais qui a déjà tant de grâce, le port et Vaucelles. Mon hôte regrettait le temps où il pouvait voir sortir le bateau du Hâvre par l'Orne, entre les cours Caffarelli et Montalivet. Quelquefois, remontant plus loin dans le passé, je cherchais à me représenter ce qu'était la ville au XVIe siècle : l'île Saint-Jean avec sa clôture de murailles, la tour des Carmes, la tour Machart, l'Hôtel-Dieu, les gros bateaux hollandais et les nefs

de Duval de Mondrainville. Puis on s'arrachait, non sans peine, à ce spectacle et à la conversation de notre ami, on s'en allait à petits pas dans la vaste bibliothèque, on s'arrêtait pour regarder quelque édition rare, quelque belle gravure, pour entendre quelque nouvelle dissertation.

Mes chers confrères, que de temps nous avons fait perdre à notre ami, nous surtout, qui étions alors les jeunes à qui il fut toujours si accueillant.

Une vie si occupée, si dispersée entre les Sociétés Savantes, pouvait-elle laisser à M. Travers le temps d'écrire ? Rien n'est plus rempli de tentations, *tantilising* diraient les Anglais, pour un érudit, que le secrétariat d'une société savante. Gasté, de Beaurepaire, É. Travers s'y sont laissé prendre. On veut remplir l'ordre du jour, compléter le volume de mémoires, et on se trouve entraîné à mettre sur pied chaque année, chaque mois, quelque nouvelle étude ; on laisse ainsi une quantité d'articles, une bibliographie très abondante.

La vaste érudition de notre confrère, sa bibliothèque, ses manuscrits, la connaissance de nos monuments, la variété de son savoir, sa rare facilité de style, car cet érudit, chose rare, était un excellent écrivain, le défendaient mal contre la tentation ; mieux, elles l'y inclinaient. *Indulgebat genio* ; il a beaucoup écrit et il faut après tout s'en féliciter, car il a laissé beaucoup de choses intéressantes, toujours enlevées d'une plume alerte. L'embarras, pour le biographe, est de saisir dans cette multitude

de productions les choses essentielles, les directions.

Aussi je me garderai bien de tenter l'œuvre impossible de suivre M. É. Travers dans les multiples chemins où l'a mené sa fantaisie, si séduisants fussent-ils ; je me garderai d'indiquer tous ses travaux ; je disperserais votre attention sur bien des sujets et je n'aurais pour les effleurer ni la compétence, ni la plume charmante de notre confrère. Il me faudrait vous promener au gré du génie qui le menait de Jersey en Espagne et en Portugal, vous faire faire des excursions dans tous les domaines ; la peinture : *Notes sur François Bonnemer, de l'Académie royale de peinture ;* la musique : *Des instruments de musique au XIVe siècle ;* l'archéologie : sa collaboration aux congrès de la Société française d'Archéologie lui fut une occasion d'écrire, avec le comte de Marsy, un véritable guide aux îles anglo-normandes, le meilleur guide, a dit le marquis de Monteleu, qu'un archéologue puisse désirer dans une visite à l'île de Jersey (3). Dans le *Bulletin Monumental*, il a fait longtemps la chronique du Salon annuel : il rendait compte des travaux, des dessins relatifs à l'architecture, plans, esquisses, reconstitutions de monuments anciens. Il donnait aux exposants d'excellents conseils ; qu'ils aient été suivis, il suffit d'ouvrir les yeux pour en douter. Travers avait le respect des genres et aussi celui des styles ; il avait raison,

(3) *Bibl. de l'École des Chartes*, XLV, 671.

mais notre époque aime à tout mélanger et à tout brouiller.

Si je voulais dire tous ses travaux, je piquerais votre curiosité en vous parlant des *Femmes dans l'ordre de la Jarretière*, « Honny soit qui mal y pense » ; nous apprendrions en passant comment on était reçu au XVIIIe siècle dans les ordres religieux et militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie. Par la *Voie saxonne de Caen*, je vous emmènerais en excursion archéologique aux environs de Coutances et du Mont-Saint-Michel ; nous reviendrions par le chemin des écoliers ; vous plaît-il que ce soit par Étampes ? nous y considérerons *les épitaphes des hôteliers et les enseignes d'auberge ;* que de remarques plaisantes nous y ferons ! ou encore par la pittoresque cité de Limoges qui, avec ses vieux quartiers, ses monuments, ses corporations, avait séduit notre ami ; pour un congrès, Émile Travers a écrit un véritable guide de cette ville ; nous continuerions par le Forez, dont il connaissait toutes les beautés architecturales. Au retour, nous ferions une halte dans Paris en 1650 ; le poète burlesque Berthod nous y servirait de guide avec son poème intitulé : *la Ville de Paris en vers burlesques, contenant les galanteries du Palais, la chicane des plaideurs, les filouteries du Pont Neuf, l'éloquence des harengères de la Halle, l'adresse des servantes qui ferrent la mulle, l'inventaire de la friperie, le haut stille des secrétaires de Saint Innocent et plusieurs autres choses de cette nature.* Voilà un sujet qui devait tenter la verve de notre confrère, poète

burlesque à ses heures. Toutefois, ne nous laissons pas accrocher par la belle « libraiesse » de Berthod qui vend la *Doctrine des beaux esprits*, le *Baron de Fœneste* et le *Traité de la Sagesse*. Ne nous arrêtons point non plus chez le graveur Guérineau qui a de belles estampes et cinq ou six crayons de Michel Lasne. Il a trop de choses à nous offrir et il faut courir vers des sujets plus sérieux.

Notre confrère ne les craignait point, et, en 1875, préoccupé de l'élection du successeur de Pie IX, il composait un *Essai historique sur l'élection des Papes* qui parut dans nos Mémoires. Énumérerons-nous les oraisons funèbres, discours prononcés aux obsèques de Léopold Delisle, à l'inauguration du buste de M. de la Sicotière à Alençon ? Il y représentait la Société des Antiquaires ; là, toute la connaissance que M. Travers avait de l'historiographie de la province lui permettait de parler avec autorité et avec l'éloquence du cœur. Dans l'un de ces discours, il évoquait ce cabinet du bibliothécaire de la ville, où Georges Mancel, Trébutien, Le Flaguais, Trolley de Prévaux se réunissaient pour parler des écrits du temps ; souvent, il leur arrivait de dire : « Qu'en pense La Sicotière ? » Travers disait plus tard : « Qu'en pensera Gasté ? ». Nous dirons à notre tour : « Qu'en penserait Émile Travers ? » A ses amis : Eugène de Beaurepaire, Jules Lair, Armand Gasté, au peintre Victor Tesnières, il a consacré des notices substantielles et pleines d'esprit, de savoir et de cœur.

A l'École des Chartes, Travers avait un instant



songé à écrire l'histoire de notre Université de Caen, projet que bien d'autres ont eu après lui et n'ont pas davantage réalisé : il y faut, avec des compétences variées, beaucoup de loisir, et c'est œuvre de longue haleine. De cette excursion parmi les gens du XVI[e] siècle, Travers garda le goût de l'érudition, de la pédagogie, de l'humanisme. Il était plein de l'excellent livre de Quicherat sur l'*Histoire de Sainte-Barbe* et il écrivit lui-même, en collaboration avec le marquis de Grouchy, un très joli livre sur *Nicolas Grouchy, érudit et pédagogue normand du XVI[e] siècle ;* il l'a suivi à Sainte-Barbe, au collège de Guyenne, dont il fut le principal ; dans ce cadre bordelais, il a merveilleusement représenté les savants d'alors, leur amour des livres, leur zèle pédagogique ; il l'a emmené à Coïmbre, dans la fameuse Université bordelaise, en ce centre artistique où la Renaissance normande a brillé d'un si vif éclat, comme l'a montré récemment M. Berteaux. Victime des Jésuites, Grouchy, qui inclinait vers la Réforme, dut se retirer en Normandie. Ce fut l'occasion pour M. Travers d'écrire une page fort intéressante de l'histoire de la Réforme et de la Contre-Réforme ; car le fils de Grouchy, Timothée fut un bon gentilhomme catholique et un controversiste violent (4).

De Coïmbre, notre confrère passa facilement en Espagne ; il y voyagea, connut d'aimables érudits

(4) Voir aussi sur ce livre un compte-rendu de Julien Havet, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXXIX, 522-525.



espagnols, tels que le commandant Dûro qui écrivit sur la tapisserie de Bayeux, il se lia avec le grand homme d'État Canovas del Castillo, dont il aimait à parler, fut nommé commandeur d'Isabelle la Catholique et membre correspondant de l'Académie royale d'Espagne de l'histoire. Il a consacré à l'Espagne quelques-uns de ses travaux et aussi quelques-unes de ses poésies; il en a rapporté, dit-il lui-même dans ses *Causas de España*,

> .... quelques cigarettes,
> Des bouquins oubliés et de vieux manuscrits.

Au moment du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, il fonda à Caen un comité du Calvados qui le délégua en Espagne avec notre confrère M. Drouet et il publia, en collaboration avec M. Guillouard, une petite plaquette, recueil de travaux originaux relatifs à l'Espagne. Christophe Colomb captiva un moment notre ami, qui rechercha ses cendres et prouva qu'elles étaient à la cathédrale de la Havane. Le XVe siècle, c'est le grand siècle de l'histoire de l'Espagne. A côté de Christophe Colomb, Travers y distingua bientôt Gonzalve de Cordoue. « L'une des périodes les plus glorieuses de l'histoire de l'Espagne, écrit-il dans une jolie plaquette composée à l'occasion d'un mariage, est sans contredit le règne de Ferdinand et d'Isabelle. La réunion des différents états qui morcelaient la péninsule prépare alors la grandeur de la puissante monarchie de Charles-Quint et de Philippe II; alors aussi tombe le dernier rempart

de l'empire des Maures à Grenade ; Naples est conquise par le grand capitaine et un audacieux génie donne le Nouveau Monde à Castille et à Léon.

« A cette héroïque aurore des temps modernes, deux noms font pâlir tous les autres, ceux de Gonzalve de Cordoue et de Christophe Colomb... »

Il essaya de suivre Gonzalve de Cordoue dans son aventureuse et brillante carrière et cette recherche l'emmena à Loja. « Loja, dit-il, est une jolie ville située sur le cours pittoresque du Génil, dans une étroite vallée que dominent deux sierras arides et nues... De tous côtés jaillissent des sources abondantes et limpides qui forment des cascades et des ruisseaux dont se grossit le rio Génil. Un beau pont de cinq arches met la ville en communication avec la vallée, qui est d'une incomparable fertilité. De l'eau et le soleil d'Espagne, c'est plus qu'il n'en faut pour que les habitants de Loja et des environs obtiennent sans grand'peine des récoltes merveilleuses de lin, de chanvre, de maïs et de blé ; quant aux arbres, oliviers, grenadiers, noyers, mûriers, ils croissent avec une vigueur peu commune, même en Andalousie. La ville est bâtie en amphithéâtre et dominée par le vieil *alcazar* arabe. Vue de la gare, au milieu de la verdure qui contraste avec un cadre de rochers sauvages, elle présente un aspect charmant et cette première impression ne s'affaiblit pas, lorsqu'après avoir franchi le pont et un grand jardin public, on parcourt ses rues un peu tortueuses et parfois rapides, dont les maisons respirent l'aisance et ont toutes un air coquet et riant, grâce aux

badigeonnages si fréquemment renouvelés dans toute cette partie de l'Espagne. Ajoutons encore que le voyageur est vivement frappé par les beautés de la population, qui a conservé le type andalou dans toute sa pureté.

« C'est bien une fleur entre les épines *(flor entre espinas)* en même temps que la clef de Grenade et de sa Vega. La devise de Loja, le chanvre et la clef de ses armoiries sont donc des symboles heureusement choisis. »

A ce propos, Travers décrit un grand nombre de sceaux de France, d'Espagne, d'Allemagne et d'Orient qui rentrent au point de vue topographique dans la même classe que celui de Loja. C'était une veine nouvelle, Travers la pressentait : « Nous voulions recueillir sur place des renseignements sur le séjour à Loja d'un personnage dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire, le fameux Gonzalve de Cordoue, Gonzalo Fernandez de Cordova « le Grand Capitaine », le héros dont la renommée contrebalance, en Espagne, celle du bon Cid Campéador, don Rodrigo de Bivar ; toutefois, si le résultat de nos recherches n'avait pas répondu à l'attente, nous n'avions pas perdu notre journée, nous avions été gracieusement accueilli, nous avions visité une ville intéressante et admiré des sites pittoresques, ce qui pouvait satisfaire le touriste le plus exigeant et en outre, ce qui était une bonne fortune pour un archiviste-paléographe, nous avions pris l'empreinte du sceau qui va nous occuper. » M. Travers annonçait, en terminant, son projet de publier des recherches

sur les sceaux topographiques. M. Anatole de Barthélemy l'invitait à achever l'entreprise dont il avait eu l'idée (5). Notre confrère écrivit en effet le compte rendu du livre de Lecoy de la Marche et consacra une rapide étude à la sigillographie du sud-ouest de la France.

De la fin du XV[e] siècle et de l'Espagne Travers revint facilement au XVI[e] siècle et à la Normandie et il publia pour la Société de l'Histoire de Normandie le *Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1551.* Sa connaissance parfaite de la noblesse normande et de la topographie locale firent de lui l'éditeur idéal ! Par de multiples notes il éclaira un document en lui-même assez ingrat.

La noblesse normande l'intéressa toujours et il songea à faire une histoire des compagnons de Rollon et de Guillaume qui nous eût rendu de grands services.

Son goût pour le XVI[e] siècle et pour sa ville natale l'inclinèrent encore à écrire pour la *Normandie Monumentale* les notices sur les hôtels de la Renaissance à Caen. Il l'a fait de la façon la plus heureuse avec une précision et un goût délicat dans la description qui n'a jamais été égalé. Ces notices n'ont pas résolu tous les problèmes que posent ces vieux hôtels, mais il aurait fallu fouiller les archives et elles n'étaient guère accessibles vers l'an de grâce 1890.

Très bon Normand, type représentatif de la race,

(5) *Bibl. Éc. Chartes*, XLVII, 144.



Émile Travers excellait à dépeindre le génie de notre province avec tout le cortège d'érudition, toute la finesse que comporte le sujet ; il a composé un joli mémoire sur la chicane en Normandie (6). On y retrouve la belle humeur de l'auteur, l'aimable facilité de son style, la connaissance des dictons et aussi celle des vieux bouquins ; il a déniché le *Psautier du juste Plaideur* de Me Jacques de Camprond. Les réminiscences classiques se mêlent ici agréablement à l'érudition de l'auteur : c'est et ce sera une délicieuse page d'anthologie (7).

Dans les dernières années de sa vie, délaissant tous autres sujets, M. Travers se consacra à la Tapisserie de Bayeux ; c'était pour lui un merveilleux sujet qui lui convenait parfaitement ; il allait souvent dans la ville épiscopale, il y passait de longues heures à examiner la *Telle du Conquest d'Angleterre*, comme elle doit l'être, dans le plus petit détail. Bref, il la connaissait dans tous ses coins. Rentré à Caen, il retrouvait en sa bibliothèque toute la littérature sur le sujet, et elle est considérable. Enfin, il apportait à cette étude sa connaissance merveilleuse de l'archéologie médiévale, des armes et des blasons, des chevaux et de leur harnais,

(6) *Les Normands, La chicane et la potence d'après les dictons populaires*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*. Voir compte-rendu dans *Bibl. Éc. Chartes*, XLV, 667.

(7) Henri Prentout : *La Normandie*, dans la collection des *Anthologies illustrées, Provinces françaises;* Paris, 1914, in-4°, p. 229.

des barques, du vêtement et même des cheveux et de la barbe ; car tout, en cette unique représentation de la civilisation occidentale au temps des Croisades, doit être étudié avec soin. Pour le Congrès de la Société archéologique en 1908, il a donné une petite notice qui contient une part de ses observations et de ses conclusions. Sur la question si controversée de l'origine de la Tapisserie, il s'arrêtait à l'hypothèse depuis longtemps soutenue qui l'attribue à des brodeurs anglo-saxons auxquels l'aurait commandée l'évêque Eudes de Bayeux et il en fixait la composition aux dernières années du XIe siècle entre 1088 et 1095. Peut-être n'acceptera-t-on pas complètement ces conclusions, mais M. Travers était incontestablement dans la bonne voie. Personnellement, je crois que c'est bien la Tapisserie de l'évêché de Bayeux avec des détails, des personnages tout particulièrement bajocasses, des hommes de l'évêque, Vital, Wadard ; le rôle considérable qu'y joue Eudes est particulièrement intéressant. Peut-être un jour l'histoire verra-t-elle, dans un des successeurs d'Eudes, le Mécène qui a commandé la Tapisserie ? peut-être déplacera-t-elle cette œuvre de quelques années ? mais il est remarquable que Travers s'était arrêté à une solution très approchée.

Il est regrettable que notre érudit confrère n'ait pas eu le temps de mettre au jour le livre qu'il rêvait sur la Tapisserie, ni aussi celui qu'il nous avait promis sur l'Académie au XVIIIe siècle. Il possédait en sa riche bibliothèque les manuscrits indispensables, les procès-verbaux nécessaires pour

reconstituer cette partie de notre histoire ; enfin M. Travers connaissait pour ainsi dire tous les académiciens caennais du grand siècle, « je veux dire le XVIIIe », Fontette, l'abbé Belin, les de Mons, les Duperré de l'Isle ; il connaissait aussi tout le personnel des sociétés indépendantes ou rivales, les Francs Péteurs et les Thélémites. Il y avait là un joli sujet qui devait tenter la verve de notre ami, la finesse de son esprit, sa large érudition et cette connaissance, en quelque sorte rétrospective et presque personnelle, du XVIIIe siècle qu'il devait à son père et à sa mère. Ne les avait-il pas entendus parler de Caen à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution, de l'évêque Fauchet et de Charlotte Corday ? Julien Travers lui avait légué l'intelligence de cette époque, qu'il appréciait et aimait. Quel joli livre notre confrère nous eût donné s'il eût écouté nos vœux et si la Tapisserie... puis la maladie ne s'étaient mises en travers de nos communs projets !

Mais ici, du moins, nous pouvons espérer que l'œuvre sera reprise et achevée. Le petit-fils de M. Émile Travers, M. Julien Le Sénécal, détenteur de ces précieux papiers, nous a promis de nous donner un jour cette histoire que nous espérions publier en 1905 pour le second centenaire des lettres patentes de Foucault. Nous sommes certain que cette promesse sera réalisée.

M. Émile Travers, s'il avait vu interrompre le cours de sa vie, d'ailleurs si heureuse, par un grand et terrible chagrin qui l'avait frappé en plein cœur,



en pleine tranquillité d'esprit, au moment où nous venions de l'appeler pour la seconde fois à la présidence, avait eu la consolation de voir grandir auprès de lui dans la bibliothèque, d'élever dans l'amour des lettres, de l'histoire, de l'archéologie et de l'art son petit-fils. Que de fois, l'enfant est venu nous retrouver dans cette bibliothèque, jeune élève de cinquième d'abord, plus tard bachelier, licencié, puis l'année même de la mort de son cher grand-père, diplômé d'études supérieures. L'an dernier, en effet, Julien Le Sénécal nous apportait à la Faculté des Lettres un mémoire sur le *Thème des saisons et des travaux des mois dans l'art du moyen âge du Xe au XVIe siècle* où se retrouvent quelques-unes des meilleures qualités d'Émile Travers : un sens artistique très fin, une science de la description minutieuse et précise. Ce début nous fait bien augurer de l'avenir et ce sera l'une des meilleures œuvres de M. Émile Travers que de s'être préparé, dans la bibliothèque paternelle, un tel successeur (8).

(8) La guerre a retardé fâcheusement l'impression de cette notice, elle a aussi permis à Julien Le Sénécal de prouver que chez lui la valeur n'attendait point le nombre des années. Mobilisé au début d'août 1914, il allait rejoindre le front après quelques semaines de caserne, prenait part à la bataille de la Marne et à celle de l'Aisne. Malade, il repartait aussitôt après sa guérison et méritait d'être mis à l'ordre du jour de la 5e division avec la belle citation qui suit : « S'est distingué pendant les journées des 22 et 23 juin 1915 par son courage, son énergie et un zèle infatigable. Au cours d'un engagement de sa compagnie, une fraction s'étant trouvée séparée de son chef, a su s'imposer

A la Société des Antiquaires, dont M. Émile Travers fut le secrétaire pendant quinze ans, et qu'il aimait tout particulièrement, M. É. Travers s'est préparé aussi un successeur, notre élève et aussi un peu son disciple, René-Norbert Sauvage, qui lui fera, ainsi qu'à nous, grand honneur. Notre confrère avait désigné avec raison, pour lui succéder au secrétariat, le plus jeune d'entre nous qui, étant déjà résolu à s'installer à Caen, ayant déjà fait ses preuves dans la connaissance de l'histoire de la Normandie et du moyen âge, pouvait assurer de la façon la plus certaine, la perpétuité de l'œuvre commune ; et ce fut un grand et dernier service qu'il rendit à la Société.

J'ai essayé, Messieurs, non de dire tout ce que fut notre regretté confrère, mais de faire revivre une physionomie tout à fait originale. Ceux qui voudront plus tard se faire une idée de la variété de ses aptitudes et de l'étendue de son savoir, qui voudront apprécier l'archéologue et l'historien, l'érudit et le poète, liront ses études, souvent si amusantes, toujours si intéressantes. Elles sont dispersées dans les publications de nos sociétés, mais vous aurez pour vous guider dans vos lectures la bibliographie si complète que M. Sauvage a bien

par son exemple, son sang-froid et son autorité, et a rallié ses camarades.

« Chargé le lendemain d'établir la liaison entre les deux régiments voisins, s'est aventuré en plein jour dans un terrain battu par les balles et s'est acquitté de sa mission là même où plusieurs autres avaient échoué. »

voulu dresser. Pour ma part, j'ai essayé d'évoquer la figure si attachante de notre confrère et ami, de l'érudit aux trésors inépuisables, du bibliophile, du lettré qui était mieux qu'un bibliophile ; il savait certes apprécier les livres pour leur antiquité et leur belle reliure, mais aussi pour ce qu'ils contenaient. M. Émile Travers aura été le dernier bibliophile qui fût en même temps un savant. Nous n'aurons plus que des collectionneurs ou des érudits, les premiers trop amateurs pour lire leurs livres, les seconds trop pressés pour en étudier l'extérieur.

Il y a quelques années, à Oxford, au tri-cinquantenaire de la Bodléienne, M. Paul Meyer citait, aux applaudissements amusés des bibliothécaires et des universitaires de tous les pays qui l'entouraient, ce mot d'un savant anglais : « The librarian who begins to read a book is a lost man. » M. Travers, n'étant que son propre bibliothécaire, avait le droit de commencer à lire ses livres et même celui de les achever... Citons aussi un joli mot de son père, qui vécut fort âgé. Dans les derniers temps de sa vie, comme il sentait qu'il s'en allait, Julien Travers ne dit point le mot égoïste de Mazarin : « Il va falloir quitter tout cela » ; mais plus joliment, il soupirait : « Je vois bien que je n'aurai pas le temps de tout lire ». Émile Travers non plus n'aura pas eu le temps de tout lire, pas même celui de tout ouvrir.

Aux richesses paternelles, il avait ajouté de belles et jolies choses, des albums, des livres d'art, des estampes, des livres illustrés sur la marine qu'il

feuilletait avant de mourir, mais s'il n'a pas eu le temps de tout lire, il eut celui d'orner son esprit ; il fut un homme de goût, un artiste, quelque chose de rare, de précieux, de caractéristique d'une époque qui disparaît. Il aura aussi répandu parmi nos sociétés les trésors de son érudition ; il nous aura laissé le souvenir du plus distingué et du plus aimable des savants.

Une seule fois dans sa vie il dit : « Je m'ennuie », c'était la veille de sa mort.

La mort lui fut douce ; elle n'avait pas voulu de lui lorsqu'il s'était jeté dans l'Orne (9) pour sauver la vie d'un enfant, elle n'avait pas voulu de lui en 1911 ; depuis, il s'était préparé à la recevoir ; elle est venue le prendre soudain, sans qu'il la vît, au moment où ce grand liseur était menacé de ne plus pouvoir lire (10).

(9) Le 27 mai 1874 ; cet acte de courage le fit titulaire d'une médaille de sauvetage, dont il était justement fier.

(10) M. Travers était membre correspondant de la Société des Antiquaires de France depuis 1877, de la Société de l'Histoire de France depuis 1888, commandeur de Saint Grégoire le Grand et d'Isabelle la Catholique, officier du Nicham Iftickar, chevalier du Saint-Sépulcre, de Charles III, du Christ, de la Conception, de l'Étoile Noire.

BIBLIOGRAPHIE (1)

1862

1. — Faculté de Droit de Caen. Acte public pour la licence. *Du paiement en général, en droit romain et en droit français. Thèse soutenue le 14 août 1862, à 7 heures du matin, dans la grande salle de la Faculté de Droit, par* Charles-Émile Travers, *né à Caen, le 9 juillet 1840.* Caen, Hardel, 1862, in-8°, 46 p.

1865

École impériale des Chartes. *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1864-1865 pour obtenir*

(1) M. Emile Travers avait rédigé pour sa bibliographie nombre de fiches qui nous ont été très utiles. Madame Travers a bien voulu y joindre toute une suite d'articles de journaux dont la consultation a épargné de longues recherches sans profit. Nos références aux quotidiens caennais proviennent de ces recueils formés si heureusement par Madame Travers. Sans exclure, bien entendu, des oublis possibles et, du reste, inévitables, il est à croire qu'elles donnent le principal.

On s'étonnera, peut-être, de voir énumérées beaucoup de notes ou *lectures* qui ne furent pas livrées à l'impression. M. Travers, dont elles montrent l'esprit de curiosité historique très diversifiée, les avait lui-même recueillies et certaines offrent la commodité de points de repère bibliographiques.

R. N. Sauvage.

le diplôme d'archiviste-paléographe. Paris, impr. Divry, 1865, in-8°, 68 p.

2. — p. 56-65 : *Essai sur l'état des personnes chez les Anglo-Saxons avant la bataille d'Hastings.*

1866

3. — *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver.* Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, gr. in-8° de xv-354 p.

Le Catalogue des manuscrits, cartulaires et chartes, rédigé par M. Emile Travers, occupe les p. 1-73.

1869

4. — *Deux pèlerinages en Terre Sainte au XVe siècle. (Les princes d'Orange, Louis et Guillaume de Châlon).* Extrait de la *Revue Nobiliaire*, 1869. Paris, Dumoulin, 1869, in-8°, 7 p.

1873

5. — *Une réception dans l'Ordre religieux et militaire des Saints-Maurice-et-Lazare de Savoie au XVIIIe siècle. Étude sur des documents inédits.* Paris, Dumoulin ; Caen, Le Blanc-Hardel, 1873, in-8°, 94 p.

1874

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. VI, Caen, Le Blanc-Hardel, 1874, in-8°.

6. — p. 370 : Communication (séance du 4 juillet 1873) sur les cartulaires normands.

1875

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. VII, Caen, 1875, in-8°.

7. — p. 81-82 : Communication (séance du 2 janvier 1874) sur une copie du Cartulaire de l'évêché de Lisieux prise par M. Louis Rioult de Neuville.

8. — p. 160-161 : Communication (séance du 4 décembre 1874) sur une ancienne voie saxonne à Caen.

Cf. le n° 10.

9. — p. 162-163 : Communication (séance du 29 décembre 1874) sur les noms de famille en Irlande.

10. — p. 179-185 : *Une voie saxonne à Caen.* [Tirage à part.]

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1875. Caen, Le Blanc-Hardel, in-8°.

11. — p. 341-381 : *Essai historique sur l'élection des papes.* [Tirage à part, Paris, H. Champion.]

1877

12. — *Élection d'un conseiller général. Scrutin du dimanche 4 novembre 1877. A MM. les électeurs du canton de Dozulé. Caen, 21 octobre 1877.* Caen, Le Blanc-Hardel, placard de 2 pages.

1878

13. — *Collection des inventaires-sommaires des Archives communales antérieures à 1790 publiée sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Pas-de-Calais. Ville de Béthune.* [Clichy, imp. Paul Dupont ; puis : Caen, imp. Le Blanc-Hardel], 1878, in-4° à 2 colonnes, 5, 3, 11, 97, 4, 1, 16, 67, 3, 13, 47 pages.

14. — *Étude sur Nicolas de Grouchy (Nicolaus Gruchius Rothomagensis) et sur son fils Timothée de Grouchy, sieur*



de La Rivière. Caen, Le Blanc-Hardel; Paris, H. Champion, 1878, in-8°, VII-230 p.

En collaboration avec le vicomte de Grouchy.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. V, 1877, 1er semestre. Paris, 1878, in-8°.

15. — p. 432-435 : *Le marbre de Thorigny, alias de Vieux. Étude et commentaire des inscriptions de ce monument. — Mémoire lu à la XVe réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 14 avril 1877. Rapport* d'A. Chabouillet.

Cf. le n° 17.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. VIII, Caen, 1878, in-8°.

16. — p. 11 : La tenue des registres de l'état civil de Béthune.

17. — Nouvelles observations sur les inscriptions du marbre de Thorigny. [Résumé, par A. Chabouillet, d'une communication faite, le 14 avril 1877, au Congrès des Sociétés savantes.]

Cf. le n° 15.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 5e volume. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878, in-8°.

18. — p. 330-352 : *Une promenade dans Paris en 1650 avec un poète burlesque.*

19. — p. 458-466 : *Rapport sur les Mémoires de l'Académie de Lyon, tomes XIV, XV et XVI (1868-1875).*

1879

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 6e volume. Caen, Le Blanc-Hardel, 1879, in-8°.

20. — p. 5 : Communication (séance du 12 novembre

1877) sur des manuscrits ayant appartenu à Mathias Corvin.

21. — p. 13 : Communication (séance du 8 février 1878) sur le peintre François Bonnemer.

Cf. le n° 32.

22. — p. 119 : Communication (séance du 8 novembre 1878) sur la date du *Baptême du Christ* de Lebrun (1665 ?)

23. — p. 135-136 : Communication (séance du 13 juin 1879) sur les peintres Jean Restout, Tournières, Oudry.

24. — p. 188-208 : Procès-verbaux des séances du 9 janvier au 11 juin 1880.

25. — p. 324-340 : Procès-verbaux des séances du 12 novembre 1880 au 11 mars 1881.

26. — p .348-349 : Lettre, lue à la séance du 13 mai 1881, sur les monuments de Madrid.

1880

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1880. Paris, in-8°.

27. — p. 203 : Le cimetière mérovingien d'Amfréville (Calvados).

Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association Normande. 46e année. Caen, 1880, Le Blanc-Hardel, in-8°.

28. — p. 272-284 : *Quelques mots sur des études récentes de sylviculture.* [*Tirage à part.*]

29. — p. 398-403 : *L'Association royale des architectes civils et des archéologues portugais.* [*Tirage à part.*]

Cf. le n° 38.

30. — p. 554-555 : *Sur M. le comte de Labarthe.*

Réunion des Sociétés savantes et des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, du 16 au 19 avril 1879. Beaux-Arts. Troisième session. Paris, Plon, 1880, gr. in-8°.

31. — p. 119-124 : *Le carillon de Béthune au XVIe siècle (d'après des documents inédits).* [*Tirage à part.*]

1881

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne en 1880. Quatrième session. Paris, Plon, 1881, gr. in-8°.

32. — p. 218-226 : *Notes sur François Bonnemer, de l'Académie royale de peinture (1638-1689).* [*Tirage à part.*]

Cf. le n° 21.

Annuaire des cinq départements de la Normandie. 48e année. Caen, 1881, in-8°.

33. — p. 40-57, 92-125 (2 pl.) : *Excursions archéologiques à Quinéville, Saint-Marcouf, Fontenay, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Bricquebec. Compte-rendu.* [*Tirage à part.*]

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne en 1881. Cinquième session. Paris, Plon, 1881, gr. in-8°.

34. — p. 189-225 : *Les instruments de musique au quatorzième siècle d'après Guillaume de Machaut.*

Cf. le n° 50.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. IX. Caen, 1881, in-8°.

35. — p. 73-74 : Communication (séance du 7 juin 1878) sur la signification des noms de lieu du *Pas-de-Calais.*

36. — p. 282 : Lecture faite à la séance publique du 12 décembre 1878 sur quelques Sociétés littéraires caennaises oubliées.

37. — p. 399 : Communication (séance du 4 janvier 1879) sur un moule à gaufres armorié.

38. — p. 403-404 : Communication (séance du 6 juin 1879) sur l'Association des architectes du Portugal.

Cf. le nº 29.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, t. II, 1881, Toulouse, in-8º.

39. — *Les Noçôes elementares de archeologia de M. le chevalier J. da Silva. Compte-rendu.* [*Tirage à part.*]

Revue des Questions historiques, t. XXIX, 1881. Paris, in-8º. — *Bulletin bibliographique :*

39 *bis.* — p. 687-688 : *Compte-rendu de :* G. de Contades : *Les communes du canton de La Ferté-Macé. Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Drout.* Paris, H. Champion ; Le Mans, Ed. Monnoyer, 1880 ; — p. 672-675 : *Compte-rendu de :* L. Dussieux : *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*, 2e édit. Paris, 1879, in-8º.

1882

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1882. Paris, in-8º.

40. — p. 147 : Communication sur un aqueduc gallo-romain découvert à Saint-Lo.

Revue des Questions historiques, t. XXXII, 1882. — *Bulletin bibliographique :*

40 *bis.* — p. 250 : *Compte-rendu de :* A. de Bourmont :



Lecture et transcription des vieilles écritures. Manuel de paléographie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Caen et Paris, 1881, in-fol.; — p. 339-340: *Compte-rendu de:* Ch. Fierville: *Documents inédits sur Philippe de Commynes.* Paris, 1881, in-8°.

1883

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1883. Caen, in-8°.

41. — p. 490-493: *Une déception* [poésie].

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XI. Caen, 1883, in-8°.

42. — p. 281-309: *Les Normands, la Chicane et la Potence d'après les dictons populaires.* [*Tirage à part.*]

Cf. le n° 43.

Annuaire des cinq départements de la Normandie. 49e année. Caen, 1883, in-8°.

43. — p. 341-372: *Les Normands, la Chicane et la Potence d'après les dictons populaires.*

Cf. le n° 42.

Bulletin Monumental, t. XLIX, 1883. Paris et Tours, in-8°.

44. — p. 715-744: *Excursion de la Société française d'Archéologie à l'île de Jersey.*

Cf. le n° 55.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 7e vol. Caen, 1883-1886, in-8°.

45. — p. 1-31: Procès-verbaux des séances du 11 novembre 1881 au 5 juillet 1882.

46. — p. 123-143: Procès-verbaux des séances du 10 novembre 1882 au 13 juillet 1883.

47. — p. 193-211, 213-227 : Procès-verbaux des séances du 9 novembre 1883 au 8 mai 1885.

48. — p. 27 : Communication (séance du 9 juin 1882) sur les sept merveilles du monde au moyen âge.

49. — p. 31 : Communication (séance du 5 juillet 1882) sur la céramique espagnole.

50. — p. 33-76 : *Les instruments de musique au quatorzième siècle d'après Guillaume de Machaut.*

Cf. le n° 34.

51. — p. 145-174, 177-178 : Inauguration de la statue d'Auber. [*Tirage à part.*]

52. — p. 261-277 : Procès-verbaux des séances du 13 novembre 1885 au 14 mai 1886.

53. — p. 277 : Communication (séance du 14 mai 1886) sur les vêtements liturgiques conservés à Saint-Étienne de Chinon, à Saint-Rambert et à la cathédrale de Bayeux.

1884

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1884. Caen, in-8°.

54. — p. 575-580 : *Choses d'Espagne. Celui qui tua les Commandeurs. Chronique mise en rimes.* [*Tirage à part.*]

Bulletin Monumental, t. L, 1884. Paris et Tours, in-8°.

55. — p. 5-33 ; 177-214 ; 297-317 : *Excursion de la Société française d'Archéologie à l'île de Jersey.* (En collaboration avec A. de Marsy) (1). [*Tirage à part.*]

Cf. le n° 44.

(1) La même étude a paru dans le *Congrès archéologique de France, L° session (Caen, 1883),* Caen, Le Blanc-Hardel, 1884, in-8°, p. 410-525.



Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne du 15 au 19 avril 1884. Huitième session. Paris, Plon, 1884, gr. in-8°.

56. — p. 287-298 : *La sigillographie pittoresque. Le sceau de Loja et les sceaux topographiques.*

Cf. le n° 57.

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, t. V, 1884, p. 244 et suiv., et t. VI, 1885, p. 21 et suiv. (2 fig.) :

57. — *Le sceau de Loja et la sigillographie pittoresque principalement en Espagne.* [*Tirage à part.*]

Cf, le n° 56.

Revue des Questions historiques, t. XXXVIII, 1885. — *Bulletin bibliographique :*

57 *bis.* — p. 319-320 : *Compte-rendu de :* J. Ledeuil : *Notice sur Semur-en-Auxois.* Semur et Paris, 1884, in-8°.

1885

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XIII, Caen, 1885, in-8°.

58. — p. 2 : Lecture faite à la séance publique du 23 novembre 1882 sur les *Caravanes d'un professeur normand au XVI*e *siècle.*

59. — p. 80 : Communications (séance du 21 mai 1883) sur les médailles de vétérance, — les sceaux à type topographique, — la famille de Cromwell.

60. — p. 235 : Communication (séance du 4 janvier 1884) sur la confrérie des *Charitables* de Béthune.

61. — p. 240 : Communication (séance du 2 mai 1884) sur la *Chronique du Bec.*

62. — p. 241-242 : Communication (séance du 6 juin 1884) sur les sceaux à type topographique.

63. — p. 245 : Communication (séance du 7 novembre 1884) sur l'origine du nom du département du Calvados.

64. — p. 354 : Lecture faite à la séance publique du 27 novembre 1884 sur *Michel de Saint-Martin, recteur de l'Université de Caen et mandarin de Siam.*

65. — p. 422 : Communication (séance du 5 juin 1885) sur le Musée d'antiquités de Copenhague.

Bulletin Monumental, t. LI, 1885. Caen, Le Blanc-Hardel, in-8°.

66. — p. 337-342 (1 pl. et 3 fig.) : *Compte-rendu de* P. Carel : *Étude sur l'ancienne abbaye de Fontenay, près Caen.* (Caen, 1884, broch. pet. in-8°.)

67. — p. 631-637 (2 pl. et 1 fig.) : *Compte-rendu de :* F. de Mély : *Le trésor de Chartres.* (Paris, 1886, gr. in-8°.)

68. — p. 637-639 : *Compte-rendu de :* l'abbé Dumaine : *Tinchebray et sa région...* (Paris, 1883-1885, 2 vol. gr. in-8°).

1886

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1886. Caen, in-8°.

69. — p. 183-263 : *Les restes de Christophe Colomb (D. Cristoval Colon).*

70. — p. 295-297 : *Deux sonnets : L'auberge de l'Idylle ; — A la Bretagne.*

Cf. le n° 72.

Annuaire des cinq départements de la Normandie, 52e année. Caen, 1886, in-8°.

71. — p. 359-413 (1 pl.) : *Excursions archéologiques*



dans les environs de Coutances et au Mont-Saint-Michel. Compte-rendu. [*Tirage à part.*]

1887

Congrès archéologique de France, LIII[e] session (Nantes, 1886). Caen, 1887, in-8°.

72. — p. 75-76 : *A la Bretagne.* (Sonnet lu au banquet du 4 juillet 1886.) [*Tirage à part.*]

Cf. le n° 70.

73. — p. 87-88 : Communication sur l'importance des études d'archéologie navale.

Bulletin Monumental, t. LIII, 1887. Caen, in-8°.

74. — p. 586-587 : *Compte-rendu de :* E. Jeannez : *Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église abbatiale de la Bénisson-Dieu-en-Roannais.* (Montbrison, 1887, broch. in-4°.)

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1887-1888. Caen, in-8°.

75. — p. 220-221 : *Deux sonnets : A Laprade ; — A F. de Mély.*

1888

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIV. Caen, 1888, in-8°.

76. — p. 372 : Communication (séance du 4 septembre 1887) sur la *Liste des manuscrits de la Collection Mancel à l'Hôtel de Ville de Caen.* (Mâcon, 1887, in-8°.)

77. — p. 373 : Communication sur les devises rimées inscrites sur les sceaux.



Bulletin Monumental, t. LIV, 1888. Caen, in-8°.

77. — p. 98-104 (4 pl.) : *Compte-rendu du Congrès archéologique de France, LIII° session (Nantes)*. Caen, 1887, in-8°.

78. — p. 326-328 : *Compte-rendu de :* A. de Rochemonteix : *La maison de Graule*. Paris, 1888, in-8°.

Congrès archéologique de France, LIV° session (Soissons, Laon, 1887). Caen, 1888, in-8°.

79. — p. 64-65 : *Sonnet : L'église romane.*

1889

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, T. XXX, 1889. Amiens, in-8°.

80. — p. 36-37 : Toast prononcé le 10 juin 1886 au banquet du Congrès historique et archéologique tenu à Amiens par la Société des Antiquaires de Picardie, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.

81. — p. 41 : Communication sur l'Exposition typographique organisée, en 1880, à Caen, à l'occasion du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans cette ville.

82. — p. 57-63 : Discours prononcé, le 8 juin 1886, à la séance d'ouverture du Congrès.

83. — p. 207-243 : *Proverbes normands.* [Conférence faite le 9 juin 1886.]

Congrès archéologique de France, LV° session (Dax et Bayonne, 1888). Caen, 1889, in-8°.

84. — p. 339-353 : *Notes sur la sigillographie du sud-ouest de la France.* [*Tirage à part.*]



1890

Mémoires de l'Académie... de Caen. 1890, Caen, in-8°.

85. — p. 323 : *Logis abandonné* [Sonnet].

---

*Congrès archéologique de France, LVI*e *session (Évreux, 1889).* Caen, 1890, in-8°.

86. — p. 35-40 : *Visite à la cathédrale et au palais épiscopal d'Évreux.*

87. — p. 44-56 : *Excursion au Château-Gaillard, aux Andelys et à Louviers.*

88. — p. 62-63 : *Visite à l'église Saint-Taurin d'Évreux.*

89. — p. 64-73 : *Visite au beffroi et au musée d'Évreux.*

90. — p. 85-86 : *Logis normand* [Sonnet].

91. — p. 89-94 (1 pl.) : *Excursion à Conches.*

92. — p. 99-121 (3 pl.) : *Excursion à Brionne, au Bec-Hellouin et à Beaumont-le-Roger.*

93. — p. 128-132 (1 pl.) : *Excursion à Verneuil.*

94. — p. 133-136 : *Visite de Dreux et du château d'Anet.*

Bulletin Monumental, t. LVI, 1890. Caen, in-8°.

95. — p. 65-82 (4 pl. et 3 fig.) : *Les sceaux. A propos d'une publication récente* [Lecoy de La Marche : *Les sceaux.* Paris, 1889, in-8°]. [*Tirage à part.*]

96. — p. 137-152 : *L'exposition rétrospective forézienne.* [*Tirage à part.*]

97. — p. 434-445 : *L'enseignement de l'archéologie préhistorique en Portugal en 1890.* [*Tirage à part.*]

98. — p. 536-538 : *Compte-rendu de :* A. Planté : *Une*

grande baronnie de Béarn du XIIIe au XVIIIe siècle [la baronnie de Gayrosse]. Pau, 1891, gr. in-8°.

1891

Mémoires de l'Académie... de Caen. 1891, Caen, in-8°.

99. — p. 281-288 : *Alexandre de Bernay* (poème). [*Tirage à part.*]

Revue catholique de Normandie, 1re année. Caen et Évreux, 1891, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

100. — p. 92-96 : William Henry Hurlbert : *Voyage en France d'un démocrate américain pendant l'année du centenaire* (Paris, 1890, gr. in-12). — *Notes pour servir à l'histoire de Saint-Lo et de ses environs. Les villages de Saint-Lo* (Saint-Lo, 1891, broch. in-8°). — Amédée Mériel : *Histoire de Falaise. Guide Falaisien* (Bellême, 1890, in-12). — Lambert : *Alexandre de Bernay, poète du XIIe siècle* (Bernay, 1891, in-16). — T. Raulin : *Les derniers malades de la léproserie de Notre-Dame-de-Beaulieu ou Grande Maladrerie de Caen aux XVIe et XVIIe siècles* (Caen, 1891, in-8°).

101. — p. 183-188 : G. Le Vavasseur : *Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie...* (Alençon, 1894, in-8°). — E. de Beaurepaire : *Journal des choses mémorables arrivées à Caen* (Caen, 1890, in-8°). — A. de Blangy : *Maison de Malherbe à Caen* (Caen, 1891, in-4°). — Louis Duval : *Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Sées au XVIIIe siècle* (Caen, 1890, in-8°). — *Bulletin de l'Association pomologique de l'Ouest*, t. VIII (Rennes, 1891, in-8°).

102. — p. 297-299 : *Congrès archéologique de France, LVIe session. Séances générales tenues à Évreux, Le Bec-*



Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, en 1889, par la Société française d'Archéologie (Paris-Caen, 1890, in-8°).

Cf. le n° 121.

103. — p. 491-495 : Abbé P.-D. Bernier : *De mente humana apud Joannem Baptistam Du Hamel...* (Caen, 1891, in-8°) ; — *Essai sur le Tiers-État rural ou les paysans de Basse-Normandie au XVIIIe siècle* (Paris et Lyon, 1890, in-8°).

104. — p. 585-587 : A. Gasté : *Bossuet. Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de Monsieur Vincent de Paul (1702)* (Paris, 1892, in-12).

Congrès archéologique de France, LVIIe session (Brive, 1890). Caen, 1891, in-8°.

105. — p. 75 : *Rapport sommaire sur l'exposition retrospective de Roanne.*

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XV. Caen, 1891, in-8°.

106. — p. 71-77 : *A travers le vieux Caen* [poème lu à la séance publique du 15 décembre 1887].

Cf. le n° 215.

107. — p. 83 : Communication (séance du 3 février 1888) sur les caractères de la législation saxonne.

108. — p. 86 : Communication (séance du 1er juin 1888) sur les sceaux représentant le meurtre de saint Thomas Becket.

109. — p. 88 : Communication (séance du 6 juillet 1888) sur les *blondes* de Caen.

110. — p. 89 : Communication (séance du 3 août 1888) sur les souvenirs d'un ouvrier de l'imprimerie Poisson [de 1753 à 1783].

111. — p. 90 : Communication (séance du 16 novembre 1888) sur certains livres rares des XVIe et XVIIe siècles.

112. — p. 240-241 : Communication (séance du 4 janvier 1889) sur un Michel Cabieu breton, à Saint-Gildas-de-Rhuys. ,

113. — p. 391-393 : *Sonnets à mes amis* [lus à la séance publique du 19 décembre 1889].

114. — p. 393-394 : *Le « livre de raison »*. [vers].

115. — p. 394-396 : *Une déception* [vers].

116. — p. 403-404 : Communication (séance du 4 juillet 1890) sur certains pélerinages et les frais auxquel ils entraînaient.

117. — p. 404 : Communication (séance du 1er août 1890) sur l'histoire du prieuré de Saint-Hymer (1).

118. — p. 405 : Communication (séance du 7 novembre 1890) sur l'édition du cartulaire de la Trappe de Mortagne.

119. — p. 444 : Lecture faite à la séance publique du 4 décembre 1890 sur *Le tabac et les poètes normands du XVIIe siècle.*

120. — p. 521 : Communication (séance du 1er mai 1891) sur les abjurations catholiques enregistrées à Jersey de 1685 à 1715.

Bulletin Monumental, t. LVII, 1891-1892. Caen, in-8°.

121. — p. 107-110 (1 pl.) : *Compte-rendu* du *Congrès archéologique de France, LVIe session (Évreux, le Bec-Hellouin et Montfort-l'Amaury).* Caen, 1890, in-8°.

Cf. le n° 102.

(1) Cf. *Bull. Soc. Antiq. de Normandie*, t. XXVII, p. 245, note 1.



122. — p. 409-412 : *Compte-rendu* de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie, 58e année.* Caen, 1892, in-8°).

123. — p. 566-568 (2 pl.) : *Compte-rendu de* Jules Roger : *Brécy, arrondissement de Caen (Calvados). Notes sur cette commune au XIXe siècle* (Paris, 1892, broch. in-8°).

124. — p. 577 : *Compte-rendu de :* F. Chaillon : *La cloche-sonnette gallo-romaine de Cléons* (Nantes, 1892, broch. in-8°).

125. — p. 577-578 : *Compte-rendu de :* E. Rupin : *Durand, abbé de Moissac...* (Paris, 1892, broch. in-4°).

1892

Mémoires de l'Académie... de Caen. Caen, 1892, in-8°.

126. — p. 99-140 : *Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découverte du Nouveau Monde.* [*Tirage à part.*]

Annuaire du département de la Manche, 64e année, 1892, Saint-Lo, Le Tual, in-8°.

127. — p. 28-37 : *Notes sur la paroisse d'Agon.*

Cf. le n° 138.

Quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde. Comité départemental du Calvados. Caen, 20 août 1892. Caen, imp. Valin, in-8°, VIII-103 p.

128. — p. 47-87 : *Gonzalve de Cordoue et Christophe Colomb d'après un drame espagnol* [l'*Isabel la Catolica*, drame historique en vers, en trois parties et six journées, de D. Tomas Rodriguez Rubi]. [*Tirage à part.*]

Revue catholique de Normandie, 2e année, 1892-1893. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

129. — p. 121-125. — *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, t. X (Saint-Lo, 1892, in-8°).

130. — p. 237-239 : Abbé A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques (Aveyron)* (Mâcon, 1892, in-8°). — Tony Genty : *L'enlèvement des tribunes de l'église Saint-Pierre de Caen* (Caen, 1892, broch. in-8°).

131. — p. 339-344 : *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Société historique de Compiègne* (Compiègne, 1892, broch. in-8°). — *Quatrième centenaire de la découverte du Nouveau Monde. Comité départemental du Calvados* (Caen, 1892, in-8°). — Abbé J.-L. Adam : *Chapelle de Notre-Dame de la Victoire sise en la paroisse d'Alleaume (Valognes)* (Valognes, 1891, in-8°).)

132. — p. 455-457 : J. Angot des Rotours : *La morale du cœur* (Paris, 1893, in-8°).

133. — p. 566-569 : Marius Sepet : *La chute de l'ancienne France. Les débuts de la Révolution* (Paris, 1893, in-12).

134. — p. 685-688 : Ch. de Beaurepaire : *Un procés criminel à la haute justice de l'abbaye de Montivilliers* (Rouen, 1893, in-8°). — Dr Mordtmann : *Esquisse topographique de Constantinople* (Lille, 1892, in-4°).

1893

Journal de Caen, 8 juin 1893, p. 2, col. 4-5.
Moniteur du Calvados, 7 juin 1893, p. 2, col. 4 :

135. — Allocution prononcée le 7 juin 1893 sur la tombe du lieutenant Gabriel Lamay, au nom de l'Association amicale des Anciens Élèves du Lycée de Caen.



Journal de Caen, 27 août 1893, p. 2, col. 4;
Moniteur du Calvados, 29 août 1893, p. 2, col. 6:

136. — Allocution prononcée le 24 août 1893 aux obsèques de M. François-Éléonor Goupil, maire de Beuvron-en-Auge, au nom de l'Association amicale des Anciens Élèves du Lycée de Caen.

Congrès archéologique de France, LXIIIe session (Morlaix et Brest, 1891). Caen, 1893, in-8°.

137. — p. 264-283 (1 pl.): *Notes sur quelques Temples de Basse-Normandie.* [*Tirage à part.*]

Annuaire du département de la Manche, 65e année, 1893. Saint-Lo, in-8°.

138. — p. 27-30: *Notes sur la paroisse d'Agon* (suite et fin).

Cf. le n° 127.

Bulletin Monumental, t. LVIII, 1893. Caen, in-8°.

139. — p. 76-80: *Chronique. Comment ont disparu jadis certaines pierres tombales.*

140. — p. 170-179: *Chronique. Un directeur des constructions royales à la Renaissance (François de Pontbriand).*

141. — p. 180-183: *Chronique. Ce qui reste de la cathédrale de Coutances du XIe siècle.*

142. — p. 296-298: *Notes et documents sur les évêques de Coutances et d'Avranches publiés par M. L. Delisle* [dans l'*Annuaire de la Manche* de 1893].

143. — p. 299-303: *Compte-rendu de:* A. de Marsy: *L'abbé Lebeuf et la Normandie* (Caen, 1893, broch. in-8°).

144. — p. 349-384 : *Les expositions rétrospectives de Londres.* [*Tirage à part.*]

145. — p. 405-406 : *Compte-rendu de :* A. de Loë et P. Saintenoy : *Le Sènéca-Berg de Borght-lez-Vilvorde (Brabant)* (Bruxelles, 1893, broch. in-8°).

Cf. le n° 149.

146. — p. 545-556 : Allocution inaugurale de la Ire Session des Assises de Caumont.

Cf. le n° 256.

147. — p. 557-559 : Analyse du rapport sur l'état moral et les progrès de l'instruction publique présenté aux Assises de Caumont.

Cf. le n° 257.

Revue catholique de Normandie, 3e année, 1893-1894, Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

148. — p. 108-113 : Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps : *L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans* (Paris, 1892, in-8°). — Dr Louïse : *Organisation et fonctionnement des laiteries coopératives au Danemarck* (Paris, extr. du *Bull. du Ministère de l'Agriculture*, 1893, in-8°).

---

149. — p. 326-331 : *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 60e année, 1893 (Caen, in-8°). — A. de Loë et P. Saintenoy : *La Sénéca-Berg de Borght-lez-Vilvorde (Brabant)* (Bruxelles, 1893, broch. in-8°).

Cf. le n° 145.

150. — p. 415-419 : *Lettre de Mgr l'évêque de Bayeux et Lisieux sur l'enseignement de la philosophie* (Bayeux, 1893, broch. in-8°).

151. — p. 529-532 : A. Gasté : *Bossuet en Normandie* (Caen, 1893, broch. in-8°).



152. — p. 640-645 : C. F. Duro : *La Tapiceria de Bayeux en que estan disenadas naves del siglo XI* (Madrid, 1894, broch. in-8°).

Cf. le n° 154.

1894

Mémoires de l'Académie... de Caen. 1894, Caen, in-8°.

153. — p. 254-255 : *La Ballade des chats.*

Cf. les nos 173 et 207.

Bulletin Monumental, t. LIX, 1894. Caen, in-8°.

154. — p. 117-123 : *Compte-rendu de :* C. F. Duro : *La Tapiceria de Bayeux en que estan disenadas naves del siglo XI* (Madrid, 1894, broch. in-8°).

Cf. le n° 152.

155. — p. 210-216 (3 pl. et 1 fig.) : *Compte-rendu du Congrès archéologique de France. LVIIIe session (Dôle, Salins, Besançon, Montbéliard. Excursion en Suisse)* (Caen, 1893, in-8°).

156. — p. 301-302 : *Compte-rendu de :* H. Sauvaire et J. de Rey-Pailhade : *Sur une mère d'astrolabe arabe du XIIIe siècle...* (Paris, 1893, in-8°).

157. — p. 523-532 : *Le Congrès d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques de Seraïevo (Bosnie) (4 août 1894).* [Traduction et analyse d'un article publié par M. R. Munro dans le *Times* du 8 octobre 1894.] [*Tirage à part.*]

Annuaire du département de la Manche, 66e année, 1894. Saint-Lo, in-8°.

158. — p. 38-45 : *Les laiteries coopératives.*





Association française pour l'avancement des sciences, 23e session. Août 1894. Caen et Calvados. Caen, Ch. Valin, 1894, in-8°, xxx-646 p.

159. — p. 585-602 : *V. Les Sociétés savantes du Calvados.*

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, t. IX, 3e cahier. Caen, Valin, 1894, in-8°.

160. — p. 162 : Communication (séance du 9 février 1894) sur les monuments de la Renaissance à Caen.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XVI. Caen, 1894, in-8°.

161. — p. 130-136 : *Alexandre de Bernay* [poème lu à la séance publique du 10 décembre 1891].

162. — p. 142 : Communication (séance du 4 mars 1892) sur les bijoux découverts dans les sépultures mérovingiennes.

163. — p. 143 : Communications (séance du 1er avril 1892) sur le patriotisme normand au XVe siècle ; — sur un jugement arbitral rendu en 1604 entre les Carmes de Caen et les échevins de la ville, intéressant la confrérie de la Passion établie chez les Carmes de Caen.

164. — p. 152 : Communication (séance du 2 décembre 1892) sur une ancre ancienne attribuée à l'une des caravelles de Christophe Colomb.

165. — p. 502-509 : *Le tombeau d'Alain Chartier à Avignon.*

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Le Cavelier, de Caen. Première partie. Caen, Adeline, 1894, in-12.

166. — p. 1-10 : *Alphonse Le Cavelier, bibliophile caennais, 1802-1872.* [*Tirage à part.*]



Revue catholique de Normandie, 4e année, 1894-1895. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique:*

167. — p. 116-121 : L. Régnier : *Monographie de l'église de Nonancourt (Eure) et de ses vitraux* (Mesnil-sur-l'Estrée, 1894, broch. in-8°). — Tony Genty : *Notes sur Darès le Phrygien et sa traduction, par Charles de Bourgueville, sr de Bras* (Caen, 1893, pet. in-4°), et réimpression photogravée de *L'histoire véritable de la Guerre des Grecs et des Troyens.*

168. — p. 214-218 : A. Martin : *Histoire de Fécamp illustrée* (Fécamp, 1893-1894, 2 vol. in-8°). — Du Boscq de Beaumont : *Un peintre bayeusain au XVIIIe siècle. Joachim Rupalley* (Bayeux, 1894, broch. in-8°).

169. — p. 315-318 : Marius Sepet : *Napoléon. Son caractère, son génie, son rôle historique* (Paris, s. d., in-8°). — Chanoine Porée : *L'église abbatiale du Bec d'après deux documents inédits du XVIIe siècle* (Évreux, 1894, broch. in-8°).

170. — p. 423-429 : *Mémoires de l'Académie... de Caen, 1893-1894* (Caen, 1894, in-8°). — F. Clérembray : *Le comté d'Eu au moment de la convention des États Généraux de 1789* (Rouen, 1894, broch. in-8°). — E. Le Corbeiller : *L'origine de la Malaguette et les Dieppois* (Paris, 1893, broch. in-8°).

171. — p. 506-510 : O. de Poli : *Les défenseurs du Mont-Saint-Michel (1417-1450)* (Paris, 1895, in-8°).

172. — p. 631-633 : A. Gasté : *Les Tapisseries des Ursulines de Caen* (Caen, 1895, broch. in-8°).

Comte de Marsy : *Mélanges, 1893-1894*. Compiègne, imp. Henry Lefebvre [1894], in-12, XI-133 p.

173. — p. IX-XI : *La Ballade des Chats.*

Cf. les nos 153 et 207.



Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 23e session, Caen, 1894. Paris, 1894-1895, 2 vol. in-8°.

174. — t. I, p. 279-280 : *Un traité sur le cidre imprimé au XVIe siècle.*

Cf. le n° 175.

---

175. — *Traité du Vin et du Sidre (De Vino et Pomaceo), par Julien Le Paulmier, traduit en français par Jacques de Cahaignes. Réimprimé avec une Introduction* par Émile Travers. Rouen, Société des Bibliophiles normands, 55 et 55 *bis*, 1894-1896, 2 vol. pet. in-4°.

[Le premier volume est la réimpression du Traité; le second (160 p.) est l'Introduction.]

1895

Annuaire du département de la Manche, 67e année, 1895. Saint-Lo, in-8°.

176. — p. 30-46 : *Les premiers imprimeurs de Saint-Lo.*

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1895. Caen, in-8°.

177. — p. 323-336 : *Philippe Le Cat ou le Cotention en 1429.* [Tirage à part en édition de luxe avec un sonnet liminaire.]

Bulletin Monumental, t. LX, 1895. Caen, in-8°.

178. — p. 259-261 : *Chronique. La flore des vieux châteaux.*

179. — p. 357-362 : *Chronique. Le Musée archéologique national de Madrid; sa réouverture et ses nouvelles acquisitions.*

180. — p. 367-368 : *Compte-rendu des : Proceedings of*



the Cambridge Antiquarian Society..., n° xxxvi (Cambridge, 1895, in-8°).

181. — p. 445-488 (2 pl. et 1 fig.): *Cinquantenaire de la Société archéologique et historique du Limousin.* [*Tirage à part.*]

Moniteur du Calvados, 21 mars 1895.

182. — p. 2, col. 4: *Nécrologie* [M. S.-J. Boulatignier].

Congrès archéologique de France, LXe session (Abbeville, 1893). Caen, 1895, in-8°.

183. — p. 101 : Le départ des Normands de Saint-Valery pour la conquête de l'Angleterre.

184. — p. 110: Sur l'armement des différents navires au XVe siècle et sur la vie que l'on menait sur mer à la veille de la découverte de l'Amérique.

La Normandie monumentale et pittoresque. Édifices publics, églises, châteaux, manoirs, etc. Calvados, Première partie. Le Havre, Lemale et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1895, in-fol.

185. — p. 77-90: *L'ancien Hôtel d'Escoville, à Caen.*

186. — p. 92-102: *L'ancien Hôtel des Monnaies, à Caen.*

187. — p. 103-114: *Le manior des Gens d'armes, à Caen.*

188. — p. 165-172: *Le château de Lion-sur-Mer.*

La Normandie monumentale et pittoresque. Édifices publics, églises, châteaux, manoirs, etc. Calvados, Deuxième partie. Le Havre, Lemale et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1895, in-fol.

189. — p. 159-168: *L'église de Saint-Pierre-sur-Dive.*

Revue catholique de Normandie, 5e année, 1895-1896. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique:*

190. — p. 89-90: de Baye: *Une châsse de la cathédrale d'Astorga, province de Léon (Espagne)* (Paris, 1894, broch. in-8°). — A. Gasté: *Le calice dit de Bossuet au Plessis-Grimoult* (Le Havre, 1895, broch. in-8°).

191. — p. 200-206: A. Claudin: *Un écrivain saintongeais inconnu. Mathurin Alamande...* (Paris, 1895, broch. in-8°). — *Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 23e session (Caen, 1894)* (Paris, 1894-1895, 2 vol. in-8°).

192. — p. 307-314: P. de Longuemare: *Le théâtre à Caen (1628-1830)* (Paris, 1895, in-8°).

193. — p. 511-517: Marius Sepet: *La chute de l'ancienne France. La Fédération* (Paris, 1896, in-12).

194. — p. 606-611: P. Le Cacheux: *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances*, t. I (Paris, 1895, in-8°). — L. Coutil: *Dictionnaire paléoethnologique du Calvados* (Louviers, 1895, broch. in-8°). — Abbé Bourrienne: *Malherbe. Points obscurs et nouveaux de sa vie normande* (Paris, 1895, in-8°).

1896

Annuaire du département de la Manche, 68e année, 1896. Saint-Lo, in-8°.

195. — p. 25-32: *Fondation du Collège d'Harcourt par un archidiacre et un évêque de Coutances* [d'après l'abbé Bouquet: *L'ancien Collège d'Harcourt et le Lycée Saint-Louis...* Paris, 1891, in-8°].

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1896. Caen, in-8°.

196. — p. 346: *En Bretagne* [Sonnet].



197. — p. 347-348 : *La ronde des pantins* (1).

Cf. le n° 208.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XVII. Caen, 1896, in-8°.

198. — p. 2 : Lecture faite à la séance publique du 7 décembre 1892 sur *La vie à bord des caravelles de Christophe Colomb.*

199. — p. 53 : Communication (séance du 3 février 1893) sur les hivers rigoureux en Normandie.

200. — p. 62 : Communication (séance du 2 juin 1893) sur un mémoire du chanoine Pigeon relatif à la cathédrale de Coutances.

201. — p. 63 : Communication (séance du 3 novembre 1893) sur une plaque commémorative de la construction de l'église abbatiale de Notre-Dame du Val.

202. — p. 64 : Communication sur la garnison de Caen au XVe siècle.

203. — p. 198 : Communication (séance du 3 mars 1894) sur le lieu de sépulture d'Alain Chartier.

Cf. le n° 165.

204. — p. 205 : Communication (séance du 8 juillet 1894) sur deux panneaux en bois peint de la fin du XVIe siècle de la collection du Dr Vigot.

205. — p. 210 : Communication (séance du 2 novembre 1894) sur le médecin normand Le Paulmier.

206. — p. 211 : Communication (7 décembre 1894) sur *Andreas Gutterius Cerasianus*, commentateur du Doctrinal de Guillaume Le Moine de Villedieu.

(1) Il y a eu de ces vers une édition à part avec musique de G. Auvray.

207. — p. 377-378 : *La ballade des chats* [vers lus à la séance publique du 13 décembre 1894].

Cf. les nos 153 et 173.

208. — p. 379-380 : *La ronde des pantins* [*idem*].

Cf. le no 197.

Bulletin Monumental, t. LXI, 1896. Caen, in-8°.

208. — p. 82-85 : *Congrès archéologique de France. LXe session (Abbeville)*. Caen, 1895, in-8°.

209. — p. 121-164 (7pl. et 22 fig.) : *Le « Caen illustré » de M. Eugène de Beaurepaire.* [*Tirage à part.*]

Cf. le no 217.

210. — p. 171-174 : « *Testudo* », *voûte.*

211. — p. 274-276 : *Compte-rendu de* : A. de Marsy : *Les plaques de foyer* (Caen, 1894, broch. in-8°) *et de :* L. Maxe-Werly : *L'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance* (Paris, 1896, broch. gr. in-8°).

212. — p. 325-326 : *La maison de la reine Bérengère* [Sonnet].

213. — p. 507-514 (3 fig.) : *Compte-rendu du t. XVII du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* (Caen, 1896, in-8°).

Cf. le no 221.

Congrès archéologique de France, LXIe session (1894, Saintes et La Rochelle). Caen, 1896, in-8°.

214. — p. 117-118 : Communication sur les passages de « la Muse normande », de David Ferrand, où il est question de la prise de La Rochelle.

Études Caennaises. Promenades et souvenirs. Extrait du « Bulletin » de la Société caennaise de photographie. Caen, Adeline. Première série, 1896, in-8°.



215. — p. 1-10 (2 planches, dont une représentant le Pont-Saint-Pierre en 1855, d'après le tableau de V. Tesnières). *A travers le vieux Caen. La foire Mirelourette* [poème avec notes].

Cf. le n° 106.

216. — p. 81-88 (2 pl.) : *Statues et bustes des collections publiques de la ville de Caen.*

Revue catholique de Normandie, 6e année, 1896-1897. Évreux, in-8°.

217. — p. 159-168 ; 247-260 : *Le « Caen illustré » de M. Eugène de Beaurepaire.*

Cf. le n° 209.

218. — p. 178-179 : *Nécrologie. M. G. Le Vavasseur.*

1897

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 10e volume, 1er cahier. Caen, Ch. Valin, 1897, in-8°.

219. — p. 34 : Communication (séance du 8 mai 1896) sur le *Sposalizio* du Musée de Caen.

Moniteur du Calvados, 5 octobre 1897.

220. — p. 2, col. 5 : Allocution prononcée aux obsèques de M. Ch. Girault, prafesseur honoraire à la Faculté des Sciences de Caen.

Revue catholique de Normandie, 7e année, 1897-1898. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

221. — p. 92-96 : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII, 1893, 1894, 1895.

Cf. le n° 213.

222. — p. 341-344 : Abbé Gillot : *Le règne de la foi dans*

les Gaules ou Elvina Munroë, la Vierge d'Armorique (Paris, 1897, in-8°) .

Annuaire du département de la Manche, 70e année, 1898. Saint-Lo, in-8°.

223. — p. 33-38: *Darier, terme du patois normand.* [*Tirage à part.*]

1898

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XVIII. Caen, 1898. Caen, in-8°.

224. — p. 99: Communication (séance du 6 novembre 1896) sur le sens du mot « testudo » au moyen âge.

Cf. le n° 210.

225. — p. 99-101: Vœu relatif à la cession de toute l'église de la Trinité de Caen à la paroisse Saint-Gilles.

226. — p. 150: L'archéologie au théâtre, lecture faite à la séance publique du 17 décembre 1896.

227. — p. 394-395: Communication sur les « devises » et « cris » de quelques grandes familles anglaises.

227 *bis.* — p. 451-452: Communication (séance du 4 février 1898) sur le sens du mot normand « darier ».

Cf. le n° 223.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 10e volume, 2e cahier. Caen, 1898, in-8°.

228. — p. 163: Communication (séance du 12 février 1897) sur le moine russe Alimpius (XIe siècle), peintre.

229. — p. 165: Communication sur le nom de Pierre-Aimé Lair à donner à une rue de la ville de Caen.

Bulletin Monumental, t. LXIII, 1898. Caen, in-8°.

230. — p. 291-295 (5 pl. et 4 fig.): *Compte-rendu du Congrès archéologique de France, LXIII*e *session (Morlaix et Brest)* (Caen, 1898, in-8°).

231. — p. 401-402: Compte-rendu de: *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie publiés par la Commission impériale archéologique* (21e livraison. Saint-Pétersbourg, 1897, in-4°).

232. — p. 403-406: Compte-rendu du: *Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1895* (Saint-Pétersbourg, 1897, in-4°).

233. — p. 407-408: *Épitaphes d'hôteliers et enseignes d'auberges à Étampes.* [*Tirage à part.*]

---

*Congrès archéologique de France. LXIII*e *session (Morlaix et Brest, 1896)*. Caen, 1898, in-8°.

234. — p. 50: Communication sur les cryptes qui se trouvent près d'anciennes fontaines et qui sont sans doute le tombeau d'un saint.

235. — p. 84: *En Bretagne* [sonnet lu au banquet du 7 juin 1896].

236. — p. 105: Communication sur les sceaux au type topographique et naval.

Moniteur du Calvados, 14 et 15 septembre 1898.

237. — p. 3: *Les femmes dans l'Ordre de la Jarretière* (1).

(1) Cette même étude a paru en une brochure in-8° de 12 p. imprimée, s. d., à Vannes, chez Lafolye, et sans doute extraite d'une revue bretonne que nous n'avons pas su déterminer.

Quatrième Centenaire de la découverte de la route maritime de l'Inde. Comité départemental du Calvados (Caen, 17 mai 1898). Caen, impr. Valin, 1898, pet. in-8°).

238. — p. 89-103 : *Fernand Lopez de Castanheda, premier historien des Indes, et son traducteur français (1553).*

Revue catholique de Normandie, 8e année, 1898-1899. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

239. — p. 96-99 : J. Angot des Rotours : *Aube de siècle* (Paris, 1898, in-8°).

240. — p. 382-395 : *L'Histoire chronologique des évêques d'Avranches de Julien Nicole* [à propos de la réédition donnée par Ch.-A. de Beaurepaire au tome IV des *Mélanges* de la *Société de l'Histoire de Normandie* (Rouen, 1898, p. 1-109].

Cf. le n° 242.

241. — p. 552-557 : *Rectification à la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole.*

Cf. le n° 268.

1899

Annuaire du département de la Manche, 71e année, 1899. Saint-Lo, in-8°.

242. — p. 35-46 : *Histoire chronologique des évêques d'Avranches, de Julien Nicole.*

Cf. le n° 240.

Moniteur du Calvados, 9 juin 1899.

243. — p. 2, col. 1 : *Nécrologie* [M. Eugène de Beaurepaire]. [Non signé.]



Moniteur du Calvados, 2 décembre 1899.

243. — p. 2-3 : *Bibliographie :* Jules Delafosse : *Figures contemporaines*. Paris, 1899, gr. in-12.

La Normandie monumentale et pittoresque. Manche. Première partie. Le Havre, Le Male et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1899, in-fol.

244. — p. 153-158 : *L'abbaye de Hambye.*

245. — p. 191-193 : *Le château de La Haye-du-Puits.*

246. — p. 247-250 : *Le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte.*

247. — p. 264-265 : *La bastille de Beuzeville.*

248. — p. 299 : *La grande cheminée de Quinéville.*

249. — p. 304-307 : *L'église et la fontaine de Saint-Marcouf.*

250. — p. 308-309 : *Le château de Fontenay.*

251. — p. 325-328 : *L'église et le château de Bricquebec.*

252. — p. 331-332 : *L'église de Barneville.*

253. — p. 333-334 : *Carteret.*

254. — p. 335-336 : *L'église de Port-Bail.*

La Normandie monumentale et pittoresque. Manche. Deuxième partie. Le Havre, Le Male et Cie, imprimeurs-éditeurs, 1899, in-folio.

255. — p. 221-222 : *Le château de Vassy, à Brecey.*

Assises de Caumont, 1re session quinquennale tenue à Caen les 28, 29 et 30 décembre 1893. Procès-verbaux et rapports. Caen, Delesques, 1899, in-8°, XXIII-526 p.

256. — p. IX-XXI : *Allocution prononcée par M. Émile Travers à la première séance des Assisses.*

Cf. le n° 146.

257. — p. xxi-xxiii : Résumé du rapport sur l'état moral et les progrès de l'instruction primaire dans la région, présenté par M. É. Travers.

Cf. le n° 147.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XX. Caen, 1899, in-8°.

258. — p. 3 : Communication (séance du 3 août 1898) sur le jeu de paume du « Grand Roch » à Caen.

1900

Revue catholique de Normandie, 9e année, 1899-1900. Évreux, in-8°. — *Bulletin bibliographique :*

259. — p. 464-467 : Marius Sepet : *Saint-Gildas-de-Ruis* (Paris, 1900, in-18).

Bulletin Monumental, t. LXIV, 1899-1900. Caen, in-8°.

260. — p. 63-69 : *La section d'art chrétien, d'archéologie et d'épigraphie au Congrès scientifique international des Catholiques, à Fribourg (Suisse) (16-20 août 1897).*

261. — p. 166-174 : *Notes sur le village de Conques-sur-Orviel (Aude).*

262. — p. 236-240 : *Georges Sausse.* [Nécrologie.]

263. — p. 266-270 (1 pl. et 3 fig.) : *Compte-rendu de :* H. Coulon : *L'ancien hôpital Saint-Jacques-au-Bois de Cambrai* (Cambrai, 1898, in-8°).

264. — p. 270-272 : *Compte-rendu du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 52e volume.

265. — p. 458-459 : *Nécrologie. Mort du comte de Marsy.*

Cf. le n° 267.



Congrès archéologique de France, LXVe session (Bourges, 1898). Caen, 1900, in-8°.

266. — p. 114 : Observations sur les fortifications en terre élevées par les Normands.

267. — p. 312-319 : *Mort du comte de Marsy.*

Cf. le n° 265.

Annuaire du département de la Manche, 72e année, 1900. Saint-Lo, in-8°.

268. — p. 38-42 : *Rectification à la liste des évêques d'Avranches de Julien Nicole.*

Cf. le n° 241.

Moniteur du Calvados, 4 mai 1900.

269. — p. 1, col. 1 : *M. Édouard Bocher.*

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1900. Caen, in-8°.

270. — p. 338-375 : *Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.*

Cf. les n°s 273, 289.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XXI. Caen, 1900, in-8°.

271. — p. 265-301 : *Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire (Fragments).*

Cf. le n° 270.

272. — p. 359-372. — *Inauguration du buste de M. Léon Duchesne de La Sicotière, à Alençon, le 21 août 1900* (1).

Cf. le n° 270.

(1) Cf. aussi : *Revue catholique de Normandie,* 10e année, 1900-1901, p. 176-182.

1901

Annuaire du département de la Manche, 73e année, 1901, Saint-Lo, in-8°.

273. — p. 19-39 : *Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.*

Cf. le n° 270.

Moniteur du Calvados, 26-27 mai 1901.

274. — p. 2, col. 1 : *Un Caennais* [M. Jules Lair] *à l'Institut.*

Moniteur du Calvados, 11 juillet 1901.

275. — p. 2, col. 1 : Discours prononcé au nom de la Société française d'Archéologie aux obsèques de M. Georges Villers.

Moniteur du Calvados, 17 juillet 1901.

276. — p. 1, col. 1 : Fragments de l'allocution prononcée lors de l'inauguration, à Fresnay-sur-Sarthe, le 4 juillet 1901, d'une plaque en l'honneur d'Ambroise de Loré.

Cf. le n° 278.

Moniteur du Calvados, 3 octobre 1901.

277. — p. 2, col. 4 : *Nécrologie* [M. Bucaille de Littinière] [Non signé].

Revue historique et archéologique du Maine, t. L, 1901, 2e semestre. Le Mans, in-8°.

278. — p. 153-160 : *Ambroise de Loré en Basse-Normandie.* [Allocution prononcée le 4 juillet 1901, à Fresnay-sur-Sarthe, lors de l'érection d'une plaque en mémoire d'Ambroise de Loré.]



Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 10e volume, 3e cahier. Caen, 1901, in-8°.

279. — p. 395-397 : *Marchés passés avec un maître brodeur au XVIIe siècle* [à Rugles. Cf. p. 350 du même *Bulletin*].

---

280. — *Rôle du ban et de l'arrière-ban du Bailliage de Caen en 1552, publié pour la première fois avec Introduction, Notes, Additions et Corrections*. Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1901, gr. in-8°, xvij-401 p.

Bulletin Monumental, t. LXV, 1901. Caen, in-8°.

281. — p. 3-6 : *Avertissement* [signé : E. Lefèvre-Pontalis et É. Travers].

282. — p. 400-405 (3 pl.) : *Compte-rendu de :* Ch. Casati de Casatis : *Villes et châteaux de la vieille France. Duché d'Auvergne...* (Paris, 1900, in-8°).

283. — p. 478-491 : *Nécrologie : M. Eugène de Robillard de Beaurepaire.*

Congrès archéologique de France, LXVIIe session (Chartres, 1900). Caen, 1901, in-8°.

284. — p. 24 : *Nécrologie des membres de la Société française d'Archéologie décédés depuis la dernière réunion générale.*

285. — p. 39 : Note sur les sceaux d'ecclésiastiques et de femmes en Normandie.

286. — p. 42 : Vœu émis, avec M. Héron de Villefosse, et adopté par le Congrès, pour que la ville de Chartres donne aux greniers de Loëns une destination plus digne de ce monument.

1902

*Congrès archéologique de France, LXVIII*e *session (Agen et Auch, 1901).* Caen, 1902, in-8°.

287. — p. 111-112 : Communication sur les maisons de bois construites en Normandie au XVe siècle et sur les villes de Kingston et de Winchelsea, analogues aux villes neuves du midi de la France.

288. — p. 120 : *Aux Félibres*, sonnet lu au banquet du 16 juin 1901.

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1902. Caen, in-8°.

289. — p. 298-362 : *Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.* [Bibliographie.] — [*Tirage à part des nos 270 et 289, avec portrait.*]

Moniteur du Calvados, 27 mars 1902.

290. — p. 2, col. 2 : *Nécrologie : M. Armand Gasté* [Non signé].

Moniteur du Calvados, 17-18 août 1902.

291. — p. 2, col. 2 : *Nécrologie* [G. du Fresne de Beaucourt].

Moniteur du Calvados, 13 novembre 1902.

292. — p. 2, col. 3 : *La maison habitée par Malherbe à Paris.*

Moniteur du Calvados, 29 novembre 1902.

293. — p. 2, col. 3 : *Chronique littéraire :* Antonine Coullet :*Poésies d'une enfant.* Paris, A. Lemerre, 1903, pet. in-8°.



Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. XXII. Caen, 1902, in-8°.

294. — p. 1-14 ; 19-25 : *Procès-verbaux du 5 janvier 1900 au 7 décembre 1900. Extraits.*

295. — p. 23 : Communication (séance du 2 novembre 1900) sur quelques objets d'art religieux exhibés à l'Exposition universelle.

296. — p. 66-86 : *Rapport sur les travaux de l'année* [*1900*]. [*Tirage à part.*]

297. — p. 145-152 ; 154-156 ; 159-162 : *Extraits des procès-verbaux des séances du 8 janvier 1901 au 3 janvier 1902.*

298. — p. 152 : Communication (séance du 3 mai 1901) sur un arrêt du Conseil d'État (1er juillet 1726) réglementant les parcs et pècheries du bord de la mer, dans le ressort de l'Amirauté de Bayeux.

299. — p. 158 : Communication (séance du 8 novembre 1901) d'une lettre du représentant du peuple Garnier de Saintes concernant Bougon-Longrais, procureur-général-syndic du Calvados.

300. — p. 213-240 : *Rapport sur les travaux de l'année* [*1901*]. [*Tirage à part.*]

Bulletin Monumental, t. LXVI, 1902. Caen, in-8°.

301. — p. 371-387 (12 pl.) : *L'archéologie monumentale aux Salons de Paris en 1902.*

Revue catholique de Normandie, 12e année, 1902-1903. Évreux in-8°.

302. — p. 281-283 : *Notes sur Nicolas de Toulon, évêque de Coutances. 1386-1387.*

Cf. le n° 303.

1903

Annuaire du département de la Manche, 75ᵉ année, 1903. Saint-Lo, in-8°.

303. — p. 19-21 : *Notes sur Nicolas de Toulon, évêque de Coutances (1386-1387).*

Cf. le n° 302.

304. — p. 55-61 : *Hommages rendus à M. Léopold Delisle.* [Signé : Un archiviste-paléographe.]

Mémoires de l'Académie... de Caen, 1903. Caen, in-8°.

305. — V. — p. 1-57 : *Notice biographique et littéraire sur M. Armand Gasté. [Tirage à part.]*

Moniteur du Calvados, 18-19 janvier 1903.

306. — p. 2, col. 3 : *Nécrologie* [M. Hoffmann]. [*Non signé.*]

Bulletin critique, 2ᵉ série, t. IX, 15 août 1903.

307. — p. 430 : *Compte-rendu de :* P. de Longuemare : *Une famille d'auteurs aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Les Sainte-Marthe* (Paris, 1902, in-8°).

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 10ᵉ volume, 4ᵉ cahier. Caen, 1903, in-8°.

308. — p. 479 : Communication (séance du 12 juillet 1901) sur « un peintre de marines originaire de l'île de Jersey ». [?]

309. — p. 500-501 : Nécrologie (séance du 11 avril 1902) d'Armand Gasté.



Assises scientifiques, littéraires et artistiques fondées par A. de Caumont. Compte-rendu de la IIIe session tenue à Caen les 4-6 juin 1903. Caen, 1903, 2 vol. in-8°.

310. — T. I, p. XXIV-XXVI : Allocution d'ouverture.

311. — p. XXVII-XXXV : Discours prononcé lors de l'inauguration, au Musée Langlois, du médaillon d'Armand Gasté.

312. — p. XLII-XLV : Allocution de clôture des Assises.

Bulletin Monumental, t. LXVII, 1903. Caen, in-8°.

313. — p. 403-425 (10 pl. et 1 fig.) : *L'archéologie monumentale aux Salons de Paris en 1903.*

314. — p. 441-444 : *Compte-rendu de :* de Rivières : *Les statues tombales du Musée des Augustins à Toulouse* (Toulouse, s. d., broch. in-4°).

315. — p. 445-447 : *Compte-rendu de : Société historique et archéologique du Maine. Excursion du dimanche 2 août 1903...* (Le Mans et Mamers, 1903, broch. gr. in-8°).

Congrès archéologique de France, LXIXe session (Troyes et Provins, 1902). Caen, 1903, in-8°.

316. — p. 142-143 : Vœu d'un contrôle à exercer sur les restaurations poursuivies par les architectes du Gouvernement et, notamment, par les inspecteurs généraux des monuments historiques.

317. — p. 158 : Toast au banquet du 29 juin 1902.

1904

Moniteur du Calvados, 30-31 octobre 1904.

318. — p. 2, col. 3 : *Au Musée de Caen* [Récentes acquisitions]. [*Non signé.*]



Bulletin Monumental, t. LXVIII, 1904. Caen, in-8°.

319. — p. 377-404 : *L'archéologie monumentale aux Salons de Paris en 1904.*

1905

Bulletin Monumental, t. LXIX, 1905. Caen, in-8°.

320. — p. 209-223 : *Traduction de :* J. Bilson : *Les chevets du XIe siècle de Saint-Augustin de Cantorbéry et de Sainte-Marie d'York.* [*Tirage à part.*]

321. — p. 379-400 : *L'archéologie monumentale aux Salons de Paris en 1905.*

Moniteur du Calvados, 10 août 1905.

322. — p. 2, col. 2 : Sonnet lu au banquet du Souvenir normand le 8 août 1905 :

Des Vikings, nos aïeux, dans le lointain des âges...

Le Bocage [journal de Vire], 20-27 octobre 1905.

323. — p. 1, col. 5-6 : Discours prononcé aux fêtes du 15 octobre 1905, à Vire, en l'honneur d'Armand Gasté.

Moniteur du Calvados, 5 décembre 1905.

324. — p. 2, col. 4 : Nécrologie [M. Albert Le Féron de Longcamp]. [*Non signé.*]

Annuaire du département de la Manche, 77e année, 1905. Saint-Lo, in-8°.

325. — p. 11-25 : *Le journal de voyage en Suède et en Danemark (1739) d'un officier de marine bas-normand et documents conservés à Saint-Pierre-Église (Analyse et extraits)* [d'après le *Journal* du chevalier de Folligny, édité par M. A. de Blangy. Caen, Valin, 1904, gr. in-8°].



326. — Julien Travers et Auber : *Chant des Normands avant la bataille de Hastings. MLXVI.* Caen, Delesques, 1905, in-8°, 16-4 p. P. 3-5 : Préface d'Émile Travers.

1906

327. — *Allocution prononcée à la distribution des prix des Écoles des Beaux-Arts de la ville de Caen le 5 février 1906.* Caen, Delesques, 1906, in-8°, 16 p.

Moniteur du Calvados, 28 juillet 1906.

328. — p. 2, col. 2 : *Nécrologie* [M. Leforestier d'Osseville]. [*Non signé.*]

Moniteur du Calvados, 22 novembre 1906.

329. — p. 2, col. 5 : *Nécrologie* [M. J. de Révilliasc]. [*Non signé.*]

Progrès de l'Oise, 28 novembre 1906.

330. — p. 2 : Discours prononcé le 26 novembre 1906 à l'inauguration du médaillon de M. de Marsy au cimetière du Nord, à Compiègne.

Cf. le n° 336.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, t. XI, 1er cahier. Caen, 1906, in-8°.

331. — p. 22-23 : Communication (séance du 14 novembre 1902) sur la Tapisserie de Bayeux.

332. — p. 26-27 : Communication (séance du 12 décembre 1902) sur les fresques de l'église de Kerford.

333. — p. 53 : Communication (séance du 11 décembre 1903) sur les cartiers de Nantes.

334. — p. 64-65 : Nécrologie (séance du 10 juin 1904) de V. Tesnière.

335. — p. 117 : Sonnet à MM. Lumière et Ravenel, membres fondateurs de la Société.

Congrès archéologique de France, LXXIIe session (Beauvais, 1905). Caen, 1906, in-8°.

336. — p. 697-702 : Discours prononcé à l'inauguration du médaillon du comte de Marsy, le 26 novembre 1906, à Compiègne.

Cf. le n° 330.

1907

Moniteur du Calvados, 16 avril 1907.

337. — p. 2, col. 4 : *Un poète virois* [Albert Le Voisvenel].

Moniteur du Calvados, 18 mai 1907.

338. — p. 1, col. 6 : *Nécrologie* [M. Jules Lair].

Cf. les n°s 340 et 340 *bis*.

Moniteur du Calvados, 23 août 1907.

339. — p. 2, col. 1 : *Mort de M. F. Le Blanc-Hardel.*

Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande, 74e année. Caen, 1907, in-8°.

339 *bis*. — p. 370-380 : *Notes sur la date et les origines de la Tapisserie de Bayeux.*

Cf. les n°s 344 et 372.

Bulletin Monumental, t. LXXI, 1907. Caen, in-8°.

340. — p. 190-195 : *Nécrologie : M. Jules Lair.*

Cf. les n°s 338 et 340 *bis*.



1908

Annuaire des cinq départements de la Normandie publié par l'Association normande, 75e année. Caen, 1908, in-8°.

340 *bis*. — p. 379-397 : *M. Jules Lair.*

Cf. les nos 388 et 340.

Moniteur du Calvados, 8-9 mars 1908.

341. — p. 2, col. 2 : *Nécrologie* [M. de Brécourt].

Bulletin Monumental, t. LXXII, 1908. Caen, in-8°.

342. — p. 373-375 : *Nécrologie : M. Charles de Beaurepaire.*

Congrès archéologique de France, LXXIVe session (Avallon, 1907). Caen, 1908, in-8°.

343. — p. 297 : Vœu invitant les architectes des monuments historiques à signaler les objets mobiliers conservés dans les Musées de province.

1909

Congrès archéologique de France, LXXVe session (Caen. 1908). Tome Ier, Guide du Congrès. Caen, 1909, in-8°.

344. — p. 181-186 : [*La*] *Tapisserie* [*de Bayeux*].

Cf. les nos 339 *bis*, 368 *bis* et 372.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXVII. Caen, 1909, in-8°.

345. — p. 69-78 ; 80-93 : *Procès-verbaux du 30 janvier 1902 au 2 janvier 1903. Extraits.*

346. — p. 86-87 : Analyse de l'allocution prononcée, le 6 mai 1902, lors du cinquantième anniversaire de l'inscrip-

tion de M. L. Delisle au nombre des membres de la Société de l'École des Chartes et de la Société de l'Histoire de France.

347. — p. 147-174: *Rapport sur les travaux de l'année* [*1902*]. [Tirage à part.]

348. — p. 217-221; 223-238: *Procès-verbaux du 29 janvier 1903 au 2 janvier 1904. Extraits.*

349. — p. 236-237: Communication (séance du 2 janvier 1904) sur l'origine du nom de lieu Montmerrey.

350. — p. 240: *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1903.*

351. — p. 269-273; 275-281: *Procès-verbaux du 29 janvier 1904 au 6 janvier 1905. Extraits.*

352. — p. 278: Communication (séance du 5 août 1904) sur un bourgeois de Caen, R. Gaudin, espion de Henri III, roi d'Angleterre.

353. — p. 285-306: *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1904.* [Tirage à part.]

354. — p. 307-321: *Procès-verbaux du 27 janvier au 1er décembre 1905.*

355. — p. 317: Communication (séance du 4 août 1905) sur les retables en albâtre.

356. — p. 319-320: Communication (séance du 3 novembre 1905) sur Arlette, mère de Guillaume le Conquérant.

Cf. n° 392.

1910

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 11e volume, 2e, 3e et 4e cahiers. Caen, 1910, in-8°.

357. — p. 260: Communication (séance du 8 décembre 1905) sur le tympan du porche de la Trinité de Caen.



358. — p. 289, 292 : Communication (séances des 11 janvier et 8 février 1907) sur les travaux accomplis à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen d'apès l'*Histoire* inédite de [dom Blanchard].

Cf. le n° 394.

359. — p. 293 : Nécrologie (séance du 8 mars 1907) de M. Machpy, premier employé de la Bibliothèque municipale.

360. — p. 300 : Communication (séance du 12 juillet 1907) sur des devis de décoration de deux églises de la Tarentaise (fin du XVIIe siècle).

361. — p. 308 : Communication (séance du 13 décembre 1907) sur le *Sposalizio* du Musée de Caen.

362. — p. 309 : Communication (séance du 10 janvier 1908) sur un portrait en miniature du major de Belzunce attribué à Isabey.

363. — p. 311 : Communication (séance du 14 février 1908) sur la *Vierge à l'Enfant* de la Collection Mancel.

364. — p. 312-313, 322 : Communication (séances des 10 mars et 10 juillet 1908) sur le plan de Caen gravé par Bignon (1672).

365. — p. 315 : Communication (séance du 10 avril 1908) sur une tête de vieillard attribuée à Lépicié.

366. — p. 332, 341 : Communications (séance des 11 décembre 1908 et 11 juin 1909) sur la date du *Sposalizio*.

367. — p. 338 : Vœu (séance du 12 mars 1909) pour la conservation de la tour du Sépulchre de Caen.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, 28e vol. Saint-Lo, 1910, in-8°.

368. — p. 29-43 : *Jean Du Boys, procureur du roi à Saint-Lo. Son historien : Michel de Saint-Martin.*

Moniteur du Calvados, 7 février 1910:

368 *bis*. p. 1-2: *La Tapisserie de Bayeux.*

Cf. les nos 339 *bis*, 344 et 372.

Bulletin des Sociétés Savantes de Caen, première année, n° 9, juillet 1910.

369. — p. 186: Communication à l'Académie de Caen (séance du 24 juin 1910) sur les rapports de Titon du Tillet avec l'Académie.

1911

Annuaire du département de la Manche, 83e année, 1911. Saint-Lo, in-8°.

370. — p. 75-77: *Discours prononcé aux obsèques de M. L. Delisle au nom de la Société des Antiquaires de Normandie* (1).

Bulletin des Sociétés Savantes de Caen, deuxième année, n° 3, janvier 1911.

371. — p. 46: Communication à l'Académie de Caen (séance du 25 novembre 1910) sur le peintre Coessin de La Fosse.

Le Livre du Millénaire de la Normandie, publié sous la direction de MM. Arnould Galopin et Schalck de La Faverie. Paris, G. Ficker [1911], in-4°.

372. — p. 153-156: *La Tapisserie de Bayeux.*

Cf. les nos 339 *bis*, 368 *bis* et 344.

1913

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXVIII. Caen, 1913, in-8°.

(1) Cf. aussi *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 457-460.

373. — p. 5-7 ; 67-79 : *Procès-verbaux [des séances] du 5 janvier au 7 décembre 1906. Extraits.*

374. — p. 51-65 : *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'anneé 1905.*

375. — p. 81-82 ; 133-149 : *Procès-verbaux du 4 janvier au 6 décembre 1907. Extraits.*

376. — p. 82 : Communication (séance du 4 janvier 1907) sur un fragment de chronique provenant de l'abbaye de Saint-Jean de Falaise.

377. — p. III-131 : *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1906.*

378. — p. 144-145 : Communication (séance du 2 novembre 1907) sur quelques miniatures des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel (ms. de Saint-Germain-en-Laye).

379. — p. 146-149 : Communication (séance du 6 décembre 1907) sur les *Actes de la chancellerie d'Henri VI* édités par M. Le Cacheux.

380. — p. 151-153 ; 177-197 : *Procès-verbaux du 3 janvier au 4 décembre 1908. Extraits.*

381. — p. 156-175 : *Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1907.*

382. — p. 199-223 : *Procès-verbaux du 2 janvier au 3 décembre 1909. Extraits.*

383. — p. 219 : Communication (séance du 5 novembre 1909) sur deux extraits de notes inédites du compilateur Charles de Quens relatives à la fête offerte, le 24 juin 1780, par le régiment du Roi au régiment d'Auvergne, et au passage de Louis XIV à Caen en 1786. (Collection de M. Travers.)

Cf. *Bulletin des Sociétés savantes de Caen*, 1re année, n° 2, p. 25-26.

384. — p. 225-240; 245-294: *Procès-verbaux du 7 janvier au 2 décembre 1910.*

385. — p. 264-284: *Rapport sur les travaux de la Société [pendant les années 1908, 1909, 1910, 1911].*

386. — p. 295-317: *Procès-verbaux du 6 janvier au 1er décembre 1911.*

387. — p. 319-342: *Procès-verbaux du 5 janvier au 6 décembre 1912.*

1914

Assises scientifiques, littéraires et artistiques fondées par A. de Caumont. Compte-rendu de la Ve session tenue à Caen les 9-11 juin 1913. Caen, 1914, 2 vol. in-8°.

388. — t. I, p. XXI-XXIV: Allocution d'ouverture.

389. — p. XXVI: Allocution de clôture.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIX. Caen, 1914, in-8°.

390. — p. 150-168, 1 pl.: *Un épisode de la vente des biens nationaux. L'Évêché de Caen pendant la Révolution. [Tirage à part.]*

391. — p. 335-355; 360-380: *Procès-verbaux du 3 janvier au 7 novembre 1913.*

392. — p. 342-343: Communication (séance du 7 février 1913) sur l'origine d'Arlette.

Cf. le n° 356.

393. — p. 351; 355-356: Communications (séances des 4 avril et 6 juin 1913) sur le *Sposalizio.*



1915

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXX. Caen, 1915, in-8°.

394. — Dom Blanchard: *Seconde partie de l'histoire chronologique de l'abbaye royale de Saint-Étienne de Caën depuis l'introduction de la Congrégation de Saint-Maur dans cette abbaye jusques à nos jours* (1).

(1) Mad. Oursel dans sa *Nouvelle Biographie normande* (t. II, Paris, 1886, p. 530), a signalé de plus la collaboration de M. Travers à l'*Avenir du Calvados*, au *Polybiblion*, à la *Revue du Samedi*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de personne, de lieu et des principales matières (1)

---

(1) Les renvois sont faits aux numéros des articles.

C

M

N

O

P

Q

R

S

DOCUMENTS

LES COUTUMES

DES

MÉTIERS DE CAEN

EN 1326

PAR

M. R. N. SAUVAGE,

Membre titulaire.



LES

COUTUMES DES MÉTIERS DE CAEN

EN 1326

Au mois d'avril 1326, le roi Charles le Bel constitua à sa troisième femme, Jeanne d'Évreux (1), un douaire (2) de 6.000 livres tournois de revenu assis sur le domaine royal, dans le ressort des vicomtés de Caen, de Bayeux et de Falaise. L'opération de l'assiette, que l'on reprit à deux fois « pour ce que l'aliénacion ou assiète d'aucunes des rentes et revenues mises en icelle [bailliée de Caen] et assises seroit ou pourroit estre moult dommageuse au domaine », fut confiée à Philippe de Pesselières, chevalier, et à Pierre Maillart, clerc du roi, deux personnages connus par ailleurs (3).

(1) Épousée le 5 juillet 1324.

(2) L'ensemble du douaire de la reine Jeanne montait à 16.000 livres tournois de rente annuelle. Cf. J. Viard : *Les Jounaux du trésor de Philippe VI de Valois ;* Paris, *Documents inédits sur l'histoire de France*, 1899, in-4°, p. III, note 1.

(3 Philippe de Pesseliers ou de Pesselières (sans doute,

Elle aboutit à la rédaction minutieuse d'un état dont l'exemplaire, remis à la Chambre des Comptes de Paris, est aujourd'hui conservé, en copie, aux Archives nationales, sous la cote P 1933[1], et dont voici le titre: *Le double de l'assiette de Caen, Faloize et de Bayeulx aporté en ceste Chambre par Jehan Briant, receveur pour mondit seigneur audit lieu de Caen* (4).

Pesselières, à Jalognes, Cher, canton de Sancerre), chevalier, conseiller du roi. (Cf. E. Boutaric: *Actes du Parlement de Paris;* Paris, 1863-1867, 2 vol. in-4°, t. I, n°s 4482 A, 5048, 5558, 5746, 6930 A, 7141, 7581, 7583; — Huillard-Bréholles: *Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, Paris, 1866, in-4°, p. 235, n° 1875; — colonel Borrelli de Serres: *Recherches sur divers services publics du XIII*e *au XVII*e *siècle*, t. III, Paris, 1909, in-8°, p. 248, 251, 258, 259). — Pierre Maillart, clerc, conseiller du roi. (Cf. E. Boutaric, *loc. cit.*, n°s 5899 A, 6802, 6930 A, 7174, 7176; — J. Viard, *loc. cit.*, n° 7; — Douet d'Arcq: *Collection de sceaux*, première partie, t. II, Paris, 1867, in-4°, p. 329, n° 5422.)

(4) Ce registre (de 158 feuillets de parchemin non chiffrés, réunis sous un cartonnage moderne), transcrit dans la seconde moitié du XVe siècle, est constitué par la réunion de trois parties. La première, où se trouve le texte que nous publions, compte 134 feuillets (0,350 × 0,280). Elle porte le titre ci-dessus et on y lit à la fin: *Collatio partium assiete de qua superius mencio habetur vj*xx*xiiij. folia continens. Facta fuit cum libro assiete in Camera Compotorum domini nostri regis Parisius existente de ordinatione dominorum, ibi, die xxij*a *mensis septembris anno M°CCCC° lxj°, per nos.*

Montmirel et J. de Dannes.

La seconde partie, de 12 feuillets (0,345 × 0,300), a pour titre: *Les parties singulières des heritages, rentes et revenues appartenant aux prevostez de Faloise et de la Ferté*

Des 6.000 livres tournois de rente attribuées à la reine, 914 livres 17 sous 3 deniers furent assis dans la vicomté de Falaise, 1.367 livres dans la vicomté de Bayeux, le reste dans la vicomté de Caen. Parmi les rentes établies dans la vicomté de Caen, 960 livres 10 sols devaient être fournis par les coutumes des métiers de la ville. C'est le détail de ces coutumes que l'on trouvera ici.

Les documents aujourd'hui publiés ou connus qui

Macié et aussi de la ferme de Breteville, laquelle ferme est des deppendences de la ferme de Montpinçon en la viconté de Faloise, icelles prevostez et ferme appartenant a tres noble et excellent prince mons. le duc d'Orliens, lesquelles parties ont esté extraictes du livre du demaine du roy notre sire en ladite viconté qui estoit en la garde du viconte de Faloise, lequel livre fut extrait d'un registre trouvé en la Chambre des Comptes dudit seigneur l'an mil CCC lxiiij. et fut fait icelluy registre par le bailly de Caen et autres personnes qui furent a ce commis l'an M CCC et xvj. On lit au dernier feuillet : *Collatio partium in xij. foliis scriptarum superius facta sunt cum consimillibus partibus in Camera Compotorum domini nostri regis Parisius in uno libro existentibus de ordinatione dominorum, ibi, die xxij[a] mensis septembris anno M[o] CCC[o] lxj[o], per nos.*

Montmirel et de Dannes.

La troisième partie, de 16 feuillets (0,350 × 0,275), a pour titre : *Les parties des rentes qui sont mises en l'assiette de six mil livres tournois de rente pour le douaire de Madame la royne de France en la baillie de Caen.* On lit au dernier feuillet : *Collation faicte a l'original par moy Guillaume Bernier, secretaire de mons. le duc d'Orléans, de Millan, etc., et greffier de sa Chambre des Comptes le xxvj[me] jour du mois d'aoust l'an mil CCC quatre vingts et six.*

G. Bernier.



nous renseignent sur la situation industrielle et commerciale de Caen dans les premiers siècles de son existence sont rares, comme on sait. Léchaudé d'Anisy (5) a imprimé, il va sans dire médiocrement, le texte en latin d'une coutume de la prévôté de Caen(6) qui date, sans doute, de la seconde moitié du XII[e] siècle. Le *Matrologe* municipal nous garde (ou plutôt nous gardait (7) la teneur en français de cette même coutume au XIV[e] siècle. Celle-ci, bien évidemment, dérive de la précédente. Mais, avant que d'en tirer parti, il conviendrait d'en obtenir un texte plus sûr (8). Nous nous proposons d'y donner nos soins ailleurs.

Les coutumes des métiers en 1326 fournissent, comme les coutumes de la prévôté, des indications de tarifs, mais encore elles font connaître l'impor-

(5) *Grands rôles des Échiquiers de Normandie*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XV, Caen, 1845, in-4°, p. 193-195.

(6) D'après le ms. latin 11034 (XIV[e] siècle), fol. 70.

(7) L'incendie des Archives de la ville de Caen, le 25 novembre 1891, a amené la destruction partielle du *Matrologe*.

(8) On dispose pour cela de deux copies modernes, toutes deux assez défectueuses. La première, qui remonte au XVIII[e] siècle, se lit aux fol. 19-22 d'un recueil d'extraits du *Matrologe* et de pièces diverses tirées des Archives municipales de Caen, qui a successivement appartenu à l'avocat du roi Deleau, à l'abbé De La Rue, à Frédéric Galeron, à Eugène Châtel et qui maintenant se trouve aux Archives du Calvados (série F. ms. pet. in-fol. de 108 fol.). La deuxième que l'on doit à H. de Formeville, est insérée au tome XII des *Documents sur le Tiers-État (Villes)*. (Bibl. nat., ms. franç. nouv. acq. 3386, fol. 27-33.)

tance relative de plusieurs industries et commerces caennais. On doit voir là surtout leur intérêt véritable.

L'an (9) de grace mil ccc xxvj. ou mois d'avril, furent baillées par nos seigneurs de la Chambre des Comptes a noble homme Philippe de Pesseliers, chevalier, et moy Pierre Maillart, clerc du roy notre sire, les lettres d'icellui seigneur contenant la fourme qui s'ensuit : *Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, dilectis et fidelibus thesaurariis nostris Parisius, salutem et benedictionem. Cum nos dilectos et fideles nostros magistrum Petrum Maillardi, clericum, et Philippum de Pessileriis, militen* (sic), *ad partes Cadomensis baillivie, pro quadam assignacione facienda carissime consorti nostre regine de sex milibus libris redditus racione dotalicii sui, duximus destinandum, mandamus vobis quatinus eisdem, pro faciendis expensis suis in dicto negocio, visis presentibus, sine quovis dilationis vel excusationis obstaculo, liberetis, ne vobis dilatio sit dompnosa. Datum Parisius, die xvj*ª *aprilis, anno Domini millesimo cccxxvj*°. Par vertu desquelles lettres, nous, Philippe et Pierre dessusdits, nous transportames en ladite bailliée de Caen et ass[ey]s[mes] en icelle jusques a vj^{m}. livres de rente, pour cause du douaire de notre devantdite dame la royne, laquelle assiète rapportée par devers nos seigneurs de la Chambre des Comptes de-

(9) Archives nationales, P 1933[1], fol. [1].



vant dite et [vue?] par iceulx, il enjoindrent a moy dessus nommé Pierre Maillart que, pour ce que l'aliénacion ou assiète d'aucunes des rentes et revenues mises en icelle et assises seroit ou pourroit estre moult dommageuse audit seigneur, si comme il sembloit, et ne seroit pas plus prouffitable a notre dite dame la royne que autres rentes, se assises lui estoient, et, avec ce, pour ce que ilz voulloient avoir par especial toutes les parties singulières en l'assiète qui a madite dame se fera ou sera faite, ilz enjoindrent a moi P. dessusdit que je me transportasse de rechief en ladite bailliée et que, detrait et osté d'icelle assiète ja faicte aucunes certaines rentes dommageuses a demourer en ladite assiète, comme dit est, je refeisse en ladite bailliée l'assiète desdites vj^{m}. livres de rente, appellez les vicontes ou leurs clercs et veuz les escrips d'iceulx affin de mieulx estre enformez de la value des rentes qui mises seroient en ladite assiète, selon la fourme d'une instrucion baillée a moy P. devant dit par mesdits seigneurs des Comptes, laquelle chose je feis. Et premièrement, je appellay le viconte de Caen (10), son clerc, son lieutenant (11) et vi ses escrips et, d'abondant, pour ce que je n'estoie pas suffisamment enfourmez de la value des rentes estans en la viconté, je appellé Guillaume Marie, lieutenant du bailli (12),

(10) Nicolas Naguet ? (Cf. Pierre Carel : *Histoire de la ville de Caen depuis Philippe Auguste jusqu'à Charles IX ;* Paris, 1886, in-8°, p. 69, 297.)

(11) Denis Bertin ? (Cf. Pierre Carel, *op. cit.*, p. 301.)

(12) Le bailli de Caen alors était Jean Le Boulenger (1322-1327). (Cf. L. Delisle : *Recueil des historiens des Gaules et*

et tous les sergens des sergenteries esquelles les rentes contenues en ladite asiète sont assises et plusieurs personnes dignes de foy, celles mesmes qui plus pevent savoir la value desdites rentes et, receu leurs sermens que bien et loyaument rapporteroient la value de toutes les rentes du roy notre sire estans es lieux desquiex ilz furent cha[rgiés, re]quiz et demandez que il mettoient tel pris es dites rentes que convenable seroit audit seigneur, non grevable et dommageable, mais bon et loyal, en consideracion que lesdites rentes puent valoir et ont vallu an par autre, eu temps passé, je P., dessus enfourmez en la meilleure manière que j'ay peu et le plus dilligaument gardée la fourme de ladite instrucion a moy bailliée, ay fait l'assiète des vj^{m}. livres de rente en la fourme et en la manière contenue es roles ausquelz ce proces est adjoint et, osté et deduit desdites rentes frez et aumosnes et charges deues a heritage, il est assavoir que toutes les rentes dont mencion est faicte esdits rooles je ay assigné a madite dame a prendre par sa main et, se lesdites rentes estoient plus bailliées ou moins, le prouffit et le dommaige en appartendroit a madite dame, pour ce que lesdites rentes sont assignées a value an par autre et ne puet estre que lesdites rentes ne vaillent plus que le pris que elles sont prisées et estimées aucunes années et moins aussi en aucunes autres, et ceste assiète en la manière que dit est je ay fait en la viconté de Caen seulle-

de la France, t. XXIV, première partie, Paris, 1904, in-fol., p. 142*-*143.)



ment. Item, assavoir est que en toutes les rentes assignées a madite dame en la visconté, se forfaitures ou amendes y escheoient, elles appartendront au roy monseigneur et non a Madame ne a autre, exceptées les aventures et amendes accoustumées a bailler a ferme avec les fermes esquelles il a court et usaige. Item, assavoir est que les bonnes gens dont mencion est faicte dessus, eue deliberacion et enfourmez dilligaument tant par les escrips de la viconté comme par ce que ilz ont veu depuis xx. ans a en ça, par leurs sermens estiment septier de forment, a la mesure de Caen, a xx. sols tournois, et a eu septier xij. bichels, en la mine vj. bichels, eu quartier iij. bichels. Item, le septier d'orge xij. sols, a ladite mesure, lequel septier d'orge contient autant de bichels comme le forment. Item, le septier d'aveine blanche xvj. sols, d'aveine noire xij. sols, de aveine piedaloe viij. sols, a la mesure dudit lieu de Caen, et a xxiiij. bichels eu septier d'aveine et xij. bichels en la mine et vj. eu quartier. Item, estimerent le chappon ix. deniers, geline vj. deniers, oeus vj. deniers, oue xij. deniers. Item, la ferme et les mestiers en la manière contenue es rooles. Item, pour ce que les vj^{m}. livres de rente ne se poient asseoir toutes en ladite viconté de Caen, je me transportay es vicontez de Bayeux et de Faloise et illec le remanant qui estoit deffaillant desdites vj^{m}. livres, je assiz en la manière contenue es rooles desdites viscontez de Baieux et de Faloise sur plusieurs rentes et fermes tant fieffées comme non fieffées sur lesquelles je assiz a madite dame certaines sommes, non pas telles ne si grans comme les-

dites fermes vallent, et se bailleront icelles fermes tout adez par les gens du roy monseigneur et non par autre, et prendra madite dame sur icelles les sommes a li assignées, ne plus n'y pourra Madame demander ne prendre combien que plus valent. Ainçois tout le demourant oultre les sommes assignées a Madame demourra au roy monseigneur et toutes les forfaictures et amendes aussi qui y escherront.

La (13) coustume de la mercerie de Caen est telle que le fermier qui la tient baille les estaux as merciers qui veullent seoir dedens la halle, chacun an, a chacun au plus que il les puet bailler, selon ce que l'un en veult plus avoir que l'autre, si comme il a esté acoustumé eu temps passé, et, se il y a aucuns des estaux qui ne soit baillé et demeure vuit, cil qui y met ses denrées au jour du marché, se il prent tout ung estal, paie iij. deniers, et, se il n'en prent que la moictié, il paie iij. oboles.

Item, ceulx qui tiennent change eu marchié a couvert paient semblablement.

(13) Archives nationales, P 1933[1], fol. [45 et suiv.]



Item, les autres petis marchans, tant vendeurs de cire et denrées de pois, et changeours qui vendent a descouvert, qui ne tiennent estaux, paient au jour du marché chacun ij. deniers. Item, les petiz merciers qui portent tablecte et les ferons qui sont dehors la halle, paient au jour de marchié chacun maille. Item, les ganners (14), les huneliers (15) et les coiffiers paient chacun ij. sols ou xviij. deniers, selon leur povoir, pour tout l'an. Item, le fil de pers (16), les gantiers, les boursiers et ceulx qui vendent aux et ongnons sont baillez a ferme pour tout l'an par iiij. livres x. sols. Item, les las a chapiaux sont acensez pour tout l'an a xx. sols. Item, ceulx qui vendent pos de cuivre et paelles et autres bateries sont baillez pour tout l'an a xxv. sols.

Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume de la mercerie a xxx. livres tournois par an, et, quant a present, est baillée a Robert Dorenlot a xxxij. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: xxx. livres.

La coustume du fil linge (17) est telle: premièrement: j. fardel de file au jour de marchié paie v. deniers. Item, d'une charecte l'en paie viij. deniers. Item, cil qui aporte file a son col paie ij. deniers.

(14) Gaîniers.

(15) Peut-être convient-il de rapprocher *hunelier* du mot *hune*, *heune*, qui signifie *tête* en patois normand.

(16) Bleu.

(17) De lin.

Item, d'une somme de suif, l'en paie, de halage, ij. deniers. Item, d'une somme de beurre ij. deniers. Item, de linelx, de canevielx qui vault plus de xij. deniers, l'en paie j. denier. Item, du denier de pourchas (18) j. denier. Item, ceulx qui marchandent et sont coustumiers paient, chacun an, d'aide au roy, xij. deniers.

Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume a xv. livres tournois par an, et, quant a present, est baillée a Pierre de Verdun par xxj. livres tournois par an.

Somme de ladite estimacion: xv. livres tournois.

La coustume du fil lange (19) de la ville de Caen est telle: cil qui aporte fil a son col paie j. denier et cil qui aporte a cheval j. denier. Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume de fil lange a xxv. livres tournois par an, et, quant a present, est baillée a Lucas Duplesseys par xxx. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: xxv. livres.

La coustume de la pelleterie de Caen est telle: chacun qui vent sauvagine, ermine, griz et escureux, paie au jour de marchié vj. deniers. Item, qui vent aigneaux a jour de marchié, soit en halle ou en sa maison, paie ij. deniers. Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume de la pelleterie a x. livres

(18) Profit de l'officier public.

(19) De laine.



tournois par an, et, quant a present, est baillée a Guillaume Guérin par xiij. livres tournois par an.

Somme de ladite estimacion: x. livres tournois.

La coustume de la peuffe (20), autrement la freperie, est telle: chacuns qui prent estal pour vendre robe faicte, en paie selon ce qu'il en tient, l'un plus l'autre mains, se comme il a esté acoustumé es temps passez. Et cil qui ne tient estal, se il aporte fardel a cheval, au jour de marchié, paie ij. deniers. Et cil qui aporte a col, a la value de xx. sols, doit j. denier de halage, et au dessouz de xx. sols, néant. Et n'est nulle personne qui marchande quicte de halage. Item, chacune personne qui marchande, soit poy ou grant, de freperie, se il n'a franchise, doit d'aide au roy, par an, xij. deniers.

Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume de peuffe a xxx. livres tournois par an, et, quant a present, est baillée a Lucas Duplesseys par xxxix. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: xxx. livres.

La coustume du cuir cousu et non cousu est telle: de chacun cuir l'en paie j. denier. Item, chacun feseour de solliers paie, au jour de marchié, ij. deniers et, si aucun aporte cordouen en la ville, il paie iiij. deniers de chacune douzaine. Item, de chacune douzaine de basenne, ij. deniers. Item, ceulx qui tien-

(20) Mot demeuré d'usage courant à Caen.

nent estaux en la halle en paient l'un plus l'autre mains, chacun selon ce que il en tient. Item, chacun qui ne tient estal en la halle paie, au jour de marchié, se il est coustumer, iij. deniers, et, se il est quicte, il paie ij. deniers. Item, en ladite ferme apartient le trespas des boulengiers qui passent a Breteville sur Oudon et a Louvigny, desquelz chacun trespassant doit j. denier. Et chacun tavernier qui vent j. tonnel de sidre en ladite ville de Bretevile paie du tonnel iiij. deniers. Et pevent bien valloir ces coustumes environ xxx. sols.

Et est prisée la ferme de ladite coustume du cuir cousu et non cousu a c. livres tournois par an et, quant a present, est bailiée a Guillaume Bruillot par vij.^{xx}x. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: c. livres.

La coustume des canevas (21) est telle: cil qui aporte j. fardel de canevas au jour de marchié paie xiij. deniers. Item, cil qui aporte en charecte paie xvj. deniers. Item, cil qui aporte sour semaine fardel a cheval paie viij. deniers. Item, ceulx qui achatent en la halle paient chacun j. denier de pourchas.

Et est estimée et prisée la ferme de ladite coustume a xxviij. livres tournois par an et, quant a present, est baillée a Robert le Masuier par xxxij. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: xxviij. livres.

(21) Toiles de chanvre.



La coustume du pain est telle: de chacune somme de pain qui est aportée de hors au jour de marchié, l'en paie ij. deniers. Item, souz sepmaine, de la somme j. denier. Item, les francs paient, au jour de marché, j. denier. Item, ceulx de la ville de Caen ne paient riens fors ceulx de Saint Martin qui paient, au jour de marché, chacun j. denier. Item, une chartée de pain, au jour de marchié, paie iiij, deniers, quant elle vient de hors, et sur semaine elle paie ij. deniers. Item, ou temps de la foire du Pré qui dure viij. jours (22), une somme de pain, chacun jour,

(22) La foire du Pré, aussi ancienne, semble-t-il, que la ville même de Caen, apparaît mentionnée avec certitude pour la première fois dans un diplôme de Richard II en faveur de Saint-Wandrille, daté d'août 1024: *In pago Baiocassino... apud Cadomum. j. hospitem et decimam nundinarum de prato.* (P. Chevreux et J. Vernier: *Les Archives de Normandie et de la Seine-Inférieure;* Rouen, 1911, in-4°, planche II.) [a] Elle s'ouvrait en octobre, trois jours avant la Saint-Denis. (Cf. la note, d'ailleurs superficielle, d'A. de Bourmont, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XLI, 1880, p. 157-158.)

Dans les *Statuts et ordonnances de la Prévosté de Caen avec les privilèges aux Bourgeois, manans et habitans de ladite ville;* Caen, veuve Jacques Le Bas, 1598, pet. in-8° de 21 p., on lit: « La foire du Pré doit estre criée et livrée trois jours avant la feste Saint Denis, et dure jusques à la vigille Saint Gabriel, heure de vespres, et doit l'abbé de

[a] Ce diplôme, peut-être inauthentique, n'est certainement pas « frauduleux » (Cf. F. Lot: *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille;* Paris, *Bibl. de l'Éc. des Hautes-Études, Sc. hist. et phil.*, fasc. 204, 1913, in-8°, p. LIV et suiv., et 205).

ij. deniers et les francs j. denier. Item, chacun boulengier qui aporte pain de hors paie xij. deniers d'aide par an. Item, ung faiz de pain qui va hors j. denier. Item, une somme de pain j. denier. Item, une char-

Saint Estienne de Caen du siège de ladite foire durant, sept cocquets avec les couillons et crestes, rostis sans lard, sept pots de vin huet et sept pains, dont le porteur de vin doit boire un pot de vin et manger un cocquet et un pain et doit jetter le pot encontre la porte dudit prevost, et faut noter que durant ladite foire du pré, les coustumes sont doubles, tant des fauxbourgs qu'en la ville, et sont totalement au prevost.

Le prevost doit rendre au celier de l'abbaye de Saint Estienne de Caen au siège de ladite foire du Pré un cent de poires de Saint Rieul. » (Bibl. municipale de Caen, ms. in-4° 232. — Cf. aussi le *Nouveau Formulaire des Esleuz* du président de La Barre, qui reproduit la *Déclaration de ce qui est deu au domaine du Roy, à cause de la Prevosté de Caen selon l'imprimé de Mengeant, l'an 1619:* V.-E. Pillet: *Le président Labarre; Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, années 1852 et 1853; Bayeux, in-8°, p. 80-87.)

Comparer De Bras: *Les recherches et antiquitez de la Ville et Université de Caen*, rééd. Trébutien; Caen, 1833, in-8°, p. 108-109.

De Bras dit (p. 108) que la foire du Pré « demeura comme supprimée par l'établissement des deux autres », celles créées par Louis XI en novembre 1470. Mais il est bon de faire observer que rien, dans les lettres de Louis XI (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XVII, Paris, 1820, in-fol., p. 344-347), n'impliquait cette suppression.

Cf. en dernier lieu, sur les foires de Caen: H. Prentour: *Louis XI et les Foires de Caen;* Paris, 1912, extr. du *Bull. historique et philologique*, in-8°.



tée de pain ij. deniers, quant elle est portée hors de la ville de Caen.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a xlv. livres tournois par an, et, quant a present, est baillée à Guillaume Obelin par lv. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: xlv. livres tournois.

La coustume de l'esgrun (23) est telle : de une somme de pommes, d'aux, d'oingnons et d'autre esgrun, de chacune somme ij. deniers. Item, cil qui aportent lesdits fruiz a col paient j. denier. Item, de la somme de nois et de semences, de chacune somme iiij. deniers et a col j. denier.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a x. livres par an et, quant a present, est baillée a Guillaume Poisson dit Floury par xiiij. livres viij. sols.

Somme par ladite estimacion: x. livres.

La coustume de la boucherie est telle: chacun bouchier qui vent en la halle pour vendre chars doit, au jour de marchié, iiij. deniers et, as jours de char sur sepmaine, ij. deniers. Et, par dessus ce, chacun paie de son estal, l'un plus l'autre mains, selon ce que il en tient.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a ij^{c}viij. livres tournois par an, et, quant a present,

(23) Esgrun semble ici synonyme de verdage. (Cf. A. Thomas : *Essais de philologie française;* Paris, 1898, in-8°, p. 285-286.)

est baillée a Philippe Laverti par ij^{c}. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: ij^{c}. livres tournois par an.

La coustume du mesgeiz (24) est telle: chacun marchant coustumier paie, au jour de marché, iij. deniers et cil qui sont franc chacun ij. deniers de hallage. Item, de chacun cent de mesgeiz qui est venduz sur sepmaine, iiij. deniers. Item, chacun marchant coustumier paie d'aide au roy, chacun an xij. deniers.

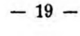
Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a ix. livres tournois par an et, quant a present, elle est baillée a Guillaume Suppin par x. livres.

Somme par laditeestimacion: IX livres.

La coustume de la laine est telle: chacun cent de piaux ou de toisons, au jour de marchié, paie iiij. deniers de coustume et iiij. deniers de hallage. Item, le cuir o le poil dont la chars n'est pas vendue ne despendue en la ville, chacun cuir doit j. denier de coustume et j. deniers de hallage, quant les marchans sont coustumiers. Item, les franchines (25) et les piaux d'aignel, de chacun cent l'en paie iiij. deniers.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a vj^{xx}. livres tournois par an, et, quant a present,

(24) Cuirs mégis.
(25) Peaux pour parchemin.





elle est baillée a Jehan de Galestey et Guillaume d'Espiney par viij^{xx}. livres tournois.

Somme par ladite estimacion: vj^{xx}. livres.

La coustume de la halle as draps est telle: toutes les personnes coustumiers qui vendent en la ville de Caen au jour de marché draps, paient pour chacun drap ij. deniers de coustume et de hallage, et les quictes chacun drap j. denier. Item, il y a estaliers qui tiennent estaux et en paient chacun selon ce qu'il en tient, l'un plus l'autre moins. Item, courtilliers (26), tapissiers, chaussetiers paient chacun j. denier, se ilz ne treuvent estaux. Item, draps qui sont venduz a soursemaine paient le premier ij. deniers et le second j. denier. Item, nulz ne puet detailler en la hale sans le congié du halier, se il n'est estalier et se il n'a le denier Dieu, que il ne soit en l'amende de xij. deniers ou ij. sols au plus, selon le meffait. Item, nulz ne peut vendre iij. escroes (27) de drap l'an a son hostel, se il n'est accensé au halier, que il ne soit en l'amende de xviij. sols. Item, si aucuns monstre draps en sa maison au jour de lundi ou au temps de la foire du Pré, se il ne est estalier, paie xviij. sols d'amende, et qui n'aporte sa coustume dedens soleil estant il paie amende: xij. sols.

Et est estimée la coustume de ladite ferme a lxxv.

(26) Corrigeons, sans aucun doute: courtiniers.
(27) Morceaux, pièces.

livres et quant a present est baillée a Raoul Joiret par iiij^{xx}x. livres.

Somme par ladite estimacion: lxxv. livres tournois.

La coustume de la halle au blé apellée le tripot est telle: chacuns qui aporte blez a vendre en tripot, il chiet en l'avenage, de quoy il paie j. sextier d'aveine par an a la mesure de Caen et de chacun sextier que il vent j. denier. Item, de chacune somme de blé l'en paie j. denier.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a iiij^{xx}. livres tournois par an et, quant a present, elle est baillée a Guillot Lescuier par cx. livres tournois par an.

Somme par ladite estimacion: iiij^{xx}. livres.

La coustume de la poissonnerie de Caen est telle: chacuns qui aporte poisson a cheval paie ij. deniers et qui l'aporte a son col il doit j. denier, et de chacun saumon j. denier. Item, de chacun cent de maquerel fraiz ij. deniers, et qui l'enporte hors pour revendre arrère paie semblablement. Et quant les lamproies viennent, l'en en prent une de chacun marchant pour le priz que elle lui a cousté par son serment, et ne doivent nulle autre coustume. Et semblablement des aloses aussi.

Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a lx. livres et, quant a present, est baillée a Raoul Recuchon par lxxv. livres.

Somme par ladite estimacion: lx. livres.



La coustume du fer est telle: cil qui aporte fer a son col paie j. denier. Item, cil qui aporte fer a cheval paie ij. deniers, et cil qui aporte oile, noiz et argnel (28) paient, a col et a cheval, semblablement comme du fer. Item, cil qui aporte lesdites denrées en charecte paie pour la charecte iiij. deniers.

Et est estimée et prisée a l. sols par an et, quant a present, elle est baillée a la deguerpie Jehan Marmion par lx. sols tournois par an.

Somme par ladite estimacion: l. sols.

La coustume des vielz sollers est telle: chacun chacun chavetier doit de v. piez d'estal j. denier, touttefoiz qu'il met a estal en la halle. Et est estimée et prisée la coustume de ladite ferme a xj. livres tournois par an, et a present est baillée a Ric. Belot par xiij. livres tournois par an.

Somme de ladite estimacion: xj. livres.

Les amendes du boion (29) et du sain (30) sont telles: c'est assavoir se aucun drap est trouvé par le clerc du roy (31) a qui il apartient et par les jurez a ce establiz de justice, qui ne soit de droicte muison, le grant drap doit x. sols et le petit drap v. sols. Item, semblablement, se aucun drap est trouvé en-

(28) ?
(29) Bulle.
(30) Seing.
(31) Cf. De La Rue: *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, Caen, 1842, in-8°, p. 184-185.

craissié de sain (32), pour sembler de plus douce laine, par lesdits clerc et jurez, le grant drap paie x. sols et le petit v. sols. Item, chacune aulne de file qui est trouvé archonné (33) par lesdits jurez paie d'amende chacune aulne ij. sols. Et sont estimées et apresagées lesdites amendes a xx. livres et a present sont baillées a Lucas du Plexeys a xxv. livres.

Somme par ladite estimacion: xx. livres.

« L'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen, avoit proposé pour sujet d'un Prix qu'elle devoit donner en 1777: *Quelles ont été les principales branches du Commerce de la Ville de Caen, depuis le commencement du 11e siècle, et plus particulièrement depuis la réunion du Duché de Normandie à la Monarchie françoise? Quelles sont celles qu'il seroit le plus facile d'y établir et d'y étendre, relativement au sol du Pays, à ses productions, à ses débouchés actuels, à ceux qu'il est possible de lui procurer, ainsi qu'à ses Loix, coutumes et usages; et quels seroient les moyens d'y parvenir?*

« Les Mémoires qu'elle reçut, ne lui parurent pas traiter la matière d'une manière assez satisfaisante pour la déterminer à donner le prix: Elle jugea à propos de prolonger le tems du concours jusqu'à la fin de 1778, pour donner aux Auteurs qui avoient

(32) Suint.
(33) Arçon: instrument à carder.



déjà concouru, le tems de retoucher leurs ouvrages et laisser à ceux qui voudroient entrer en lice, le tems convenable pour faire les recherches nécessaires. Parmi les Mémoires qu'elle a reçus, il s'en est trouvé un qui remplit entièrement la première partie de la question proposée; mais la seconde, qui est la plus intéressante, n'y est pas même ébauchée. Le sage et laborieux Auteur de cette Dissertation a déclaré lui-même qu'il vouloit seulement présenter à l'Académie un ouvrage utile, et qu'il ne prétendoit pas au prix, parce que la première partie étoit seule analogue au genre d'étude auquel il s'est consacré. Retenu par son zèle depuis plus de quinze ans dans le Trésor des Archives, il en a extrait plus de cent mille Titres, dont la plupart étoient ignorés, et tous relatifs à l'Histoire de Normandie dont il s'occupe. Il n'est pas de Littérateur qui ne reconnoisse à ce genre de travail Dom Le Noir, Auteur d'un très-bon *Mémoire relatif au projet d'une Histoire générale de la province de Normandie*, distribué en 1760 » (34).

M. Georges Huard possède actuellement un cahier manuscrit (35) intitulé: *Copie de Titres de la Chambre des comptes de Paris concernant le commerce de Caen dans les quatorzième et quinzième siècles*, qui est de la main de Dom Le Noir (36) et se réfère,

(34) Prospectus du prix proposé par l'Académie de Caen en 1779. (Placard imprimé.)

(35) De 51 feuillets écrits.

(36) Sur Dom Le Noir, cf., en dernier lieu, H. Wilhelm, Dom Berlière, Dom Dubourg et le P. Ingold : *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-*

à n'en pas douter, au travail ci-dessus indiqué. Avec l'amicale autorisation de M. Huard, nous en extrayons un texte (37) qui nous renseigne sur les conditions du commerce caennais en 1326-1327.

Parties (38) de la value de la prevosté de Caen du terme de la Saint-Michel l'an m ccc xxvj. jusques au terme de Pasques ccc xxvij. laquelle fut baillée audit terme de la Saint-Michel jusques a deux ans ensuians pour deux mil huit cens livres a Raoul de Touchet (39) chacun an. Et premièrement, ce qui a esté receu par ledit Raoul et que elle a valu par sa main dudit terme de la Saint-Michel jusques au mardi avant la Saint-Pierre en febvrier ccc xxvj. que l'en li bailla adjoint Robert le Bergier par lettres du baillif de Caen et par vertu des lettres du roi nostre sire encorporées en la commission dudit Robert dont la teneur ensuit: A tous ceous qui ces lettres verront ou orront le baillif de Caen, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil ccc xxvj. le lundi avant la Saint-Pierre en fe-

Maur, t. I, Paris, 1908, in-8°, p. 367-369. Sur son association à l'Académie de Caen, cf. l'abbé Vanel : *Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés;* Paris, 1896, in-4°, p. 289.

(37) Évidemment tiré des Archives de la Chambre des Comptes.

(38) Pièce II, fol. 4-5. Dom Le Noir a donné pour titre : *État du commerce de la ville de Caen en 1326*. Nous reproduisons sa copie littéralement.

(39) Cf. Théodore Courtaux et le marquis de Touchet : *Histoire généalogique de la maison de Touchet;* Paris, 1911, in-4°, p. 23, 202.



vrier (40), receumes les lettres du roi nostre sire contenant fourme qui ensuit: Charles, par la grace de Dieu rois de France et de Navarre, au baillif de Caen ou a son lieutenant, salut. Comme sur la complainte que avoit nous faite Raoul de Touchet, prevost fermier de notre prevosté de Caen, en disant que eu (41) temps que il avoit prise ladite prevosté, du jour de Penthecouste derrain passé jusques a la Saint-Michel prouchainement a venir, pour viij^{c}. livres, et de ladicte Saint-Michel jusques a deux ans ensuians pour ij^{m} viij^{c}. livres tournois, il avoit bonne pais en mer et en terre et que, assez tost après, nos anemis d'Angleterre avoient pris et amené les nef de Normandie aveuc les marchandises dedens estans et tué grandement de gens qui y estoient (42) et que, tant parce que, pour ce que plusieurs marcheans et gens de laditte ville estoient essilié et avoient perdu le leur en la mer pour les causes dessusdittes, et ensement parce que, pour le fait de la guerre, nulles marcheandises ne povoient venir ne arriver en laditte ville, comme parce que laditte ville et les habitans d'icelle estoient oppressez et contraint de paier une amende de vint et chinc mil livres en quoi els avoient esté condemp-

(40) Le 16 février.

(41) La copie de Dom Le Noir porte: *en*.

(42) « En mai 1326, Jean Sturmy, Jean Felton et Nicolas Kynèl, amiraux du Nord, de l'Ouest et du Sud, tombaient sur les convois normands, massacraient « grandement des gens qui y estoient » et capturaient cent vingt navires. » Sur cette surprise, cf. Ch. de La Roncière: *Histoire de la marine française*, t. I, Paris, 1899, in-8°, p. 383-384.

nez en nostre Parlement (43), si que pour ces causes il estoit venu puis l'espace de quatre mois poi ou nient en nos halles de Caen, ne encore ne venoit de quoi devoit venir le plus grant emolument de laditte pre-

(43) Cf. Boutaric, *op. cit.*, t. II, p. 230, n° 5291 ; p. 608-609, n° 7768. — Au début de 1318 ou, plus vraisemblablement, en 1317, les bourgeois de Caen, assemblés au son de la cloche et en armes, assaillirent dans son hôtel Oudard de Chambly, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, « qu'ils accusaient d'avoir lui et ses gens commis des méfaits dans la ville, enlevé des femmes, dérobé des effets, brisé les fenêtres des maisons, etc. » Ils tuèrent le chapelain du doyen, Guillaume Le Noir, saccagèrent sa chapelle et toute sa maison, qu'ils finirent par abattre. La famille d'Oudard de Chambly, puissante sous Philippe le Hardi et sous Philippe le Bel (cf. De La Rue : *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. I, Caen, 1842, in-8°, p. 96-97), vit décliner sa faveur sous Philippe le Long. C'est ce qui explique, sans doute, que les violences des bourgeois de Caen contre le doyen de Saint-Aignan ne reçurent leur châtiment que par un arrêt du Parlement de Paris du 25 janvier 1326 (n. s.). Les Caennais, il est vrai, n'avaient rien perdu à attendre : le Parlement les condamnait à 25.000 livres tournois d'amende envers le roi, à une indemnité de 2.000 livres tournois envers le doyen et à la reconstruction de son hôtel. Les bourgeois perdaient aussi leur droit de commune *(jus commune)*, *si quod in dicta villa habeant*, en signe de quoi la cloche de leur beffroi devait être percée. De La Rue (*loc. cit.*, p. 95) prétend que cette clause du jugement ne reçut pas son application. En tous les cas, l'amende énorme de 25.000 livres ne fut certainement pas acquittée, puisque nous savons que les gens du roi en réclamaient encore le paiement en 1464. (Archives municipales de Caen, *Matrologe*, AA. 1, fol. 71-74, 76-79, 83-85.) Mais l'arrêt de 1326 exigeait aussi des Caennais l'édification d'une chapelle expiatoire pour le

vosté, icelle prevosté ne valoit ne ne vault que vj^e livres tournois, — nous, oie laditte complainte dudit prevost, requerant que, comme se il convenoit que laditte prevosté li demourast en paiant la somme pour laquelle elle li avoit esté baillié, il seroit essilié et desherité a tousjours, laditte prevosté feissons cuillir et lever en nostre main pour savoir combien elle pourroit valoir, afin que sur ce lui fessons grace et remission tele comme il nous plairoit, non contrestant ordenances contraires, eussons mandé et commis a nos amez et féauls les gens de nos Comptes de Paris que, els, regardées et avisées et considerées diligeaument les choses dessus dittes et les dependances d'icelles, feissent et ordenassent sur ce pour nous et en nostre non ce que il verront que bon seroit, — nous adcertes, considerées diligeanment et avisées et regardées par nosdites gens des Comptes les choses dessusdictes aveuc les circonstances et dependences de icelles, selonc la teneur de nostre mandement dessusdit, et consideré ensement la manière du bail et de la prinse de ladicte

salut de l'âme de Guillaume Le Noir et sur le lieu même de son assassinat. La messe des morts y devait être chantée trois fois la semaine. Sa collation était réservée au roi et les bourgeois devaient la doter sur leurs biens d'une rente annuelle de 25 livres tournois. Voilà l'origine, à n'en pas douter, de la chapelle de Saint-Aignan-au-Château, que Huet (*Les Origines de la ville de Caen*, 2e éd., Rouen, 1706, in-8°, p. 253-254) et De La Rue (*Essais historiques sur la ville de Caen*, t. I, Caen, 1820, in-8°, p. 86-88), qui connaissaient fort bien pourtant l'arrêt de 1326, n'ont pas su démêler. (Cf. Archives municipales, GG. 427.)

prevosté par l'ordenance de nos gens des Comptes dessusdis fait par vertu de nostre mandement, te mandons et commandons par ces presentes que tu, a lever et cuillir et recepvoir et savoir combien pourront valoir les revenues et emolumens de ladicte prevosté durant le temps des guerres, depute et adjoingne de par nous aveuc ledit prevost, a ses coux, un prudomme et loial et souffisant a ce faire, sans prejudice de nous, et ledit prevost ne contraignez de paier pour la ferme de ladicte prevosté, durant le temps dessusdit, fors la somme que il apparoistra loiaument par la relation dudit adjoint, que aura valu ladicte prevosté et esté levé et receu des revenues et emolumens d'icelle. Donné a Paris, le xxviij^e jour de janvier l'an de grace mil ccc xxvj.

Par vertu desquelles lettres nostre sire le roi dessusdit, nous avons adjoint Robert le Bergier, bourgeois de Caen, o grant deliberation et par le conseil de bonne gent et de nostre office, pour faire les choses contenues en mandement et es lettres nostre sire le roi dessusdit. Donné a Caen, le mardi avant ladicte feste de l'an dessusdit.

Et est a scavoir que la revenue et emolument de ladicte prevosté sont derrées qui souloient venir en nefs par la mer, comme vins de Gascoigne (44) et

(44) Sur le transport en Normandie des vins de Gascogne au début du XIVe siècle, on peut voir une intéressante pièce du Trésor des Chartes sous la date de 1322. (Archives nationales, JJ. 61, n° iiij^c xxix.) Cf. aussi un arrêt du Parlement de Paris du 9 juin 1311. (Boutaric, *op. cit.*, t. I, p. 94,



d'ailleurs, sel de Poitou, cuirs, cendres, plon, estain, cire, pois, gommes, harens, que l'en appelle les milliers, et plusieurs autres marcheandises qui venoient a Caen, et ces nefs qui portoient les marchandises a Caen, en reportoient d'illeuc blez, canevas, gresses, file lange et autres derrées, desquelles choses l'en a poi apporté a Caen ne reporté en pour la guerre d'Engleterre et de Gascoigne. Item, il y a un autre membre que l'en appelle la Campaigne comme des bestes qui vendues y sont. Item, la maaille qui est la coustume des menues derrées. Item, les barres, les pons et les passages de la rivière d'Oulne comme le bac d'Asty (45), le pont de Coudray (46) et les autres pons appartenans a icelui.

De la premiere semaine, depuis le terme commenchant, c'est assavoir du mardi vespres eu lendemain de la Saint-Michiel jusques eu mardi avant la Saint-Denis, tant de marcheandises venues par la mer, de la Campaigne et de la maaille que des pons et passages de la rivière d'Oulne et du travers de la ville: vj. livres tournois xv. sols x. deniers.

De la seconde semaine etc. [*sic*].

Somme totale du temps dudit Robert le Bergier, adjoint, comme il est dessusdit ix^{xx}v. livres iiij. sols.

n° 1001; p. 110, n° 1213; t. II, p. 84, n° 3887, et l'abbé De La Rue: *Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, p. 185.)

(45) Athis, commune de Louvigny, canton de Caen-Ouest, Calvados.

(46) A Amayé-sur-Orne, canton d'Évrecy, Calvados.

Somme totale tant du temps que ledit Raoul rechut par soy que du temps que ils out adjoint: vj[c] livres tournois xviij. sols iiij. deniers.

DOCUMENTS

CONCERNANT

L'ÉVÊCHÉ, LE GRENIER A SEL ET LE TRÉSOR DE LISIEUX

PAR

Ch. ENGELHARD,
Membre correspondant.

I

DOCUMENT DU XVIIe SIÈCLE

CONCERNANT L'ÉVÊCHÉ DE LISIEUX

Le document, dont je donne le texte en en respectant scrupuleusement l'orthographe, a été copié par moi dans la bibliothèque de l'abbé Loir, au temps qu'elle était au séminaire de Lisieux. L'original, assez mal conservé et par suite d'une lecture difficile par endroits, n'était dans l'esprit de son auteur qu'une simple note : aussi n'est-il ni daté ni signé. Son écriture atteste toutefois la première moitié du XVIIe siècle. Si j'avais à fixer avec quelque précision l'époque où il fut rédigé, je l'attribuerais à l'épiscopat de Léonor Ier de Matignon (1646-1676). Voici pourquoi : le terme, palais, employé dans la première phrase du manuscrit, semble devoir s'appliquer à la construction d'architecture si remarquable que fit édifier Cospéan (1636-1646) et qui est en bordure de la place Thiers ; or, pendant le moyen âge et jusqu'à l'époque où ce monument fut bâti, la demeure de l'évêque avait été, de façon générale bien entendu, appelée le manoir épiscopal. D'un

autre côté, il est question, dans le document, d'un arrêt autorisant des démolitions dans l'intérieur de l'évêché : il ne saurait s'agir là des travaux qu'entreprit Léonor II (1676-1714) ; car, suivant le *Bulletin de la Société historique de Lisieux* (1), ce ne fut qu'à partir de 1680 que le prélat fit raser le « vieil », le premier manoir épiscopal, — ou plutôt ce qu'il en restait .L'écriture de l'original s'oppose à ce qu'on le fasse descendre jusqu'à ce moment. On ne peut, dans ces conditions, en placer la rédaction qu'au temps, comme je l'ai dit, de Léonor Ier et dans les années qui précédèrent la réfection qu'il fit exécuter de l'aile centrale du palais (2)

Quel est l'auteur du document ? L'orthographe comme le style de sa teneur ne permet pas d'en faire honneur au « sieur Le Bas, chanoine et archidiacre en l'église cathédrale de Lisieux », lequel présentait, à titre de receveur général de l'évêché, l'état de ses revenus en 1659 à l'évêque Léonor Ier (3). Je crois, pour mon compte, que ce rédacteur anonyme était l'homme de confiance, le factotum, soit du chanoine Le Bas, soit de quelque autre remplissant ses fonctions ; il aura été chargé de rechercher les dépenses incombant à l'évêché dans les fiefs épisco-

(1) 1875, n° 6, p. 8.

(2) L'aile sud (moins le pavillon récent de la Poste) fut bâtie par Cospéan ; l'aile centrale fut réédifiée par Léonor Ier de Matignon ; l'aile nord (moins l'étage élevé au XIXe siècle) est due à Léonor II, neveu de ce dernier.

(3) Formeville : *Hist. de l'Évêché-Comté de Lisieux* (Lisieux, 1873, 2 vol. in-8°), I. pcccclxi.

paux : après avoir accompli sa mission, il aura établi la pièce qu'on va lire et qui, mieux rédigée, mieux orthographiée, aura été comprise dans l'un des mémoires de recettes et de dépenses qu'on présentait annuellement à l'évêque.

Mémoire des lieux qui peuvent estre à réparer en ce qui deppend de l'évesché de Lisieux

Premièrement, dans le pallais (1) il y a quelques réparations à la couverture du corps de logis ;

dans la grande salle qui regarde dans le jardin il y a deux poultres (2) ;

dans la grand salle de dessus l'escurie, je n'en puis rien dire ;

le grand grenier au bled qui est dans la cour (3), il n'y a point de réparations à faire : il y a arrest en privé consel (4), par lequel il est permis de l'abatre et desmollir ;

(1) Il s'agit ici du palais épiscopal, bâti par l'évêque Arnoul (1141-1181) et remplacé, au XVII[e] siècle, par le monument actuel, aujourd'hui le tribunal, le musée, la bibliothèque, etc.

(2) Il s'agit de l'aile qui a précédé celle où sont aujourd'hui le musée et la bibliothèque.

(3) Il est, faute de documents, très difficile de fixer l'emplacement de la cour en question comme de l'écurie, citée au précédent paragraphe.

(4) Pour conseil.

je n'ay point conjnoissance (5) qu'il y aye rien (6) à faire dans la geolle (7) ; et, s'il y a quelques choses, seront à la couverture ;

il n'y a rien à faire au pont de la Prest (8), ayant esté tout de neuf [réparé] (9) ;

pour la ferme de Cavodon (10), sont les fermiers qui sont obligez aux reparations ;

pour la ferme de la Folletière (11), aussy pareillement ;

pour le moulin de Rocques (12), il y a peu de réparations, l'ayant faict repparer de neuf ;

pour celluy de la porte de Caen (13), il a aussy esté repparer et ne croy pas qu'il y ait grand choses;

pareillement pour celluy de la rue aux foire (14) ;

(5) Pour congnoissance.

(6) Pour qu'il n'y ait rien, etc.

(7) La prison se trouvait depuis un temps immémorial sur l'emplacement du bureau de poste actuel.

(8) Le pont de la Prée se trouvait sur la Touque, à l'endroit dit : Le Petit Malheur, dans la prairie qui s'étend de Lisieux à Ouillye-le-Vicomte.

(9) Le pont de la Prée était en bois et d'existence, semble-t-il, ancienne.

(10) Cavaudon. Cf. *Hist. de l'Évêché-Comté de Lisieux*, par H. de Formeville, pp. ccccxli et suiv.

(11) *Id.*

(12) *Id.*

(13) *Id.*

(14) L'orthographe du document est assurément mauvaise, car, des trois moulins que possédait l'évêque dans Lisieux, il n'en est pas à ma connaissance, qui fut situé dans une rue aux Foires : je pense qu'au lieu de Foires, il faut lire Fèvres.

pour le pont Gredin (15) allant aux Lojes (16), [il] a esté refaict à neuf ;

pour ce qui est des Lojes, il n'y a que le reste des meurs à refaire ;

pour le jeu de paulme et les escuries (17), il y a arrest pour les desmollir ;

le pont de Glos (18), il n'y a rien à refaire, estant refaict de neuf ;

pour le moulin, il y avoict des bresches le long des rivières à refaire ;

pour le moulin de Courthonne (19), s'il y a quelques choses à refaire, c'est au receveur, en esta[n]t chargé ;

pour la maison et grange, elle a esté refaict, les bastiment estant de peu de valleur ;

pour Thiberville (20), les portiers y sont con damnez aux réparations des halles :

(15) Il existe au sud de Lisieux, sur la route des Loges, un petit ruisseau, nommé le Graindin : le pont qui le traverse se trouve sur la route de Livarot, près du passage du chemin de fer.

(16) Palais de plaisance des évêques de Lisieux, à 2 kilomètres environ de la ville, sur la route de Livarot.

(17) Cf. p. préc. note 3.

(18) Village sur l'Orbiquet, à 5 kil. au S.-E. de Lisieux : jadis chef-mois d'une baronnie appartenant à l'évêque de Lisieux.

(19) Village situé à 16 kil. à l'est de Lisieux, un peu au sud de la grande route de Cherbourg à Paris : était également le chef-mois d'une des baronnies de l'évêque de Lisieux.

(20) Autre village qui se trouve sur la ligne de Cherbourg





je crois néantmoings que cella a esté refaict ;

à Canapeville (21), il n'y a que le pont qui a esté refaict de neuf ;

pour Nonnant (22), il n'y a rien à faire ;

pour les ponts de Touques (23), s'il y a quelques choses à refaire, c'est au receveur pour ne les avoir rendus par visite ;

pour le moulin, il n'y a que les couvertures, y ayant faict faire à neuf le tournant et moullant comme aussy le pignon ;

pour la réparation de la grange, c'est au receveur ;

pour le moulin de Courthonnel (24), s'est aussy au receveur à les entretenir ;

pour le chemin derrière les Loges, M^r le procureur fiscal a le contract faict avecq ung personne qui a des terres : il debvoict remettre le chemin en

à Paris, à 8 kil. à l'O.-S.-O. de Lisieux : siège d'une baronnie épiscopale.

(21) Village du département de l'Orne, situé au sud de Lisieux, près de la Touque et non loin de la ligne qui sépare l'Orne du Calvados : autre chef-mois d'une baronnie de l'évêque.

(22) Village au S.-E. de Bayeux, sur la Seulle, entre la ligne ferrée et la grande route qui réunissent Cherbourg à Paris : autre chef-mois d'une baronnie de l'évêque.

(23) Village sur la Touque, près de son embouchure. L'évêque y avait de même une baronnie.

(24) Ancienne paroisse, réunie aujourd'hui à Cordebugle, ville située à l'O.-S.-O. de Lisieux, entre la route de Cherbourg et la voie ferrée.

estat moiennant vi[c] l. qui lui a esté baillé, sinon mettre le chemin sur son héritage ;

il y a la maison de Rouen (25), qui est une des plus grosse pour les réparations, quoy qu'elle a esté réparrée.

(papier, non signée, nom datée, 1e moitié du XVIIe siècle.)

Bibliothèque de l'abbé Loir.

(25) Il s'agit ici de l'hôtel de Lisieux, dans le doyenné de Saint-Cande, dont était titulaire l'évêque de Lisieux : c'est dans cet hôtel que mourut d'une congestion, survenue pendant qu'il se faisait faire la barbe, le bourreau de Jeanne d'Arc, Pierre Cauchon, le 18 décembre 1442.

II

CHARTES

CONCERNANT LE GRENIER A SEL DE LISIEUX

Les originaux des documents qui suivent appartiennent à la collection qu'avait formée M. Guérin, de Lisieux, et sur laquelle j'ai donné quelques explications dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, paru en 1905 (1). Le premier, à mon avis, est le plus précieux de tous : il nous fait connaître et les conditions dans lesquelles fut créé le grenier à sel de Lisieux et la date de cette création. Les deux suivants intéressent son organisation, sont, pour ainsi dire, des annexes du précédent et servent, par suite, à l'éclairer. Le quatrième enfin, celui-là de cent ans postérieur à ceux-ci, nous indique les personnalités locales auxquelles une certaine quantité de sel était allouée gratuitement et la valeur de cette quantité pour chacune d'elles ; il nous apporte donc un renseignement curieux sur un privilège ancien. A tous les points de vue, la publication de ces chartes me paraît une bonne contribu-

(1) *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.* Année 1905. Seconde partie, p. 201.

tion à l'histoire de la vieille et pittoresque cité lexovienne.

1° *Charles VI crée le grenier à sel de Lisieux* (1er août 1401)

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx que ces lectres verront, salut. Savoir faisons que, pour relever le peuple des métiés d'environ la ville de Lizieux de la grant despence et travail qu'il lui a convenu faire et supporter de aler querre et prendre sel par impost et autrement ès grenier où ilz ont jusques à présent acoustumé d'aler et dont ilz sont à longue distance, et, afin de esthever que les faulx marchans de sel qui y ont acoustumé de converser et admener sel non gabellé ès villes voisines dudict Lizieux, n'y aillent ; plus et aussi pour l'évident prouffit de nostre dicte gabelle ; avons par meure délibéracion de nostre conseil ordonné et par ces présentes ordonnons et establissons une chambre à sel respondant au grenier à sel de Pont-Audemer et que les villes voisines, plus prochaines que d'autre grenier, y aillent et soient tenues et contraintes de y aler querre et prendre sel, ainsi qu'il a esté et est acoustumé en noz autres greniers, selon les ordonnances et instruccions roiaulx sur ce faictes ; laquelle chambre nous voulons estre mise sus et commencé au premier jour du mois de septembre prouchain venant. Sy donnons en mandement par ces présentes à nos amez et féaulx les généraulx, conseilliers sur le fait des aydes ordonnez

pour la guerre, que la dicte chambre à sel ilz mettent ou facent mettre sus et commencier au jour dessusdit et que, appellez les grenetier et contrerolleur par nous ordonnez en ladicte chambre et ès greniers plus prouchains d'illec environs et des marchans de sel fréquantans lesdis lieux, pris soit ordonné aux marchans que en ladicte chambre de Lizieux admainent sel tel qu'ilz verront estre convenable d'avoir pour leur droit, en telle manière que lesdis marchans n'y soient perdans ne le pueple grevé ; duquel pris soient faictes lectres et baillées ausdis grenetier et contrerolleur de la dicte chambre de Lizieux, pour en faire recepte et despence, si comme il appartendra. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostredit scel à ces présentes lettres. Donné à Paris le premier jour de aoust l'an de grâce mil quatre cent et ung et de nostre règne le xxi[e].

(sur le repli) Par le roy à la relacion du conseil estant en la chambre des aides ordenez pour la guerre (1).

Jge (?)

2° *Charles VI réglemente le versement de la recette du grenier à sel*

(21 novembre 1404)

A tous ceulx qui ces lectres verront ou orront les esleus où dyocèse de Lisieux sur le fait des aides

(1) Original, parchemin ; scellé sur double queue : queue et sceau disparus.

ordonnez pour la guerre salut. Savoir faisons que l'an de grâce mil quatre cens et quatre le vendredi, feste de saint Estienne, xxvie jour du moys de décembre, vint et se présenta à nous Loys de Laleu, guernetier du grenier à sel establi de par le roy, nostre sire, au Pont-Audemer, et nous présenta lectres patentes du roy, nostre sire, et un mandement de noz seigneurs les généraulx, conseilliers du roy, nostre sire, sur le fait desdiz aides, attaché soubz l'un de leurs signés au vidimus desdictes lectres royaulx, desquielx vidimus et mandement les teneurs se enssuyvent. A tous ceulx qui ces lectres verront Guillaumé, seigneur de Thignouville, chevalier, conseillier chambellan du roy, nostre sire, et guarde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grâce mil iiij^c et quatre, le samedi xxij^e jour de novembre, veismes une lectre fermés du roy, nostre sire, scellées en double queue de son grant seel, contenant la fourme qui s'ensuit. Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront salut. Comme piéça nous ayons ordonné estre mis sur certaines chambres à sel ès villes de Lisieux et de Honnefleu et ez mètes de nostre guernier à sel estibli au Pont-Audemer et respondant à yceluy pour vendre sel aux habitans des mètes d'icelles et en baillier tout le prouffit et émoluement au grenetier de nostredit grenier du Pont-Audemer et non autre part ; néantmoins nos amés et féaulx les gens conseilliers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre ont veu et treuvé par l'estat des guardes desdictes chambres plusieurs deniers avoir esté bailliés autre part que à nostredit

grenetier par les derrains gardes ou anciens d'icelles, avec plusieurs autres fraiz de voiage ou autrement, où nous avons eu très grant domage et pourrion avoir gregnour, se remède n'y estoit mis ; savoir faisons que nous, voullanz ad ce pourvoir ; désirans estre servis au mendre nombre d'officiers et à mendres fraiz et despens que faire se pourra pour nostre cler et évident prouffit ; par advis et délibéracion de nozdis généraulx, conseilliers sur ledit fait, avons ordonné et ordonnons par ces présentes que le grenetier de nostre dit grenier à sel du Pont-Audemer, qui est à présent ou sera, ait toute la charge de la recepte desdictes chambres à sel, en chascune desquelles il sera tenu mectre de par lui homme suffisant et y donne (2) à faire ladicte recepte à ses périls et fortunes, qui lui rendra bon compte de ladicte recepte et pour baillier et distribuer le sel en la manière acoustumée, avec et en la compaignie du contrerouleur de ladicte chambre, qui à présent est ou sera pour le temps advenir. Et parceque par nozdis généraulx a esté advisé et regardé tout l'argent desdictes chambres estre aportés audit lieu du Pont-Audemer pour le aporter à Paris ou autrement le distribuer par l'ordonnance de nous et d'iceulx noz généraulx où il conviendra ; nostredit grenetier grandement fraier et despendre du sien ; et aussi pour contenter lesdis

(2) Il y avait évidemment ydoinne ? J'ai bien lu y donne, mais le copiste a pu se tromper et écrire ces deux mots au lieu de celui qu'on vient de lire ou de ydonne, autre forme du même mot : la suite de la phrase justifie cette interprétation.

commis ordonnez de par luy en chascune d'icelles chambres pour faire la recepte à ses frais et despens et (3) à ses périlz et fortunes, comme dit est ; nous à nostredit grenetier, qui est ou sera, avons pour les causes dessusdictes ordonné et tauxé, ordonnons et tauxons par ces présentes prendre et avoir par sa main, oultre ses gaiges ordinaires, des deniers de sa recepte pour chascune desdictes chambres chinquante livres tournois pour gaiges, salaires et voiages que lesdictes gardes pourront avoir et prendre avec les autres droiz qui y appartiennent et sans ce que aucune chose luy en doye estre ou soit allouée pour aporter ledit argent audit lieu du Pont-Audemer, ne pour voiage veoir et visiter l'estat desdis commis. Si donnons en mandement à nozdiz généraulx conseilliers que nostredit grenetier du Pont-Audemer mectent et instituent ou facent mettre et instituer en pocession et soesine desdictes chambres et recepte et de chascune d'icelle et l'en facent, sueffrent et laissent joir et user paisiblement et à lui faire baillier et délivrer les clefz, registres et pappiers desdictes chambres, en deboutant lesdictes gardes et chascune d'icelles, lesquelles nous en deschargons du tout par ces présentes. Et voulons que lesdictes chinquante livres tournois par an pour chacune desdictes chambres ledit grenetier ait et prengne par sa main des deniers de ladicte recepte, oultre sesdiz gaiges ordinaires, comme dit est, et paie auxdits contreouleurs leur gaiges à eulx par nous piéça ordonnez et tauxés par nos autres lectres, lesquiex nous voulons estre alloués en ses

(3) Un mot illisible.

comptes et rabattus de sadicte recepte par noz amés et féaulx gens de noz comptes à Paris, en rapportant pour une fois ces présentes ou vidimus d'icelles soubz seel autentique et quitance desdis contreouleurs : mandons et commandons à tous noz iusticiers, officiers et subgés que à nostre dit grenetier et à sesdiz commis et députés, en faisant les choses dessusdictes et les despendances, obéissent et entendent dilligemment et préservent et donnent conseil, confors, aide et prison, se mestier est et requis en sont. En tesmoing de ce Par le roy, à la relacion des généraulx conseilliers sur le fait des aides pour la guerre, H. Bonsolas. Et nous à ce présent transcript avons mis le seel de la prévosté de Paris, l'an et le jour [dessusdiz]. Ainsi signé : S. Basdoux. Collasion faicte. Et au dos d'icelui transcript : Collacion de ce présent transcript avec les lectres originaulx signés comme contenu est au blanc [......] de messieurs les généraulx, conseilliers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre, en la Chambre desdiz Aides, le xxiij^{e} jour de novembre, l'an mil cccc et q[uatre......] et par messieurs. Bougis (4).

(4) Suit le mandement des généraux, conseillers sur le fait des aides : une partie en a été coupée. Conformément à la volonté du roi, ils ordonnent que le grenetier de Pont-Audemer soit mis en possession des papiers concernant les greniers dont il aura dorénavant la charge et qu'on lui remette les clés des locaux où ils sont situés. Le document est signé : Debougy. Original, parchemin ; scellé sur simple queue : queue et sceau disparus.

3° *Compte de l'emploi du sel, demeuré après la mort de Guillaume Parres, garde de la chambre à sel de Lisieux.*

(8 mai 1405)

A vous, mes très redoubtez seigneurs, messeigneurs les gens des comtes du roy, nostre sire, à Paris, je, Gilet Doulzsire, contrerouleur de la chambre à sel, establie à Lisieux, certiffie que huit muys huit sextiés troiz minoz, mesure de Paris, appartenans à Ychier Tiphenel, marchand de sel, qui estoient demourés à vendre après le trespassement de feu Guillaume Parres, en son vivant garde de ladicte chambre, et qui ont estés venduz depuis de le xvij° jour de juing, l'an mil cccc et quatre dérain passé jusques au xxvj° jour de juillet ensuivant par Martin Mabire, commis par messieurs les généraulx, conseilliers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre, à faire vendre ledit sel, ont esté venduz au pris de vint trois livres huit sols tournois le muy pour le droit dudit marchant. Et ce vous certiffie estre vray par ces présentes, lesquelles en tesmoing de ce j'ay scellé de mon seel et signées de mon signé manuel, le viij° jour de may l'an mil quatre cens et cinq (5).

Gildouzsire.

(5) Original, parchemin ; scellé sur simple queue : queue et sceau disparus.



4° *Etat des personnes à qui était accordé du sel gratuit à Lisieux*

(19 décembre 1506)

Ensuit les noms des personnes ausquelz monsieur le général de Normandie ordonne bailler du sel pour leur provision et despance durant ceste présente année, commancée le premier jour d'octobre mil v^{c} et six, au grenier à sel estably par le roy, nostre sire, à Lisieux.

Et premièrement :

A monsieur l'évesque dudit Lisieux :	IIII sestiers.
Aux jacobins dudit lieu :	II sestiers.
A l'abbeesse et religieuses dudit lieu :	II s.
A l'ostel-Dieu dudit Lisieux :	I s.
Au cappitaine Maunoury :	I s.
A Jacques Le Roy, esleu dudit Lisieux :	I myne.
A Julien Esdiart, lieutenant de l'autre esleu :	I m^{e}.
A Jehan Mignet, commis du receveur des aydes et tailles dudit lieu :	I s.
A François Osmont, advocat du roy sur le fait desdis aides et tailles :	I myne.
A Guillaume Le Filleul, greffier d'icelle ellection :	I m^{e}.
A Jehan de Mauregard, grenetier dudit lieu :	I s.
A Michel Filleul, contrerolleur dudit grenier :	I s.

A Nicollas Carrey, lieutenant du bailly d'Auge : 1 m^{e}.

A Jehan Leliquerre, naguères commis à l'exercisse dudit grenier : 1 m^{e}.

A Jehan Le Vallois, marchant dudit grenier : 1 m^{e}.

A Jehan Le Bouteiller, mesureur dudit grenier : 1 mynot.

A Jehan Le Roy, commissaire dudit grenier : 1 mynot.

Soit XVIII sestiers II mynotz de sel (1).

Grenetier et contrerolleur du grenier à sel estably par le roy, nostredit seigneur audit Lisieux, baillez et délivrez aux personnes cy-dessus nommées le nombre de sel ainsi qu'il est contenu cy-dessus pour leurs provisions et despance durant ceste présente année. Et, en me rapportant cedit présent roolle avec recongnoissance sur ce suffisante de la récepcion dudit sel, vous, grenetier, serez tenu quicte et deschargé du droit de gabelle pour ce appartenant audit seigneur partout où il appartendra sans difficulté. Donné soubz l'un de nos signetz, le xiiij^{e} jour de décembre l'an M V^{c} et six (7).

Bohier.

(6) Il y a une erreur dans ce total : si 2 minots équivalent à une mine et 2 mines à un setier, l'addition nous donne 13 setiers 7 mines 2 minots ou 17 setiers.

(7) Original, parchemin. Le document ne porte aucune trace de sceau.

III

INVENTAIRE DU TRÉSOR

DE LA CATHÉDRALE DE LISIEUX

—

DEUXIÈME TIERS DU XVIIe SIÈCLE

Les documents relatifs au trésor de la cathédrale de Lisieux sont, à ma connaissance, fort rares : infiniment peu ont été publiés. C'est donc une bonne fortune que de pouvoir en produire un au jour. Celui qu'on va lire provient, comme nombre d'autres authentiques dont j'ai pris copie, de la bibliothèque de l'abbé Loir ; son original, bien que ni signé ni daté, appartient indubitablement au second tiers du XVIIe siècle : peut-être même fut-il rédigé avant 1650. L'écriture et même l'orthographe, toute défectueuse qu'elle soit, attestent cette époque; la discussion des dates de décès des donateurs, cités au chapitre des ornements, vient aussi la certifier (1).

(1) Tous les personnages cités au chapitre des ornements étaient décédés avant 1626, année où s'éteignit Louis Bretel, à l'exception du chanoine Costard et peut-être du membre de la famille de Nossy qui vient après lui dans notre document. Pour le premier, il était certainement disparu en 1654 ; au chapitre général de cette année,

Il s'ensuit que notre inventaire nous fait connaître la richesse de la partie la plus en service du trésor de la cathédrale au commencement du règne de Louis XIV (2).

Je n'insisterais pas autrement sur la valeur du présent document, si je ne croyais devoir signaler tout spécialement le don qu'il mentionne et qu'avait fait à l'église Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques. On connaît le personnage et on se souvient qu'en 1562 il dirigea, avec Louis d'Orbec, les protestants qui la pillèrent de façon farouche ; on n'ignore pas non plus qu'il s'avança, qu'il se poussa en servant tour à tour la ligue et la royauté et que, devenu par ce moyen maréchal de France sous Henri IV, il tint dans sa main le diocèse de Lisieux, obligeant l'évêque, Anne de Givri, d'abord

le chanoine en possession de la prébende du Val-Rohais, dont il avait été pourvu pendant sa vie, s'appelait Gabriel Le Bas (*Registre capitulaire* conservé à la sacristie de Saint-Pierre de Lisieux). Quant au second, il est absolument impossible de préciser la date de son décès, car on ne sait si on a affaire avec un laïc ou un clerc ; en outre, rien, pas même un prénom, n'indique sa personnalité. La famille de Nossy, au XVIe et au XVIIe siècle, a donné beaucoup de ses enfants à l'église de Lisieux ; en 1654, au même chapitre général, figurait Me Gaspard de Nossy, archidiacre du Lieuvin, prébendé de Saint-Germain. Toutefois, malgré mon absence de documentation, je crois pouvoir affimer (jusqu'à preuve du contraire, s'entend) que le personnage que je discute n'était plus à ce moment ; par prudence néanmoins, je date l'inventaire du second tiers du XVIIe siècle.

(2) Les châsses, par exemple, ne sont pas mentionnées

à fuir (1589) et puis enfin à résigner ses fonctions (1598). Comme il trouvait largement son profit à régenter les affaires ecclésiastiques, pour ne pas le perdre, il fit nommer à l'épiscopat lexovien François Rouxel de Médavi, le frère cadet du mari de sa seconde fille : le nouvel évêque s'effaça, en effet, devant lui et Fervacques put par suite percevoir jusqu'à sa mort la plupart des revenus dont il avait joui précédemment. Pour racheter sa vie peu catholique, il voulut être enterré dans la cathédrale même qu'il avait si indignement dévastée ; le don qu'il lui fit et dont témoigne notre inventaire prouve qu'il avait tenu, en mourant, à y effacer, autant que possible, le souvenir de sa barbarie et de ses cruautés passées (3).

Inventaire de l'argenterie, ornementz et linge, apartenant au chapitre de l'église Sainct-Pierre de Lisieux, estant en la garde du sieur chefvecier de ladicte église.

Premièrement : l'argenterie

Un ciboire d'argent vermeil doré et ciselé, pesant trois marcqs deux onces et demie.

(3) Cf. Louis Dubois. *Histoire de Lisieux*. Lisieux, 1845, 2 vol. in-8°. T. I, pp. 446 et suiv. ; T. II, pp. 367 et suiv. ; et Noël Deshays, dans Formeville, *Histoire de l'Évêché-Comté de Lisieux*, Lisieux, 1873, 2 vol. in-8°. T. II, pp. 236, 237, 238 et 241, 242.

Une petite boëte d'argent servant audict ciboire, pesant trois onces trois gros et demi juste (1).

Un soleil d'argent vermeil doré et ciselé avec les deux anges aux deux costez, pesant cinq marcqs une once deux gros et demi avec les deux cristaux.

Un calice d'argent avec la plateur (2) d'argent vermeil doré et ciselé, pesant quatre marcqs une once et demie.

Les deux choppinette et la paix de mesme, pesantz deux marcqs cinq onces et demie juste.

Un autre calice d'argent à soleil tout vermeil d'or avec la plateur, pesantz deux marcqs et une once juste.

Plus un autre calice d'argent doré avec la plateur à l'antique, pesant deux marcqs quatre onces et demie.

Plus un autre calice d'argent avec la plateur, pesant trois marcqs demy once, moins la pomme dorée.

Deux choppinettes d'argent, pesant un marcq demie once moins.

Une grande paix d'argent, où le tour est doré et ciselé, pesant cincq onces, un crucifix et deux images assises dessus.

Une autre petite paix d'argent avec une image

(1) Il semble que le rédacteur de l'inventaire a dû vérifier certaines pièces d'orfèvrerie plus minutieusement que les autres : ainsi s'expliquerait le mot : juste, inscrit en suite de quelques articles du document.

(2) Nous disons la patène.

dedans, le cristal mi-cassé, pesant le tout ensemble deux onces deux gros.

Une nacelle d'argent à mettre l'encens avec la cœuiller enchesnée, le tout d'argent, pesant cinq onces deux gros.

Une grande croix d'argent doré, la pomme ciselé et le bout [aussi], pesant six marcqs cincq onces et demie avec le crucifix et l'image Nostre-Dame.

Une grande croix d'argent servant à l'autel avec le crucifix doré, pesante deux marcqs trois onces et demie.

Une cloche d'argent doré avec le marteau de fer dedans, [pesant] ensemble un marcq cinq onces.

Un encensoir avec les chaisnes, le tout d'argent, pesant quatre marcqs cincq onces.

Deux chandeliers d'argent blanc giselé que portent le petit enfant de chœur, pesant unse marcqs et cincq gros.

Deux ciboires de cuivre, dans l'un desquelz est une petite boëte d'argent pour porter aux malades.

Un baston d'argent (3).

Un autre baston d'argent (4).

(3) Cet article et les deux suivants sont d'une encre plus pâle et d'une autre main ; l'écriture d'ailleurs est de la même époque que celle du reste de l'inventaire.

(4) On lit en marge l'annotation suivante : « Par acte du dix-huit[e] apvril 1639, monsieur le haultdoien a esté saisi d'un desdictz bastons d'argent pour s'en servir en attendant qu'il en ait un autre, à la charge de le représenter toutefois et quantes, lequel a signé au registre du chapitre. »

Comme marque de sa dignité, le doyen du chapitre avait



Plus un ciboire d'argent doré par la pomme et quelque autre partie, pesant (5).

Ensuivent les ornementz

Premièrement : trois chappes et un chasuble, deux tunicques avec deux estolles et trois manipulles de drap d'or à frison cramoisi rouge, garnis d'orfaicts, portant les armes de Monsieur de Cossé (5), évesque de ce lieu.

Deux chappes, un chasuble et deux tunicques avec deux estolles et trois manippulles de drap de frison viollet garni d'orfaicts, portant lesdictes chappes les armes de Monsieur Le Veneur avec celles dudict sieur de Blosset, évesque (7).

Trois chappes, un chasuble, deux tunicquess deux estoles et trois manippulles en velours rouge cramoisi, parsemez de testes de sainct Jehan sans nombre en broderie d'or garnis d'orfaictz, le tout portant les armes de Monsieur le cardinal Le Veneur, réservé

droit à un bâton d'argent qu'on portait devant lui, tant dans le chœur de l'Eglise qu'ailleurs dans les cérémonies.

(5) Le poids manque dans l'original.

(6) Erreur du rédacteur de l'inventaire : on verra, à l'article suivant, qu'il s'agit de l'évêque Blosset de Carouges (1482-1505).

(7) Ces ornements provenaient, non du cardinal Le Veneur, dont il sera question ci-après, mais du haut-doyen Gabriel Le Veneur (1497-1511) qui fut à la tête du chapitre pendant une partie de l'épiscopat de Blosset de Carouges ; les susdits ornements étaient un don fait conjointement par ces deux personnages et par conséquent portaient leurs armoiries à tous deux.

une chappe qui porte les armes de Monsieur Chlosset, chanoine (8).

Trois chappes en toile d'or garnis d'orfaictz, portant les armes de mondict seigneur le cardinal Le Veneur.

Quattre chappes, dont il y en a deux parsemez de soleils, l'autre de fleurs de lys et l'autre de gerbes, un chasuble et deux tunicques parsemez pare[i]llement de soleil en broderie d'or garnie d'orfaicts, le tout de velours gris brun, lesdictz ornemenz portant les armes de diverses personnes.

Six chappes, un chasuble et deux tunicques avec deux estolles et trois manippules avec un custode à mettre sur le ciboire, de mesme le tout de damas blancq (9) garnis de parements de velours à fleurs de couleur rouge.

Trois chappes, le chasuble et deux tunicques avec deux estolles et trois manippules, le tout de damas rouge cramoisi garnis de parements de velours à fleurs verd, portant les armes de Monsieur de Reettel, doien de cette église (10).

Six chappes, le chasuble et deux tunicques avec deux estolles et trois manippules de velours noir garnis de parements de satin blancq, portant les

(8) Personnage inconnu, dont le nom se rapproche singulièrement de Blosset...

(9) Je pense qu'il faut lire : le tout de même damas blanc.

(10) Nom mal orthographié par l'auteur du document : il s'agit évidemment de Louis Bretel, doyen du chapitre de 1611 à 1626.



armes de feu Monsieur de Hautemer, mareschal de France (11).

Trois chappes, un chasuble et deux tunicques, deux estolles et trois manippulles, le tout de damas viollet garnis de grand passemens blanq et violet, donnez par Monsieur Costard, prébendé de Val-Rohais.

Une chape de damas violet avec les paremens de velours fauve, portant les armez de Nossy.

Un chasuble et deux tunicques de damas rouge, les paremens et croisés de velours verd salle et à demy usez, portant les armes du chapitre.

Trois chappes, le chasuble, deux tunicques avec deux estolles et trois manippules, le tout de camelot cramoisy violet, les parements de mesmes, le parement seullement (12) et les passements de fleurs jaunes et rouges.

Trois chappes, le chasuble et deux tunicques avec deux estolles et trois manippules, le tout de camelot blanc garnis de parements de satin rouge avec broderie d'or dessus lesdis paremens.

Un chasuble de triple (13) de velours noir, la

(11) Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervacques, après une vie très agitée, au cours de laquelle son ambition le jeta tour à tour dans tous les partis, devint maréchal de France sous Henri IV. Il mourut en 1613 et fut enterré dans la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Lisieux, à son milieu et non loin de l'autel.

(12) Le rédacteur de l'inventaire a omis ici quelque mot, à moins qu'il ne faille comprendre : les parements seullement, auquel cas il aurait mis le singulier pour le pluriel.

(13) Autre mauvaise rédaction ; faut-il lire : de triple

croisée de petit satin blanc avec l'estolle et manipulle.

Les voiles

Un voile de tafetas blanc et orange avec une croix à pied en broderie d'or.

Un voile de gros de Naple de pareille couleur avec une petite dentelle autour, un moyen Jésus au milieu et aux deux coings deux boucquets de broderie d'or et de soie avec la bourse, la palle, de damas blanc, une croix de passement d'or dessus les deux coussins aussi de damas blanc.

Un voile de gros de Naple rouge cramoisi avec une petite dentelle d'or tout autour, deux boucquets aux deux coings et une croix au milieu, partie d'or et partie d'argent et de soie.

Un autre voile en tafetas rouge cramoisi, une frange tout autour de soie rouge et orenge avec une croix à pied à broderie d'or.

Un voile de tafetas noir, une frange de soie moitié blanche et noire autour, semée de larmes, avec une croix à pied et un moyen Jesus Maria, le tout de broderie d'or ; avec la bourse, la palle et les deux coussins, le tout de velours noir avec deux croix de passement d'or dessus.

Un voile de gros de Naple violet cramoisi avec une petite dentelle d'argent autour, deux boucquets aux deux coings et une croix au milieu de broderie d'argent et de soie.

velours, de velours épais ? Nous disons aujourd'hui du velours à trois poils, à trois brins.





Un autre voile de damas violet cramoisi avec une petite frange de soie blanche et violette autour et au devant une croix de grand passement blanc et violet avec la bourse et la palle de mesme.

Une maiesté illuminée (14) dessus une carthe couverte de basane violète avec un In principio dessus de la carte sans basane (15).

Deux petites tunicques de velours fa[u]ve avec les parementz de velours verd, servanz aux deux petitz enfans de chœur portant les chandeliers.

Papier; document non daté et non signé : 2e tiers du XVIIe siècle. Bibliothèque de l'abbé Loir.

(14) Entourée d'une auréole de rayons dorés.

(15) La majesté devait se trouver sous la carte et le In principio dessus ; par suite il conviendrait, je pense, de lire : Une majesté illuminée dessous... et plus loin : avec un In principio au-dessus, etc.

LE CLERGÉ

ET

LES ÉLECTIONS DE 1830

PAR

M. E. BOISSAIS,
Membre titulaire.



LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS DE 1830

A l'aurore de la deuxième Restauration, la majorité du clergé catholique français crut devoir solidariser sa cause avec celle de la monarchie restaurée par les alliés; elle devait en subir les vicissitudes de fortune et partager auprès des masses l'impopularité qui s'attachait à un état de choses condamné depuis la Révolution.

Les efforts des ministres de Charles X pour déchirer la charte constitutionnelle du royaume et ramener le pays à l'absolutisme furent secondés par les évêques ; de là vient la suspicion en laquelle furent tenus ces derniers par la Monarchie de Juillet, qui ne leur pardonna jamais cette ingérence dans le domaine politique.

Il nous a paru intéressant d'extraire des papiers de M. le comte de Guernon-Ranville, ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique sous le ministère Polignac, trois documents qui montreront combien est fondée l'accusation portée par les historiens et qu'a ratifiée l'opinion publique.

Le premier émane de l'évêque d'Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire, que M. de Guernon-Ranville représentait à la Chambre des Députés; le second est une lettre du cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, et le dernier appartient à M. de Rohan-Chabot, alors archevêque de Besançon. Tous les trois, sous une forme différente, attestent les efforts du haut clergé en faveur d'une monarchie condamnée.

M. de Rohan-Chabot, au lendemain « des trois glorieuses », dut quitter Besançon et se réfugier à Rome. Là, il se réconcilia avec le pouvoir nouveau en contribuant beaucoup à la condamnation de Lamennais, fort désirée par le gouvernement de Louis-Philippe ; en récompense de sa soumission, il fut immédiatement promu à l'archevêché de Bordeaux et, l'année suivante, il obtenait le chapeau de cardinal. Dans sa jeunesse, il avait suivi la carrière des armes sous le roi Murat, qui l'attacha à la reine Caroline en qualité de grand-écuyer, fonction qu'il conserva jusqu'en 1814 ; à cette époque, il se rallia à l'ancienne Monarchie, dont il épousa la cause avec les apparences d'un fougueux dévouement. Sans avoir prêté autant de serments que M. de Talleyrand, qui, pair de Louis-Philippe, dit tout bas à l'oreille du roi en lui jurant fidélité : « Sire, c'est le trente-deuxième », il n'en reste pas moins le type de ces individualités pour lesquelles chaque changement de gouvernement constitue un marchepied pour s'élever à de nouveaux honneurs.

Les pièces que nous publions appartiennent à un

double titre à l'Académie de Caen, puisqu'en même temps qu'elles constituent une documentation nouvelle pour l'histoire d'une époque troublée, elles sont adressées à l'un de nos prédécesseurs dans notre savante Société.

E. Boissais.

1° Lettre de l'évêque d'Angers.

Monseigneur,

Vous pouvez être assuré du grand désir que j'ai de vous voir nommé député par le Département de Maine et Loire. J'ai déjà fait des démarches auprès de plusieurs électeurs, d'après ce que m'avait dit M. le Préfet. J'ai tout lieu de penser que vous serez nommé, d'après la disposition de plusieurs Électeurs. Je suis très persuadé que la confiance dont le Roi vous a honoré contribuera beaucoup à déterminer le choix de Mrs les électeurs. Je serai très flatté si je puis dans cette circonstance faire quelque chose qui vous soit agréable.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur.

† Charles, Év. d'Angers.

S. E. Mgr le Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction à Paris.

2° Lettre de l'archevêque d'Auch.

Monsieur le Comte,

Peu de temps après mon arrivée à Auch, j'ai reçu la lettre close de Sa Majesté afin d'ordonner des prières pour le succès de notre expédition, et postérieurement celle que Votre Excellence m'a adressée dans le même sens, c'est-à-dire pour obtenir de Dieu de bonnes élections, et c'est bien de tout mon cœur, comme vous pouvez croire, que je me suis conformé tant aux intentions royales qu'à celles que vous m'exprimez. J'ai à cet effet publié un mandement où, avec les prières que je prescris, l'amour du Roi et celui des principes qui nous peuvent sauver sont recommandés vivement.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Comte, de l'obligeance que Votre Excellence a mise dans les rapports que j'ai eu l'honneur d'avoir avec elle, et des marques d'empressement et d'intérêt qu'elle m'a données durant mon séjour à Paris. Je la prie d'agréer cette expression de ma sensibilité, et celle en même temps de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte, de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur.

† I. Card. d'Isoard.

Auch, le 12 juin 1830.

S. E. le Ministre des aff. ecclésiastiques et de l'inst. publique.

3° Lettre de l'archevêque de Besançon.

Besançon, le 10 mai 1830.

Monsieur le Comte,

Vous m'avez permis de vous écrire confidentiellement et à cœur ouvert, et si j'ai tardé jusqu'ici à en profiter, c'est par discrétion, connaissant vos nombreuses occupations dans ce moment surtout, mais aujourd'hui je ne puis plus garder le silence et une lettre en forme administrative ne serait pas suffisante pour vous exprimer ma reconnaissance à la réception de celle que je viens de recevoir de Votre Excellence. J'y ai retrouvé un intérêt que vous m'aviez promis, sur lequel j'aime à compter et auquel je vais répondre parce que j'apprécie plus encore le sentiment dont je reçois la preuve que le service bien grand que vous me rendez. Jamais je n'avais plus souffert de mon incommode établissement que depuis ce printemps, et toute mon espérance était dans la certitude de votre volonté ferme et de l'amitié que vous avez bien voulu me témoigner; en voici les effets, j'aimerai toujours à vous les devoir.

Nous attendons incessamment les nouvelles de la dissolution de la Chambre. Nos libéraux travaillent à force; c'est de la rage. Ils sentent que s'ils ont le dessous, tout est fini; ils sont bien forts ici, mais il est facile au Gouvernement de les tenir en brèche. Ils ne tiendront pas contre la fermeté et la constance ,mais il faut repousser leurs attaques par une

vigoureuse charge; ils croient encore pouvoir remporter la victoire; dès qu'ils la verront impossible, ils se retireront. Les Royalistes commencent à se remuer aussi. L'espoir d'être soutenus leur rend du courage. Je les anime et lève les mains au ciel pendant qu'ils combattent dans la plaine. Un homme qui pourrait ici exercer de l'influence lors des élections, c'est le maréchal Moncey, fort estimé et aimé. M. le Garde des Sceaux y pourrait bien aussi quelque chose.

Je m'arrête, ne voulant pas abuser de vos moments. Veuillez encore une fois, Monsieur le Comte, agréer mes remerciements et, avec l'expression de ma haute considération, celle des sentiments profonds d'attachement dont je serai toujours heureux de vous renouveler l'assurance.

† A. Archev. de Besançon.

LES PRISONNIERS

DES ILES SAINT-MARCOUF

PAR

M. LESAGE,

Membre titulaire.



LES PRISONNIERS

DES ILES SAINT-MARCOUF

Dans les Mémoires de l'Académie parut, en 1909, un travail dû à la plume de M. Vanel. Il avait trait à une expédition effectuée en l'an VI pour rentrer en possession des îles Saint-Marcouf, dont les Anglais, alors en guerre avec nous, s'étaient emparés trois ans auparavant. Cette entreprise, qui pour notre marine ne fut pas heureuse, a été racontée par notre confrère dans tous ses détails et les quelques témoignages nouveaux que j'ai rencontrés çà et là ne font que confirmer ses conclusions.

Mais des pièces inédites, conservées dans les cartons de la série L m (Police) aux Archives départementales du Calvados, pourront nous éclairer sur l'origine de cette expédition. Celle-ci ne fut ordonnée par le gouvernement de la République que lorsqu'il eut pris connaissance de plusieurs documents envoyés par les autorités maritimes. La présente notice fournira le texte d'une de ces pièces et l'analyse des autres.

Trois mois à peine s'étaient écoulés depuis le jour où les Anglais avaient pris possession des îles, lorsque, le 4 novembre 1795, à 9 heures du matin, on aperçut de Port-en-Bessin un canot en danger qui faisait des signaux pour demander du secours. Les pêcheurs de nos côtes n'ont jamais hésité à risquer leur vie pour sauver les naufragés, aussi, à cette vue, deux chaloupes montées par une dizaine d'hommes prirent-elles immédiatement la mer. Elles furent assez heureuses pour parvenir à remorquer le canot, qui contenait neuf marins anglais. Le temps était si mauvais qu'un coup de mer ayant « lamé » le canot sur l'arrière de l'une des chaloupes, celle-ci fut brisée et coula en arrivant au port.

Deux jours plus tard, les sauveteurs étaient interrogés par les membres du Directoire de Bayeux, qui, après les avoir félicités de leur courage, arrêtait qu'on en référerait aux autorités afin d'obtenir une indemnité pour la perte qu'ils avaient subie et une récompense proportionnée aux risques encourus et à leur bravoure.

Puis il fut procédé à l'interrogatoire des Anglais. C'étaient, pour la plupart, des jeunes gens de 19 à 24 ans, qui exerçaient des professions diverses, domestiques, tailleurs, laboureurs, lorsqu'ils avaient été enlevés de force par la « presse » pour entrer dans la marine britannique. Ils se plaignaient d'avoir subi des mauvais traitements de la part de leurs chefs, qui ne leur avaient pas versé la solde qu'on leur avait promise. Aussi, le matin, un peu après minuit, ayant découvert un canot sur le riva-

ge, ils l'avaient traîné à la mer et s'étaient embarqués après avoir enlevé dans le magasin d'armes des pistolets et des fusils avec leurs munitions.

Il résultait de leurs réponses que les Anglais avaient déjà construit à Saint-Marcouf six batteries, l'une de quatre canons et les autres de chacune un canon. Il y avait alors au mouillage deux vaisseaux : la *Fusee*, armée de 12 canons avec 50 hommes d'équipage, et la *Search*, qui n'avait à bord qu'un canon et 30 marins. Ils déclarèrent en outre que les deux îles étaient habitées par une trentaine d'hommes et que six Français, venus en deux fois sur une frégate, avaient gagné la côte normande, qu'il y avait environ six semaines, deux autres matelots, venus sur un petit bateau, avaient passé une semaine à l'île d'Aval et que, après avoir été bien accueillis, ils s'en étaient retournés porteurs d'une lettre, après avoir reçu cent livres de biscuits.

Ces déserteurs ne virent pas se réaliser leurs espérances; ils avaient cru, en effet, pouvoir se rendre au Havre et de là gagner l'Amérique. Or, trois mois après, ils étaient encore détenus à Bayeux, qu'ils quittèrent, sur l'ordre du ministre de la Marine, pour Cherbourg, afin d'être mis à la disposition de l'agent maritime pour que leur déposition fût comparée à celle de cinq autres marins anglais, qui, comme eux, venaient de déserter des îles Saint-Marcouf.

D'autres renseignements relatifs à la nouvelle conquête des Anglais devaient bientôt parvenir au Gouvernement français. Le plus important lui fut

adressé, deux ans après le début de son occupation, par les autorités maritimes de Cherbourg. Elles le tenaient de marins de Saint-Waast-la-Hougue, qui, après dix mois de détention, avaient bénéficié d'un cartel, grâce auquel ils avaient été échangés avec un nombre égal de prisonniers anglais. Le voici en entier :

Procès-verbal de la capture du bateau pêcheur la Louise, *de la Hougue et déclaration importante du maître, constitué prisonnier de guerre à Porchester, Angleterre* (1).

« Aujourd'hui 15 septembre 1797 (vieux style), nous Claude Marin Coquet et François Coquet, frères, Nicolas Dessaux et Jean Dessaux, frères, Jean Paquet, Jacques le Coustet, Charles Lepelletier et Pierre Payent mousse, tous pêcheurs de la Hougue, composant l'équipage du bateau pêcheur la *Louise*, déclarons être partis de la dite rade le 12 novembre dernier [1796] pour aller mettre à Rouen une cargaison d'huîtres destinée pour Paris et provenant de notre pêche à la baie de Cancale. Nous étions pilotés par le nommé Louis Pattin, de Quillebeuf.

« Vers les huit heures du soir, nous fûmes rencontrés par le cutter anglais la *Flea* ou la Puce, armé

(1) Lm 43. Arch. dép. du Calvados.

de dix canons. Le capitaine vint à bord avec six hommes, nous amarina, pilla notre butin et cent livres en argent monnayé et nous conduisit aux îles Marcouf. Interrogés par M. Presse qui y commandait, si nous avions des munitions de guerre à bord, sur notre négative, il se réserva de nous faire visiter pour s'assurer s'il ne s'en trouverait point de cachées parmi nos huîtres, avant de nous renvoyer. On commença à débarquer la cargaison par canotée; pendant cette opération qui dura quatre jours avant qu'on eût fouillé la cale jusqu'à la carlingue, nous étions détenus à bord d'un vieux bateau échoué sur l'île.

« Le troisième jour, 15 novembre, arriva à huit heures du matin dans les îles le sloop le *Pérou*, de la commune de Courseuilles, département du Calvados, commandé par François Gondoin, soudoyé par les anglais. Il n'eut pas plutôt monté tout près de nous, qu'un canot se détacha de terre et l'accosta. Nous vîmes alors les matelots anglais du dit canot changer de casaque avec ceux du sloop, croyant par ce déguisement ne pas être reconnus de nous. Nous vîmes débarquer de son bord quelques effets et trois hommes bien mis, deux d'entre eux étant décorés de la croix de Saint Louis; nous les jugeâmes aussitôt français par leur allure et leur langage. Plusieurs de nous étant pour lors à terre, un d'eux nous approcha, demanda des nouvelles de France : lui ayant répondu que la pêche était notre seule occupation, il eut l'air de s'intéresser à notre détention en nous disant qu'il nous ferait élargir si cela était en son pouvoir.

« Il est constant que notre rencontre là ne laissa pas d'alarmer le dit Gondoin, car le commandant de l'île nous fit demander par le sieur Gabriel Mauni, son secrétaire, si nous connaissions ce sloop et le maître qui le montait. Nous répondîmes que non, prévoyant avec raison qu'un aveu contraire nécessiterait notre détention et que l'ennemi ne négligerait pas cette mesure, autant pour sauver le dit Gondoin et consorts que pour tenir leur trame cachée. Mais la négative ne nous servit de rien, le dit Gondoin, qui nous connaissait aussi bien qu'il était connu de nous, déclara probablement que sa perte était inévitable si on venait à nous renvoyer en France. Dès ce moment, nous fûmes resserrés de plus près et rarement on nous permettait de descendre à terre. Cependant, nous observions aussi strictement que possible les intrigues qui se passaient dans ces îles et les relations des anglais et émigrés avec la côte de France distante d'environ une lieue et demie. Nous vîmes la même nuit partir pour France le dit Gondoin sur son sloop.

« Le 23 du même mois, vers les quatre heures de l'après-midi, nous vîmes arriver une platte du département du Calvados. Elle amenait ses voiles et était toute prête à mouiller, lorsqu'on nous fit descendre dans la cale pour nous empêcher de voir les personnes qui vinrent à terre, mais nous apprîmes par le nommé Bernard Garcin, matelot de Boulogne, alors en cette île, que la platte avait apporté un évêque. En effet, deux jours après, nous vîmes embarquer sur le tard ce passager et les trois personnes amenées par

Gondoin sur le cutter la *Flea*, qui appareilla pour l'Angleterre. La platte partit la nuit du jour de son arrivée. Nous n'avons pu savoir qui la montait, mais nous l'avons bien reconnue pour une embarcation du département du Calvados.

« Nous dirons ici à la louange de Bernard Garcin que, quoique retenu au service de l'anglais, il nous a facilité les moyens d'écrire en France pour divulguer les relations existant entre les îles de Marcouf et la côte de France. Il nous instruisait lui-même de ce qui était à sa connaissance et ne nous cacha pas son dessein de s'enfuir sitôt qu'il en aurait l'occasion et de tout divulguer à son retour en France. Il ne tarda pas en effet à exécuter son projet, un jour qu'il fut chargé de conduire en France un vieillard émigré et qu'on négligea de le surveiller, le moment après le débarquement; comme on le verra plus bas.

« Dans la nuit du 28 au 29 décembre, arriva aux îles un bateau pêcheur de Sainte-Marie, le lendemain nous distinguâmes le passager qu'il avait apporté, c'était le nommé Jean Le Leudet, natif de Ravenoville, département de la Manche, canonnier au fort de la Hougue lorsque nous quittâmes cet endroit, lequel partit le 3 janvier suivant pour l'Angleterre dans le cutter la *Flea*. Il revint le 15 avec huit autres passagers émigrés, parmi lesquels nous reconnûmes les quatre personnes dont nous avons déjà parlé. Ils ne restèrent que deux jours dans l'île et firent voile pour France dans le même cutter, la nuit du 17 au 18 janvier; ils ont dû débarquer entre la baie de Caen et la Persée.

« Quelquefois ces débarquements avaient lieu dans la baie de Vierville, selon les signaux qu'on leur faisait de la côte lorsqu'ils en étaient assez près pour les distinguer et être reconnus eux-mêmes. Toutes les fois qu'ils avaient un débarquement à faire, il était annoncé le jour pour la nuit prochaine par le canon de l'île; ils avertissaient ainsi leurs agents de se tenir prêts à signaler le lieu le plus propre à cet effet et à les protéger. Bernard Garcin, qui a fait plusieurs voyages, nous assurait qu'ils y débarquaient des armes et des munitions de guerre qui étaient enlevées et transportées à l'instant du débarquement. Nous voyons, en effet, embarquer des caisses à bord, qui nous faisaient présumer la vérité de ces faits et nous confirmaient de plus belle que les ennemis ne s'étaient établis dans ces îles que par la commodité qu'elles offraient pour un lieu de dépôt voisin du pays dont ils veulent faire une seconde Vendée.

« La nuit du 8 au 9 février, le dit sieur Le Leudet fit un second voyage aux îles de Marcouf, toujours dans le même bateau pêcheur déjà décrit. Il rapporta au commandant de l'île, qu'il avait été prévenu par un de ses amis, qui était dans le Bureau des classes de la Hougue, que nous avions écrit en France et qu'on était instruit de tout ce qui se passait sur les îles et sur la côte; que nous avions hazardé des lettres dans des barils bien bouchés, lestés avec un peu de plomb, après avoir attaché nos lettres par un fil à la bonde; que les vents favorables et le courant ayant poussé ces barils sur la côte, ils avaient été trouvés par des pêcheurs et les autorités étaient informées. Son rap-

port était vrai quant à l'histoire des barils et des lettres; le surplus était probable. Il ajouta que, sur des perquisitions qu'on faisait de sa personne, il avait levé le pied et que son frère était en arrestation.

« Sur ce rapport, le commandant manda Le Coustet, notre camarade et en présence des officiers et de tous les émigrés, il fut confronté avec le dit Le Leudet. On l'interrogea sur le fait des barils et des lettres, il crut devoir nier le tout. On lui fit ensuite la menace de le faire périr avec nous dans les flammes en brûlant notre bateau; il fut renvoyé avec défense de paraître désormais sur le pont. Nous fûmes enséquestrés pendant quinze jours dans la cale, d'où il ne nous était permis de monter qu'un à un, encore pour les besoins indispensables. Pendant la durée de ce traitement, nous résolûmes entre nous d'écrire à l'amirauté de Portsmouth pour l'en aviser et demander notre renvoi en France en qualité de pêcheurs. Ayant remis notre lettre au pilote anglais de la *Flea*, il la porta au commandant de l'île, lequel nous fit tous comparaître devant lui, lut la lettre qu'il déchira, réitérant la menace de nous brûler dans notre bateau, nous traitant de mauvaises gens, parce que nous faisions la guerre au roi Louis XVIII.

« Dans la soirée du 11 février, nous vîmes porter à bord du cutter quantité de caisses et autres bagages. Neuf émigrés s'y embarquèrent, parmi eux était le dit Le Leudet et firent voile au soleil couchant, portant le cap sur la Percée. Le cutter revint le lendemain au matin; ce qui nous indiqua qu'il avait rempli sa mission, c'est que nous n'aperçûmes aucun

des dits passagers à son bord, mais seulement les gens de son équipage.

« Ce fut le 2 mars suivant qu'on expédia un canot de l'île pour passer en France un vieil émigré. Bernard Garcin fut du voyage, et nous présumons qu'il profita de cette circonstance pour s'évader, comme il l'avait projeté, puisqu'il n'a plus reparu depuis aux îles. Nous lui avions délivré une espèce de passeport et une lettre pour le commissaire de la Hougue. »

Pour suivre l'ordre chronologique, j'interromps ici le récit des marins de Saint-Waast, auquel nous reviendrons plus tard, pour parler des aventures de ce Bernard Garcin. Conduit par le gardien du Bureau de la marine d'Isigny devant le sous-commissaire de la Hougue, ils les raconta lui-même en ces termes :

« J'étais embarqué sur le corsaire la *Jeune Marie*, de Dunkerque, armé de quatre canons, avec quarante hommes d'équipage, lorsque, au début de la guerre, je fus fait prisonnier par un brick de douze canons et conduit en Angleterre. Au bout de plus de trois ans, sans avoir été échangé, manquant de tout, je pris le parti, ainsi qu'un grand nombre de mes camarades, de m'engager pour la descente projetée à Quiberon, seule ressource que nous avions pour nous échapper. Mais, n'ayant pu m'esquiver, je fus obligé, lors de la descente, pour sauver ma vie, de me mettre à la nage et je parvins à aborder une corvette anglaise qui me conduisit à Portsmouth et je fus caserné à Limanton avec mes camarades.

« Au bout de trois mois, nous fûmes invités par le commissaire des guerres à prendre un parti, soit de s'engager, soit d'aller à bord des frégates. Ayant préféré m'embarquer, je fus mis à bord du *Diamond*, sous les ordres du commodore sir Sidney Smith qui commandait la division de la Manche. Trois mois plus tard, ce dernier fut lui-même chercher à la Pointe de la Percée, avec deux canots, quatre Français qu'il débarqua aux îles. Ceux-ci ayant témoigné le désir d'être servis par un de leurs compatriotes, je restai dans ce but avec eux jusqu'à présent, c'est-à-dire pendant environ neuf mois. Trois d'entre eux étaient frères, ils étaient de Maisy et se nommaient Mauny. Le quatrième, qu'ils appelaient entre eux l'évêque, était un prêtre, oncle de plusieurs marins appelés Pelletier actuellement à bord du bateau pêcheur l'*Éperon*, commandé par le citoyen Gondoin, de Courseuilles. Ce prêtre est rentré en France il y a un mois. Quant au plus jeune des frères Mauny, il y est revenu aussi, il y a deux jours, moment que j'ai saisi pour m'échapper.

« Je ne connais pas à Marcouf d'autres Français que les deux Mauny qui y sont restés, mais il vient d'Angleterre des émigrés qui passent de suite en France et j'ai entendu dire au commandant des îles que, d'ici deux mois, il en viendrait 4.000 sur des cutters anglais. Le château de la citoyenne Rochefort est le point de correspondance, mais pour descendre, des signaux sont faits du consentement du citoyen Normand, garde-pavillon à la pointe de la Percée. Grâce à ces manœuvres, il est descendu en France

au moins mille émigrés depuis six semaines. On ne peut en savoir au juste le nombre parce que quantité vont et viennent. Il est venu, il y a huit jours, une femme que je crois être madame de Rochefort.

« Le citoyen Le Leudet est venu une fois à Marcouf avec le père des Pelletier qui sont sur l'*Éperon* et le domestique du citoyen Marguerie, émigré. Il fut de suite en Angleterre, d'où il ramena sept ou huit émigrés et les conduisit en France. Il est revenu, il y a quinze jours et a raconté qu'on le recherchait sur la côte, à la suite de lettres envoyées en France par l'équipage de la *Louise*. Parmi les émigrés conduits en Normandie par Le Leudet, il y en avait un qu'on appelait Monsieur Mandat ayant un coup de sabre à la figure et qu'on disait être un chef de chouans qui doit être à Paris, en ce moment. Dans un second voyage, il avait ramené six émigrés dont l'un était le général de la Roque.

« Il y a en ce moment 150 hommes dans chacune des deux îles. Sur celle de la Terre, sont 28 à 29 bouches à feu et sur celle de la Mer, il y en a 22. C'est moi qui ai procuré aux marins de la *Louise* les barils dans lesquels ils ont placé leur correspondance et qui ai remis à un pêcheur de Caen des lettres de leur part qui sont parvenues par la poste à leurs familles. »

Telles furent les déclarations de Bernard Garcin. Entre ce dernier et les pêcheurs normands, des confidences avaient été échangées et il s'était renseigné auprès d'eux sur la marche qu'il aurait à suivre, une fois arrivé sur la côte, pour faire connaître au

Gouvernement ce qu'il savait sur les moyens de défense des îles Saint-Marcouf. Pour être tout prêt lorsque l'occasion se présenterait, il était porteur d'une lettre écrite par l'équipage de la *Louise*, à la date du 27 janvier 1797, à laquelle il vient d'être fait allusion. On y lisait entre autres choses :

« Agé de 27 ans et originaire de Boulogne, le porteur de la présente est l'homme de confiance de nos ennemis, à ce qu'ils pensent, mais ce n'est pas le fond de son cœur. Quand il sera à la Hougue, il se fait fort de mettre fin aux progrès des ennemis de la République. Vous lui ferez donner des soldats et il ira à leur tête prendre les correspondances des chouans et les livrer entre leurs mains. Pour parvenir à ce but, il vous demande de prier le syndic d'Isigny de lui donner un passeport quand il sera à terre pour se rendre à la Hougue à votre bureau, où il fera le détail de tout ce qui se passe. Si vous trouvez à propos de faire savoir cela au syndic d'Isigny, donnez vos ordres à un bateau pêcheur, afin qu'il nous en avertisse en amenant sa misaine quatre fois mi-mât, nous serons toujours un homme de quart pour guetter ce signal. »

Le marin boulonnais n'avait pu encore trouver l'occasion propice, mais la captivité de nos pêcheurs était devenue plus étroite, ainsi qu'il résulte de la seconde lettre, à l'adresse du commissaire de Saint-Waast et confiée à Garcin le 15 février, dans laquelle leur appel se faisait plus pressant; il était conçu en ces termes :

« Citoyen, c'est pour vous prévenir de ce qui se passe aux îles. La nuit du 9 février, Jean Le Leudet y est arrivé; il a fait un rapport exact de ce que je vous avions écrit dans la lettre que vous avez reçue de notre part. Il a dit au commandant qu'il a des amis au Bureau des classes qui lui disent tout ce qui se passe. Nous vous prions d'en prévenir le commissaire. Il a débarqué avec neuf chouans, la nuit du 10 au 11, à la pointe de la Percée. Nous vous prions, citoyen, d'informer la Convention de notre malheureux sort; le commandant nous menace de nous brûler, nous et notre bateau, tous les jours depuis ce rapport. Nous ne pouvons pas être dans de plus grandes peines que nous ne sommes; il en imagine tous les jours de nouvelles pour nous faire souffrir davantage, nous vous prions d'en garder le secret, de ne pas parler à nos femmes du mal que nous souffrons. C'est de la part de Marin Coquet et de son équipage. »

Ces deux lettres ne devaient pas tarder à arriver à destination, car, huit jours plus tard, à l'occasion d'un voyage en France pour y déposer un vieil émigré, Bernard Garcin parvenait à échapper aux Anglais. Le 22 février (non pas le 2 mars comme le rapporte par erreur le procès-verbal), après avoir été interrogé par le commissaire de la Hougue, comme on vient de le voir, il put enfin retourner dans son pays et y rejoindre sa famille après une aussi longue captivité.

Reprenons maintenant la suite du procès-verbal de l'équipage de la *Louise :*

« Le 4 mars les sieurs Jacques et Louis Mauny, frères du secrétaire du commandant, furent expédiés pour France, dans un canot, pour aller prévenir leurs correspondants de se tenir sur leurs gardes, attendu que nous avions eu l'adresse de faire parvenir en France des lettres détaillées sur leurs machinations.

« Le 18, arriva d'Angleterre le cutter la *Duchesse d'York*, amenant neuf émigrés et quantité de caisses d'armes qui furent déposées dans l'île.

« Le 23, un émigré arrive de France dans une platte. Celui-là, à ce que nous apprîmes par un officier anglais, constitué prisonnier avec nous pour abus de confiance, annonça qu'il s'élevait des difficultés pour débarquer des munitions de guerre, vu que la correspondance était connue. Ils exprimèrent leur désespoir et leur vengeance par l'incendie de notre bateau. Ce spectacle et les menaces déjà faites de nous perdre, nous plongèrent dans les plus cruelles alarmes.

« Elles furent momentanément suspendues, le 1er avril, par la vue d'un parlementaire de la Hougue arrivé à Marcouf à neuf heures du matin. On nous assura qu'il était venu exprès pour nous réclamer de la part du gouvernement français; mais nous eûmes la douleur de le voir partir une heure après, sans avoir pu obtenir notre élargissement. Nous ignorons jusqu'à présent de quel prétexte spécieux le commandant de la place se sera servi pour nous retenir prisonniers, mais les lecteurs démêleront facilement ses véritables motifs et n'auront pas de peine à croire

que nous sommes bien notés dans le gouvernement Britannique pour garder prison jusqu'à la paix. La preuve en est si évidente que nous avons été les seuls prisonniers pêcheurs exclus des échanges ou privés de notre élargissement, tous les autres étant partis dans le cartel de la *Cérès* expédié d'ici en juillet dernier pour Cherbourg.

« La nuit du 2 au 3 avril un piloton, petit bateau plat du département du Calvados, apporta de France un émigré qui s'embarqua dans un cutter d'où il revint sur une frégate le 6 avec seize autres émigrés. Le prisonnier anglais nous assura qu'il y avait quatre généraux, un cordon bleu et trois cordons rouges, que le général en chef s'appelait Frotté.

« Ils partirent le 8 dans la frégate qui donnait la remorque à deux grands canots de l'île. Ils tentèrent en vain de débarquer du côté de la Percée dans la nuit du 8 au 9, car la frégate les ramena le lendemain et nous les vîmes débarquer dans l'île le 9 vers les 11 heures du matin.

« Il y en eut treize qui se rembarquèrent le 11 au soir, après le soleil couché, dans deux canots et nous avons tout lieu de croire qu'ils ont fait leur débarquement depuis Ravenoville jusqu'à Grandcamp, puisque les canots sont revenus la même nuit sans eux, n'ayant mis tout au plus que quatre heures dans leur voyage. Aussi, pour récompenser les équipages du succès de leur voyage, on leur distribua, ainsi qu'aux soldats de la garnison, des uniformes de royalistes : habit rouge, doublure bleue ; revers, parements et collet bleu de ciel; boutons blancs avec la fleur de

lys. Il y a ceci de plaisant qu'un matelot anglais, pour avoir refusé d'endosser cet accoutrement, fut vigoureusement fouetté et ce châtiment fit vaincre à ces coryphées la répugnance qu'ils avaient pour ce costume.

« Neuf autres émigrés partirent le 16 avril au soir, dans un cutter. Ayant rencontré en traversant un bateau pêcheur qui ramenait les sieurs Jacques et Louis Mauny, absents depuis le 4 mars, ils changèrent d'embarcation en mer, de sorte que le cutter apporta seulement les deux Mauny, ayant laissé les neuf autres émigrés que le bateau pêcheur remit à son bord et conduisit en France.

« Nous vîmes arriver le 1er mai Jean Le Leudet avec le quatrième frère des Mauny, le même employé dans le fort de Maisy. Celui-ci apporta beaucoup de papiers en France; sur le champ, on expédia un cutter pour l'Angleterre.

« Après quinze jours de résidence aux îles, ce même Mauny repassa en France le 15 dans un cutter avec dix émigrés venus d'Angleterre. D'après leurs manœuvres, ils doivent avoir débarqué à la côte d'Amont.

« Le 28 mai, les émigrés de l'île vinrent à bord du bateau prison pour nous solliciter de prendre parti avec eux et de les piloter dans les débarquements qu'ils faisaient en France, nous promettant de grandes récompenses et voulurent nous persuader que les affaires de la République étaient en désordre et qu'il n'y avait pas à compter sur sa stabilité, qu'il était temps d'ouvrir les yeux et de changer de système,



qu'ils répondaient de nous. Ils se retirèrent peu satisfaits de la fidélité de nos principes envers la République et de la fermeté dans nos résolutions à la servir.

« Le 8 juin, deux français arrivèrent aux îles, nous ne savons pas à quelle occasion, ils partirent immédiatement pour Jersey dans la *Flea*. Ils revinrent peu de temps après avec sept autres émigrés : ce fut Jean Le Leudet qui les conduisit en France, la nuit du 24 au 25 du même mois.

« Le 27 au soir, une platte du département du Calvados apporta l'aide de camp du général Frotté qui partit de suite pour l'Angleterre.

« On nous assura que le 28 juin un pêcheur venu de France dans la nuit avait apporté beaucoup de lettres et s'en était allé aussitôt, crainte que nous ne l'eussions reconnu, suivant le rapport d'un matelot de quart. Il était venu du côté de Grandcamp et avait fait route vers la pointe de Barfleur. Il nous déclara encore que c'étaient les Mauny frères, qui procuraient ces barques de pêcheurs pour favoriser leurs relations.

« Nous fûmes ainsi retenus aux îles depuis le 12 novembre 1796 jusqu'au 29 juin 1797 que nous fûmes transférés en Angleterre par le cutter la *Flea* et jetés dans les prisons de Porchester, où nous avons jugé à propos de dresser le présent procès-verbal de la capture, de l'incendie de notre bateau et de tous les événements dont nous avons été les témoins oculaires et auriculaires, attendu que les premiers détails que nous avons écrits en France n'étaient pas bien circonstanciés.

« Pour éclairer le gouvernement français sur la nature des fortifications établies par les ennemis aux dites îles, nous en avons ébauché le plan qui sera inséré au présent procès-verbal, nous réservant de donner verbalement de plus amples renseignements pour effectuer une descente, si jamais cette mesure était adoptée.

« Avant de finir, nous ne devons pas dissimuler que pendant notre détention aux îles Marcouf, on nous a refusé, malgré la rigueur de la saison, toute espèce de vêtements, jusqu'à des hamacs et des couvertures et que nous avons été réduits à huit onces de pain et au bœuf salé.

« Fait aux prisons de Porchester, les dits jours et an que dessus et avons signé ceux qui ont sçu. Signé Jean Dessault, Louis Pattin, Claude Marin Coquet, Jean Paquet, Nicolas Dessaux, Jacques Le Coustet, Desmarques pour signe de Pierre Payen, mousse, François Christophle Coquet et Charles Lepelletier. »

« Nota. — Le plan annoncé dans le présent procès-verbal a été envoyé de Porchester, par le citoyen Claude Marin Coquet et son équipage au Directoire exécutif. »

« Nous soussignés commissaire du directoire exécutif près l'administration de la commune de Cherbourg, le commandant de la place et forts extérieurs de la dite commune et le commissaire principal de la marine de ce port, chargés par l'arrêté du directoire du 3 frimaire de surveiller l'arrivée des parlementaires venant d'Angleterre, certifions que le pré-

sent nous a été remis par les y dénommés et qu'ils l'ont signé en notre présence.

« A Cherbourg, le 26 brumaire, an VI de la République française une et indivisible (2). Signé Noël, Feydieu et Bleschamp. »

Ce procès-verbal, qui avait été rédigé par nos pêcheurs, au mois de septembre, sur les pontons anglais, fut donc remis au commissaire de Cherbourg deux mois plus tard, lorsqu'ils eurent recouvré leur liberté. Mais, pendant ce temps-là, les navires mouillés à Saint-Marcouf continuaient à poursuivre les pêcheurs de la côte. La déclaration suivante du commissaire du canton de La Cambe se rapporte à un épisode qui avait eu lieu au moment où l'équipage de la *Louise* rentrait à Cherbourg :

« Le 10 novembre 1797, à trois heures du matin, les Anglais ont enlevé deux vaisseaux marchands réfugiés sous Grandcamp, entre les batteries du fort de Maisy et du Hable et les ont conduits à Saint-Marcouf. Le garde de ce fort, voulant s'assurer qui ils étaient, fit tirer deux coups de fusil et, voyant qu'ils ne rendaient aucuns signaux, tira un coup de canon à toute volée qui tomba à bord d'un de nos vaisseaux et blessa un des marins. Les Anglais ayant amené leurs voiles, disparurent dans les ténèbres, ce qui empêcha le fort de tirer davantage » (3).

(2) 16 novembre 1797.
(3) Arch. du Calvados, Lm 34.

Tous les actes « contre-révolutionnaires » que je viens de rapporter, commis par différents canonniers gardes-signaux et autres fonctionnaires du Gouvernement de la République, appelaient des châtiments sévères. Dans ce but, une correspondance fut échangée entre les administrations de la Manche et du Calvados. Elles paraissaient également désireuses de découvrir tous ceux qui étaient compromis. « On ne peut douter, lit-on dans une de leurs lettres, que ces débarquements projetés, tentés ou opérés, n'aient eu pour but de rallumer la guerre civile dans notre pays, à l'instant où la conspiration tramée à Paris par les commissaires royaux devait éclater. C'est une raison de plus pour découvrir les ramifications de ce complot. »

A la fin de la même année, cependant, aucune mesure n'avait encore été prise pour rechercher les coupables. Au contraire, si l'on en croit le témoignage de l'un d'eux, ces derniers étaient bien tranquilles sur leur sort. Le 13 mai 1797, Jean Leleudet. canonnier au fort de la Hougue, avait déclaré que Gondoin et Lecarpentier, deux des inculpés, bien loin d'être victimes d'une dénonciation, allaient bénéficier de mesures telles qu'ils seraient acquittés et que Lecarpentier serait placé avantageusement.

On ne paraît s'être décidé à poursuivre que François Mauny, l'un des quatre frères qui avaient joué un rôle si important dans toute cette affaire. Il était canonnier au fort de Maisy depuis deux ans lorsqu'il fut arrêté et conduit à Caen, sur l'ordre du juge de paix Coquille-Deslongchamps, auquel le

commissaire du Directoire avait écrit : « Comme cet individu est prévenu de délits contre-révolutionnaires, il est urgent que vous vous occupiez de lui pour qu'il n'échappe pas au glaive de la justice, s'il est coupable. » Malgré les faits très précis articulés contre lui et des témoignages antérieurs, entre autres celui de Bernard Garcin, il bénéficia de l'interrogatoire de l'équipage de la *Louise*. En effet, tous ces matelots, chose assez extraordinaire, déclarèrent à tour de rôle, depuis le capitaine jusqu'au mousse, qu'ils ne le reconnaissaient pas pour celui qu'ils avaient accusé. Il bénéficia d'un non-lieu et, comme il était déserteur, on l'incorpora dans un régiment, et il fut envoyé à Aix-la-Chapelle.

L'affaire judiciaire venait d'être close lorsqu'eut lieu l'expédition française contre les îles Saint-Marcouf. Après notre échec, elles restèrent encore pendant quatre ans possession britannique, mais il faut reconnaître que les pauvres pêcheurs de la Hougue, durant leur captivité, avaient bien fait tous leurs efforts pour que ce morceau de notre terre normande fût arraché des mains de l'Angleterre.

LISTE DES MEMBRES
TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1914.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1913-1914

MM.

DROUET (Paul), *président.*
TESNIÈRE (Paul), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
BESNIER (G.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TESNIÈRE (Paul), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* BESNIER (G.), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
LONGUEMARE (P. DE), VIGOT (Dr), NOUAILLAC. SAUVAGE (R. N.). DE TOUCHET. VANEL.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur honoraire de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire honoraire de la Ville.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, membre de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), directeur de l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

MM.

Date de l'élection.	
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur honoraire du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), directeur de l'Association Normande, conseiller général.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur honoraire à la Bibliothèque publique.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	PRENTOUT (Henri), professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, président de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président honoraire du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.
1905 27 janv.	BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, conseiller général.

MM.

Date de l'élection.	
1905 24 fév.	GRELÉ (E.), docteur ès lettres, receveur municipal.
1905 22 juill.	GALLIER, vétérinaire, conseiller général.
1907 22 fév.	BESNIER (Georges), archiviste départemental.
1907 23 avril.	GIDON fils (D[r]), docteur ès sciences, professeur suppléant à l'École de médecine.
1909 26 fév.	WEILL (Georges), professeur à la Faculté des lettres.
1909 26 fév.	SCHNEIDER (René), professeur à la Faculté des lettres.
1910 26 janv.	SAUVAGE (René-Norbert), conservateur de la bibliothèque municipale.
1910 27 mai.	LECORNU (D[r]), professeur à l'École de médecine.
1910 23 déc.	MONIEZ (R.), recteur de l'Académie.
1911 24 nov.	LÉGER (D[r] Paul), professeur à l'École de médecine.
1911 24 nov.	DE TOUCHET, lieutenant-colonel, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1912 26 janv.	BOURDON (Pierre), professeur agrégé d'histoire au Lycée.
1912 28 déc.	BOISSAIS, avocat à la Cour d'appel.

MM.

Date de l'élection.	
1913 22 nov.	CHARBONNIER, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine.
1913 27 déc.	LIÉGARD (Alfred), publiciste, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1914 28 fév.	BELLÉE, proviseur du Lycée.
1914 28 fév.	LESAGE, pharmacien honoraire.
1914 28 fév.	YVON, professeur au Lycée.
1914 24 juill.	DE MAULDE, gouverneur honoraire de la Banque de France.

NÉCROLOGIE (1913-1914)

MEMBRES TITULAIRES

MM. TRAVERS (Émile), secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

HETTIER (Charles), docteur en droit, trésorier de l'Académie.

LAIGNEL, proviseur honoraire du Lycée du Havre.

MEMBRE HONORAIRE

M. LETELLIER, docteur ès sciences, professeur honoraire au Lycée Malherbe.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. CAILLEMER, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

DE SAINT-GERMAIN, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université de Caen.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

M. CHAMPION, lieutenant-colonel du 2e dragons, ancien membre titulaire.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)





PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

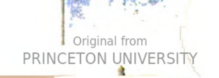
MÉMOIRES

Pages.

DOCUMENTS

Caen. — Imprimerie H. Delesques, rue Demolombe, 34


32101 064257304




32101 064257304


Princeton University Library
32101 064257304